



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main  
sur demain

La Mondiale, société  
d'assurance mutuelle

# Rapport financier

# 2020

# Rapport Financier 2020

Rapport du Conseil d'administration sur les comptes  
consolidés et sociaux de La Mondiale

La Mondiale est une société d'assurance mutuelle (SAM) sur la vie humaine et de capitalisation créée en 1905, société mère du périmètre consolidé La Mondiale. Acteur majeur dans le domaine de l'assurance vie en France, La Mondiale commercialise principalement des contrats de retraite supplémentaire (individuelle et collective), d'épargne et de prévoyance, via son réseau commercial de plus de 1 000 collaborateurs salariés dédié au marché individuel, des professions indépendantes et des très petites entreprises. Elle est membre de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE.



## **Sommaire général**

51

7. Les comptes  
consolidés

113

8. Les comptes  
sociaux

7

1. Les faits  
marquants

11

2. L'activité

25

3. Les perspectives  
de développement

29

4. Le gouvernement  
d'entreprise

37

5. Le contrôle  
interne et la gestion  
des risques

47

6. Les résolutions  
soumises à  
l'approbation de  
l'Assemblée générale  
du 11 mai 2021

# 1. Les faits marquants

- 8 1.1 Impacts de la pandémie de covid-19
- 8 1.2 Nouveau traité de réassurance avec AG2R Prévoyance
- 8 1.3 Opérations sur emprunts
- 9 1.4 Certificats mutualistes
- 9 1.5 Opérations immobilières
- 9 1.6 Notations par Standard & Poor's (S&P)
- 9 1.7 Plan d'entreprise « Impulsion 20-22 »

## 1. Les faits marquants

L'année 2020 a été ébranlée par la pandémie de covid-19 et ses conséquences. Cette période s'est traduite par l'engagement exceptionnel du Groupe et de son corps social aux côtés de ses assurés face à la pandémie.

Le Groupe a également été touché par la persistance des taux d'intérêt obligataires bas et négatifs. Pour la première fois de son histoire, la France a ainsi connu des taux à 10 ans négatifs en moyenne annuelle. Cela impacte directement les provisions techniques, les rendements des actifs et les ratios de solvabilité.

Dans ce contexte, AG2R LA MONDIALE a souhaité mettre l'accent sur le nécessaire équilibre entre un niveau élevé de solidarité d'une part et la performance d'autre part. Les résultats 2020 traduisent ces orientations.

Notons, par ailleurs, le contexte réglementaire toujours contraignant en France notamment avec le référentiel prudentiel « Solvabilité 2 » et la préparation des nouvelles normes comptables internationales ou « International Financial Reporting Standards » - IFRS (IFRS 9 - Instruments financiers et IFRS 17 - Contrats d'assurance).

Pour La Mondiale, l'année 2020 a été principalement marquée par les événements décrits ci-dessous.

### 1.1 Impacts de la pandémie de covid-19

Dès l'annonce du confinement le 16 mars, AG2R LA MONDIALE a immédiatement mis en application son dispositif de crise au service de l'accompagnement de ses assurés. Pour faire face à l'urgence, toute l'organisation du Groupe s'est adaptée et les équipes se sont mobilisées autour de son Plan de continuité d'activité. Faisant le choix de ne pas recourir au chômage partiel, AG2R LA MONDIALE a généralisé le travail à distance et déployé de nouvelles solutions informatiques permettant à l'ensemble de ses collaborateurs d'accomplir leurs missions.

Depuis le début de cette crise sanitaire exceptionnelle, le Groupe participe pleinement à l'effort de solidarité nationale en appliquant l'ensemble des dispositions des fédérations professionnelles. De même, fort de ses valeurs paritaires et mutualistes qui guident ses actions, il s'est inscrit dans la droite ligne des attentes du Gouvernement et a réaffirmé son engagement.

Les impacts de la pandémie pendant l'exercice 2020 se résument ainsi :

- contribution au fonds de solidarité TPE covid-19 : AG2R LA MONDIALE a contribué à hauteur de 6,1 millions d'euros (M€), à l'effort de solidarité mené sous l'égide de la Fédération Française de l'Assurance (FFA). Au total, 400 M€ d'euros ont été apportés au Fonds de solidarité mis en place par les pouvoirs publics en France en faveur des TPE et des indépendants ;
- baisse ou annulation des dividendes perçus : face à la crise, les entreprises ont adopté différentes mesures pour protéger leur bilan. Si dans certains cas les régulateurs ou pouvoirs publics ont conditionné leurs aides à l'abandon ou à la baisse des montants distribués aux actionnaires, les effets de la crise ont également amené certaines entreprises à supprimer le dividende afin de préserver leur trésorerie. Sur le portefeuille de La Mondiale, la baisse des dividendes est évaluée à 50 M€, une part importante de ces annulations de dividendes concerne des sociétés françaises qui ont suivi les recommandations des pouvoirs publics et des autorités de tutelle. En outre des moindres produits financiers (notamment les dividendes et certains revenus

immobiliers), les dépréciations de certains actifs ont eu également un impact à la baisse sur le résultat. Par ailleurs, il convient de souligner que la pandémie covid-19 a engendré une moindre consommation de frais généraux en ligne avec la baisse d'activité ;

- abandon de créances : le Gouvernement a appelé les propriétaires à procéder à des abandons de loyers afin d'aider les locataires qui connaissent des difficultés de trésorerie. Dans ce cadre, le Groupe a procédé à des abandons de loyers. Le Gouvernement a autorisé, par ailleurs, la déductibilité fiscale de ces abandons de créances comptabilisés au titre de l'exercice 2020 et a permis ainsi de faire bénéficier d'un crédit d'impôt au bailleur pour les abandons de loyers du mois de novembre 2020. Le montant de ce crédit d'impôt n'est pas significatif à l'échelle de La Mondiale et du Groupe.

**1.2 Nouveau traité de réassurance avec AG2R Prévoyance**  
AG2R Prévoyance, en tant que cédante, et La Mondiale, en tant que réassureur, ont conclu, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2020, un traité de cession en réassurance en quote-part à 25 % de l'ensemble des contrats assurés ou acceptés par la cédante au titre des risques Prévoyance et Frais de santé, nets de toute autre cession en réassurance.

AG2R Prévoyance a versé en conséquence à La Mondiale une prime d'ouverture exceptionnelle d'un montant correspondant aux engagements cédés à la date d'effet du traité, évalués à 917 M€, ajusté des intérêts financiers dûs au titre de l'exercice 2020 selon les termes du traité ainsi que des flux de cession nets constatés postérieurement à la date d'effet. Ce versement est intervenu sous la forme de titres cédés en valeur de marché ainsi que d'un complément en numéraire.

La cédante et le réassureur ont constaté les opérations de réassurance au titre de l'exercice 2020 dans leurs comptes de façon réciproque. Le chiffre d'affaires accepté par La Mondiale sur 2020 s'est ainsi élevé à 1 417 M€ incluant la prime d'ouverture. Les provisions sont représentées par un nantissement en titres du réassureur au profit de la cédante.

### 1.3 Opérations sur emprunts

Émetteur de dettes sur les marchés financiers depuis 1989, La Mondiale a profité d'une fenêtre favorable pour réaliser deux émissions en juin et en octobre 2020.

En effet, pour soutenir ses activités au service de ses assurés, AG2R LA MONDIALE a engagé des mesures d'amélioration de sa solvabilité, qui se sont traduites pour La Mondiale par :

- l'émission de 500 M€ de titres subordonnés remboursables (TSR) éligible aux fonds propres dits « tier 2 » en date du 23 juin 2020. La dette subordonnée, remboursable le 23 juin 2031, a été émise à un prix d'émission de 99,573 %. Le taux d'intérêt est de 2,125 % l'an, payable annuellement le 23 juin de chaque année. Compte tenu de ces caractéristiques le taux actuariel de l'émission est de 2,169 % ;
- l'émission de 500 M€ de TSR éligible aux fonds propres dits « tier 3 » en date du 20 octobre 2020. La dette subordonnée, remboursable le 20 avril 2026, a été émise à un prix d'émission de 99,402 %. Le taux d'intérêt est de 0,75 % l'an, payable annuellement le 20 avril de chaque année. Compte tenu de ces caractéristiques le taux actuariel de l'émission est de 0,862 %.

### 1.4 Certificats mutualistes

Après approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), l'Assemblée générale de La Mondiale a autorisé le 5 novembre 2020 une nouvelle émission d'un montant maximal de 150 M€ de certificats mutualistes, divisée en 15 000 000 certificats d'une valeur nominale unitaire de 10 euros par voie de placement privé auprès de SGAM AG2R LA MONDIALE, unique souscripteur.

Cette autorisation annule et remplace la précédente autorisation du 24 octobre 2019 qui portait sur l'émission d'un montant maximal de 150 M€ de certificats mutualistes et remplaçait les enveloppes des années précédentes. L'ensemble des certificats mutualistes ainsi émis entre 2016 et 2020 s'élève au 31 décembre 2020 à 250 M€, intégralement portés en fonds d'établissement.

L'Assemblée générale a également confirmé le programme de rachat des certificats mutualistes adopté dans sa résolution du 24 octobre 2019 et décidé de mettre en place un programme de rachat pour 2021.

Les rachats sont effectués de façon semestrielle, une fois en janvier pour les ordres de rachats prioritaires collectés au cours du semestre civil précédent et pour les autres ordres de rachats collectés au cours de l'année civile précédente, une fois en juillet uniquement pour les ordres de rachats prioritaires collectés au cours du semestre civil précédent.

Ces certificats mutualistes seront offerts à l'achat dans un délai de deux ans à compter de leurs rachats et seront annulés s'ils n'ont pas été cédés à l'issue de ce délai.

En 2020, aucun rachat de certificats mutualistes n'a eu lieu auprès de La Mondiale.

### 1.5 Opérations immobilières

Le Conseil d'administration de La Mondiale a approuvé le 12 octobre 2016, la création d'une société foncière commune aux entités du Groupe, ainsi que ses modalités pratiques de fonctionnement et la réalisation des apports.

La société foncière est AGLM IMMO, société par actions simplifiée (SAS) créée fin 2015, dont les titres sont détenus en majorité par La Mondiale et intégrée dans le groupe fiscal SGAM AG2R LA MONDIALE au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

En 2020, AGLM IMMO a clôturé les opérations d'apports initiés depuis 2018 par l'apport d'un ensemble immobilier de 17 immeubles (essentiellement le siège de La Mondiale) en juillet 2020 pour une valeur totale nette comptable de 29,1 M€, dégageant une plus-value nette de cession dans les comptes de La Mondiale de 7,6 M€.

En rémunération à ces apports, AGLM IMMO a procédé à une augmentation de capital par l'émission de 123 698 nouvelles actions d'un montant nominal de 12,3 M€, associée à une prime d'apport de 16,8 M€, exclusivement réservée à La Mondiale.

Il a également été procédé à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription de AGLM IMMO de 2,6 M€ associée à une prime d'émission de 3,4 M€, réservée à ViaSanté Mutuelle.

À l'issue de ces opérations, le capital de la SAS AGLM IMMO, entièrement libéré, est détenu par La Mondiale à hauteur de 92 %, AG2R Prévoyance pour 6 %, Prima pour environ 1 % et ViaSanté Mutuelle pour moins de 1 %.

### 1.6 Notations par Standard & Poor's (S&P)

L'agence de notation S&P a confirmé en juin 2020 la notation « A- perspective positive » de SGAM AG2R LA MONDIALE et de ses principales entités (La Mondiale, AG2R Prévoyance, Prima et ARIAL CNP ASSURANCES), en soulignant que les différents indicateurs de l'analyse crédit du Groupe correspondent à ses attentes.

Malgré les fortes incertitudes économiques, financières et sociales liées à la pandémie de covid-19, S&P a exprimé sa confiance dans le Groupe en maintenant et prolongeant pour les 12 mois à venir la « perspective positive ».

S&P met en évidence le pilotage et les actions mis en œuvre, en particulier la couverture de son portefeuille actions, qui ont permis de réduire sa sensibilité aux chocs de marché.

S&P tient également compte des positions de premier plan d'AG2R LA MONDIALE en France, du volume et de l'étendue de la distribution de ses produits ainsi que de la stabilité de sa performance opérationnelle.

À la date de rédaction de ce rapport, S&P a amélioré cette notation, devenue « A » assortie d'une « perspective stable » (cf. Perspectives de développement).

### 1.7 Plan d'entreprise « Impulsion 20-22 »

Le Plan d'entreprise triennal « Demain 2020 » devait prendre fin à la fin de l'année 2020. Des évolutions importantes ont eu lieu depuis la préparation et il est apparu préférable de commencer dès l'année 2020 - et avant le début de la pandémie de covid-19 - un nouveau plan d'entreprise.

Les grandes évolutions ayant conduit à cette décision sont les suivantes :

- la Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative au Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (dite Loi « Pacte ») : fin 2022, tous les contrats anciens de retraite supplémentaire auront basculé vers les nouveaux plans d'épargne retraite (PER). Il s'agit d'une véritable rupture puisque la sortie en capital est désormais possible. Cela oblige à repenser intégralement la gamme de produits et les nouveaux PER ont été lancés depuis janvier 2020. Pour ce faire, la formation des collaborateurs était indispensable tant sur le contenu du produit que sur le régime fiscal, la qualité des conseils aux assurés devant être garantie ;
- l'environnement financier et la baisse continue des taux ;
- la rupture technologique avec la convergence des systèmes d'information au sein d'AG2R LA MONDIALE et l'adaptation des logiciels aux transformations réglementaires ;
- la transformation de la distribution qui est dans son étape finale.

Les effets de ces évolutions doivent pouvoir être mesurés et des suivis de performance, de productivité ont, bien évidemment, été mis en place.

Plus généralement, un des grands éléments de réflexion stratégique est la divergence progressive entre la retraite complémentaire et le métier de l'assurance.

« Impulsion 20-22 », le nouveau Plan d'entreprise vise ainsi à accélérer la transformation d'AG2R LA MONDIALE et mobilisera tout le Groupe pendant les 3 prochaines années.

# 2. L'activité

12	2.1 L'environnement économique
14	2.2 L'activité du Groupe
17	2.3 Les comptes

## 2. L'activité

### 2.1 L'environnement économique

#### 2.1.1 Économie : la pandémie de coronavirus a entraîné une récession mondiale inédite

Elle a déclenché de sévères mesures de restriction de l'activité (confinement, fermeture des frontières...) dès le printemps et un violent recul du Produit Intérieur Brut (PIB) mondial (-3,3 % en moyenne annuelle).

Les États européens ont mis en place les mesures les plus strictes et ont été économiquement les plus affectés. Malgré un soutien monétaire et budgétaire conséquent, le PIB de la zone euro a reculé de 6,8 %. L'Allemagne (-5,3 %), a mieux résisté, moins affectée par la première vague de l'épidémie, puis soutenue par le rebond vigoureux de l'industrie mondiale à partir de l'été.

En France, les deux confinements ont été plus stricts et le PIB a chuté de plus de 8 %. La crise a eu un effet déflationniste, la demande chutant plus que l'offre : l'inflation a ralenti à seulement 0,3 % sur l'ensemble de la zone euro (après 1,2 % en 2019), et une importante épargne liquide s'est accumulée.

Aux États-Unis, la récession a été moins sévère (-3,5 %) grâce à un soutien budgétaire s'élevant à 13 % de PIB, 2 fois plus qu'en zone euro et à des mesures sanitaires moins strictes. La Réserve Fédérale Américaine (Fed) a su baisser ses taux de 1,75 % à 0 % très rapidement et lancer un programme d'achats d'actifs qui l'a conduit à presque doubler son bilan.

La Chine, première touchée, est très vite sortie de crise. C'est l'un des rares pays à enregistrer une croissance en 2020 (+2,3 %), grâce au dynamisme de la demande externe et de l'industrie mondiale. Elle dépasse largement fin 2020 son niveau d'activité d'avant-crise.

#### Marchés de taux : l'assouplissement monétaire a entraîné une nouvelle forte baisse des taux

Cette situation a fait apparaître quelques tensions sur le marché interbancaire au printemps, mais elles ont rapidement disparu. Les taux monétaires baissent sur l'année : -5 points de base (pb) à -0,58 % pour le taux à court terme en euros (€STR) et -16pb à -0,53 % pour l'Euribor 3 mois.

Les Banques centrales ont rapidement réagi début 2020 pour soutenir l'économie et faciliter le financement des plans de relance publiques. La Fed a immédiatement abaissé ses taux directeurs (-150pb) à 0 % et annoncé des achats obligataires considérables, de plus de 3 000 milliards de dollars (Md\$). La Banque centrale européenne (BCE) a privilégié des mesures quantitatives, comme le renforcement des achats obligataires ou le soutien des prêts aux PME. Les taux à long terme sont dominés par ce nouveau régime de taux courts très bas pour une période prolongée.

Aux États-Unis, les taux longs ont suivi le mouvement des taux courts en 2020 et ont fortement baissé, soit -100pb sur l'année à 0,91 % fin 2020.

En zone euro, les interventions de la BCE et le plan de relance européen ont permis une forte baisse des taux et des écarts de rendement à travers la zone. En 2020, les taux à 10 ans sont en baisse de 38pb à -0,57 % en Allemagne, -46pb à -0,34 % en France et -87pb à 0,54 % en Italie. Une baisse des taux correspond à une hausse du prix des titres, l'indice de performance des obligations en euros de 7 à 10 ans a progressé de 4,5 %.

#### Marchés actions : bonne performance des actions internationales malgré la crise

Après leur violente chute de début 2020, lors de la mise en place des mesures de confinement à travers le monde (-30 % en quelques semaines), les marchés se sont rapidement redressés, soutenus par des politiques monétaires et budgétaires de grande ampleur, puis par les premiers signes d'une reprise plus rapide qu'anticipée au cours de l'été. Ils ont connu une accélération début novembre, avec les annonces d'une forte efficacité des vaccins et l'annonce de leur diffusion dès la fin 2020, laissant présager la levée des restrictions et un retour à une activité normale plus rapide que prévu.

Malgré la profonde crise économique, les actions mondiales ont enregistré une très bonne performance en 2020, avec +16,9 % pour l'indice boursier mondial « Morgan Stanley Capital International » (MSCI World), dividendes réinvestis, en devise locale. Cependant, les résultats ont été hétérogènes selon les pays. Les actions des pays émergents arrivent en tête du classement annuel (18,8 %), suivies des actions américaines (18,4 %). Les marchés européens, où la contraction de l'activité a été plus sévère, ont stagné (-0,3 % pour le MSCI zone euro) ; les actions françaises sont en recul (-5 % y compris dividendes).

#### Le marché immobilier : les effets de la crise sont encore incertains

Les effets de la pandémie de covid-19 sur l'immobilier sont actuellement difficiles à préciser. Il convient de les évaluer à grands traits en distinguant un aspect conjoncturel immédiat (2020-2021) et un aspect plus structurel à moyen terme.

A court terme, les impayés ou reports de loyers dans tous les segments (résidentiel, commerce, bureaux) vont réduire les rendements locatifs effectifs. Cette baisse des loyers encaissés est estimée à environ 5 % pour 2020 sur le périmètre de l'immobilier institutionnel français (indice de performance de l'Investment Property Databank - IPD MSCI de l'immobilier d'investissement). Les valeurs d'expertises ont pour l'instant légèrement diminué (-0,1 % en France selon IPD-MSCI), toutefois un ajustement pourrait se poursuivre.

A moyen terme, la pandémie de covid-19 va accélérer des évolutions qui étaient déjà présentes : la montée de la vente en ligne au détriment du commerce et de sa logistique et le travail à domicile dans le secteur tertiaire. De ce fait une surcapacité significative de locaux tertiaires risque d'apparaître et pourrait peser sur les prix des bureaux. Certains thèmes seront néanmoins porteurs : la centralité, encore et toujours, pour les bureaux et le commerce et la pièce supplémentaire dans le résidentiel.

#### Le marché de l'épargne et de l'assurance vie Placements financiers des ménages

Source : FFA, Cahiers de l'épargne (Pair Conseil), Banque de France

Les flux de collecte nette (versements déduits des retraits) des ménages dans des placements hors titres ont été très importants en 2020, atteignant 122 milliards d'euros (Md€) contre 85,6 Md€ en 2019 (presque 50 % de hausse). Ces flux très élevés sont venus de la pandémie de covid-19 mondiale, des impossibilités de consommation durant les confinements (le taux d'épargne des français progressant de 6 points par rapport à 2019 pour atteindre 21 %) ainsi qu'à la prudence des ménages préférant épargner dans ce climat d'incertitude.

## 2. L'activité

Il est à noter que l'effet endettement n'a pas eu le même impact qu'habituellement puisqu'il s'est replié de 20 % en 2020.

Dans un environnement de taux bas persistants et de manque de visibilité sur la sortie de crise, les ménages ont privilégié la disponibilité. Les dépôts à vue, par exemple, ont plus que doublé atteignant 73,7 Md€ (+103,6 %).

L'épargne de court terme qui avait connu de fortes progressions ces dernières années enregistre elle aussi une hausse exceptionnelle : +113 % pour atteindre 56,8 Md€. Cette évolution se retrouve notamment par un doublement de la collecte nette des livrets A et bleus alors même que leur taux a été revu à la baisse (0,5 % depuis le 1<sup>er</sup> février 2020).

La collecte sur les livrets soumis à l'impôt affiche également une forte progression (+11,6 Md€ pour atteindre 28,1 Md€) apparaissant comme des comptes d'attentes disponibles et légèrement rémunérés pour faire face au contexte actuel.

La collecte nette en épargne contractuelle (PEL, Pep bancaire) s'améliore mais continue d'afficher une décollecte (-2,1 Md€).

Enfin, l'assurance vie enregistre la plus forte décollecte annuelle depuis que la FFA procède à ce calcul. La collecte nette atteint -6,5 Md€ (contre +21,9 Md€ l'année précédente). Le précédent plancher de collecte nette datait de 2012 (crise de la zone euro) avec -6,3 Md€. Cette évolution est due au contraste de deux évolutions bien distinctes : la collecte nette des supports en unités de compte (UC) atteint +18,3 Md€ (les marchés financiers baissiers ont attiré les investisseurs qui y ont vu des opportunités d'achats) tandis que la collecte nette des supports euros est en forte décollecte (-24,9 Md€).

Collecte nette des ménages en Md€	2018	2019	2020	Évolution 2019 / 2020
Dépôts à vue	33,1	36,2	73,7	+37,5
Épargne de court terme	19,9	26,7	56,8	+30,1
dont Livrets A et bleus	8,6	12,1	24,1	+12
dont autres Livrets défiscalisés	0,9	-0,8	8,3	+9,0
dont CEL	-0,2	0,2	1,5	+1,3
dont Livrets soumis à l'impôt	12,1	16,4	28,1	+11,6
dont Dépôts à termes	-1,5	-1,3	-5,1	-3,8
Épargne contractuelle	-2,9	-3,2	-2,1	+1,1
dont PEL	-1,0	-1,3	-0,4	+0,9
dont Pep bancaires	-1,9	-1,9	-1,7	+0,2
Assurance vie	22,4	25,9	-6,5	-28,4
<b>Total (hors titres)</b>	<b>72,6</b>	<b>85,6</b>	<b>122,0</b>	<b>+40,3</b>

#### 2.1.2 Assurance vie en France

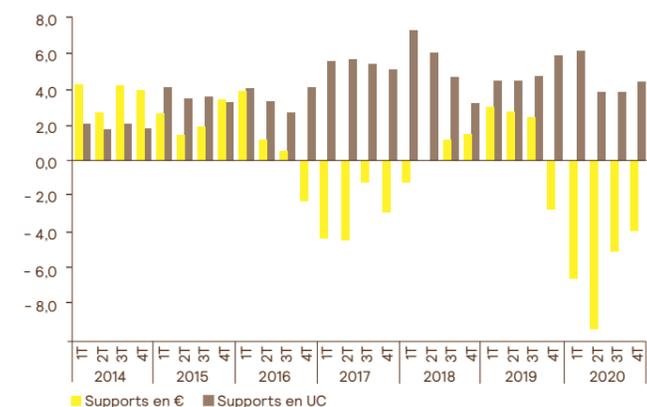
Sur 2020 les cotisations d'assurance vie en France ont fortement diminué de -19,6 % pour atteindre 116 Md€ dont -18,9 % pour les contrats à adhésion individuelle (essentiellement des contrats d'épargne) et -24,2 % pour les contrats collectifs (retraite et décès). La pandémie de covid-19 mondiale a contribué à cette baisse de la collecte en assurance vie, alors même que l'épargne financière des ménages était en hausse, ces derniers se réfugiant principalement vers des placements liquides (comptes courants, Livrets A et autres livrets défiscalisés). Il est

à noter que les évolutions de cotisations ont été très différentes selon les supports : -27,0 % pour les supports euros et -0,2 % pour les supports en UC. Pour ces derniers, il semble que le recul des marchés actions (-7,1 % pour le Cac 40 en 2020) ait constitué pour les assurés un point d'entrée jugé comme intéressant. Aussi, la part des UC dans le chiffre d'affaires est en forte hausse, le taux d'UC passant de 27,8 % en 2019 à 34,4 % en 2020 (+6,7 points).

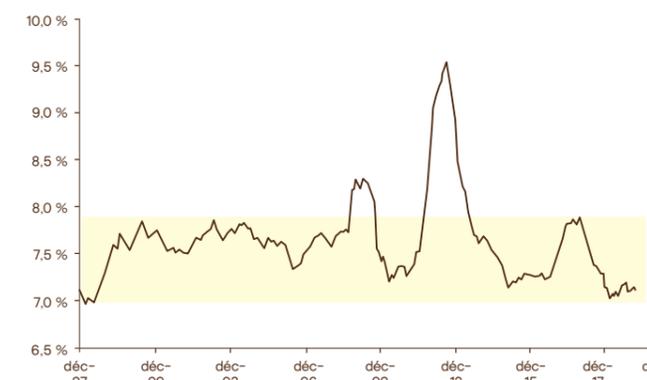
Le taux de prestations annualisé est assez stable à 7,2 % et reste en dessous de sa moyenne de long terme.

La collecte nette (chiffre d'affaires net des prestations) s'établit ainsi à -6,5 Md€ (une première depuis 2012 et les conséquences de la crise de la zone euro), dont -24,9 Md€ sur les supports en euros et +18,4 Md€ sur les supports en UC. On notera peu d'arbitrages en cumul à fin d'année (à hauteur de +0,4 Md€ des supports en euros vers les supports en UC, avec notamment un premier semestre très élevé mais neutralisé par un troisième trimestre très mauvais), confirmant globalement la désaffection pour les supports euros au bénéfice des supports UC.

#### Collecte nette en assurance vie par supports (en Md€)

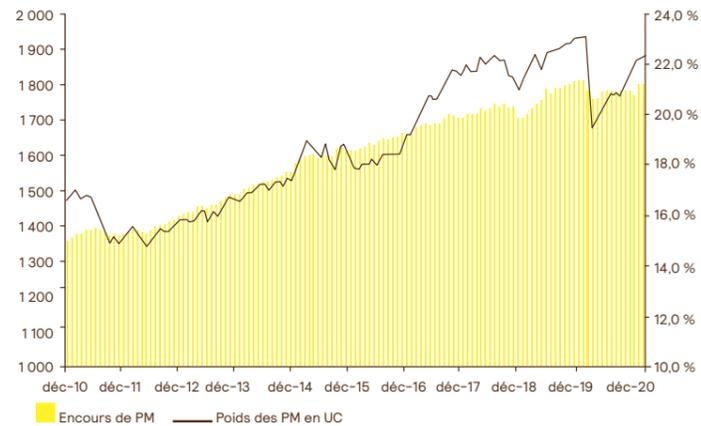


#### Taux de prestations en assurance vie en cumul annuel (tous supports, en % des encours)



Finalement, les encours de provisions mathématiques des contrats d'assurance vie progressent légèrement de +0,4 % (-0,7 % pour les supports euros et +4,0 % pour les supports en UC) pour s'établir à 1 728,7 Md€ à fin 2020. Cette évolution sur un an provient de la rémunération des contrats en euros (+0,9 point), de la collecte nette négative (-0,4 point) et de la revalorisation des supports UC (-0,1 point). Le poids des supports en UC dans ces provisions augmente ainsi, passant de 22,7 % fin 2019 à 23,5 % à fin 2020.

## Encours d'assurance vie (en Md€) et poids des encours en unités de compte



## Actualités de l'assurance vie

En 2020, les sujets relatifs à l'assurance vie ont été un peu moins mis en avant que les années précédentes, au regard du contexte de la pandémie mettant plutôt en avant les problématiques santé, prévoyance et lard (Incendie, Accidents, Risques Divers).

## Performance des supports

Les rémunérations des supports en euros ont poursuivi leur baisse en 2020. Selon l'estimation de la FFA, la rémunération moyenne pourrait se situer autour de 1,28 % en 2020 contre 1,46 % encore en 2019.

Les assureurs ont encore été pénalisés par le niveau très bas des taux de long terme. Ainsi, un an après avoir connu pour la première fois des taux négatifs (juillet 2019), les taux à 10 ans français ont franchi une nouvelle étape en étant, pour la première fois, négatifs en moyenne annuelle (-0,16 %). Ils terminent l'année 2020 à -0,33 %, en net repli au regard de la fin 2019 (+0,09 %). Cette situation fait mécaniquement baisser le rendement des actifs des assureurs puisque les anciennes obligations sont remplacées, au fur et à mesure de leurs arrivées à échéance, par des obligations nettement moins bien rémunérées. Malgré cette tendance baissière, les supports euros des contrats d'assurance vie demeurent le placement sans risque de perte en capital le mieux rémunéré.

Toutefois, la baisse des rendements des contrats d'assurance vie doit être mise en regard de celle de l'inflation. La croissance des prix à la consommation hors tabac a été, en moyenne annuelle, de +0,2 % en 2020, contre +0,9 % en 2019. Aussi, selon toute vraisemblance, la rémunération des contrats nette d'inflation sera supérieure en 2020 à celle de 2019.

En ce qui concerne les supports en UC, après -9 % en 2018 et +13,9 % en 2019, la FFA estime que la revalorisation moyenne de ces supports sera d'environ -0,2 %. Cette évolution très faible provient de la faiblesse du Cac 40 durant l'année (-7,1 % hors dividendes à fin décembre après un plus bas annuel à -37 %) compensée par la performance positive des supports obligataires (+5 % pour les emprunts d'Etats de la Zone Euro en raison de la baisse des taux de long terme).

## Possibilité de rachat exceptionnel sur les contrats Madelin et Peri des professionnels

Dans le cadre de la Loi de finances rectificative du 30 juillet 2020 (LFR3), le législateur a voulu faire face aux conséquences de la crise en prolongeant les dispositifs d'urgence en faveur des salariés et des entreprises et en

les complétant par des plans de soutien d'urgence aux secteurs les plus touchés par la crise.

Ainsi, jusqu'au 31 décembre 2020, les travailleurs non-salariés (TNS) ont pu débloquer leur épargne retraite (contrats Madelin, contrats Madelin agricole, Plans d'épargne retraite individuels dont la souscription est antérieure au 10 juin 2020) par anticipation dans la limite de 8 000 € au global. Les sommes reçues par l'assuré sont exonérées d'impôt sur le revenu jusqu'à 2 000 €.

## Loi n° 2021-219 du 26 février 2021 relative à la déshérence des contrats de retraite supplémentaire

Elle vise à limiter la déshérence de contrats, notamment ceux collectifs comme les contrats « article 83 » et « article 39 », qui ne rentraient pas dans le champ des lois dits « Eckert » et « Sapin 2 ».

Elle prend comme base la mission d'information du GIP (Groupement d'intérêt public) Union Retraite qui existe au niveau de la retraite de base et de la retraite complémentaire et élargit cette mission d'information à la retraite supplémentaire. Dans le nouveau dispositif (article 1), les assureurs transmettront chaque année toutes leurs informations au GIP Union Retraite qui restituera l'information aux assurés au travers du site « Info retraite ». Cette centralisation a reçu l'accord unanime des membres du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF) regroupant les assureurs, le Trésor, les associations de consommateurs et l'ACPR. Une campagne d'information grand public sur le site « Info Retraite » par le GIP Union Retraite est également prévue.

La loi prévoit également que les salariés soient clairement informés par leur employeur des éventuels contrats de retraite supplémentaire dont ils sont bénéficiaires au départ de leur entreprise (solde de tout compte).

## 2.2 L'activité du Groupe

1<sup>er</sup> Groupe de protection sociale en France, AG2R LA MONDIALE a été en mesure de faire face à la conjoncture économique et sociale grâce à trois atouts majeurs : en tant que groupe d'assurance de personnes, son activité s'inscrit dans le long terme ; la longévité de La Mondiale, 115 ans, témoigne de la stabilité de son modèle économique ; une activité encadrée par un corpus de règles prudentielles ; des placements très diversifiés et une gestion extrêmement rigoureuse.

## 2.2.1 Analyse de l'activité du périmètre consolidé La Mondiale

Sur l'ensemble de l'année 2020, le chiffre d'affaires du périmètre consolidé La Mondiale a atteint 7 414 M€, en hausse par rapport à 2019 (+18,8 %).

## Assurance vie épargne

L'année 2020 a été très particulière au niveau des choix de placements des ménages français. Avec des périodes de confinement marquées par des baisses de consommation importantes, les ménages se sont retrouvés avec beaucoup plus d'épargne que d'habitude (le taux d'épargne a gagné au final 6 points pour atteindre 22 %).

Toutefois, dans ce contexte de flux de placements financiers en très forte hausse, les ménages ont clairement privilégié les placements liquides (les comptes à vue et les livrets ont vu leur collecte nette plus que doubler en un an) au détriment de l'assurance vie, jugée moins disponible et donc moins attractive dans un environnement très incertain. Sur l'ensemble du marché FFA, les cotisations d'assurance vie pour les contrats individuels (principalement d'épargne)

ont ainsi baissé de 19 %, revenant à leur niveau de 2012 pendant la crise de la zone euro.

En baissant de 6,4 % (4 069 M€ en 2020 contre 4 346 M€ en 2019), l'activité Epargne du périmètre consolidé de La Mondiale a donc nettement moins baissé que le marché, grâce à sa forte position sur le segment patrimonial qui a été nettement plus résistant que le segment grand public.

La satisfaction de l'année se situe surtout au niveau des supports en UC avec une croissance des cotisations de +9,2 % (contre une stabilité pour le marché FFA). Le taux d'UC en épargne atteint pour le Groupe 55 %, en hausse de 8 points, contre un taux d'UC à 34 % pour l'ensemble du marché FFA (+ 6 points en un an).

## Assurance vie retraite supplémentaire

Alors même que 2020 était la 1<sup>re</sup> année pleine depuis la mise en place de la Loi Pacte, et que le segment des Peri (produits de retraite individuels) était très convoité, le Groupe a connu une année satisfaisante avec une croissance de ses cotisations en ce qui concerne les contrats individuels, la vente de contrats de la nouvelle gamme Loi Pacte permettant de compenser les baisses des cotisations sur des anciennes gammes. De plus, le Groupe a su être réactif face aux demandes de certains TNS de ne plus payer leurs primes durant la crise en réactivant une grande partie d'entre elles avant la fin de l'année.

En retraite collective, la progression est venue des contrats à cotisations définies et des contrats « article 39 » alors que les indemnités de fin de carrière (IFC) et les contrats de préretraite voyaient leurs cotisations baisser.

Là encore, la principale satisfaction de l'année vient des taux d'UC. Ils sont en nette hausse dans les grands segments de ce marché : 19 % pour les contrats collectifs (+2 points), 32 % pour les contrats individuels (+2 points) et surtout 66 % d'UC pour les nouveaux contrats Peri commercialisés dans le cadre de la Loi Pacte.

Compte tenu de ces éléments, l'activité retraite supplémentaire de La Mondiale consolidé s'est élevé à 1 817 M€ (-2,4 % par rapport à 2019).

## Santé et prévoyance

Les cotisations en santé et prévoyance du périmètre consolidé La Mondiale passent de 117 M€ en 2019 à 1 526 M€ en 2020. Comme indiqué dans les faits marquants de l'exercice, cette forte progression (+1 409 M€) est due à la réassurance d'une partie du portefeuille provenant d'AG2R Prévoyance. Cet impact est neutralisé au niveau de SGAM AG2R LA MONDIALE.

Hormis cette entrée de portefeuille, les cotisations de prévoyance sont en baisse de 6,8 %.

## Autres activités

Les commissions perçues par AG2R LA MONDIALE Gestion Immobilière auprès d'entités externes au périmètre consolidé La Mondiale sont stables à 2 M€.

## Activité financière

L'allocation d'actifs en 2020 reste guidée par les contraintes actif-passif ainsi que par les conditions de marché.

Solvabilité 2 est un élément de contrainte intégré aux analyses. Ainsi, les projections réalisées en matière de charge en capital montrent qu'il convient de privilégier les obligations et, au sein de cette classe d'actifs, les obligations gouvernementales et sécurisées.

Sur la partie obligataire, la duration est en hausse se situant à 7,74 (contre 7,45 à fin 2019). Compte-tenu de la faiblesse des taux cette année, le programme de « forward » n'a été réinvesti qu'en partie et devrait à nouveau être alimenté en 2021 si les conditions le permettent.

En parallèle, les contraintes actif-passif ainsi que la forme de la courbe des taux ont milité pour un allègement des expositions à court-terme afin de renforcer les positions à long terme.

Par ailleurs, la faiblesse des taux monétaires a conduit La Mondiale à maintenir un faible niveau de trésorerie afin de limiter l'effet dilutif.

Depuis septembre 2019, La Mondiale a mis en œuvre une couverture optionnelle au travers d'options de ventes « puts ». Elle permet de protéger le bilan et la solvabilité en cas de baisse des marchés actions, tout en pouvant bénéficier d'une hausse éventuelle des marchés.

Cette mesure s'inscrit dans un plan d'actions beaucoup plus vaste permettant de s'adapter à un environnement de taux bas durables, au même titre que l'émission de titres subordonnés dont deux tranches de 500 M€ ont été réalisées en juin et en octobre 2020.

L'allocation des flux en 2020 (allocation du cash sur 12 mois) a été :

Obligations	80,2 %
Actions	7,8 %
Immeubles	7,3 %
Trésorerie	4,7 %

En 2020, La Mondiale a continué de privilégier les valeurs de qualité et a effectué la plupart de ses placements en direct. De même que les années précédentes, la répartition des actifs en stock a continué de privilégier les obligations. Les placements obligataires restent stables et représentent 78,8 % des actifs à fin 2020. Dans le même temps, la part action a légèrement baissé de 10,0 % à 9,4 %. La part immobilière a légèrement diminué pour passer de 7,8 % à 7,4 % au 31 décembre 2020. Ces chiffres sont en valeur de marché.

La solidité financière du périmètre La Mondiale est appréciée par l'agence de notation S&P. La révision est annuelle. La note attribuée à La Mondiale « A- perspective positive », a été confirmée en juin 2020. La qualité des actifs et des fonds propres de La Mondiale est relevée comme un point fort par l'agence dans ses conclusions.

## 2.2.2 Plan d'entreprise : « Impulsion 20-22 »

Lancé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, ce nouveau plan d'entreprise, permet d'intensifier la dynamique de transformation engagée par le plan « Demain 2020 ». Il mobilise, à horizon fin 2022, l'ensemble des métiers du Groupe autour de 4 challenges :

- **Assurés** : renforcer la confiance par une relation adaptée aux besoins et usages des assurés ;
- **Métiers** : relever les défis métiers dans un environnement réglementaire et financier inédit ;
- **Performance** : renforcer la performance du Groupe dans un environnement de marché financier défavorable ;
- **Ressources humaines** : anticiper les évolutions métiers et accompagner les collaborateurs dans ce contexte de changement.

## 2. L'activité

Pour relever ces 4 challenges, le Groupe s'est fixé les objectifs suivants :

- **Challenge Assurés**
  - achever la transformation de la distribution, développer le multi-canal et réorienter les métiers vers des marchés porteurs de valeurs et de rentabilité ;
  - compléter l'offre pour proposer aux clients l'ensemble des produits et services de protection des personnes et de leurs biens ;
  - devenir un acteur de référence notamment des services à la personne dans le cadre de la stratégie « bien vivre, bien vieillir ».

- **Challenge Métiers**
  - adapter les modèles d'affaires au nouvel environnement de taux négatifs ;
  - adapter l'offre d'épargne retraite et d'épargne salariale à la Loi Pacte et conserver la place du Groupe parmi les leaders du marché ;
  - dissocier le périmètre de la retraite complémentaire et les activités assurantielles pour préparer les futures évolutions des activités de Retraite complémentaire en lien notamment avec le développement des activités de gestion en inter-régimes.

- **Challenge Performance**
  - renforcer la performance opérationnelle et financière du Groupe et mieux répondre aux enjeux de solvabilité avec une cible de réduction de frais en assurantiel à horizon 2022 ;
  - se donner des marges de manœuvre avec le maintien d'un niveau élevé d'investissements pour accomplir la transformation du Groupe.

- **Challenge Ressources Humaines**
  - simplifier les modes de fonctionnement et l'organisation pour renforcer la transversalité des différents métiers ;
  - renforcer les actions d'anticipation des évolutions métiers et accompagner les collaborateurs dans ces changements.

La situation sanitaire actuelle a amplifié les besoins des clients en termes d'accompagnement et de services. Dans ce contexte, le Groupe a su conserver un bon niveau d'activité sur ses métiers et faire preuve d'initiative pour adapter ses modes de fonctionnement et mieux les servir.

## 2.2.3 Les Fondations

**La Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE**

Née en 2004, la Fondation a été prorogée à trois reprises par autorisation préfectorale en 2009, 2013 et le 27 février 2020, pour une durée de 6 ans, elle est dotée d'un financement de 1,3 M€ par an pendant 6 ans, dont 0,8 M€ par La Mondiale. Les thèmes prioritaires de cette nouvelle mandature sont : l'éducation, la jeunesse, le travail et la santé.

La Fondation poursuit une vocation : « contribuer à l'autonomie des personnes et au vivre ensemble tout au long de la vie » qu'elle traduit en finançant des actions concrètes portées par les acteurs de l'Economie sociale et solidaire (ESS).

En 2020, la Fondation a mis en place un dispositif de soutien exceptionnel doté de 0,6 M€ pour aider ses associations partenaires à affronter le confinement et la pandémie de covid-19. Elle a maintenu par ailleurs les travaux de son Comité de Sélection des Projets (CSP). D'une manière générale, elle a reçu 655 demandes de financement, instruit 88 dossiers et financé 78 projets pour un montant global de 1,066 M€.

Depuis 2014, la Fondation a engagé avec Amphitéa, l'association d'assurés partenaire de sociétés du Groupe, une coopération étroite qui prend la forme d'une participation active et opérationnelle, au CSP et au Jury du Prix annuel.

L'extension du réseau des correspondants à l'ensemble des salariés du Groupe a en outre permis de maintenir le nombre de participants à hauteur de 60 correspondants bénévoles (contre 71 en 2019).

**La Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE pour la vitalité artistique**

La Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE pour la vitalité artistique est née d'une volonté : celle de ses fondateurs – AG2R Prévoyance, Arpege Prévoyance, AG.Mut, ViaSanté Mutuelle, La Mondiale, La Mondiale Partenaire – qui ont souhaité renforcer la dimension sociétale du Groupe, en inscrivant celui-ci plus et mieux encore dans la vie de la cité, dont participent pleinement les arts et la culture.

Ainsi, depuis le 25 février 2017, date de sa création, la Fondation a œuvré en faveur d'initiatives culturelles à finalité exclusivement artistique, toutes inscrites dans l'un de ses trois champs thématiques d'intervention : le patrimoine culturel régional, la création contemporaine et les métiers d'art.

S'agissant de son 3<sup>e</sup> exercice, il a été marqué par la gestion politique et administrative des impacts de la pandémie de covid-19 sur les projets. Ainsi, grâce à la très forte mobilisation des administrateurs régionaux et nationaux, aucune rupture dans le processus d'instruction et de sélection n'a été constatée. Bien au contraire, les soutiens ont pu continuer d'être largement attribués et cela tant à l'adresse des acteurs publics que privés de la culture.

Pour mener à bien ses actions, la Fondation a continué de s'appuyer sur une gouvernance articulée autour de quatre instances statutaires et l'impulsion des Réunions territoriales du Groupe.

En 2020, les membres des Réunions territoriales ont étudié 31 projets éligibles, ancrés dans 13 territoires. Ils en ont retenu 28 à soumettre à l'examen du comité de sélection. Un projet supplémentaire a été approuvé, qui impactera le corpus 2021. Sur les 28 dossiers, 24 d'entre eux ont bénéficié d'un engagement de la part du Conseil d'administration. Ce dernier a par ailleurs, en toute souveraineté, décidé d'accorder une aide exceptionnelle à l'association Artagon afin de financer des bourses d'études aux étudiants en écoles d'art. L'ensemble des dons actés en 2020 s'est élevé à 0,6 M€.

Au-delà, le Conseil d'administration a en outre attribué le Prix Étoile de la Culture au projet de restauration du Grand orgue de la Basilique Notre-Dame de Fourvière.

Parallèlement à sa dimension redistribution, la Fondation a mis en œuvre le programme d'enseignement porté par la Chaire initiée avec l'École nationale supérieure des Arts Décoratifs (EnsAD), et intitulée : « la jeune création et le sacré ».

Enfin, la Fondation est animée par une équipe mise à disposition par le GIE La Mondiale Groupe. Elle est dotée d'un budget de 3,7 M€, auxquels contribuent notamment La Mondiale et La Mondiale Partenaire à hauteur de 1,8 M€ pour la période de 2017 à 2021 inclus.

## 2.3 Les comptes

## 2.3.1 Les comptes sociaux

**La Mondiale**

Le périmètre épargne et retraite de La Mondiale est constitué des affaires directes gérées par ses propres réseaux de distribution, et des acceptations internes.

Les affaires directes de La Mondiale sont constituées des contrats de retraite individuelle, de retraite pour les petits collectifs, d'épargne et de prévoyance.

Les acceptations internes correspondent aux contrats d'épargne et de retraite en euros des entités :

- ARIAL CNP ASSURANCES qui commercialise des contrats de retraite supplémentaire collective de grandes entreprises ;
- La Mondiale Partenaire qui commercialise des contrats d'épargne patrimoniale ;
- La Mondiale Europartner, basée au Luxembourg, qui commercialise principalement des contrats d'épargne et également quelques contrats de retraite gérés de la même manière que ceux d' ARIAL CNP ASSURANCES ;
- AG2R Prévoyance sur un périmètre défini de contrats d'indemnités de fin de carrière et de retraite.

Cette réassurance a pour but :

- de mutualiser le rendement des portefeuilles réassurés au sein du fonds général ;
- de centraliser la demande de financement sur La Mondiale, seule émettrice de dettes sur les marchés financiers.

À cette réassurance des fonds en euros, s'ajoute également :

- la réassurance des fonds en UC d' ARIAL CNP ASSURANCES. La mise en place d'un dépôt auprès de la cédante permet à ARIAL CNP ASSURANCES de conserver les titres à son bilan ;
- un nouveau traité de cession en réassurance en quote-part à 25 % de l'ensemble des contrats assurés ou acceptés par la cédante au titre des risques prévoyance et frais de santé conclu entre AG2R Prévoyance (en tant que cédante) et La Mondiale (en tant que réassureur) à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

A l'instar de 2019, La Mondiale a dû composer en 2020 avec la persistance de taux d'intérêt durablement bas en pilotant drastiquement son activité. Ainsi, la politique poursuivie était de limiter l'érosion du rendement de son actif financier et de continuer à encourager le développement des UC. Dès lors et dans le but de renforcer sa solvabilité, La Mondiale a poursuivi sa stratégie articulée autour de deux actions majeures : le renforcement de ses fonds propres et le maintien de la réorientation de sa collecte vers les UC.

Malgré ce contexte de taux bas conjugué avec les effets de la pandémie de covid-19, cette ligne de conduite a permis à La Mondiale d'augmenter ses capitaux propres de 20,3 % en 3 ans, de maintenir un ratio de solvabilité à 195 % au 31 décembre 2020 (289 % en 2019) et d'afficher ainsi un chiffre d'affaires en hausse de 22,0 % pour le porter à 5 291 M€ en 2020.

En terme de résultat net comptable, celui-ci ressort à 63,4 M€ au 31 décembre 2020 contre 134,8 M€ au 31 décembre 2019. Il est décomposé comme suit :

en millions d'euros (M€)	2019	2020
Résultat de souscription	-641,4	-207,4
Solde financier	790,3	281,5
Autres éléments	-14,1	-10,7
<b>Résultat net</b>	<b>134,8</b>	<b>63,4</b>

**- Résultat de souscription**

Les primes brutes s'élèvent à 5 291 M€ et affichent une croissance de 22,0 %. Le chiffre d'affaires comprend 1 314 M€ d'affaires directes, en diminution de 5,6 %, composés pour 998 M€ de produits de retraite individuelle et collective, pour 200 M€ de produits d'épargne, et pour le reste de contrats de prévoyance, et temporaires vie décès. Il comprend par ailleurs 3 977 M€ d'acceptations, en accroissement de 1 031 M€, composé pour 3 919 M€ d'acceptations Groupe dont 1 417 M€ sur le nouveau traité de réassurance quote-part de 25 % avec AG2R Prévoyance au titre des risques prévoyance et frais de santé.

Les prestations s'élèvent, hors frais de gestion des sinistres, à 4 539 M€ et affichent une hausse de 51,3 % en comparaison avec 2019. Ce total se décompose en 1 194 M€ d'affaires directes, en hausse de 77 M€, principalement sur le portefeuille retraite, et en 3 345 M€ d'acceptations, en augmentation de 1 462 M€. Cette augmentation se décompose principalement en 1 074 M€ de rachats sur contrats d'épargne (La Mondiale Partenaire et La Mondiale Europartner), et en 377 M€ de prestations sur le nouveau traité de réassurance quote-part de 25 % avec AG2R Prévoyance au titre des risques prévoyance et frais de santé.

Ainsi, la marge de gestion ressort à **-251,2 M€**, en baisse de 50,0 M€ (-24,9 %). Les produits de gestion s'accroissent légèrement (+0,9 %) pour atteindre 267,3 M€ composés essentiellement des chargements. Les frais généraux diminuent de 2,8 % pour atteindre 344,7 M€. Enfin, la provision globale de gestion a été augmentée de 30 M€ (elle avait été dotée de 67 M€ en 2019), portant principalement sur les portefeuilles de retraite collective, en raison des variations des vecteurs de taux d'actif retenus et d'une meilleure maîtrise des frais de gestion sinistres.

La marge d'assurance est positive de **84,5 M€** en hausse par rapport à 2019 (-399,3 M€) en raison essentiellement du renforcement volontaire et prudent en 2019 des provisions de rentes à taux techniques élevés à hauteur de 390 M€ contre 19 M€ en 2020. Le solde est expliqué principalement par les commissions de réassurance sur les acceptations en provenance d'AG2R Prévoyance.

Les commissions de réassurance du fonds général s'élèvent à **-40,7 M€** et sont stables par rapport à 2019 (-41,0 M€). Elles portent en quasi-totalité sur les traités de réassurance de la part fonds général des contrats des sociétés du Groupe et varient en fonction des encours gérés.

Le traité de réassurance conclu entre AG2R Prévoyance, en tant que cédante, et La Mondiale, en tant que réassureur à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2020, impacte fortement les différents agrégats du résultat de souscription. En effet, AG2R Prévoyance a versé à La Mondiale une prime

## 2. L'activité

d'ouverture exceptionnelle d'un montant correspondant aux engagements cédés à la date d'effet du traité, évalués à 917 M€, ajusté des intérêts financiers dus au titre de l'exercice 2020 selon les termes du traité ainsi que des flux de cession nets constatés postérieurement à la date d'effet. Ce versement est intervenu sous la forme de titres cédés en valeur de marché ainsi que d'un complément en numéraire. Les plus-values issues de la cession des titres se sont élevées chez la cédante à 89 M€ et ont été portées en réserve de capitalisation, nettes d'impôt. La cédante et le réassureur ont constaté les opérations de réassurance au titre de l'exercice 2020 dans leurs comptes de façon réciproque. Le chiffre d'affaires cédé par AG2R Prévoyance (et accepté par La Mondiale) sur 2020 s'est élevé à 1 417 M€ incluant la prime d'ouverture. Les provisions sont représentées par un nantissement en titres du réassureur au profit de la cédante.

Compte tenu de ces éléments, le résultat de souscription affiche une nette amélioration en 2020 à **-207,4 M€** contre **-641,4 M€** en 2019.

### - Solde financier

Le résultat financier net ressort à 1 267,0 M€ en 2020 contre 1 930,6 M€ en 2019, en diminution de 34,4 %, fortement impacté par de moindres plus-values réalisées sur apports d'immeubles et cessions d'actions, ainsi que par des dotations à la provision pour dépréciation durable (PDD). Ce résultat est constitué en majeure partie par les revenus des obligations (essentiellement les revenus récurrents) pour près de 95 % et 1,2 Md€ (cette proportion était toutefois beaucoup moins marquée en 2019 puisque les revenus d'obligations constituait 64 % du résultat financier).

Le taux de rendement brut des actifs de placement s'élève à 2,05 % en 2020 contre 3,27 % en 2019.

Cette variation doit être observée compte tenu des effets exceptionnels liés aux apports immobiliers sur 2019 (plus-values nettes 2019 de 335 M€) ainsi qu'à la réalisation de plus-values exceptionnelles sur le portefeuille actions dans un contexte à la fois de désensibilisation du portefeuille mais aussi de marché haussier (plus-values nettes 2019 de 331 M€).

Le solde entre le rendement des actifs financiers et la rémunération versée aux contrats s'élève à **281,5 M€** en 2020 contre 790,3 M€ en 2019.

La rémunération versée aux contrats au titre des affaires directes s'élève à 369 M€ au titre des intérêts crédités (contre 374 M€ en 2019) et 86 M€ au titre de la participation bénéficiaire (contre 99 M€ en 2019). Le taux de participation bénéficiaire attribué s'inscrit dans une baisse sensible liée à l'évolution des conditions des marchés financiers et à la diminution du taux de rendement hors éléments exceptionnels.

La rémunération versée au titre des affaires en acceptation en euros, s'élève à 457 M€ en 2020 (contre 591 M€ en 2019). La baisse de la rémunération s'explique à la fois par la baisse des encours gérés, et la diminution des taux servis au regard du rendement de l'actif général.

La provision pour participation aux excédents (PPE) a été maintenue à un niveau élevé de 2 180 M€ (celui-ci atteint près de 4,1 % des provisions mathématiques après revalorisation) à travers une dotation nette de 47 M€ en 2020 (contre une dotation de 76 M€ en 2019).

Compte tenu du résultat technique négatif, le solde financier disponible a été redistribué aux assurés au-delà du seuil de participation minimale.

### - Autres éléments

Les produits et charges non techniques et exceptionnels s'élèvent à **+41,4 M€** (+32,7 M€ en 2019) et sont constitués essentiellement par la contribution au fonds de solidarité TPE « covid-19 » (effort de solidarité mené sous l'égide de la FFA) pour 2,5 M€ et par l'imputation sur la réserve de capitalisation non technique de la charge d'impôt sur les sociétés liée au retraitement fiscal des dotations et des reprises effectuées sur la réserve de capitalisation au cours de l'exercice (43,9 M€).

La charge d'impôts a augmenté de 5,2 M€ pour atteindre **52,1 M€** en 2020. Le taux d'impôt sur les sociétés (IS) est de 28 % jusque 500 k€, puis 31 % au-delà, majoré de la contribution sociale de 3,3 %. La hausse de l'impôt se justifie par la hausse de la base imposable, notamment du fait du retraitement des provisions d'égalisation acceptées non déductibles concernant le nouveau traité de réassurance quote-part de 25 % avec AG2R Prévoyance au titre des risques prévoyance et frais de santé.

### Au niveau bilanciel,

- les encours gérés de 62 149 M€ ont progressé de 1 292 M€ par rapport à 2019 (+2,1 %), une hausse expliquée principalement par une collecte nette positive de 752 M€ intégrant l'évolution de la production réalisée par le réseau du marché des professionnels, le développement de l'acceptation provenant de la production en euros des filiales de La Mondiale, et surtout suite à la mise en place du nouveau traité de réassurance quote-part de 25 % avec AG2R Prévoyance au titre des risques prévoyance et frais de santé avec une collecte nette de +1 040 M€ (dont prime d'ouverture de 917 M€). La rémunération des contrats contribue-t-elle aussi à cette hausse pour 609 M€ avec un impact favorable de l'évolution des marchés sur les encours en UC qui ont généré un Ajustement à capital variable (Acav) positif de 222 M€ (878 M€ en 2019). L'Acav contribue à rehausser la valeur des provisions techniques en UC. Les encours en UC restent assez faibles pour La Mondiale et représentent 10,3 % du total des engagements, stable par rapport à 2019 ;

- une dotation complémentaire de provision pour dépréciation durable (PDD) a été constatée en 2020 pour 99,3 M€ essentiellement due à la dépréciation des actions cotées (87,3 M€) et d'une obligation d'une société en difficultés (12 M€). Une reprise de 14,6 M€ a été enregistrée sur l'ensemble du portefeuille de titres compte tenu du contexte favorable des marchés financiers. Ainsi, le solde des PDD au titre des valeurs mobilières à fin 2020 s'élève à 149,5 M€ ;

- les plus-values latentes s'élèvent à 8 486 M€, après la réalisation de 313,2 M€ de plus-values (nettes des moins-values) en 2020, contre 7 696 M€ au 31 décembre 2019 ;

- la provision pour risque d'exigibilité (PRE) n'a pas eu à être dotée au 31 décembre 2020, le portefeuille des titres classés en R.343-10 du Code des assurances étant en plus-value latente nette globale ;

- le montant des emprunts de La Mondiale figurant au bilan est de 3 677,1 M€, en hausse de 0,9 M€ par rapport à 2019, compte tenu des opérations réalisées en 2020 sur les emprunts visant à profiter des excellentes conditions de marché permettant de renforcer la solvabilité de La Mondiale par l'émission de deux nouveaux TSR pour un total de 1 Md€. En outre, La Mondiale a réalisé en 2020 un résultat de change positif de 93,3 M€ en 2020 neutralisé par les instruments de couvertures mis en place.

## ARIAL CNP ASSURANCES

Acteurs majeurs de l'assurance de personnes en France, et forts d'une vision commune du marché de la retraite supplémentaire, CNP Assurances et AG2R LA MONDIALE ont regroupé leurs activités de retraite supplémentaire et leurs équipes au sein d'ARIAL CNP ASSURANCES en 2016.

ARIAL CNP ASSURANCES est aujourd'hui en France le seul assureur exclusivement dédié à la retraite supplémentaire.

En mettant en commun les expertises, les équipes et les moyens de ses deux actionnaires, ARIAL CNP ASSURANCES s'engage à apporter aux entreprises et à leurs salariés les meilleures solutions en matière de retraite supplémentaire et de couverture des engagements sociaux. Cette filiale s'appuie sur une capacité d'investissement, de mobilisation et d'innovation unique qu'elle entend continuer à développer dans la durée.

ARIAL CNP ASSURANCES entend devenir ainsi l'acteur de référence de la retraite supplémentaire à destination des grandes entreprises, des PME et TPE. La filiale commune d'AG2R LA MONDIALE et de CNP Assurances a vocation à gérer les régimes de retraite supplémentaire de près de 20 000 entreprises, de la PME aux entreprises du Cac 40, soit plus de 18 Md€ d'encours. Elle s'appuie pour son développement sur la solidité financière et les expertises de ses deux actionnaires : La Mondiale (60 %) et CNP Assurances (40 %).

Dans le contexte exceptionnel engendré par la pandémie de covid-19 et dès l'annonce du confinement le 16 mars 2020, les équipes d'ARIAL CNP ASSURANCES ont immédiatement mis en application le dispositif de crise au service de l'accompagnement des clients et se sont très rapidement adaptées pour être en capacité d'assurer l'ensemble des services durant cette période, notamment le conseil et la gestion de la relation client ainsi que le traitement des prestations.

Malgré la situation, compte tenu des impacts significatifs de la Loi Pacte, le marché s'est caractérisé par une très forte activité sur le segment haut, les intermédiaires ayant eu beaucoup de sollicitations de la part des entreprises sur la transformation des dispositifs « Article 83 » et la continuité des « Article 39 ». A contrario, l'activité a été très faible sur le segment bas, à l'arrêt pendant la crise.

Ainsi, les systèmes d'informations ont été enrichis pour permettre la mise à disposition des nouvelles offres issues de la Loi Pacte, en particulier les Plans d'épargne retraite obligatoire (Péro) dès le début de l'année 2020.

Les objectifs ont ainsi pu être atteints en particulier en matière de préservation du portefeuille et de stabilité du chiffre d'affaires tout en permettant l'acquisition de nouveaux clients.

Le déploiement d'un nouveau partenariat a fortement mobilisé les équipes autour des ateliers juridique et conformité, distribution, offres produits, marketing, IT, digital et gestion.

2020 a vu se terminer l'ensemble des opérations de migration du portefeuille transféré de CNP Assurances à ARIAL CNP ASSURANCES vers l'outil de gestion cible.

En matière de transformation digitale, les efforts se sont poursuivis pour répondre aux attentes du marché et de nouvelles fonctionnalités continuent d'être ajoutées à l'espace client. Parallèlement, les travaux autour de la

## 2. L'activité

plateforme unique permettant l'agrégation des données se sont accélérés et ont permis de mettre à disposition des clients communs entre ARIAL CNP ASSURANCES et son nouveau partenaire deux offres successives.

*En terme de résultat net comptable,* l'activité retraite d'ARIAL CNP ASSURANCES est intégralement réassurée par La Mondiale et CNP Assurances. Le résultat net d'ARIAL CNP ASSURANCES (1,1 M€) est principalement constitué des produits financiers (nets d'impôt sur les sociétés) sur ses placements en représentation de ses fonds propres et de la commission de réassurance sur les traités stock La Mondiale (0,6 M€) et stock CNP Assurances (0,4 M€).

Ce résultat net est analysé ainsi :

en millions d'euros (M€)	2019	2020
Résultat de souscription	1,0	1,0
Solde financier	1,9	1,7
Autres éléments	-0,5	-1,6
<b>Résultat net</b>	<b>2,4</b>	<b>1,1</b>

### - Résultat de souscription

L'activité retraite participe pour 963,7 M€ au chiffre d'affaires de la société. La part de l'activité retraite est ainsi prédominante dans le chiffre d'affaires d'ARIAL CNP ASSURANCES. En 2020, la collecte a été investie pour près des 78 % en fonds euros.

En 2019, une affaire exceptionnelle portant sur un contrat type « article 39 » (retraite chapeau) co-assuré par un collège d'assureurs, et dont la part antérieurement portée par CNP Assurances a été réinvestie en quasi-totalité dans ARIAL CNP ASSURANCES pour 1,2 Md€, investis en UC. En 2020, l'activité d'ARIAL CNP ASSURANCES s'est maintenue, mais sans affaire nouvelle "exceptionnelle". Le chiffre d'affaires de 2020 apparaît ainsi en baisse par rapport à celui de 2019.

Les prestations brutes, y compris frais de gestion et charges des provisions pour sinistres, ont crû de 27 %,

Les variations des provisions brutes sont nettement inférieures à celle de 2019. En effet, en 2019, les variations des provisions brutes ont traduit l'entrée de l'affaire exceptionnelle citée plus haut, ainsi qu'une forte réévaluation des contrats en UC à travers un Acav positif de près de 564 M€ en raison d'un indice boursier élevé sur les valeurs investies.

Le résultat de souscription net est, quant à lui, quasi nul du fait de la réassurance des portefeuilles auprès de La Mondiale et de CNP Assurances. Il est constitué principalement des commissions de réassurance avec CNP Assurances et La Mondiale, à hauteur de **1 M€**.

### - Solde financier

Les produits des placements comprennent à hauteur de 265 M€ la rémunération servie par les réassureurs La Mondiale et CNP Assurances. Les produits financiers d'ARIAL CNP ASSURANCES sont entièrement réassurés, à l'exception de ceux relatifs aux actifs représentatifs de ses fonds propres. Les dividendes (15 M€) et plus et moins-values nettes sur cessions (-49 M€) sur les UC sont également incorporés aux produits nets des placements (et restitués intégralement aux contrats).

## 2. L'activité

La participation aux résultats comprend les intérêts techniques et la participation incorporée aux provisions mathématiques. Elle est intégralement réassurée.

Compte tenu de ces éléments, le solde financier ressort à 1,7 M€ en 2020 contre 1,9 M€ en 2019.

A noter que la commission de réassurance perçue de La Mondiale est comprise au niveau du résultat de souscription analysé ci-dessus.

### - Autres éléments

Les produits et charges non techniques et exceptionnels s'élèvent à -1,0 M€ (+0,4 M€ en 2019) et sont constitués essentiellement par la contribution au fonds de solidarité TPE « covid-19 » pour 1,0 M€ et par l'imputation sur la réserve de capitalisation non technique de la charge d'impôt sur les sociétés liée au retraitement fiscal des dotations et des reprises effectuées sur la réserve de capitalisation au cours de l'exercice (0,1 M€).

La charge d'impôt sur les sociétés s'élève à 0,6 M€ au titre de l'exercice 2020 en baisse de 0,3 M€ par rapport à 2019.

### Au niveau bilanciel,

- les encours gérés de 18 263 M€ au 31 décembre 2020 ont progressé de 2,9 % par rapport à ceux au 31 décembre 2019. Ils sont composés de 68,8 % de provisions en euros et de 31,2 % de provisions en UC ;
- l'actif de la société, quasiment composé d'obligations, comprenant 102 M€ de placements en euros et 5 695 M€ de placements en UC, n'est pas exposé à la PDD, ni à la PRE. L'activité d'ARIAL CNP ASSURANCES est réassurée à 100 %. La société ne dispose donc pas d'actifs investis sur le marché à l'exception de ceux venant en représentation de ses fonds propres, et ceux qui viennent en représentation des contrats en UC, pour lesquels un dépôt est constitué chez les réassureurs ;
- les fonds propres s'élèvent 111,8 M€ à fin 2020 (110,5 M€ à fin 2019) ;
- aucun emprunt ne figure dans les comptes au 31 décembre 2020 ; les emprunts ont été remboursés intégralement en 2016.

En termes de perspectives, en 2021, les actions porteront en particulier sur :

- la poursuite de l'intégration opérationnelle des impacts de la Loi Pacte et la transformation du portefeuille ;
- la montée en puissance de l'accord avec le nouveau partenaire et l'enrichissement de la plateforme commune ;
- la mise à disposition d'une nouvelle offre « Article 39 » ;
- les évolutions rendues nécessaires des systèmes d'informations et adaptation des processus de gestion ;
- le renforcement de l'organisation commerciale dans ce contexte nouveau.

Compte tenu de la pandémie de covid-19 et de ses effets sur les entreprises, l'année 2021 sera vraisemblablement caractérisée par une baisse des primes uniques, tant en affaires nouvelles qu'en reversement ainsi que des primes périodiques sur les contrats à cotisations définies du fait des nombreux plans sociaux annoncés y compris chez les très grands comptes.

Le marché anticipe également de significatives opérations de transferts sortants compte tenu de l'évolution majeure du champs concurrentiel entre les acteurs de la retraite et ceux de l'épargne salariale.

Enfin, la Loi Pacte imposant un cantonnement des actifs servant d'adossément aux contrats PER au plus

tard au 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'année 2021 sera consacrée à l'enclenchement des opérations d'exécution du projet de transformation d'ARIAL CNP ASSURANCES en Fonds de Retraite Professionnel Supplémentaire (FRPS).

### La Mondiale Partenaire

La Mondiale Partenaire est une société anonyme d'assurance sur la vie créée en 1979. Elle commercialise essentiellement des contrats d'épargne distribués via des banques de réseau et de gestion de fortune, mais aussi par des conseillers en gestion de patrimoine et par des sociétés de gestion de portefeuille.

Parmi les dispositifs qui facilitent l'investissement en UC, l'option « Tempo » a été largement utilisée en 2020 avec une collecte qui atteint 211 M€. Cette option permet d'investir pour une durée de 6 mois sur un fonds d'attente offrant un taux brut fixé à l'avance (0,90 % en 2020), les assurés peuvent ainsi arbitrer progressivement et en fonction des variations de marché sur les UC qu'ils ont sélectionnées au départ.

Le support structuré « Option Capital Protégé » poursuit sa progression avec 184 M€ collectés en 2020 (vs 140 M€ en 2019), il permet d'intégrer une poche à risques de 30 % tout en offrant une protection du capital pendant toute la durée de l'investissement.

La gamme immobilière a été enrichie en 2020 de deux nouveaux supports d'Organisme de Placement Collectif Immobilier (OPCI) et de Société Civile de Placement Immobilier (SCPI), ce qui la porte à 13 supports, offrant un large choix de types de gestion représentatifs du marché.

La sélection de trois Fonds Communs de Placement à Risques (FCPR) a été maintenue pour la gamme « Private Equity » qui bénéficient tous désormais du label « Relance ».

Enfin, le contrat individuel « Excellie Retraite » a été mis en marché dans le cadre de la Loi Pacte en remplacement des anciennes gammes loi « Madelin » et du plan d'épargne retraite populaire (PERP). Afin de répondre aux attentes des partenaires, le produit a été livré avec un service de souscription entièrement dématérialisé.

### En matière de résultat net comptable,

il ressort à 22,4 M€ au 31 décembre 2020 contre 22,8 M€ au 31 décembre 2019. Il est décomposé comme suit :

en millions d'euros (M€)	2019	2020
Résultat de souscription	65,3	73,0
Solde financier	-31,2	-39,7
Autres éléments	-11,3	-10,9
<b>Résultat net</b>	<b>22,8</b>	<b>22,4</b>

### - Résultat de souscription

Les effets de la pandémie de covid-19 ont pesé sur le marché de l'assurance vie qui termine l'année avec une collecte en recul de 20 % par rapport à 2019.

Dans ce contexte, la collecte de La Mondiale Partenaire qui ressort à 1 877 M€, en recul limité à 7,8 % par rapport à 2019, constitue une performance très honorable d'autant que cette collecte inclut 51 % de versements sur des supports en UC, à comparer à 34 % en moyenne pour le marché de l'assurance vie.

Les prestations s'établissent en baisse de 3 % à 2 010 M€. La collecte nette épargne reste négative de 138 M€, dont

une collecte de 405 M€ en UC et une décollecte de 543 M€ sur les fonds en euros qui contribue à limiter la dilution des rendements dans le contexte de taux très bas qui a marqué toute l'année 2020.

La marge de gestion ressort à 55,3 M€, en nette amélioration de 14,3 M€ par rapport à 2019.

Compte tenu de la volatilité des marchés au cours de l'exercice, les provisions techniques apparaissent fin 2020 en légère hausse de 1,2 % (+383 M€) pour s'établir à 32 086 M€. La proportion des UC dans les provisions techniques évolue pour passer de 39,6 % en 2019 à 41,6 % en 2020. L'Acav, lié aux supports en UC, régresse par rapport 2019, la variation est de -1 426,7 M€.

La marge d'assurance a quant à elle chuté de 6,6 M€ pour s'établir à -4,0 M€ en 2020. Les autres charges de gestion nettes de produits de gestion concernent principalement les commissions sur encours et d'arbitrages, les frais généraux d'administration et autres charges techniques ainsi que les rétrocessions de commissions. Ces frais sont en diminution de 1 %.

Les commissions de réassurance reçus du fonds général de La Mondiale s'élèvent à 21,7 M€ et stables par rapport à 2019.

Au vu de ces agrégats, le résultat de souscription s'élève à 73,0 M€ contre 65,3 M€ au titre de 2019.

### - Solde financier

Le résultat financier s'élève à 109,4 M€ en diminution de 22,9 M€ (132,3 M€ en 2019). Cette dégradation résulte essentiellement d'une baisse de 12,0 M€ des produits des placements nets des frais de gestion conjuguée à une diminution des plus-values nettes de 10,5 M€.

Le solde financier s'établit -39,7 M€ en baisse de 27 % par rapport à 2019. Les produits financiers des placements réassurés sont comptabilisés en autres produits techniques. L'insuffisance de produits financiers est principalement due aux contrats ayant des taux garantis, aux contrats bénéficiant des opérations bonus de taux, ainsi qu'au taux de rémunération des contrats faisant partie de l'actif général de La Mondiale supérieur au taux de rendement de l'actif général de La Mondiale servi à La Mondiale Partenaire.

A noter que la commission de réassurance perçue de La Mondiale est comprise au niveau du résultat de souscription analysé ci-dessus.

### - Autres éléments

Les produits et charges non techniques et exceptionnels s'élèvent à +3,2 M€ (+6,2 M€ en 2019) et sont constitués essentiellement par la contribution au fonds de solidarité TPE « covid-19 » pour 2,2 M€ et par l'imputation sur la réserve de capitalisation non technique de la charge d'impôt sur les sociétés liée au retraitement fiscal des dotations et des reprises effectuées sur la réserve de capitalisation au cours de l'exercice (5,4 M€).

La charge d'impôt sur les sociétés s'élève à 14,1 M€ au titre de l'exercice 2020 en baisse de 3,3 M€ par rapport à 2019.

### Au niveau bilanciel,

- les encours gérés de 32 086 M€ au 31 décembre 2020, en hausse de 1,2 % par rapport à 2019. Ils sont composés de 58,4 % de provisions en euros et 41,6 % de provisions en UC. La production en euros a décliné de 20,3 % ; les

## 2. L'activité

encours gérés reculent de 2,1 %. La production en UC a progressé pour atteindre 51,3 % du chiffre d'affaires (contre 43,7 % en 2019) ; l'ajustement en valeur des UC diminue sensiblement et s'élève à +318 M€ (contre +1 745 M€ en 2019). Ces deux éléments combinés expliquent l'évolution des encours gérés en UC de +6,2 % : leur part dans le total des encours a évolué de +2,0 points par rapport à 2019 ;

- au 31 décembre 2020, les plus-values latentes sur les actifs se montent à 594,6 M€ contre 560,0 M€ au 31 décembre 2019 ;

- aucune provision pour risque d'exigibilité (PRE) n'a été dotée au 31 décembre 2020 ;

- La Mondiale Partenaire n'a pas renforcé ses fonds propres en 2020 par de nouvelles émissions d'emprunts qui figurent au bilan pour 310 M€.

Au niveau organisationnel, la pandémie de covid-19 a naturellement conduit à accélérer la dématérialisation des échanges avec les partenaires distributeurs et les assurés. Dans cette logique les projets digitaux ont été prioritaires et les premiers actes de gestion dématérialisés de bout en bout, c'est-à-dire intégrés en gestion sans saisie manuelle, ont pu être enregistrés en 2020.

Cet effort sera poursuivi en 2021 afin d'offrir une palette complète de services génériques à l'usage des conseillers. Pour les partenaires qui développent leurs propres outils digitaux, La Mondiale Partenaire met à disposition les interfaces de programmation (API) permettant d'accéder aux données et services nécessaires pour une intégration complète à nos processus de gestion. Cette solution, qui permet de concilier en architecture ouverte les contraintes du distributeur et celles de l'assureur, semble bien être la voie d'avenir pour finaliser la transformation digitale de notre marché.

En termes de perspectives, le contexte très particulier de 2020 a pesé sur le marché de l'assurance vie avec une forte orientation vers les UC et une évolution assez nette vers le segment patrimonial.

Cette tendance est très probablement appelée à se poursuivre compte tenu de la perte d'attractivité des fonds en euro, ce qui au fond ne peut conduire qu'à une meilleure utilisation de toutes les opportunités d'investissement offertes par l'assurance vie.

La Mondiale Partenaire est naturellement très bien positionnée pour répondre à ces attentes offrant, par exemple, tous les modes de gestion disponibles sur le marché pour la gestion d'une épargne investie en UC. Avec l'entrée en vigueur du règlement européen « Durabilité », c'est aussi l'orientation vers les supports responsables qui va pouvoir être amplifiée partant de la gamme actuelle qui a été élargie une nouvelle fois en 2020.

### La Mondiale Europartner

Filiale de droit luxembourgeois de La Mondiale, La Mondiale Europartner, opérateur en assurance vie patrimoniale haut de gamme, est un spécialiste reconnu de la conception, du développement et de la gestion des produits d'épargne retraite patrimoniale et collectifs pour le compte de partenaires qui les distribuent à une clientèle internationale.

Pour ses partenaires de distribution, La Mondiale Europartner a étendu également une gamme de produits spécifiques et labellisés qui intéressent les segments de clientèle aisée et fortunée.

## 2. L'activité

Avec un chiffre d'affaires de 2 075,3 M€ (stable par rapport à 2019), l'année 2020 a été, malgré la pandémie de covid-19, une nouvelle année de production significative pour La Mondiale Europartner dans un environnement économique, politique et social toujours mouvementé tant au niveau européen que mondial.

En 2020, La Mondiale Europartner a réussi, au travers d'une politique de promotion des UC et malgré une concurrence vive, à atteindre un niveau de production en UC représentant plus de 61 % de son CA (55 % en 2019).

Cette production est surtout basée sur les marchés individuels français et italien, ce dernier exploité au travers de la succursale italienne installée à Milan. La Mondiale Europartner a conforté son positionnement italien en poursuivant la mise en place de nouveaux partenariats de distribution avec d'importantes banques privées. La Mondiale Europartner, en 2020, a réalisé 35,1 % de son chiffre d'affaires sur ce marché et 49,8 % au travers de partenariats français.

Avec un chiffre d'affaires élevé et des encours en croissance constante depuis une dizaine d'années, La Mondiale Europartner conforte depuis plusieurs années son positionnement comme acteur majeur sur le marché de l'assurance vie distribuée en libre prestation de service (LPS).

En matière de résultat net comptable, il ressort à 12,5 M€ au 31 décembre 2020 contre 11,6 M€ au 31 décembre 2019. Il est décomposé comme suit :

en millions d'euros (M€)	2019	2020
Résultat de souscription	39,0	36,6
Solde financier	-21,1	-19,4
Autres éléments	-6,3	-4,7
<b>Résultat net</b>	<b>11,6</b>	<b>12,5</b>

### - Résultat de souscription

La production à fin décembre 2020 s'élève à 2 075,3 M€ dont 1 270,0 M€ en UC (soit 61,2 %) et s'est maintenue malgré le contexte sanitaire.

Le taux de prestations de 2020, majoritairement constituées de rachats, est stable à 8,6 % (8,8 % en 2019). Le montant des prestations en 2020 s'établit à 1 375,2 M€ contre 1 251,1 M€ en 2019.

De ce fait, la collecte nette 2020 atteint 700,1 M€ et est en baisse par rapport aux 827,1 M€ de 2019. Sa part UC s'élève à 707,9 M€ (101 %). Une décollecte nette sur les supports en fonds garantis s'établit à -7,9 M€.

Les provisions techniques (y compris la provision pour PB) présentent une progression de 5,5 % pour atteindre 16 921 M€ en 2020 contre 16 038 M€ en 2019. Cette progression, portée par la collecte nette, a bénéficié, malgré un contexte économique chahuté par la pandémie de covid-19, de l'évolution des marchés financiers en 2020.

Compte tenu d'une part importante de collecte réalisée en UC conjuguée à des marchés financiers favorable, la part des UC des provisions mathématiques est passé de 52,4 % en 2019 à 55,6 % en 2020.

La marge de gestion s'élève à 32,9 M€ en 2020, en hausse de 19,3 M€, compte tenu d'une forte croissance de la taille moyenne des affaires nouvelles atténuée par une légère baisse des nouvelles affaires en épargne individuelle.

La marge d'assurance s'établit à -14,5 M€, en baisse de 21,3 M€ par rapport à 2019.

La commission de réassurance sur le « fonds garanti » auprès de La Mondiale s'élève à 18,2 M€ en 2020 (18,5 M€ en 2019).

Sur base de ces éléments, le résultat de souscription s'élève à 36,6 M€, en baisse de 2,3 M€ par rapport à l'exercice précédent. La hausse des marges nettes a été compensée par des régularisations comptables et des coûts opérationnels supplémentaires en 2020. La hausse des frais généraux reste quant à elle maîtrisée (43,2 M€ en 2020 contre 41,0 M€ en 2019).

### - Solde financier

Le résultat financier est de -19,4 M€, en hausse de 1,6 M€ par rapport à fin 2019. Cet accroissement s'explique essentiellement par la rémunération servie aux contrats (intérêts et PB versés) plus élevée par rapport à 2019 de 19,4 M€, conjuguée à une dotation complémentaire du fonds de PB de 5,9 M€. Cette hausse est atténuée par une baisse des produits des placements (y compris la rémunération des fonds propres) de 23,7 M€.

A noter que la commission de réassurance perçue de La Mondiale est comprise au niveau du résultat de souscription analysé ci-dessus.

### - Autres éléments

Ils sont constitués par la charge d'impôts sur les sociétés pour à 4,7 M€, en baisse de 1,6 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette charge tient compte de l'impôt commercial communal (ICC) et de l'impôt sur le revenu des collectivités (IRC) luxembourgeois ainsi que de l'impôt italien sur le revenu des sociétés (IRES) et l'impôt italien régional de production (IRAP). La Mondiale Europartner ne dispose plus depuis 2016 de déficits reportables fiscaux lui permettant d'alléger sa charge fiscale d'IS.

### Au niveau bilanciel,

- les encours gérés s'élèvent à 16 921 M€ au 31 décembre 2020. La conjoncture favorable des marchés financiers en 2020 a amené La Mondiale Europartner à enregistrer un Acav net positif de 182 M€ (contre 944 M€ en 2019). Par ailleurs, la part des engagements en UC s'est accru au détriment de l'euro passant à 55,6 % du total des engagements, soit +3,3 points par rapport à 2019 ;
- l'actif de la société, essentiellement composé d'obligations, n'est pas exposé à la PDD, ni à la PRE ;
- les fonds propres s'élèvent 263,3 M€ au 31 décembre en 2020 contre 250,8 M€ à fin décembre 2019 ;
- la société n'a pas renforcé ses fonds propres par de nouvelles émissions d'emprunts qui figurent au bilan pour 140 M€ au 31 décembre 2020.

L'ambition de La Mondiale Europartner en 2021 est de poursuivre son développement en orientant une part toujours plus importante de son activité vers les UC. De même, la distribution de produits de prévoyance sur les marchés français, italiens et d'Europe du nord qui complètent l'offre de La Mondiale Europartner, va s'intensifier les prochaines années. La mise en production de services digitaux continue et le développement géographique de la société devrait se poursuivre.

## 2. L'activité

des loyers facturés aux locataires du patrimoine immobilier détenu par La Mondiale SAM et non encaissés à la date de clôture de l'exercice.

Concernant les dettes fournisseurs, en pratique, la question du délai de paiement aux fournisseurs ne se pose pas car tous les frais généraux sont centralisés au niveau du GIE La Mondiale Groupe et les quelques factures reçues en direct des fournisseurs (non significatives) sont payées à leur réception.

### 2.3.2 Les comptes consolidés

Les comptes consolidés de La Mondiale sont établis conformément aux normes IFRS.

Aucune entrée/sortie du périmètre consolidé La Mondiale n'a eu lieu sur l'exercice 2020.

Le chiffre d'affaires du périmètre La Mondiale s'établit en 2020 à 7 414 M€ contre 6 241 M€ en 2019, soit une augmentation de 18,8%. Il faut noter que les primes relatives aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaires ne sont pas reconnues en chiffre d'affaires selon les normes IFRS.

Le résultat opérationnel s'établit à 369 M€ en 2020 contre 400 M€ en 2019. Au final, le résultat net de l'ensemble consolidé ressort en baisse à 262 M€ en 2020 contre 296 M€ en 2019.

Les principaux retraitements de consolidation ayant un impact sur le résultat concernent la réserve de capitalisation et la mise en juste valeur.

Les principaux retraitements ayant un impact sur les capitaux propres concernent le reclassement des prêts super-subordonnés à durée indéterminée et la mise à la juste valeur des placements disponibles à la vente (essentiellement actions et obligations).

Les capitaux propres totaux du périmètre consolidé La Mondiale sont de 6 295 M€ au 31 décembre 2020 et s'inscrivent en hausse de 7,4 %. Cette hausse est liée aux éléments mentionnés ci-dessus.

Les encours gérés s'établissent à 88 965 M€ (hors participation aux bénéficiaires différée) contre 85 930 M€ en 2019 soit une augmentation de 3,5 %. Cette évolution s'explique par une augmentation de 1,9 % des encours en euros et une hausse de 7,1 % pour les encours en UC. La part relative aux engagements en UC est désormais de 29 137 M€ soit 33 % du total.

En parallèle, les actifs gérés (évalués en valeur de marché hormis l'immobilier de placement et d'exploitation) ont augmenté de 5,7 % pour atteindre 108 565 M€ à fin 2020.

### Les événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2020 et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

### 2.3.3 Informations relatives aux délais de paiement

Le tableau des informations relatives aux délais de paiement prévu dans l'article D.441-4 du Code de commerce est présenté en annexe sociale (cf. note 3.1.5.). En effet, en application de la circulaire de la FFA en date du 29 mai 2017, la notion de règlement des créances clients ne se trouve pas à s'appliquer pour notre société puisque les soldes de ses créances sont constitués par des opérations d'assurance ou de réassurance et des comptes courants intragroupe.

En matière d'assurance, la question du délai de règlement clients ne se pose pas dans les mêmes termes qu'en matière commerciale. Bien qu'un processus de relance puis de mise en demeure soit mis en place, le paiement d'une prime d'assurance n'est pas obligatoire, l'absence de paiement des primes entraînant soit la non-couverture du risque, soit la non-alimentation du compte d'épargne ou de retraite du souscripteur. En conséquence, les chiffres communiqués correspondent aux créances constituées

# 3. Les perspectives de développement

- 26 3.1 Un nouvel environnement économique et financier
- 26 3.2 Standard & Poor's améliore la notation d'AG2R LA MONDIALE qui devient « A perspective stable »
- 27 3.3 Le plan d'entreprise « Impulsion 20-22 »

### 3. Les perspectives de développement

#### 3.1 Un nouvel environnement économique et financier

Au moment de la rédaction de ce document, l'actualité économique et financière restait monopolisée par la pandémie de covid-19 mondiale et la diffusion des différents vaccins, entretenant l'espoir d'une sortie de cette crise au cours de l'année.

Cependant, le début d'année ne portait pas à l'optimisme selon l'Insee dans sa note de février. Après un bon mois de décembre dopé au « Black Friday », la consommation des ménages s'est étioyée courant janvier 2021, refluant à 7 % sous son niveau d'avant-crise avec l'horaire du couvre-feu progressivement avancé sur l'ensemble du territoire et le décalage des dates des soldes d'hiver.

L'environnement international, en particulier en Europe, semblait aussi moins porteur selon les analystes économiques avec une dégradation de la situation sanitaire et de nouvelles mesures de restrictions dans nombre de pays ainsi que des comportements de stockage au Royaume-Uni fin 2020 avant le Brexit pouvant occasionner un contrecoup en janvier.

L'Insee avançait alors que le PIB a dû rester stable en janvier par rapport à décembre, 4 % en dessous de son niveau d'avant-crise. L'activité serait en quelque sorte sur un plateau en ce début d'année, tout comme l'épidémie.

Pour l'ensemble de l'année, l'objectif de 6 % de croissance que s'était fixé le gouvernement ne semblait pas atteignable selon l'Insee en raison notamment d'une capacité de rebond incertaine dans les secteurs les plus affectés.

Cette faiblesse de la croissance pèse sur l'inflation et donc sur les taux d'intérêt. La Fed a prévenu qu'elle maintiendra ses taux bas tant que l'inflation ne sera pas revenue durablement au-dessus de 2 %.

La BCE a également indiqué en début d'année 2021 que les taux d'intérêts devraient rester durablement bas en Europe, et qu'il faudrait attendre probablement le second semestre pour voir un rebond de l'économie après la campagne de vaccination. Début 2021, les taux à 10 ans étaient toujours négatifs sur janvier (-0,31 %), sur février (-0,15 %) et sur mars (-0,06 % sur les 9 premiers jours).

Les marchés actions étaient quant à eux en hausse sur le début d'année, le Cac 40 s'établissant un peu au-dessus de 6 000 points à la mi-mars 2021, en hausse de 8,7 % par rapport au 31 décembre 2020.

#### 3.2 Standard & Poor's améliore la notation d'AG2R LA MONDIALE qui devient « A perspective stable »

A la date de rédaction de ce rapport, l'agence de notation S&P a amélioré la notation de SGAM AG2R LA MONDIALE et de ses principales entités – La Mondiale, AG2R Prévoyance, Prima et ARIAL CNP ASSURANCES – devenue « A », assortie d'une « perspective stable ».

S&P met en évidence la stabilité et la solidité des fondamentaux du Groupe, la maîtrise de la collecte nette en euros et la baisse continue des taux garantis dans un environnement de taux bas. Elle souligne également la perspective de la transformation attendue d'une majorité des contrats « Madelin » en nouveau Péri, d'ici à fin 2021, afin de bénéficier de la possibilité de sortie en capital.

L'agence de notation considère ainsi que la sensibilité d'AG2R LA MONDIALE au niveau des taux d'intérêt a été considérablement réduite. Elle prévoit un maintien de son capital au niveau « AA » selon le modèle d'estimation de S&P.

Elle estime également que le Groupe a été en capacité d'amortir les chocs de marché liés à la pandémie de covid-19, notamment grâce à la mise en place d'une couverture

*« Au moment où les Conseils d'administration d'AG2R LA MONDIALE se réunissent pour arrêter les comptes 2020 de leurs institutions, cette amélioration de notre notation par Standard & Poor's est une reconnaissance de sa performance opérationnelle, de sa solidité financière et de son pilotage. Dans le contexte exceptionnel de la pandémie et de taux toujours bas, elle témoigne également de la résilience dont le Groupe fait preuve et reflète l'engagement constant de l'ensemble de nos collaborateurs. Le regard extérieur porté par les investisseurs et les analystes est un formidable encouragement pour tous, gage de confiance pour nos assurés », a conclu André Renaudin, Directeur général.*



### 3. Les perspectives de développement

La première est financière : il doit respecter des impératifs de solvabilité de plus en plus contraignants malgré l'érosion de ses marges. La seconde est commerciale : ses clients ont des attentes de plus en plus fortes en matière d'offres, de qualité de service et de digitalisation. Le Groupe a réagi en revisitant ses modes de fonctionnement et ses outils. Il s'est ainsi doté de plusieurs indicateurs financiers et extra-financiers afin de couvrir tous les domaines du plan. Il suit aujourd'hui la trajectoire de chacun de ces indicateurs et continuera à la piloter jusqu'au terme du plan.

**Challenge ressources humaines : Anticiper les évolutions métiers et accompagner ses collaborateurs dans ces changements**

Les métiers du Groupe sont appelés à changer en profondeur à court ou à moyen terme. Dans ce contexte, le Groupe anticipe pour adapter ses organisations et ses compétences tout en accélérant le déploiement de nouvelles façons de travailler. Ainsi, ses modes de fonctionnement gagnent en transversalité, en agilité et donc en efficacité. Le Groupe réinvente également sa dynamique managériale en fonction des évolutions de son environnement. En lien avec sa démarche « Bien vivre et bien travailler ensemble », il accompagne le développement individuel et collectif de ses collaborateurs. Son ambition est de rendre chacun acteur de son parcours professionnel, tout en lui donnant les moyens de contribuer pleinement à la transformation du Groupe.

actions, à l'émission d'obligations « restricted Tier 1 » (RT1) réalisée en octobre 2019 dans d'excellentes conditions et à une proportion d'UC dans son chiffre d'affaires largement supérieure à celle du marché.

Enfin, S&P tient compte des positions de premier plan d'AG2R LA MONDIALE, du volume et de l'étendue de la distribution de ses produits ainsi que de la stabilité de sa performance opérationnelle.

#### 3.3 Le Plan d'entreprise « Impulsion 20-22 »

Le plan « Impulsion 20-22 » a été pensé comme le prolongement de « Demain 2020 » pour doter le Groupe d'une feuille de route globale pour piloter sa transformation.

Les forces économiques et financières, réglementaires, sociétales et de marché auxquelles le Groupe est soumis ont créé un changement constant, percutant son modèle. Ces forces ont gagné en intensité avec la pandémie de covid-19 avec laquelle il a dû composer depuis mars 2020.

Dans ce contexte, « Impulsion 20-22 » s'est avéré parfaitement adapté pour répondre à ses engagements. Si le Groupe doit aller plus vite et plus loin dans ses projets de transformation pour relever ses challenges, cela ne remet nullement en cause ses trajectoires d'ici fin 2022.

Pour 2021, ce plan d'entreprise va intensifier la dynamique de transformation du Groupe avec pour ambition de mieux servir ses clients.

**Challenges assurés : Renforcer leur confiance par une relation adaptée à leurs besoins et à leurs usages**

Conforter la confiance des clients implique de développer l'utilité et l'accessibilité des solutions et des services que le Groupe leur apporte tout au long de leur vie. Pour simplifier et fluidifier les parcours clients, il mise sur la complémentarité de ses canaux physiques et à distance et a réorganisé son réseau de distribution dans une logique multi marchés. Il concentre désormais ses efforts sur la refonte de son site e-commerce, sur l'efficacité de la vente par téléphone et sur le développement des services en ligne. Enfin, il fait de son engagement sociétal, au cœur de son ADN, un atout différenciant de son développement commercial.

**Challenge métiers : Adapter ses offres dans un environnement réglementaire et financier inédit**

L'avalanche réglementaire, la persistance de taux bas voire négatifs, l'exacerbation de la concurrence et l'émergence d'enjeux sociétaux, au premier chef l'allongement de la durée de la vie, conduisent le Groupe à revisiter ses modèles économiques. Afin de se développer sur des marchés garantissant sa pérennité financière et de renforcer sa performance au service de ses clients, ses métiers évoluent autour de deux axes indissociables : d'un côté, la différenciation par des services innovants dans ses expertises historiques, qui le démarque de ses concurrents ; de l'autre, la diversification dans de nouveaux métiers, en dehors du strict champ assurantiel, qui lui permet de contribuer à l'adaptation de la société à la longévité, en expérimentant de nouveaux modèles d'affaires.

**Challenge performance : Renforcer sa solvabilité dans un environnement financier défavorable**

Le Groupe fait aujourd'hui face à deux contraintes antagonistes dont la situation sanitaire a encore augmenté la pression.

# 4. Le Gouvernement d'entreprise

- 30 4.1 Structure du système de gouvernance
- 30 4.2 Intégration des organes d'administration, de gestion et de contrôle dans la stratégie et les opérations de l'entreprise

## 4. Le gouvernement d'entreprise

### 4.1. Structure du système de gouvernance

Assureur spécialiste de la protection sociale et patrimoniale, La Mondiale, société d'assurance mutuelle (SAM) sur la vie humaine et de capitalisation créée en 1905, opère principalement dans le secteur d'activité des produits d'assurance vie pour la retraite supplémentaire des professionnels et des salariés des entreprises de taille moyenne. Elle y occupe une position très forte. Pour exercer son activité, La Mondiale dispose des agréments en branches 20, 22 et 24.

La Mondiale est membre de SGAM AG2R LA MONDIALE et de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE et bénéficie des moyens mis à disposition par les GIE du Groupe.

#### 4.1.1 Organigramme

L'organisation managériale du Groupe (CDG - COMEX) est présentée à la page suivante.

#### 4.1.2 Parité hommes / femmes

Le Conseil d'administration compte 20 membres, dont 7 femmes.

#### 4.1.3 Référence au code de gouvernance d'entreprise

Cette mention ne s'applique pas à La Mondiale.

#### 4.1.4 Participation des actionnaires / sociétaires aux assemblées

Les statuts de La Mondiale, mis à jour le 30 mai 2018, déterminent les conditions de participations des sociétaires aux assemblées.

Les articles 17 à 19 des statuts, relatifs aux dispositions communes aux assemblées générales des sociétaires, précisent que les sociétaires et les bénéficiaires sont répartis en groupements spécifiques ou géographiques et élisent des délégués aux assemblées générales.

Le nombre de délégués par groupement est proportionnel au nombre de sociétaires du groupement.

Les délégués sont élus pour 3 ans et sont rééligibles.

L'assemblée générale représente l'intégralité des sociétaires. Elle est composée des délégués des sociétaires qui disposent chacun d'une voix.

Les articles 22 à 30 des statuts sont relatifs aux dispositions particulières aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Ils prévoient notamment les conditions de convocation, de quorum et de validité des délibérations. Ils énumèrent les sujets qui relèvent de leur compétence respective.

### 4.2 Intégration des organes d'administration, de gestion et de contrôle dans la stratégie et les opérations de l'entreprise

#### 4.2.1 Conseil d'administration

##### 4.2.1.1 Description

Le Conseil d'administration de La Mondiale a pour objectif de fixer les grandes orientations stratégiques de la Société. Il prend et assume les décisions majeures. Il nomme et révoque le Président et le Directeur général, contrôle les activités de la Société, leur niveau de maîtrise, ainsi que leur régularité.

##### 4.2.1.2 Pouvoirs

Les principaux pouvoirs du Conseil d'administration sont précisés dans les statuts de l'entité, sans que la liste soit exhaustive. Les points relevant naturellement de la mission du Conseil sont notamment la définition des orientations en matière de placements financiers et de réassurance, l'examen des comptes annuels et semestriels et l'approbation des rapports formels. Il fixe également les taux de PB affectés aux contrats, par délégation et ratification de l'assemblée générale.

##### 4.2.1.3 Travaux

Un dossier est adressé aux administrateurs avant la tenue de chaque Conseil afin de leur permettre de l'analyser et de préparer leurs commentaires.

Le Conseil d'administration s'est réuni 9 fois en 2020.

##### 4.2.1.4 Composition

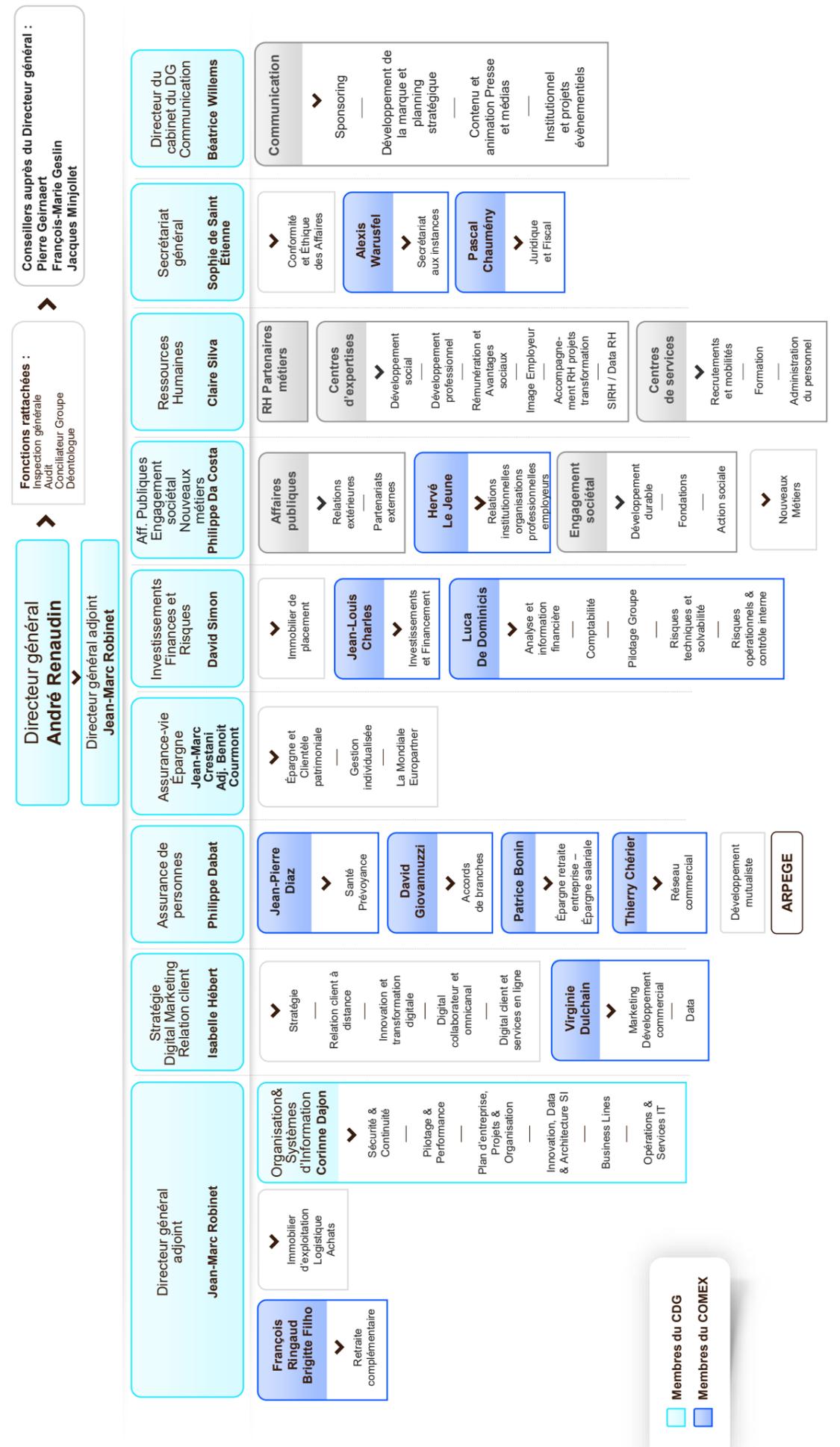
Le Conseil d'administration de La Mondiale comprend 20 membres, dont un administrateur élu par les salariés et 2 censeurs. Les administrateurs sont tous sociétaires de la SAM par la souscription de contrats d'assurances aux conditions normales de marché. Parmi les membres du Conseil, deux sont délégués des sociétaires, c'est-à-dire membre de l'assemblée générale.

L'évolution du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2020 porte sur :

- le renouvellement de M. Christian Gollier en qualité d'administrateur lors de l'Assemblée générale du 13 mai 2020 pour une durée de 5 ans ;
- le renouvellement de Mme Sylvie Reulet en qualité d'administrateur lors de l'Assemblée générale du 13 mai 2020 pour une durée de 2 ans ;
- après avoir pris acte de la fin de mandat de M. Serge Fautré, la nomination de M. Gautier Bataille de Longprey en qualité d'administrateur lors de l'Assemblée générale du 13 mai 2020 pour une durée de 4 ans ;
- la nomination de Mme Delphine Gallin en qualité d'administrateur lors de l'Assemblée générale du 13 mai 2020 pour une durée de 4 ans ;
- la nomination de Mme Blandine Mulliez en qualité d'administrateur lors de l'Assemblée générale du 13 mai 2020 pour une durée de 4 ans ;
- après avoir pris acte de la fin de son mandat d'administrateur, la nomination de M. Jean-François Dutilleul en qualité de censeur lors de l'Assemblée générale du 13 mai 2020 pour une durée de 4 ans ;
- la constatation du décès de M. Bernard Stalter, administrateur, lors du Conseil d'administration du 13 mai 2020 ;
- la nomination de M. André Renaudin en qualité de Président du Conseil d'administration en remplacement de M. Dutilleul, lors du Conseil d'administration du 13 mai 2020. M. Renaudin conserve par ailleurs sa fonction de Directeur général.

#### Les membres du Conseil d'administration (au 31 décembre 2020)

La liste des mandats exercés par chaque administrateur et dirigeant montre que la limitation du cumul de mandats est respectée, étant entendu que ne sont cités ci-dessous que les seuls mandats exercés sur le territoire français ou dans des sociétés qui entrent dans le périmètre de la loi.



## 4. Le gouvernement d'entreprise

#### 4. Le gouvernement d'entreprise

##### M. André Renaudin, Administrateur et Président Directeur général

- Directeur général de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE, de SGAM AG2R LA MONDIALE et de SGAPS AG2R LA MONDIALE
- Directeur général du GIE AG2R
- Directeur général d'AG2R Prévoyance, d'Arpege Prévoyance, d'AG2R Agirc-Arrco et de CGRR Agirc-Arrco ;
- Directeur général d'AG.Mut et de la Mutuelle des Professions Judiciaires
- Président du GIE La Mondiale Groupe
- Vice-président du Conseil d'administration d'ARIAL CNP ASSURANCES SA
- Représentant permanent de La Mondiale SAM au Conseil d'administration de La Mondiale Europartner SA, au Conseil de surveillance d'AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs et en sa qualité de Présidente de La Mondiale Grands Crus
- Administrateur de La Mondiale Partenaire SA, de Prima SA et de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE pour la vitalité artistique
- Directeur général délégué de Prima SA
- Délégué général de ViaSanté Mutuelle
- Président de la ROAM
- Membre du Comité des directeurs de la Fédération Agirc-Arrco
- Membre du Comité exécutif du Ctip
- Membre du Conseil exécutif de la FFA
- Vice-président de l'Association des Assureurs Mutualistes (AAM)
- Président ou Vice-président de plusieurs associations et fondations

##### M. Philippe Lamblin, Administrateur et Vice-président, Président du Comité des rémunérations et des nominations

- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Président du Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse d'Épargne Hauts de France
- Vice-président de la Société Locale d'Épargne Flandre Métropoles et de la Fondation d'entreprise Caisse d'Épargne Hauts de France
- Administrateur de Natixis Invest Management
- Administrateur au sein de plusieurs associations

##### M. André-Paul Bahuon, Administrateur

- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Président de Créatis Groupe SAS, de Créatis Expertise & Conseil Île de France Ouest SAS, de Créatis Audit SAS, de Créatis Expertise & Conseil SAS et de Créatis EC IDFS SAS
- Vice-président du Conseil de surveillance d'Interfimo
- Administrateur de la Caisse d'assurance vieillesse des experts comptables et Commissaires aux comptes, du GIE Social Jegard Créatis, du GIE Juridique Jegard Créatis et du GIE Administratif Jegard Créatis
- Gérant de Protecnic Services SAS et de Protecnic Créatis SARL
- Président de la Commission formation des professionnels et membre du Bureau de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes (CNCC)
- Président de l'Association de la Compagnie des Conseils et Experts Financiers (CEEF)
- Président de l'Association Comité des Groupements de Cabinets Indépendants (CGCI)

##### M. Gautier Bataille de Longprey, Administrateur

- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Administrateur de la Banque Degroof Petercam BE, de la Banque Degroof Petercam Suisse, de la Banque Degroof Petercam France et de Quadia SA
- Membre du Conseil de surveillance de Degroof Petercam Finance et de DPAS Degroof Petercam Asset Services
- Président du Conseil d'administration d'IRP Fonds de pension Banque Degroof DB et d'IRP Fonds de pension Degroof Petercam DC

##### M. Michel Chassang, Administrateur

- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Administrateur de LCL, d'Assumed, d'ANPREPS-MACSF
- Vice-président de l'Union des Entreprises de Proximité

##### Me Delphine Gallin, Administrateur

- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Présidente d'Avocat Conseil d'entreprise
- Gérante de Garoe Avocats Associés

##### M. Pierre Geirnaert, Administrateur représentant les salariés

- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Administrateur de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE, de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE, d'ARIAL CNP ASSURANCES SA et de La Mutuelle du Bien Vieillir
- Président d'AMPHITÉA
- Vice-président du Conseil de surveillance de Diffusion Média Régie (DMR)

##### M. Christian Gollier, Administrateur

- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Administrateur de Labex Finance et Croissance durable
- Président du Conseil scientifique de l'Observatoire de l'Épargne Européenne
- Membre du Conseil scientifique de l'ACPR
- Membre du Conseil scientifique des indices d'Euronext

##### M. Gilles Guitton, Administrateur

- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Administrateur de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE pour la Vitalité Artistique
- Président de l'Association Neuilléenne de soins à domicile (ANSIAD) et de l'Œuvre du Perpétuel Secours
- Administrateur de la Fondation Mansart
- Administrateur de Monte Paschi Banque - France

##### Mme Manou Heitzmann-Massenez, Administrateur

- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Administrateur de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE pour la Vitalité Artistique et de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE
- Présidente Grand Est du CCEF
- Administrateur d'INLI Grand Est, d'INSA Strasbourg, de l'École de Management de Strasbourg et du CFSEER Grand Est
- Membre du Conseil Économique Social et Environnemental Régional Grand Est

##### Mme Odette Jariel, Administrateur

- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Administrateur de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE

##### M. Thierry Jeantet, Administrateur

- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Président de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE
- Censeur au Conseil d'administration de Symeteristiki Insurance (Grèce), Censeur au Présidium et au Conseil de surveillance de Tüw Mutuelle d'Assurance (Pologne)
- Administrateur de la Fondation Université de Paris et de la Fondation d'Utilité Publique CEDIAS - Musée social

##### M. Franck Mouglin, Administrateur

- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE

##### Mme Blandine Mulliez, Administrateur

- Présidente et administrateur de la Fondation Entreprendre
- Membre du Comité exécutif de la Fondation Tocqueville et de la Fondation Étoile
- Administrateur de Réseau Entreprendre fédération, de EPA France, du Comité Grand Littoral FAIDHER et de la Pulse Foundation (Belgique)

##### Mme Joëlle Prévot-Madère, Administrateur

- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Administrateur de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE pour la Vitalité Artistique
- Administrateur de la CGPME Guyane
- Représentant CGPME au CESE
- Présidente de la section Industrie de la CGPME

##### Me Sylvie Reulet, Administrateur et Présidente du Comité des candidatures

- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE

##### M. Nicolas Schimel, Administrateur

- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Président de B329
- Président de Filib

##### Mme Isabelle Simelière, Administrateur

- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Présidente de Vous Consulting
- Représentant légal du GIE Moovxo

##### M. Jean-François Dutilleul, Censeur

- Administrateur de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE et de Rabot Dutilleul (BTP)
- Président du Conseil de surveillance du Groupe Vitamine T

##### M. René Ricol, Censeur

- Président de Ricol & Co
- Président de Ricol-Lasteyrie Conseil
- Administrateur de Ricol-Lasteyrie
- Administrateur de Delta 3C

##### 4.2.1.5 Conditions de préparation et d'organisation

Les dossiers sont adressés aux membres avant la tenue de chaque Conseil afin de leur permettre de les analyser et de préparer leurs commentaires. Le Conseil peut prendre et assumer les décisions majeures correspondant à chaque sujet qui lui est présenté. Les travaux du Conseil d'administration se traduisent par des procès-verbaux qui sont soumis pour approbation au Conseil suivant.

Le Conseil d'administration s'appuie sur 3 comités spécialisés de SGAM AG2R LA MONDIALE pour mener ses travaux, notamment en matière de pilotage des risques. À chaque séance, le Conseil recueille l'avis du comité spécialisé compétent :

#### 4. Le gouvernement d'entreprise

- le Comité d'audit et des comptes a pour mission le contrôle des comptes combinés incluant notamment ceux des co-affiliés de la Sgam et de leurs membres ainsi que leurs filiales et participations. Ce contrôle inclut également les processus mis en œuvre en la matière, de l'information économique et financière et plus généralement de l'accomplissement des dispositions légales, réglementaires et statutaires qui sont applicables au Conseil d'administration. Les Commissaires aux comptes assistent aux réunions du comité chaque fois que son Président le juge nécessaire et obligatoirement à celle au cours de laquelle sont examinés leurs rapports sur les comptes annuels et le rapport de gestion. Les responsables des fonctions clés Audit interne et Gestion des risques de la Sgam participent également à ce comité ;
- le Comité risques, conformité et actuariat est en charge de l'examen des risques de toute nature dont la cartographie des risques « Top-Down » et veille aux activités de contrôle interne du Groupe. Il identifie et évalue les risques susceptibles d'affecter les activités du Groupe. Il examine les politiques et procédures de gestion des risques soumises à approbation du Conseil. Les responsables des fonctions clés de la Gestion des risques, de la Conformité et Actuarielle de la Sgam participent à ce comité ;
- le Comité des investissements a pour mission de préparer la politique d'investissement de la Sgam et de ses membres, dans le respect de leur souveraineté, et tout particulièrement de se prononcer sur les questions d'intérêt commun aux entités combinées, ou qui pourraient le devenir pour le renforcement du Groupe. Il exprime son avis sur la structure des investissements ou des arbitrages financiers. Les responsables des fonctions clé Gestion des risques et Actuarielle de la Sgam participent à ce comité.

Le Conseil d'administration s'appuie également sur 3 comités spécialisés dédiés :

- le Comité stratégique du Conseil suit l'évolution de la stratégie et du développement de l'entreprise et examine notamment les acquisitions ou cessions d'actifs et les partenariats.

Il peut également étudier la nouvelle organisation du Groupe et être consulté sur le Plan d'entreprise ;

- le Comité des rémunérations et des nominations émet des recommandations sur les conditions de rémunération des mandataires sociaux et des hommes clés du Groupe ainsi que sur l'organisation et l'évolution du Conseil d'administration et de ses comités. La Direction des ressources humaines est présente à ce comité. Il procède notamment aux contrôles réglementaires attachés à la gouvernance de La Mondiale ;
- le Comité des candidatures est chargé de l'examen des candidatures des sociétaires, candidats pour être délégué des sociétaires, et du bon déroulement des élections de ceux-ci.

Il y a eu 25 réunions de comités en 2020.

##### 4.2.1.6 Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire > 10 % et une filiale

Les conventions réglementées sont présentées pour approbation en Conseil d'administration et font l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes.

## 4. Le gouvernement d'entreprise

### 4.2.1.7 Rémunération des mandataires sociaux

L'assemblée générale fixe le montant maximal des indemnités que le Conseil d'administration peut allouer à ses membres pour l'exercice en cours, et pour chacun des exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de sa part.

Les administrateurs bénéficiant d'un contrat de travail avec les GIE du Groupe ne sont pas indemnisés au titre de leurs mandats d'administrateurs.

### 4.2.1.8 Projets de résolution relatifs à la politique de rémunération

Cette mention ne s'applique pas à La Mondiale.

## 4.2.2 Direction Générale

### 4.2.2.1 Description

La Direction générale met en œuvre les grandes orientations stratégiques fixées par le Conseil d'administration en s'appuyant sur les impulsions du Comité de Direction générale et les comités opérationnels mis en place.

Elle rend compte de ses travaux au Conseil d'administration. Elle dispose de tous les pouvoirs nécessaires lui permettant de mettre en œuvre la stratégie et les décisions arrêtées par le Conseil d'administration, à charge de lui rendre compte.

La Direction générale arrête la politique de gestion des risques soumise à l'approbation du Conseil.

Le Directeur général organise dans le cadre des délégations de pouvoirs la mise en œuvre des règles de gouvernance prévues par la réglementation, et en particulier le principe de la double approbation par les dirigeants effectifs des décisions pouvant faire encourir des risques significatifs au Groupe dans le cadre de la gestion opérationnelle des activités.

La Direction générale de La Mondiale est assurée par Monsieur André Renaudin.

### Comité de Direction Groupe AG2R LA MONDIALE

Le Comité de Direction Groupe (CDG) est composé du Directeur général, du Directeur général adjoint et de neuf membres, chacun en charge d'un périmètre dédié du Groupe.

Le CDG se réunit hebdomadairement et traite de toutes les questions relatives à la bonne marche du Groupe.

Au 31 décembre 2020, la composition du CDG est la suivante :  
**M. André Renaudin, Président Directeur général de La Mondiale**  
- Les fonctions et mandats présentés ci-avant.

**M. Jean-Marc Robinet, Directeur général délégué de La Mondiale**

**Directeur général adjoint et membre du CDG en charge des fonctions supports et transverses**

- Dirigeant effectif d'Arpege Prévoyance
- Directeur général délégué d'AG2R Prévoyance
- Directeur général adjoint de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE, du GIE AG2R, d'AG2R Agirc-Arrco
- Président de la SAS Villadelles
- Président du GIE Édiprint
- Vice-président de la SAS Cadriège Alizé
- Administrateur d'ARIAL CNP ASSURANCES SA
- Représentant permanent d'AG2R Prévoyance au Conseil de surveillance d'AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs
- Vice-président de Prima SA

**M. Jean-Marc Crestani, Directeur général délégué de La Mondiale**

**Membre du CDG en charge de l'épargne et de la clientèle patrimoniale**

- Président de La Mondiale Europartner SA (Luxembourg)
- Président et Directeur général de La Mondiale Partenaire SA
- Représentant permanent de La Mondiale Partenaire SA au Conseil d'administration du GIE La Mondiale Groupe
- Administrateur du Cercle de l'Épargne

**M. Philippe Dabat, Directeur général délégué de La Mondiale**

**Membre du CDG en charge des assurances de personnes**

- Président de Prima SA
- Directeur général délégué d'AG2R Prévoyance et de La Mondiale Partenaire SA
- Dirigeant effectif de SGAPS AG2R LA MONDIALE, d'AG.Mut, d'Arpege Prévoyance et de ViaSanté Mutuelle
- Représentant permanent de La Mondiale au Conseil d'administration de La Mondiale Partenaire SA et du GIE La Mondiale Groupe
- Représentant permanent de La Mondiale Partenaire SA au Conseil d'administration de La Mondiale Europartner SA (Luxembourg)
- Administrateur d'ARIAL CNP ASSURANCES SA, du GIE CEP Trésorerie Santé Prévoyance et de la Fondation Entrepreneurs de la Cité
- Membre du Conseil de surveillance d'AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs
- Vice-président de l'Association Inter-AMC
- Membre du Conseil de direction DOMPLUS

**M. David Simon, Directeur général délégué de La Mondiale**  
**Membre du CDG en charge des finances, du pilotage, des risques**

- Directeur général délégué d'AG2R Prévoyance et de Prima SA
- Dirigeant effectif de SGAPS AG2R LA MONDIALE et de La Mondiale Partenaire SA
- Administrateur d'ARIAL CNP ASSURANCES SA, de La Mondiale Partenaire SA, de La Mondiale Europartner SA, du GIE La Mondiale Groupe et de Prima SA
- Vice-président du Conseil de surveillance d'AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs SA
- Président du GIE AG2R LA MONDIALE CASH et d'ALM Innovation SAS
- Représentant permanent de La Mondiale SAM au Conseil d'administration du GIE Édiprint
- Représentant permanent de Success SA au Conseil d'administration de la Bovida SA
- Gérant de la SARL Les Cerisiers
- Gérant de la SCEA David Simon

**M. Philippe Da Costa**

**Membre du CDG en charge des affaires publiques, engagement sociétal et nouveaux métiers**

- Administrateur d'ESS France au titre de l'Association des Assureurs Mutualistes (AAM)
- Membre du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire au titre d'ESS France
- Administrateur de France Active
- Administrateur de la Croix Rouge française
- Président du Conseil Scientifique et d'Orientation de l'Institut National de la Jeunesse et de l'éducation populaire.

**Mme Corinne Dajon**

**Membre du CDG en charge des systèmes d'information et de l'organisation**

- Présidente de la commission Systèmes d'Information du Ctip
- Vice-présidente du CIGREF
- Membre de l'association Parité Assurance

**M. François-Marie Geslin**

**Membre du CDG, conseiller auprès du Directeur général**

- Président du Comité national Coordination Action Handicap (CCAH)
- Vice-président de Silver Valley
- Vice-président de La Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE)
- Président de Pénates et Cités

**Mme Isabelle Hébert**

**Membre du CDG en charge de la stratégie, du digital, du marketing et de la relation client**

- Présidente de l'association Parité Assurance
- Administrateur de Groupe Maison de Famille

**Mme Sophie de Saint Étienne**

**Membre du CDG, Secrétaire générale en charge des instances, des affaires juridiques et fiscales et de la conformité**

- Trésorière de France Active

**Mme Claire Silva**

**Membre du CDG en charge des ressources humaines et des relations sociales**

- Administrateur d'ARIAL CNP ASSURANCES SA
- Représentant permanent du GIE AG2R au Conseil d'administration du GIE La Mondiale Groupe
- Vice-présidente de la Commission sociale de la FFA

**Mme Béatrice Willems**

**Membre du CDG, Directeur du cabinet du Directeur général, en charge de la communication**

### 4.2.2.2 Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général

Le Conseil d'administration n'a pas limité les pouvoirs du Directeur général.

### 4.2.2.3 Dirigeants effectifs

Le principe de validation dit des « quatre yeux » institue la double validation par les dirigeants effectifs pour des décisions pouvant faire encourir des risques significatifs à la Société dans le cadre de la gestion opérationnelle des activités. Selon la Directive 2009/138/CE (Solvabilité 2) ainsi que les orientations relatives à la gouvernance des entreprises, les dirigeants effectifs sont au moins deux personnes qui dirigent effectivement l'entité et interviennent dans toute décision significative avant qu'elle ne soit mise en œuvre.

Des dirigeants effectifs ont été désignés pour chaque entité du Groupe. Le Directeur général d'une entité du Groupe est systématiquement nommé parmi les dirigeants effectifs.

Le Conseil d'administration de La Mondiale a désigné les dirigeants effectifs. Le Directeur général de la Société est nommé parmi les dirigeants effectifs.

## 4. Le gouvernement d'entreprise

En 2020, les dirigeants effectifs de La Mondiale sont :

- M. André Renaudin, Président Directeur général ;
- M. Jean-Marc Crestani, Directeur général délégué ;
- M. Philippe Dabat, Directeur général délégué ;
- M. Jean-Marc Robinet, Directeur général délégué ;
- M. David Simon, Directeur général délégué.

### 4.2.2.4 Fonctions clés

Des fonctions clés sont identifiées afin d'être les garants du système de gestion des risques et un lien direct entre les administrateurs et les directions opérationnelles.

Le système de gouvernance de La Mondiale repose notamment sur l'animation de la fonction de gestion des risques, de la fonction actuarielle, de la fonction de vérification de la conformité, de la fonction audit interne et d'un dispositif de contrôle interne.

Toutes ces fonctions ont pour vocation de communiquer directement à la Direction générale, au Comité d'audit et des comptes, au Comité des risques et actuariat et aux Conseils d'administration une vision homogène et fiable du suivi des risques d'AG2R LA MONDIALE. Ces fonctions ont un rôle d'information, de communication et de gestion des risques.

L'ensemble de ces fonctions joue un rôle prépondérant dans le système de gestion des risques général de l'entreprise car elles ont un rôle de contrôle et de suivi dans la mise en application des indicateurs de risques, des lignes directrices du Groupe et du respect des politiques de risques. Ces fonctions sont appelées des fonctions clés car elles font le lien entre la Direction générale, les Conseils d'administration et les directions opérationnelles.

Les fonctions clés de La Mondiale sont des fonctions transversales à l'ensemble du Groupe.

Ce dispositif permet une diffusion de l'information fluide et réciproque entre le Groupe et les entités, notamment en ce qui concerne le déploiement local des politiques et procédures et la remontée au niveau Groupe du reporting relatif aux risques.

Les responsables de fonctions clés de La Mondiale sont :

- M. Benoit Courmont, comme tenant de la fonction gestion des risques ;
- M. Anthony Merlhe, comme tenant de la fonction actuarielle ;
- Mme Sophie de Saint Étienne, comme tenant de la fonction vérification de la conformité ;
- M. Laurent Domont, comme tenant de la fonction audit interne.

En conclusion, ce rapport sur le gouvernement d'entreprise est soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Les Commissaires aux comptes doivent présenter dans leur rapport distinct, leurs observations éventuelles relatives aux informations mentionnées dans ce rapport et doivent attester de l'existence des informations concernant les rémunérations des mandataires sociaux et celles sur le fonctionnement des organes d'administration et de Direction de la Société.

# 5. Le contrôle interne et la gestion des risques

- 38 5.1 L'organisation de la gestion des risques au sein du Groupe
- 38 5.2 La gestion des risques opérationnels
- 38 5.3 Les principaux risques opérationnels
- 42 5.4 Les principaux risques techniques et financiers
- 44 5.5 Les procédures de contrôle relatives à l'information financière et comptable

## 5. Le contrôle interne et la gestion des risques

### 5.1 L'organisation de la gestion des risques au sein du Groupe

La Direction générale d'AG2R LA MONDIALE a confié à la Direction du pilotage financier et des risques, le suivi et le contrôle aussi bien des risques techniques et financiers propres au métier (adéquation actif/passif, évolution de la mortalité/longévité, adéquation de la politique de réassurance, etc.) que des risques opérationnels (élaboration et pilotage du dispositif de contrôle interne, continuité d'activité, protection des données personnelles, sécurité des systèmes d'information, etc.).

En matière de pilotage des risques, le Conseil d'administration s'appuie notamment sur trois comités spécialisés pour mener ses travaux :

- le Comité d'audit et des comptes ;
- le Comité des risques, conformité et actuariat ;
- le Comité des investissements.

Le système de gouvernance du Groupe repose notamment sur l'animation de la fonction gestion des risques, de la fonction actuarielle, de la fonction vérification de la conformité, de la fonction audit interne et d'un dispositif de contrôle interne.

Le Groupe a mis en place à tous les niveaux des moyens dédiés à la maîtrise des risques. L'organisation s'articule selon le principe des trois lignes de maîtrise qui définit les responsabilités en matière de gestion des risques et de contrôle interne :

- la première ligne de maîtrise correspond à la gestion des risques pilotés par les directions opérationnelles ;
- la deuxième ligne de maîtrise est celle des différentes fonctions instituées par la Direction générale pour assurer le suivi du contrôle des risques et de la conformité ;
- la troisième ligne de maîtrise est celle de l'assurance indépendante de la maîtrise des risques fournie par l'audit interne.

Chacune de ces trois lignes joue un rôle distinct et complémentaire dans le cadre de la gouvernance de l'organisation.

Les fonctions clés rattachées aux deuxième et troisième lignes de maîtrise jouent un rôle prépondérant dans le système de gestion des risques général de l'entreprise car elles ont un rôle de contrôle et de suivi dans la mise en application des indicateurs de risques, des lignes directrices du Groupe et du respect des politiques de risques. Elles communiquent et rendent compte de leurs analyses et actions aux instances politiques et organes de gouvernance du Groupe.

### 5.2 La gestion des risques opérationnels

L'ensemble des travaux réalisés par les directions opérationnelles ainsi que par les fonctions clés nécessitent de prendre un certain nombre de décisions.

Le rôle des instances opérationnelles consiste à aider à la prise de décision : elles pilotent, instruisent et examinent les politiques et rapports avant de les communiquer pour approbation par le Conseil d'administration. L'organisation des instances opérationnelles s'articule autour de différents comités spécialisés.

Le Comité des risques opérationnels composé des représentants des principales directions du Groupe et des fonctions clés, a pour missions permanentes d'apprécier le niveau de maîtrise des risques opérationnels du Groupe au travers de l'examen du reporting consolidé et de l'examen des incidents et risques majeurs. Il assure le

suivi de l'efficacité du dispositif de gestion des risques opérationnels et en valide, si nécessaire, les orientations.

Il s'appuie également sur les travaux issus de comités spécifiques :

- le Comité de sécurité des personnes et des biens ;
- le Comité de pilotage continuité d'activité et gestion de crise ;
- le Comité stratégique de la sécurité des systèmes d'information.

Les comités de direction actif-passif et de modélisation sont également des instances opérationnelles qui examinent les risques techniques et financiers du Groupe en analysant les études de gestion actif-passif et en validant les méthodes et principes de modélisation ainsi que les hypothèses économiques de calcul de provisionnement suivant le référentiel Solvabilité 2.

### 5.2.1 Les politiques de gestion des risques et de contrôle interne

La politique de contrôle interne s'inscrit dans le dispositif de gestion des risques du Groupe et, plus particulièrement, dans le dispositif de gestion des risques opérationnels. Elle définit en lien avec le référentiel « COSO » (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission), le cadre de mise en œuvre des actions nécessaires à la maîtrise des risques identifiés et des limites acceptées.

Les politiques de gestion des risques et de contrôle interne sont complétées sur des domaines de risques opérationnels spécifiques, par :

- la politique conformité ;
- la politique de continuité d'activité ;
- la politique sécurité des systèmes d'information ;
- la politique de sous-traitance ;
- la politique qualité ;
- la politique de protection des données à caractère personnel.

### 5.2.2 Cartographie des risques

L'identification des risques s'appuie essentiellement sur la cartographie des risques dans laquelle le recensement et l'évaluation des risques sont réalisés selon les deux approches « bottom-up » et « top-down ».

Des liens sont établis entre les deux approches afin que les priorités que reflètent l'approche « top down » soient prises en compte sur le plan opérationnel et que les risques et incidents de la cartographie « bottom up » viennent préciser et actualiser la perception des dirigeants.

### 5.3 Les principaux risques opérationnels

Le risque opérationnel est le risque de pertes résultant de procédures internes inadaptées ou défaillantes, ou de membre du personnel et de systèmes, ou d'évènements extérieurs. Cette définition recouvre les erreurs humaines, les fraudes et malveillances, les défaillances des systèmes d'information, les problèmes liés à la gestion du personnel, les litiges commerciaux, les accidents...

En déclinaison de la politique de gestion des risques, le Groupe a défini un référentiel de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne donnant à chacun les méthodes et moyens ad hoc pour identifier, évaluer, arbitrer et traiter les risques opérationnels en mettant en œuvre si nécessaire, des plans d'actions.

La gestion des risques opérationnels est prise en compte au travers du dispositif de contrôle interne. Ce dispositif comprend l'ensemble des moyens, comportements, procédures et actions qui contribue à la maîtrise des activités du Groupe.

Trimestriellement, le tableau de bord mesure le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne au niveau du Groupe et au niveau des Directions ou des entités. Ce tableau de bord reprend plusieurs indicateurs de suivi et il est régulièrement présenté au Comité des risques opérationnels.

### 5.3.1 Risques liés à la continuité d'activité et gestion de crise

L'année 2020 a particulièrement mis en avant l'importance des dispositifs de continuité d'activité et de gestion de crise notamment pour faire face à la pandémie de covid-19 et en limiter les impacts.

Le dispositif pour maîtriser ces risques prend en compte les ruptures importantes ou durables de l'activité (pandémie, incendie, panne informatique, ...) ainsi que les incidents majeurs pouvant avoir un impact important sur les collaborateurs, les biens, les clients ou la réputation du Groupe. Le dispositif de gestion de crise et de continuité d'activité est décrit au travers de documents applicables à l'ensemble du Groupe.

Le plan de gestion de crise définit l'organisation qui doit permettre au Groupe de faire face à une situation de crise. Une crise est une situation exceptionnelle et soudaine menaçant directement la structure du Groupe, sa chaîne de commandement, ses activités ou son image.

La politique de continuité d'activité définit les règles de gouvernance, les principes, l'organisation et les objectifs à atteindre afin de mettre en œuvre une gestion de la continuité d'activité efficiente et pérenne au sein du Groupe. La gestion de la continuité d'activité doit permettre de faire face à quatre types de sinistres majeurs :

- l'indisponibilité des locaux ;
- l'indisponibilité des systèmes d'information ;
- l'indisponibilité du personnel ;
- l'indisponibilité des prestataires.

Plusieurs solutions opérationnelles sont en place afin de limiter les impacts liés à chaque scénario d'indisponibilité telles que le plan de secours informatique, le plan de repli utilisateur, le suivi de la continuité des prestataires critiques et des plans de continuité métiers.

### FOCUS sur la gestion de la pandémie de covid-19 au sein d'AG2R LA MONDIALE

Pour faire face à la situation exceptionnelle liée à la pandémie de covid-19, la cellule de crise Groupe (CCG) et les plans de continuité d'activité (PCA) ont été activés dès le début de la crise. La CCG a réuni des membres représentatifs des principales fonctions transverses du Groupe (ressources humaines, systèmes d'information, immobilier et communication) et, étant donné le facteur humain de la crise, elle a été pilotée par la Direction des ressources humaines en lien avec la Direction générale et a été coordonnée par la Direction risques opérationnels. L'objectif a été d'assurer la sécurité des collaborateurs tout en maintenant un niveau d'activité acceptable pour nos assurés dans un environnement de crise majeure.

L'ampleur de la pandémie de covid-19 a nécessité que les directions métiers et/ou les entités mettent en place des cellules de crises opérationnelles (CCO) permettant

## 5. Le contrôle interne et la gestion des risques

de décliner les directives de la CCG et de mettre à jour, prioriser et activer les PCA. Au total, 20 cellules de crise opérationnelles se sont activées progressivement au cours du mois de mars. Un processus exceptionnel de communication a été mis en place tant au niveau interne (via les canaux traditionnels et les outils d'alerte) qu'au niveau externe (via une CCO de communication de crise vers nos clients).

Le dispositif Groupe mobilisé pour la gestion de crise sanitaire, a évolué tout au long de l'année pour s'adapter au risque sanitaire et aux directives gouvernementales. Toutes les actions exceptionnelles réalisées pendant la première vague de l'épidémie ont permis un passage massif au travail à distance (augmentation des équipements mobiles et des connexions VPN) de la quasi-totalité des activités réalisables à distance ou de maintenir les activités dans des conditions sanitaires respectant le protocole national. Depuis août 2020 et pendant la deuxième vague, le dispositif est en mode « veille renforcée » pour suivre l'état de la situation pandémique et ajuster les directives (consignes sur le télétravail, les restrictions de fonctionnement dans les sites...).

En parallèle, un premier retour d'expérience avec les cellules de crise du Groupe et un bilan sur l'efficacité du dispositif ont été réalisés. Le bilan est positif, les engagements vis-à-vis des clients ont pu être maintenus et la sécurité des collaborateurs a pu être maîtrisée. Les enseignements ont permis d'alimenter le plan d'amélioration continue du dispositif permanent.

Le plan d'actions pluriannuel a été revu pour prendre en compte le retour d'expérience de la gestion de crise sanitaire. Ce dernier a poursuivi la démarche d'industrialisation du système de management de la continuité d'activité (SMCA) avec l'intégration de nouvelles fonctionnalités dans l'outil. Le projet de refonte du plan de secours informatique (PSI) s'est également poursuivi avec la réalisation des premiers tests techniques et fonctionnels.

Dans le cadre du maintien en condition opérationnelle des activités, le planning de tests a été revu en cours d'année du fait de l'activation des PCA et des outils d'alerte en réel qui ont permis de mettre à jour les procédures et vérifier le caractère opérationnel du dispositif.

En outre, pour renforcer la sensibilisation des acteurs, un module de formation e-learning « Gestion de crise » a été déployé en fin d'année et est disponible à l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Le risque lié à la continuité d'activité et à la gestion de crise est fortement impacté par le contexte sanitaire et la menace cyber qui viennent s'ajouter aux enjeux de transformation du Groupe (digitalisation des métiers, rationalisation des outils...), nécessitant ainsi une optimisation de l'efficacité du dispositif en place, prise en compte dans le plan pluriannuel Résilience 2022.

### 5.3.2 Risques liés à la sécurité de l'information dont les risques cyber

L'actualité 2020, avec une forte croissance de la menace Cyber, confirme que les risques cyber sont l'une des premières menaces auxquelles sont confrontées les entreprises. Si les menaces ont historiquement visé les banques et les moyens de paiements, elles sont devenues organisées avec des enjeux financiers pour s'étendre à tous les secteurs d'activité comme le montre les victimes connues courant 2020. Dans ce contexte,

## 5. Le contrôle interne et la gestion des risques

les établissements de santé et de l'assurance sont des cibles majeures avec leurs volumes importants de données personnelles confidentielles.

La réglementation a progressivement intégré ces risques pour qu'ils soient pris en compte dans le dispositif de gestion des risques des entreprises. Parmi les principaux textes, citons la Loi de sécurité financière de 2003, la Loi de programmation militaire de 2013, la directive Solvabilité 2 de 2009 qui édicte des principes généraux en matière de maîtrise des risques opérationnels et de maîtrise de l'information et le règlement général sur la protection des données (RGPD) qui s'applique depuis mai 2018. Et dernièrement, la directive sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information (ou connue sous l'appellation NIS, « Network and Information Security ») a été transposée dans la loi française en 2018 dont l'objectif est d'assurer un niveau de sécurité élevé et commun pour les réseaux et les systèmes d'information.

Le Groupe a défini et tient à jour une politique de sécurité dont la mise en œuvre s'inscrit dans un plan de sécurité à trois ans, déployé au travers des plans d'action annuels.

Le plan stratégique sécurité 2020-2022 « Cyber 2022 », présenté lors du comité stratégique de sécurité, s'inscrit dans la continuité du précédent plan avec de nouvelles mesures de protection en réponse à l'évolution de la menace Cyber. Il accompagne aussi les projets de transformation tels que la mobilité, le « Digital » et le « Cloud ». Les engagements 2020 prévus par le plan ont été respectés et se poursuivront en 2021 selon le calendrier initialement défini. Ce plan peut être mis à jour si nécessaire face aux évolutions de la menace Cyber ou aux recommandations courantes de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

### Protection des données personnelles

Le RGPD est entré en application en mai 2018. Au cours de l'année 2020, le Groupe a poursuivi l'adaptation de ses pratiques et de ses outils pour répondre aux exigences des assurés et des entreprises clientes. Cette sensibilisation se traduit notamment par une progression des demandes d'exercice des droits d'accès, de rectification ou d'effacement qui progressent depuis la prise d'effet du règlement.

L'année 2020 a été marquée par des investissements importants visant à adapter notre système d'information et par le déploiement de contrôles permettant de vérifier l'efficacité de l'organisation et des procédures déployées depuis 2 ans. Un effort particulier a été porté sur l'accompagnement des projets Groupe afin que les solutions mises en œuvre permettent de garantir dès leur conception les principes de la protection des données personnelles.

### 5.3.3 Risques liés à la sous-traitance

Selon les termes des articles L. 354-3 et R. 354-7 du Code des Assurances : « les entreprises d'assurance et de réassurance conservent l'entière responsabilité du respect de l'ensemble des obligations qui leur incombent lorsqu'elles recourent à l'externalisation des fonctions ou des activités d'assurance ou de réassurance ».

Le Groupe doit donc assurer le contrôle des activités sous-traitées qu'il s'agisse de prestations de services ou de délégation de gestion.

La politique de sous-traitance s'inscrit dans le dispositif général de gestion des risques du Groupe et, plus particulièrement, dans le cadre de la gestion des risques opérationnels. Cette politique s'applique à toutes les activités et toutes les entités juridiques du Groupe dont La Mondiale. Elle est complétée ou adaptée, si nécessaire, de dispositions particulières pour tenir compte d'un cadre réglementaire ou organisationnel spécifique en raison de l'activité.

Sur la base de critères définis dans la politique, un travail annuel de recensement et de notation est réalisé au niveau Groupe pour une majeure partie des activités externalisées. Certaines pouvant impacter La Mondiale sont considérées comme critiques ou importantes et font l'objet d'un pilotage renforcé.

Les prestations sont évaluées en fonction de l'organisation mise en œuvre chez le prestataire pour maîtriser ses risques et la qualité de sa prestation, la réversibilité de notre relation avec le prestataire et la solvabilité financière du prestataire vis-à-vis du Groupe.

Des dispositions particulières sont mises en place par les directions en fonction de la criticité des prestations. Ainsi des plans de contrôles et des revues d'activité sont notamment réalisées avec les principaux fournisseurs.

### 5.3.4 Risques d'inadéquation ou de pannes répétitives des systèmes d'information

L'activité d'AG2R LA MONDIALE dépend étroitement de ses systèmes d'information, dans la mesure où ses activités exigent de traiter un grand nombre d'opérations de plus en plus complexes et sur des volumes de données croissants. Des pannes logicielles, matérielles ou des défauts de services d'un partenaire ou d'un fournisseur important ou répétés pourraient entraîner des erreurs ou des interruptions dans les systèmes de gestion, de comptabilité et de trésorerie.

Le Groupe recense plus de 750 applications métier, mises en place au fil du temps et dans des technologies diverses. De nombreuses actions sont consacrées à la rationalisation du système d'information et à la modernisation des infrastructures techniques au travers notamment d'un programme de convergence ayant pour objectif d'améliorer l'adaptabilité et le niveau de sécurité de son exploitation. Des contrôles au niveau des applications web ont été mis en place afin de s'assurer de leur sécurisation. En outre, des outils de supervision permettent de veiller au bon fonctionnement du système d'information dans sa globalité, de l'infrastructure réseau et télécom jusqu'aux applications les plus sensibles.

Annuellement, une évaluation de la qualité des sociétés de prestation est effectuée afin de s'assurer de leur fiabilité et de se préserver d'éventuelles défaillances de leur part.

En 2020, la Direction de l'organisation et des systèmes d'information (DOSI) a terminé sa transformation organisationnelle afin de s'adapter en continu aux tendances du marché. Cette réorganisation permet d'apporter davantage de visibilité et de transversalité sur l'efficacité opérationnelle et de facto dans la maîtrise des menaces inhérentes aux systèmes d'information

### 5.3.5 Risques de non-conformité

Le Groupe s'expose au risque de non-conformité lorsque l'absence de respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes, usages professionnels et

déontologiques propres aux activités du Groupe entraîne une sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, une perte financière significative ou une atteinte à la réputation.

En 2020, les travaux de mise en conformité ont principalement concerné les réglementations portant sur :

- la Directive sur la Distribution d'Assurance (DDA) ;
- la Loi Pacte ;
- la 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> directives européennes sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- la Loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite loi « Sapin 2 »).

### Protection de la clientèle

Les règles de la protection de la clientèle ont pour objectifs de proposer au client des produits adaptés à ses besoins et ses attentes et de lui permettre de prendre sa décision de façon éclairée. Le respect des règles de la protection de la clientèle se traduit par l'assurance de la mise en conformité des mesures relatives à la DDA, notamment le renforcement du dispositif de devoir de conseil, la gouvernance du produit, les compétences et honorabilité des concepteurs et distributeurs d'assurance et la gestion des conflits d'intérêts. Le dispositif DDA est cadré par trois politiques portant sur la gestion des conflits d'intérêts des pratiques de distribution, la gouvernance des produits concernant la mise sur le marché d'un produit et la gestion des compétences et de l'honorabilité dans le cadre du dispositif de création et distribution produit.

Des actions de contrôle des dispositifs de rémunération interne ont été réalisées afin d'analyser les écarts éventuels entre les pratiques et les obligations réglementaires qui pourraient inciter le conseiller à vendre un produit plutôt qu'un autre compte tenu d'une rémunération variable inappropriée. Une politique Groupe cadre les dispositifs de rémunération internes et externes et un système de surveillance est mis en place afin de s'assurer que les principes posés au travers de la politique sont respectés.

La déclinaison opérationnelle de ces politiques au sein des directions concernées s'est poursuivie en 2020. En parallèle, des actions de vérification de l'appropriation par les métiers des nouvelles exigences seront poursuivies par la Direction conformité et éthiques des affaires en 2021.

Le projet relatif au devoir de conseil en cours de vie du contrat sur le périmètre épargne et retraite a pour principal objectif, au-delà de l'équipement outil, de mettre en place un dispositif de surveillance du devoir de conseil en cours de vie du contrat efficace et conforme aux attentes, via la mise en œuvre en 2020 d'un système d'alertes.

Par ailleurs, une attention particulière sera apportée en 2021 aux conditions de vente à distance des produits d'assurance dans le cadre de la « vente en un temps » désormais plus fortement encadrée par les positions de la profession et de l'ACPR émises à la fin de l'année 2019.

Enfin, la Loi Pacte conduit à la mise en place d'un véhicule de retraite par la capitalisation, le PER, et comporte également d'autres dispositions concernant les contrats d'assurance vie et d'épargne. Les travaux pour la prise en compte de l'ensemble des pans de la Loi Pacte se poursuivent et sont coordonnés au niveau Groupe.

## 5. Le contrôle interne et la gestion des risques

### Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT)

Le dispositif LCB-FT a été considérablement renforcé pour satisfaire aux dernières exigences réglementaires issues de la transposition de la 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> directives européennes. À cette fin, les travaux identifiés et ceux déjà en cours, font l'objet d'un pilotage centralisé au travers un projet LCB-FT Groupe. L'ensemble des directions et entités concernées sont associées pour la mise en conformité des processus opérationnels, des outils et référentiels. Des indicateurs de pilotage ont également été déployés afin de mesurer précisément le niveau de conformité, le déploiement et la maturité des dispositifs.

### Lutte contre la corruption (LCC)

Le déploiement du dispositif LCC s'est poursuivi avec l'ensemble des directions considérées comme les plus exposées par la mise en place d'ateliers afin d'identifier les actions à mener pour maîtriser et réduire les risques de corruption.

Des actions de communication et sensibilisation ont été menées en 2020 pour inciter les collaborateurs et dirigeants à prendre connaissance des règles de bonnes pratiques décrites dans le guide de lutte contre la corruption, notamment l'obligation de déclarer les cadeaux et marques d'hospitalité offerts et reçus. Un dispositif de formation en e-learning dédié au risque de corruption a été déployé auprès des collaborateurs du Groupe en 2020.

Par ailleurs, un outil de quantification de l'exposition des tiers avec lesquels le Groupe travaille, a été développé. La priorité du déploiement a été mise en œuvre sur le périmètre de la Direction des achats. Le déploiement se poursuivra en 2021 sur les périmètres considérés comme les plus risqués en lien avec la cartographie des risques de corruption

### 5.3.6 Risques de non-qualité des données

Les données sont au cœur de l'activité d'assurance et représentent de ce fait un actif central et un point d'attention pour l'entreprise. Corrélativement, la montée du digital, les exigences des clients, des réseaux et des autorités de contrôle se renforcent. Dès lors, le risque de non-maîtrise de la qualité des données représente un enjeu primordial pour les besoins de maîtrise de l'activité courante et du pilotage du Groupe.

Le « Chief data officer » et son équipe dédiée (data office) ainsi que l'animation de 26 référents qualité et usage data favorisent la maîtrise de la donnée grâce à un dispositif transverse de gouvernance de la donnée.

Le data office accompagne les différentes directions dans la maîtrise du cycle de vie des données et met à leur disposition ses compétences et outils pour mieux piloter et ainsi améliorer la qualité des données. Un Comité de direction data se réunit pour acter et suivre la feuille de route data du Groupe mais aussi piloter et prioriser les chantiers opérationnels d'amélioration de la qualité des données et les campagnes de documentation des données.

## 5. Le contrôle interne et la gestion des risques

### 5.4 Les principaux risques techniques et financiers

La gouvernance autour des risques techniques et financiers est encadrée par les différentes politiques approuvées annuellement par les Conseils d'administration. Le provisionnement, la souscription, la réassurance, les investissements et la gestion actif-passif font chacun l'objet d'une politique ayant pour objectif d'assurer une bonne gestion des risques en définissant un cadre de suivi du risque a priori et a posteriori.

A ces politiques sont ajoutés des cadres de référence plus opérationnels permettant de préciser la gestion des risques dans un environnement plus spécifique.

Les travaux et les actions nécessaires au respect et à la mise en œuvre des politiques sont réalisés par les Directions opérationnelles ainsi que par les fonctions clés qui constituent respectivement les premières et deuxième lignes de maîtrise.

Le Groupe a établi une cartographie des risques technico-financiers permettant notamment d'identifier les risques majeurs qui font l'objet d'un suivi et d'une mise à jour régulière. Chacun de ces risques techniques majeurs sont formalisés par une note présentant leurs caractéristiques essentielles.

En plus de la gouvernance mise en place autour de la gestion des risques, l'atténuation de l'exposition à ces risques est assurée par la mise en place d'une politique de réassurance. Celle-ci répond à la nécessité de protéger les fonds propres du Groupe en s'appuyant sur les principes suivants :

- offrir une protection complète permettant de se couvrir contre tous les risques susceptibles de toucher le portefeuille de contrats (risques émergents, risques maîtrisés, risques extrêmes et risques d'épidémies) ;
- limiter la rétention à un faible pourcentage du résultat net prévisionnel.

Le Comité de Direction réassurance a pour objet l'échange d'informations sur les différents aspects de la réassurance ainsi que le pilotage et la coordination des actions.

Chacune des couvertures de réassurance fait l'objet d'un traité de réassurance comprenant les conditions générales et les conditions particulières. Par ailleurs, à chaque nouveau produit, une étude de risques est menée pour apprécier les sinistres maximums probables et définir la couverture de réassurance la plus adaptée conformément à la politique.

#### 5.4.1 Risque de souscription

Le risque de souscription correspond au risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement. La politique de souscription permet de maîtriser ce risque. Elle s'inscrit en complément des politiques de tarification métier et implique une analyse détaillée des affaires les plus importantes et une gestion globale des souscriptions. La politique impose un suivi des affaires afin d'anticiper une évolution du risque souscrit et éventuellement les plans d'actions à mettre en place.

Les principaux risques de souscription sont le risque de rachat, le risque de longévité et le risque relatif au pilotage de la collecte.

En assurance vie, l'option de rachat permet aux assurés de disposer de tout ou partie de leur épargne disponible avant l'échéance du contrat, dans la plupart des cas à tout moment. En raison par exemple de modifications des conditions économiques et financières, l'évolution du comportement des assurés peut conduire à l'augmentation des rachats, voire à des vagues de rachats massifs. Le rachat d'un contrat peut entraîner pour l'assureur des désinvestissements des placements financiers dans des conditions défavorables et amener l'assureur à réaliser des moins-values s'il n'a pas assez de liquidités pour faire face à son engagement, et ainsi modifier l'équilibre technique et financier du portefeuille de façon importante. A noter que le risque de liquidité lié au rachat des contrats d'épargne est atténué par les versements récurrents des contrats de retraite.

Le risque de longévité survient lorsque la proportion des assurés survivants est plus importante que celle qui avait été prévue au moment de la tarification du contrat. De par son activité sur le secteur de la retraite, le Groupe possède des engagements de durée longue. En conséquence, ses engagements contractuels peuvent porter sur des tables de mortalité anciennes, dont l'espérance de vie est inférieure aux tables actuelles. Une éventuelle dérive de la mortalité est suivie par une analyse annuelle des résultats de mortalité des portefeuilles de rentiers. La gestion du risque de longévité constitue une problématique relativement bien maîtrisée par le Groupe, dans la mesure où ces ajustements sont opérés en fonction de l'évolution du risque au cours du temps.

Enfin, l'orientation de la collecte épargne vers les UC permet de limiter la dilution de l'actif dans le contexte actuel de taux très bas. Cette problématique de proportion des engagements euros/UC peut avoir des impacts importants sur le pilotage technique et financier de l'activité. La gestion de ce type de risque demeure ainsi une problématique d'actualité pour le Groupe, nécessitant une vigilance particulière en termes de suivi de l'évolution de ce risque.

#### 5.4.2 Risque de marché

Le risque de marché est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des actifs, des passifs et des instruments financiers.

L'activité du Groupe implique des risques de marché, qui diffèrent selon les types de passifs (contrats en euros, contrats en UC, etc.) et d'actifs en portefeuilles. Ces actifs impliquent de nombreux risques de marché. Le Groupe reste particulièrement exposé au risque de taux, d'autant plus dans le contexte économique actuel et au risque action.

Le risque de baisse des taux résulte d'un mouvement à la baisse des taux d'intérêt sur les marchés financiers. En assurance vie, le risque de baisse des taux concerne essentiellement les contrats en euros. Il correspond au risque que le taux de rendement auquel se feront les investissements futurs de l'assureur soit inférieur aux taux garantis au titre des contrats d'assurance, autrement dit aux engagements contractés par l'assureur.

Le risque action se traduit, quant à lui, par la sensibilité du Groupe à une baisse des prix des actions. Les placements actions sont principalement constitués de titres en direct

de la zone euro. Ces placements sont complétés, dans un souci de diversification, par des fonds indiciels et des Organismes de placements collectifs (OPC) investis en actions américaines et des pays émergents. Ces OPC sont sélectionnés au travers de nos ressources en multigestion et intègrent notamment les « exchange-traded fund » (ETF) choisis dans le cadre de la gestion tactique. Seules les valeurs offrant une bonne visibilité sur les perspectives, une bonne stabilité du management et faisant l'objet d'analyses détaillées et régulières par les marchés financiers, sont prises en compte.

La mise en place et l'application de politiques d'investissements et de gestion actif/passif permettent de maîtriser le processus de gestion des investissements et ainsi atteindre les objectifs fixés par les Conseils d'administration.

Le risque de marché constitue cependant un risque principal pour le Groupe. Les moyens mis en œuvre ont pour objectif de prévenir au mieux ce risque et de le suivre au plus près. Ils visent à en garantir une gestion prudente et adaptée. Le principe de la personne prudente est respecté à travers la mise en œuvre des politiques de gestion des risques.

Les expositions aux risques de taux et d'actions sont présentées dans l'annexe aux comptes consolidés (§ 7.5. – Risque de marché).

#### Utilisation des Instruments Financiers à Terme (IFT)

L'utilisation des IFT par La Mondiale porte sur les instruments suivants :

- swap court terme : en général, ces swaps sont receveurs de taux variables et payeurs de taux fixes avec des échéances ne dépassant pas quelques mois ; ils servent dans le cadre de la gestion de trésorerie pour limiter le risque de taux dans le cadre du réemploi des prêts de titres ;
- change à terme : afin de couvrir le Capital de solvabilité requis (ou « Solvency capital requirement », SCR) du risque de change et de protéger le compte de résultat de La Mondiale contre la variation du cours des devises, il a été décidé de couvrir les positions à la fois relatives aux titres en devises mais également aux positions issues du traité de réassurance en devises ainsi que la couverture des dettes émises par La Mondiale ;
- swap long terme : les swaps sont pour l'essentiel receveurs de taux fixes en euros dans le cadre d'opérations d'asset swaps. Des opérations d'asset swaps ont également été réalisées dans le cadre de la gestion obligataire et du réemploi des pensions livrées à long terme ;
- achats « forward » : ces opérations ont pour objectif de permettre de réduire l'écart de durée entre l'actif et le passif. En exploitant la pente de la courbe des taux, cette stratégie permet de cristalliser des taux futurs plus élevés que les taux actuels. Par ailleurs, comme ces achats portent à ce stade sur les obligations d'État, ils ne génèrent pas de charge en capital au titre du SCR risque de « spread » ;
- achats de « put » : cette opération sur action a pour objectif de protéger le bilan et la solvabilité en cas de baisse des marchés actions, tout en pouvant bénéficier d'une hausse éventuelle des marchés.

Les opérations sur IFT sont le plus souvent réalisées de gré à gré. Le règlement européen n°648/2012 (European Market Infrastructure Regulation – EMIR) est venu apporter un certain nombre de dispositions visant à améliorer la sécurité et la transparence de ce type d'opérations. Les

## 5. Le contrôle interne et la gestion des risques

délais de confirmation des opérations ont été raccourcis et font l'objet de contrôles. Les positions font l'objet de réconciliations régulières avec les contreparties y compris sur les valorisations des positions. La déclaration de toutes les opérations auprès du référentiel central est désormais en œuvre.

La position des actifs et des instruments financiers sont respectivement présentés dans l'annexe aux comptes consolidés (§ 5.3. – Notes sur les placements).

L'analyse de sensibilité sur les obligations et les actions est exposée dans l'annexe aux comptes consolidés (§ 7.5.4. – Analyse de sensibilité).

#### 5.4.3 Risque de crédit

Le risque de crédit est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auxquels les entreprises d'assurance et de réassurance sont exposées sous forme de risque de contrepartie, de risque lié à la marge ou de concentration du risque de marché.

Le Groupe présente un risque de contrepartie dans ses relations avec les tiers. L'exposition concerne essentiellement les actifs financiers, les avances sur polices et les prêts et emprunts de titres.

Le risque de crédit est encadré par un processus de contrôle des évaluations de crédits et par un cadre de référence limitant l'exposition au risque.

Les expositions à ce risque de crédit sont détaillées plus loin dans l'annexe aux comptes consolidés (§ 7.4. – Risque de crédit).

Les provisions pour dépréciation des actifs inscrites au bilan sont définies dans l'annexe aux comptes sociaux (§ 3.1.2.2. – Provisions).

#### 5.4.4 Risque de liquidité

Il s'agit du risque de ne pas pouvoir vendre à son prix réel un actif financier ou de ne pas pouvoir le vendre. C'est également le risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements, par exemple de ne pas pouvoir rembourser des assurés qui en feraient la demande.

La politique de gestion actif-passif prend en considération l'enjeu de la liquidité et permet de ne pas se retrouver en difficulté sur les futurs décaissements. De même, les investissements du Groupe jugés peu liquides sont limités par l'application des politiques de risques.

Les échéanciers des dettes de financement des instruments dérivés sont présentés respectivement en annexe aux comptes consolidés dans les § 5.10. et 7.6.1.

L'échéancier des passifs est présenté en annexe aux comptes consolidés au § 7.6.2.

## 5. Le contrôle interne et la gestion des risques

### 5.4.5 Risque de provisionnement

Le risque de provisionnement correspond au risque d'insuffisance des passifs. Ce risque peut être lié aux modèles utilisés, aux hypothèses retenues ou à la non-qualité des données utilisées.

La politique de provisionnement énonce plusieurs principes importants dans le cadre de la gestion du risque de provisionnement comme notamment la norme et les différents textes sur lesquels se base le provisionnement, le processus de provisionnement, la détermination des hypothèses utilisées ou encore le principe de proportionnalité. La politique impose de s'assurer de la qualité des données et du suivi du risque lié au calcul des provisions.

### 5.5 Les procédures de contrôle relatives à l'information financière et comptable

#### 5.5.1. Gestion des actifs financiers

Les actifs financiers de l'entité sont gérés par la Direction des investissements et du financement (DIF) et la Direction de l'immobilier de placement (DIP), le cas échéant par l'intermédiaire de deux sociétés de gestion :

- la société de gestion AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs agréée et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF). À ce titre, elle est soumise à des règles d'organisation et des obligations de contrôle renforcées et est dotée d'un Responsable de la conformité et du contrôle interne (RCCI) indépendant et agréé par l'AMF ;
- et AG2R LA MONDIALE Gestion Immobilière, société d'administration de biens dont l'activité de gestion et transactions de biens immobiliers est réglementée par la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 dite « Loi Hoguet ».

Les gérants d'actifs s'assurent de la bonne gestion des fonds propres et réserves de l'entité. Ils doivent ainsi fournir la performance attendue tout en respectant le cadre défini par le Comité des investissements et approuvé par le Conseil d'administration. Le bon déroulement des ordres est contrôlé par le service middle-office qui s'assure que les opérations des gérants sont bien exécutées sur les marchés et prises en compte par les dépositaires et les comptables. L'outil « Gaïa » permet de fiabiliser le suivi de la passation des ordres et le suivi de l'état des positions. Il facilite également l'automatisation des contrôles et le stockage des pistes d'audit.

Les contraintes de gestion exprimées par l'entité ainsi que le respect des procédures internes, de la réglementation et des normes de place sont contrôlés par le département de la conformité et du contrôle interne, sous la responsabilité du RCCI. Ces contrôles sont déclinés sur la base d'un plan de contrôle annuel couvrant l'ensemble des activités d'investissements en valeurs mobilières. Les alertes et les risques identifiés par le contrôle interne sont remontés aux responsables de la DIF lors d'un Comité des risques bimestriel. Les plans d'actions validés lors de ces comités font l'objet d'un suivi spécifique.

En ce qui concerne le contrôle des modèles de valorisation des titres et le pilotage des risques de marché, le RCCI s'appuie sur le service de contrôle des risques de marché ayant une expertise spécialisée.

### 5.5.2. Risques financiers liés aux effets du changement climatique

Le changement climatique engendre des risques physiques et des risques de transition. Les risques physiques sont liés aux conséquences du changement climatique : Les inondations, la sécheresse, la hausse du niveau de la mer, les canicules et les vents violents. Les risques de transition sont liés à l'évolution de la réglementation et de la technologie visant à limiter le réchauffement climatique.

#### Risques physiques

Les principaux risques physiques identifiés pour AG2R LA MONDIALE sont des risques modérés de pluies abondantes, d'augmentation de la température et de canicule sur certains immeubles du patrimoine immobilier du Groupe.

Les pluies abondantes peuvent saturer le réseau d'évacuation des eaux pluviales et/ou engendrer une crue à proximité, notamment pour les actifs situés en zone Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI). Les conséquences d'une inondation sur le bâtiment seront principalement : les remontées capillaires, les inondations des locaux situés en sous-sol, les équipements techniques liés au tableau général basse tension (TGBT) hors service et l'arrêt d'exploitation le temps de la crue.

L'augmentation progressive de la température moyenne à prévoir d'ici 2050 engendrera des risques de surchauffe chronique. Il faudra anticiper les besoins en froid afin de préserver l'exploitation du site, d'autant plus pour les bâtiments situés dans un îlot de chaleur urbain. Les conséquences d'une augmentation de la température moyenne sur un bâtiment seront principalement, l'augmentation du nombre de jours d'utilisation de la climatisation, la dilatation et la contraction de certaines composantes de l'enveloppe et la diminution des consommations de chauffage.

Les vagues de chaleur ont d'ores et déjà un impact notable sur les bâtiments, mais à horizon 2050 des risques accrus de canicule sont à anticiper. De plus, certains bâtiments se situent dans des îlots de chaleur urbain, ce qui est un facteur d'élévation des températures maximales diurnes et nocturnes. Les conséquences sur le bâtiment seront principalement : une augmentation de la puissance des équipements de climatisation et de leur consommation énergétique, une augmentation de l'inconfort et la dégradation de la qualité de vie au travail, des risques d'hyperthermie et de déshydratation et la surchauffe des salles serveurs.

L'exposition des immeubles appartenant au Groupe aux risques climatiques est mesurée par une agence externe spécialisée dans ce domaine : la hausse du niveau de la mer, les pluies abondantes, l'augmentation de la température moyenne, les vagues de chaleur, la sécheresse et les tempêtes de vent.

### Risques de transition

Pour les activités de gestion d'actifs, il existe des risques et opportunités relatifs à la transition. Cet enjeu est fonction de la capacité des entreprises en portefeuille à être alignées avec un scénario de transition énergétique conforme à l'Accord de Paris. En effet, la « réponse politique inévitable » (selon le nom d'un projet des PRI) va engendrer des évolutions majeures de réglementation qui vont bousculer le paysage économique dans la prochaine décennie. Ainsi, les entreprises dont les activités sont fortement liées aux énergies fossiles vont être desservies et celles offrant des solutions de substitutions comme les énergies renouvelables seront gagnantes.

Les indicateurs environnementaux du Rapport d'investissement responsable (dit Rapport « article 173 ») découlent de la politique de suivi de ces risques. L'agence Carbone 4 fournit à AG2R LA MONDIALE les données lui permettant de mesurer ses investissements sur 5 indicateurs : l'alignement avec un scénario de réchauffement climatique de 2°C à horizon 2100, les émissions de gaz à effet de serre sur tout le cycle de vie (scénarios 1, 2 et 3), la part verte, la part brune, les émissions économisées et la stratégie climat.

L'exposition des portefeuilles au risque de transition est mesurée et suivie dans « Bloomberg ». Les gérants ont pour objectif de minimiser ce risque.

#### 5.5.3. Comptabilité

La Direction de la comptabilité et de l'actuariat d'inventaire (DCAI) est garante de la qualité de l'information comptable et financière en produisant des comptes annuels réguliers et sincères et donnant une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de chaque exercice comptable, dans le respect des règles et principes comptables en vigueur.

Les procédures mises en place par la DCAI visent :

- la protection du patrimoine de l'entreprise ;
- la fiabilité des enregistrements comptables et des comptes annuels qui en découlent ;
- la qualité de la communication financière ;
- le respect des lois et réglementation en vigueur.

Ces points sont décrits dans le rapport sur les procédures d'élaboration et de vérification de l'information comptable et financière de La Mondiale nécessaires à l'établissement des comptes annuels dans le respect de l'article R. 341-9 du Code des assurances.<sup>1</sup>

Ce rapport aborde les normes comptables françaises pour les comptes sociaux et les normes IFRS pour les comptes consolidés ou combinés. Il est soumis à l'approbation du Conseil d'administration avant son envoi à l'ACPR.

<sup>1</sup> « Toute entreprise mentionnée à l'article L. 310-1 ou au 1° du III de l'article L. 310-1-1 est tenue de mettre en place des procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière et comptable nécessaire à l'établissement des comptes annuels. Ces procédures sont décrites dans un rapport soumis annuellement à l'approbation du Conseil d'administration ou du Conseil de surveillance et transmis à l'ACPR. »

Pour les entreprises mentionnées à l'article L. 310-3-2, les mutuelles et unions mentionnées à l'article L. 211-11 du code de la mutualité et les institutions de prévoyance et unions mentionnées à l'article L. 931-6-1 du code de la sécurité sociale, le rapport mentionné au premier alinéa peut être intégré dans le rapport mentionné à l'article R. 336-1 du présent code. »

# 6. Les résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale du 11 mai 2021

48 6.1 Décisions  
ordinaires

48 6.2 Décisions  
extraordinaires

## 6. Les résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale du 11 mai 2021

Le Conseil a arrêté le texte des résolutions telles qu'elles seront proposées au vote des délégués des sociétaires lors de la prochaine assemblée générale.

### 6.1 Décisions ordinaires

#### Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport présenté par le Conseil d'administration et celle du rapport des Commissaires aux comptes concernant l'exercice social clos le 31 décembre 2020, approuve les comptes sociaux de l'exercice tels qu'ils sont présentés, les comptes consolidés, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports spéciaux des Commissaires aux comptes sur les opérations de l'article R.322-57 du Code des assurances, ratifie les conditions d'exécution de ces opérations. En application du même article, elle autorise, en tant que de besoin, les administrateurs à prendre ou conserver un intérêt direct ou indirect dans une entreprise, un marché, un traité ou une opération commerciale ou financière faits avec La Mondiale ou pour son compte.

#### Troisième résolution

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice d'un montant de 63 471 381,60 euros de la manière suivante :

- 893 306 euros à la réserve pour le Fonds de garantie au titre de la contribution instituée par la Loi sur l'épargne et la sécurité financière du 25 juin 1999 et son décret d'application n° 99-688 du 3 août 1999 ;
- 6 400 000 euros à la rémunération des certificats mutualistes émis, versés en totalité sur l'exercice 2020 sous forme d'acompte suite à la décision du Conseil d'administration de La Mondiale du 16 décembre 2020 ;
- le solde de 56 178 075,60 euros à la réserve facultative.

#### Quatrième résolution

L'Assemblée générale approuve les décisions du Conseil d'administration du 16 décembre 2020 qui a arrêté les taux de participations bénéficiaires de 2020, fixé les taux de participations bénéficiaires de 2021 et défini la dotation à la provision pour participation aux bénéfices.

#### Cinquième résolution

L'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration le pouvoir de fixer les participations bénéficiaires pour 2021, 2022 et le cas échéant pour les exercices suivants, dans le respect de la réglementation en vigueur.

#### Sixième résolution

L'Assemblée générale renouvelle Madame Odette Jariel en qualité d'administrateur pour une durée de 4 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

#### Septième résolution

L'Assemblée générale renouvelle Madame Isabelle Simelière en qualité d'administrateur pour une durée de 5 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

#### Huitième résolution

L'Assemblée générale renouvelle Monsieur Michel Chassang en qualité d'administrateur pour une durée de 5 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

#### Neuvième résolution

L'Assemblée générale renouvelle pour une durée de 6 exercices le mandat de co-Commissaire aux comptes du cabinet Mazars.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

#### Dixième résolution

L'Assemblée générale nomme pour une durée de 6 exercices le cabinet RSM, 26 rue Cambacérès - 75008 Paris, en qualité de co-Commissaire aux comptes, en succession de KPMG SA.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

#### Onzième résolution

L'Assemblée générale fixe à une somme de 900 000 euros le montant maximal des indemnités que le Conseil d'administration peut allouer à ses membres pour l'exercice en cours, et pour chacun des exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de sa part.

### 6.2 Décisions extraordinaires

#### Douzième résolution

Après approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, conformément à l'article R.322-79 du Code des assurances,

L'Assemblée générale autorise et approuve la décision de recourir à une ou plusieurs opérations d'émission d'emprunts subordonnés et, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, délègue à ce dernier les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à leur exécution, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et à l'époque qu'il appréciera, sans toutefois excéder le délai de 15 mois.

Les prêts ou dettes nouvellement émis dans le cadre de ces opérations pourront être libellés en Euro, Dollar US, Franc Suisse ou Livre Sterling.

Chaque prêt ou emprunt subordonné pourra être rachetable par l'exercice d'une option d'achat dans les conditions fixées par contrat, sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Cette option ne pourra pas être exercée avant au moins 5 ans.

Leurs caractéristiques devront répondre aux exigences de la norme Solvabilité 2 de façon qu'ils puissent être considérés comme éléments éligibles en Niveau 1, Niveau 2 ou Niveau 3 (ou « Tiering »).

La durée maximale des titres dépendra de leur « Tiering » :

- 11 ans pour un Niveau 3,
- 32 ans pour un Niveau 2, et
- Perpétuelle pour un Niveau 1.

## 6. Les résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale du 11 mai 2021

Ils pourront être émis à taux fixe ou à taux variable. Pendant la période où aucun remboursement n'est possible, le taux fixe ne pourra pas dépasser 7 %, ce niveau s'appréciant après prix d'une couverture du risque de change dans le cas d'une émission en devise autre que l'Euro. En cas de rémunération à taux variable indexée sur le taux interbancaire de référence en euro ou son équivalent en toute autre devise, la marge sur cette période ne sera pas supérieure à 7 %, le cas échéant après prise en compte de la couverture de change.

Les frais d'émission de chaque opération ne sauraient être supérieurs à 2 % du montant de l'émission.

Le montant global des prêts et dettes subordonnées nouvellement émis à l'issue de ces opérations ne pourra excéder le montant d'un milliard d'euros ou de la contre-valeur de ce montant libellé en monnaie étrangère ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs devises dans l'un et/ou l'autre.

Les émissions seront pour chacune d'entre elles subordonnées aux engagements des assurés de La Mondiale, aux éventuelles dettes non subordonnées et, le cas échéant aux dettes subordonnées de rang supérieur, pari passu avec les dettes subordonnées de rang équivalent et prioritaires par rapport aux dettes subordonnées de rang inférieur, aux prêts participatifs, aux titres participatifs et aux certificats mutualistes. Ces émissions seront en outre structurées de façon à être reconnues au niveau du périmètre de l'émetteur, mais aussi à celui du Groupe prudentiel dont l'émetteur pourrait être membre au jour de la date de réalisation de l'émission.

Enfin, pour les titres classés en Niveau 1, l'élément sera disponible, ou pourra être appelé sur demande, pour absorber complètement des pertes, que ce soit dans le cadre d'une exploitation continue ou en cas de liquidation notamment en cas de non couverture du besoin en capital (Solvency Capital Requirement, ou SCR).

En cas de liquidation judiciaire, de cession totale de l'entreprise à la suite d'une redressement judiciaire ou en cas de liquidation pour tout autre raison, les droits des porteurs au titre de ces émissions seront subordonnés au paiement des autres créanciers de La Mondiale (autres que les créances subordonnées) y compris les compagnies d'assurance et les entités mentionnées à l'article R.322-132 du Code des assurances réassurées par l'Émetteur, les assurés de ses entités et les créanciers non subordonnés.

#### Treizième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes les formalités relatives à la mise en œuvre des résolutions ci-dessus adoptées.

# 7. Comptes consolidés

52	Rapport des commissaires aux comptes	65	L'annexe aux comptes consolidés
56	Bilan	65	1. Renseignements à caractère général et déclaration de conformité
58	Compte de résultat	68	2. Le périmètre de consolidation
59	Tableau des flux de trésorerie	71	3. Faits marquants de l'exercice
60	Tableau de variation des capitaux propres	71	4. Les principes et méthodes
62	Analyse sectorielle	78	5. Informations sur les postes du bilan
		93	6. Informations sur les postes du compte de résultat
		98	7. Analyse des principaux risques conformément à la norme IFRS 7

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le **31 décembre 2020**.



Aux délégués des sociétaires de la société La Mondiale,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société La Mondiale relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences

pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### 1. Traitement en IFRS des passifs techniques et financiers relatifs à des contrats d'assurance et d'investissement

**Risque identifié**  
Comme indiqué dans la note 4.2.13. de l'annexe aux comptes consolidés, le principe de comptabilisation et d'évaluation des contrats relève :

- soit de la norme IFRS 4, pour les contrats d'assurance comportant un aléa pour l'assuré, ou pour les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation aux bénéfices discrétionnaire ;
- soit de la norme IAS 39, correspondant aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire.

Les passifs techniques comprennent notamment les provisions mathématiques qui représentent la différence entre les valeurs actuelles probables des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés. Les provisions sont calculées en utilisant des méthodes actuarielles qui incluent des hypothèses portant sur les

primes, la mortalité, la performance des investissements, les taux de rachat et l'évolution des dépenses.

Ces hypothèses s'appuient initialement sur les meilleures estimations basées sur l'expérience à la date de tarification. Elles tiennent compte d'une marge pour risque entre autre au travers d'un taux d'actualisation prudent. Ces hypothèses sont revues annuellement, comparées à des expériences récentes et si nécessaire mises à jour.

Les passifs techniques constituent un point clé de l'audit du fait :

- de l'importance de ces passifs dans le bilan du Groupe. Ils représentent 95,6 Mds €, soit 83,7 % du passif du Groupe ;
- de certaines de ces provisions qui font appel à des hypothèses ou modèles de calcul particuliers.

### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des passifs techniques, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- la mise à jour de notre compréhension des procédures et des méthodes de calcul concourant à la détermination des passifs techniques ;
- l'appréciation du dispositif de contrôle et des tests sur l'efficacité des contrôles que nous avons jugés clés pour notre audit, notamment sur les données servant de base à l'évaluation des provisions techniques ;
- la revue des méthodes et hypothèses retenues pour le calcul de ces provisions ;
- la revue analytique des passifs techniques ;
- la revue de la classification des contrats selon la norme IFRS 4 ou IAS 39 ;
- la revue du test de suffisance des passifs ;
- la revue des écritures de consolidation relatives aux provisions techniques ;
- la réconciliation des passifs techniques avec la comptabilité.

### 2. Classification, valorisation et dépréciation des placements financiers

#### Risque identifié

Les actifs financiers, instruments dérivés et leurs modalités de classification et d'évaluation à la clôture de l'exercice sont précisés dans la note 4.2.5 « Actifs financiers » de l'annexe aux comptes consolidés. Les modalités de détermination des dépréciations sont par ailleurs précisées dans la note 4.2.7 de la même annexe.

Les investissements classés en disponible à la vente sont évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice. La variation de juste valeur est inscrite directement dans les capitaux propres en tenant compte du droit des assurés et de la fiscalité latente.

Les actifs financiers en juste valeur par résultat sont évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice. Ils sont inscrits directement dans le résultat en tenant compte du droit des assurés et de la fiscalité latente.

Les prêts et créances ainsi que les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti.

Compte tenu de la hiérarchie à trois niveaux sur l'information à donner en juste valeur, le niveau 3 regroupe l'ensemble des actifs dont la valorisation ressort de données de marchés non observables. La juste valeur peut provenir de modèles de valorisation internes dérivés de modèles standards ou d'agents externes fournissant une valorisation sans référence à un marché actif.

La valorisation des placements retenue pour déterminer le montant des dépréciations pourraient ne pas refléter la valeur de marché.

Compte tenu du montant des placements (108,6 Mds€), de leur poids relatif au bilan (95 %) et de l'importance du jugement exercé par la Direction, notamment sur la valorisation des actifs sur la base de données de marchés non observables, nous avons considéré la valorisation des placements financiers et leur dépréciation en conséquence comme point clé de l'audit.

### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour apprécier le caractère raisonnable de la valorisation et dépréciation des placements financiers, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- l'appréciation du dispositif de contrôle associé au processus de valorisation, notamment l'implémentation et l'efficacité des contrôles clés ;
- le contrôle de la valorisation : contre valorisation externe en utilisant notre outil de valorisation pour les titres cotés, et revue des valorisations des titres non cotés, en vérifiant que l'estimation des valeurs déterminée par la Direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des données utilisés ;
- le contrôle de la cohérence de la valorisation des instruments financiers à terme en obtenant les dernières valorisations disponibles en provenance des gestionnaires de fonds ou des banques, ou en analysant les modèles / méthodes d'évaluation appliquée ;
- un re-calcul indépendant de l'impairment en s'assurant que les règles du référentiel IFRS en la matière sont correctement appliquées ;
- l'examen et la justification du risque de contrepartie sur la base de l'évolution des valeurs boursières ;
- le contrôle des opérations d'aller / retour de titres et leurs impacts sur les comptes ;
- l'examen et la justification des changements de classification entre les 3 niveaux de juste valeur et les différentes intentions de gestion ;
- l'examen de l'information financière requise selon la norme IFRS 7 dans les annexes ;
- test de détail réalisés sur la classification des titres en IFRS 9 selon les critères SPPI / Non SPPI et examen de l'information financière requise selon la norme IFRS 9 en annexe ;
- le contrôle de la cohérence de la participation aux bénéfices différée constatée sur la mise en juste valeur des actifs ;
- la réconciliation des placements financiers avec la comptabilité.

### 3. Evaluation des frais d'acquisition reportés

#### Risque identifié

Les frais d'acquisition reportés figurent à l'actif du bilan pour une valeur nette comptable de 742 M€ au 31 décembre 2020.

Ils correspondent aux frais engagés lors de l'acquisition de contrats d'assurance vie et d'investissement avec participation discrétionnaire. Ces frais comprennent principalement les commissions, les frais de souscription et d'émission des polices et sont reportés dans la limite des marges nettes futures des contrats considérés y compris la marge financière. Celle-ci tient compte de taux de rendement prévisionnels des actifs.

Comme indiqué dans la note 4.2.9 de l'annexe aux comptes consolidés, seuls sont différés et donc activés les coûts d'acquisition qui seront compensés par des produits futurs. Les frais d'acquisition couverts par des produits immédiats ou en excédent des produits futurs ne sont pas différés. Les frais sont amortis sur la durée prudemment estimée des contrats au rythme de dégagement des marges futures, qui sont réévaluées à la clôture de chaque exercice.

Les projections de flux et les hypothèses utilisées pour activer et amortir les frais d'acquisition reportés intègrent une part importante de jugement dans le choix des méthodologies de projection et la détermination des hypothèses. Pour ces raisons, nous avons estimé que les frais d'acquisition reportés constituent un point clé de l'audit.

**Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des frais d'acquisition reportés, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- la mise à jour de notre compréhension des procédures et méthodes de calcul concourant à la détermination des frais d'acquisition reportés ;
- la revue des méthodes et hypothèses retenues pour le calcul des frais d'acquisitions reportés, notamment les hypothèses en arrêté anticipé (Fast Close) ;
- le contrôle de la bonne application des procédures internes sur l'évaluation des frais d'acquisition reportés, ainsi que leurs schémas d'amortissement ;
- le contrôle de la recouvrabilité des frais d'acquisition en prenant en considération également le test de suffisance du passif ;
- la réconciliation des frais d'acquisition reportés avec la comptabilité.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations prudentielles relatives au ratio de solvabilité, extraites du rapport prévu par l'article L.355-5 du code des assurances.

**Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

**Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société La Mondiale par l'Assemblée Générale du 30 juin 1984 pour le cabinet KPMG et du 28 mai 2015 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2020, le cabinet KPMG était dans la 36<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 6<sup>ème</sup> année sans interruption

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

**Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité

d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

**Les Commissaires aux comptes**

Fait à Courbevoie et Paris La Défense, le 26 avril 2021

KPMG S.A.	MAZARS
Xavier DUPUY	Olivier LECLERC
Associé	Associé
	Maxime SIMOEN
	Associé

# Bilan consolidé

<b>Actif</b>			
(En milliers d'euros)	Notes	2020	2019
<b>Actifs incorporels</b>		<b>45 651</b>	<b>49 073</b>
Ecart d'acquisition	5.1	37 552	39 242
Autres actifs incorporels	5.2	8 099	9 831
<b>Placements "Actifs généraux"</b>	<b>5.3</b>	<b>79 222 990</b>	<b>75 312 798</b>
Immobilier d'exploitation		309 541	336 767
Immobilier de placement		3 383 578	3 338 840
Autres placements		70 365 927	66 796 388
Prêts et créances		4 737 625	4 472 572
Instruments dérivés		426 318	368 231
<b>Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte</b>		<b>29 342 462</b>	<b>27 382 848</b>
<b>Titres mis en équivalence</b>		<b>76 830</b>	<b>76 227</b>
<b>Total des placements</b>		<b>108 642 282</b>	<b>102 771 873</b>
<b>Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers</b>	<b>5.4</b>	<b>144 965</b>	<b>144 734</b>
<b>Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance</b>	<b>5.5</b>	<b>1 189 192</b>	<b>1 103 452</b>
<b>Autres créances</b>	<b>5.6</b>	<b>393 688</b>	<b>580 200</b>
<b>Autres actifs</b>		<b>1 598 114</b>	<b>1 671 152</b>
Autres actifs corporels d'exploitation	5.7	53 086	52 016
Intérêts et loyers acquis non échus		755 606	784 907
Frais d'acquisition reportés	5.8	742 712	769 968
Actifs d'impôts différés	5.9		
Autres comptes de régularisation		46 710	64 261
<b>Actifs destinés à la vente</b>		<b>288 063</b>	<b>180 848</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		<b>1 849 096</b>	<b>916 556</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>114 151 051</b>	<b>107 417 888</b>

<b>Passif</b>			
(En milliers d'euros)	Notes	2020	2019
Fonds d'établissement		409 021	357 245
Autres réserves *		5 255 317	4 845 731
Résultat de l'exercice		258 550	291 658
<b>Capitaux propres du Groupe</b>		<b>5 922 887</b>	<b>5 494 634</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>372 050</b>	<b>367 322</b>
<b>Capitaux propres totaux</b>		<b>6 294 937</b>	<b>5 861 956</b>
<b>Dettes de financement</b>	<b>5.10</b>	<b>3 056 422</b>	<b>2 144 417</b>
<b>Total des capitaux permanents</b>		<b>9 351 359</b>	<b>8 006 373</b>
Passifs techniques et financiers	5.11	59 827 920	58 731 003
Passifs techniques et financiers des contrats en unités de compte	5.11	29 137 380	27 198 815
Participation aux bénéficiaires différée passive	5.12	6 658 631	5 781 600
<b>Total des passifs relatifs aux contrats</b>		<b>95 623 930</b>	<b>91 711 418</b>
<b>Instruments dérivés</b>	<b>5.3</b>	<b>244 369</b>	<b>299 110</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>5.13</b>	<b>90 092</b>	<b>79 306</b>
<b>Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance</b>	<b>5.14</b>	<b>389 661</b>	<b>420 410</b>
<b>Autres passifs</b>		<b>8 143 511</b>	<b>6 894 935</b>
Dettes envers les porteurs d'OPCVM consolidés		282 840	256 990
Passifs d'impôts différés	5.9	904 202	889 408
Autres dettes	5.15	6 956 469	5 748 537
<b>Dettes envers les entreprises du secteur bancaire</b>		<b>308 129</b>	<b>6 336</b>
<b>Total du passif</b>		<b>114 151 051</b>	<b>107 417 888</b>

\* Le poste «Autres réserves» comprend des Prêts Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 646 millions d'euros en 2020 et en 2019.

# Compte de résultat consolidé

(En milliers d'euros)	Notes	2020	2019
Primes ou chiffre d'affaires des autres activités*	6.1	7 414 440	6 240 818
Autres produits d'exploitation	6.2	76 140	75 967
Produits financiers	6.3	2 479 799	2 594 355
Variation de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers	6.4	862 370	3 845 246
<b>Total des produits d'exploitation courants</b>		<b>10 832 749</b>	<b>12 756 386</b>
Charges des prestations des contrats	6.5	-8 866 810	-11 161 081
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	6.6	-6 314	12 329
Charges financières et de financement	6.7	-799 799	-530 963
Charges de gestion	6.8	-791 933	-677 133
<b>Total des charges d'exploitation courantes</b>		<b>-10 464 856</b>	<b>-12 356 848</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>367 893</b>	<b>399 538</b>
Autres produits et charges opérationnels		1 292	788
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>369 185</b>	<b>400 326</b>
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		3 334	4 929
Impôt sur les résultats	6.9	-108 591	-107 424
Dépréciation des écarts d'acquisition		-1 690	-1 690
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>262 238</b>	<b>296 141</b>
Dont part du Groupe		258 550	291 658
Dont intérêts minoritaires		3 688	4 483
<b>Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres</b>			
<b>Éléments recyclables</b>			
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		814 256	2 437 064
Participation aux bénéfices différée brute d'impôt différé		-634 695	-1 722 171
Impôts		-32 607	-191 710
<b>Éléments non recyclables</b>			
Gains ou pertes actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies		-85	-3 830
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>146 869</b>	<b>519 353</b>
<b>Résultat global de l'ensemble consolidé</b>		<b>409 107</b>	<b>815 494</b>
Dont part du Groupe		405 436	810 886
Dont intérêts minoritaires		3 671	4 608

\*Le poste « produits d'exploitation courants » correspond aux produits des activités ordinaires au sens de la norme IAS 1.

# Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	2020	2019
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	262 239	<b>296 140</b>
Dotations nettes aux amortissements	41 470	-43 211
Variation de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers	133 042	29 451
Variation des impôts différés	-35 339	56 827
Dotations nettes aux autres provisions	12 531	4 431
Variation nette des passifs relatifs à des contrats d'assurance et à des contrats financiers	1 099 223	2 297 167
Variation des frais d'acquisition reportés	27 259	11 152
Autres variations	-23 343	-13 212
<b>Correction des éléments inclus dans le résultat net qui ne correspondent pas à des flux monétaires</b>	<b>1 254 844</b>	<b>2 342 606</b>
Plus ou moins values nettes réalisées sur des placements	899 368	-695 827
Charges liées aux dettes de financement	91 187	99 467
Revenus des placements	-1 446 983	-1 597 834
Dividendes reçus		
<b>Réintégration / déduction des montants inclus dans le résultat net pour reclassement en tant qu'opérations d'investissement ou de financement</b>	<b>-456 429</b>	<b>-2 194 194</b>
Variation des créances et dettes d'exploitation (nette de provision)	1 446 563	238 406
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	29 301	37 145
<b>Opérations d'exploitation</b>	<b>1 475 865</b>	<b>275 550</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité opérationnelle</b>	<b>2 536 519</b>	<b>720 102</b>
Prises de participation dans les entreprises associées	-100 081	6 328
<b>Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre</b>	<b>-100 081</b>	<b>6 328</b>
Acquisition / cession d'actions	-376 835	884 900
Acquisition / cession d'obligations	-2 412 432	-3 036 088
Acquisition / cession d'autres actifs financiers	-1 139 276	286 213
Acquisition / cession d'immobilier de placement	-192 050	-112 385
Acquisition / cession d'autres immobilisations	-2 058	-15 288
<b>Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions des placements et des actifs</b>	<b>-4 122 651</b>	<b>-1 992 648</b>
Revenus des placements	1 446 983	1 597 834
<b>Flux de trésorerie liés aux revenus des placements</b>	<b>1 446 983</b>	<b>1 597 834</b>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-2 775 749	-388 486
Variation des emprunts et titres subordonnés	815 534	-102 662
Variation des capitaux propres	54 424	64 473
Dividendes reçus		
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>869 957</b>	<b>-38 188</b>
<b>Variation de trésorerie provenant des flux</b>	<b>630 727</b>	<b>293 427</b>
<b>Solde de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>910 239</b>	<b>616 812</b>
<b>Solde de trésorerie à la clôture</b>	<b>1 540 966</b>	<b>910 239</b>
(En milliers d'euros)	2020	2019
<b>Réconciliation avec le bilan</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 849 095	916 575
Soldes de banques créditeurs	-308 129	-6 336
<b>Trésorerie nette</b>	<b>1 540 966</b>	<b>910 239</b>

# Tableau de variation 2020 des capitaux propres

Capitaux Propres totaux								
(en milliers d'euros)	Fonds d'établissement	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Réserves et résultats non distribués	Dettes perpétuelles	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2019</b>	<b>357 245</b>		<b>3 936 549</b>	<b>645 750</b>	<b>922 412</b>	<b>5 861 956</b>	<b>5 494 633</b>	<b>367 323</b>
Changement de méthodes comptables et correction d'erreurs								
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2019 corrigés</b>	<b>357 245</b>		<b>3 936 549</b>	<b>645 750</b>	<b>922 412</b>	<b>5 861 956</b>	<b>5 494 633</b>	<b>367 323</b>
Réserves liées aux variations de juste valeur des placements financiers inscrites en capitaux propres					146 956	146 956	147 573	-617
Résultat net de l'exercice			262 238			262 238	258 550	3 688
<b>Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>			<b>262 238</b>		<b>146 956</b>	<b>409 194</b>	<b>406 123</b>	<b>3 071</b>
Fonds d'établissement	4 214					4 214	4 214	
Certificats mutualistes	47 562		-4 970			42 592	42 592	
Primes d'émission, de fusion et d'apport								
Variations de périmètre							6	-6
Dividendes versés			-4 338			-4 338		-4 338
Dettes perpétuelles					-24 608	-24 608	-24 608	
Autres variations			6 014		-86	5 928	-72	6 000
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2020</b>	<b>409 021</b>		<b>4 195 493</b>	<b>645 750</b>	<b>1 044 674</b>	<b>6 294 938</b>	<b>5 922 887</b>	<b>372 050</b>

# Tableau de variation 2019 des capitaux propres

Capitaux Propres totaux								
(en milliers d'euros)	Fonds d'établissement	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Réserves et résultats non distribués	Dettes perpétuelles	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2018</b>	<b>296 565</b>		<b>3 642 677</b>	<b>145 750</b>	<b>409 974</b>	<b>4 494 965</b>	<b>4 144 602</b>	<b>350 363</b>
Changement de méthodes comptables et correction d'erreurs								
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2018 corrigés</b>	<b>296 565</b>		<b>3 642 677</b>	<b>145 750</b>	<b>409 974</b>	<b>4 494 965</b>	<b>4 144 602</b>	<b>350 363</b>
Réserves liées aux variations de juste valeur des placements financiers inscrites en capitaux propres					523 183	523 183	523 061	122
Résultat net de l'exercice			296 141			296 141	291 657	4 484
<b>Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>			<b>296 141</b>		<b>523 183</b>	<b>819 324</b>	<b>814 718</b>	<b>4 606</b>
Fonds d'établissement	4 858					4 858	4 858	
Certificats mutualistes	55 823		-3 280			52 543	52 543	
Primes d'émission, de fusion et d'apport								
Variations de périmètre			999			999	-11 684	12 683
Dividendes versés			-337			-337		-337
Dettes perpétuelles				500 000	-6 773	493 227	493 227	
Autres variations			349		-3 972	-3 623	-3 630	7
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2019</b>	<b>357 245</b>		<b>3 936 549</b>	<b>645 750</b>	<b>922 412</b>	<b>5 861 956</b>	<b>5 494 633</b>	<b>367 323</b>

# Analyse sectorielle : reporting par activité – bilan

Ces états sont présentés selon les canaux de distribution utilisés par le Groupe dans ses reportings.

Actif (En milliers d'euros)	Réseau salarié et acceptation*		Courtage**		Partenariat***		Autres****		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Actifs incorporels	30 443	32 125			8 960	9 148	6 249	7 800	45 651	49 073
Placements "Actifs généraux"	71 735 958	67 647 867	-1	1	6 545 934	6 551 232	941 099	1 113 699	79 222 990	75 312 798
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	6 560 672	6 391 114			22 781 790	20 991 734			29 342 462	27 382 848
Titres mis en équivalence			72 004	70 984			4 826	5 243	76 830	76 227
<b>Total des placements</b>	<b>78 296 630</b>	<b>74 038 981</b>	<b>72 003</b>	<b>70 984</b>	<b>29 327 724</b>	<b>27 542 966</b>	<b>945 925</b>	<b>1 118 942</b>	<b>108 642 282</b>	<b>102 771 873</b>
Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	91 143	85 234			53 822	59 499			144 965	144 734
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	1 184 752	1 100 899			4 440	2 553			1 189 192	1 103 452
Autres actifs y compris créances et trésorerie	1 872 558	2 108 361			738 249	400 556	1 230 091	658 992	3 840 898	3 167 908
Actifs destinés à la vente	288 063	180 848							288 063	180 848
Eliminations inter-sectorielles	445 390	445 403	-65 055	-65 055	-361 368	-361 385	-18 967	-18 963		
<b>Total de l'actif</b>	<b>82 208 979</b>	<b>77 991 851</b>	<b>6 948</b>	<b>5 929</b>	<b>29 771 827</b>	<b>27 653 338</b>	<b>2 163 298</b>	<b>1 766 771</b>	<b>114 151 051</b>	<b>107 417 888</b>

\* La colonne « réseau salarié et acceptation » regroupe les affaires acceptées de la société La Mondiale.

\*\* Il s'agit de l'activité grandes entreprises menée essentiellement par l'intermédiaire de courtiers; cette partie fait référence principalement à la clientèle d'ARIAL CNP ASSURANCES.

\*\*\* Fait référence à l'activité « épargne et patrimoine » des sociétés consolidées, essentiellement en partenariat avec des grands réseaux bancaires et regroupe principalement les clientèles de La Mondiale Partenaire et de la Mondiale Europartner.

\*\*\*\* Activités en dehors du périmètre assurance.

Passif (En milliers d'euros)	Réseau salarié et acceptation*		Courtage**		Partenariat***		Autres****		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Capitaux propres	4 976 973	4 609 984	6 948	5 929	948 866	885 358	-9 900	-6 637	5 922 887	5 494 634
Dont résultat de l'exercice	214 750	233 797	789	1 941	43 219	51 116	-208	4 803	258 550	291 658
Intérêts minoritaires	371 016	366 222			47	45	987	1 055	372 050	367 322
Dettes de financement	3 056 422	2 144 417							3 056 422	2 144 417
<b>Total des capitaux permanents</b>	<b>8 404 411</b>	<b>7 120 623</b>	<b>6 948</b>	<b>5 929</b>	<b>948 913</b>	<b>885 403</b>	<b>-8 913</b>	<b>-5 582</b>	<b>9 351 359</b>	<b>8 006 373</b>
Total des passifs relatifs aux contrats	46 142 253	43 517 356			49 481 677	48 194 062			95 623 930	91 711 418
Instruments dérivés	244 369	299 110							244 369	299 110
Provisions pour risques et charges	67 887	60 426			15 166	12 842	7 039	6 038	90 092	79 306
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	216 881	211 932			172 780	208 478			389 661	420 410
Autres passifs et dettes envers les entreprises du secteur bancaire	7 164 024	5 972 347			608 905	331 511	678 710	597 413	8 451 640	6 901 271
Eliminations inter-sectorielles	19 969 153	35 546 088			-21 455 614	-36 714 990	1 486 461	1 168 902		
<b>Total du passif</b>	<b>82 208 978</b>	<b>92 727 883</b>	<b>6 948</b>	<b>5 929</b>	<b>29 771 827</b>	<b>12 917 306</b>	<b>2 163 297</b>	<b>1 766 771</b>	<b>114 151 051</b>	<b>107 417 888</b>

\* La colonne « réseau salarié et acceptation » regroupe les affaires acceptées de la société La Mondiale.

\*\* Il s'agit de l'activité grandes entreprises menée essentiellement par l'intermédiaire de courtiers; cette partie fait référence principalement à la clientèle d'ARIAL CNP ASSURANCES.

\*\*\* Fait référence à l'activité « épargne et patrimoine » des sociétés consolidées, essentiellement en partenariat avec des grands réseaux bancaires et regroupe principalement les clientèles de La Mondiale Partenaire et de la Mondiale Europartner.

\*\*\*\* Activités en dehors du périmètre assurance.

# Analyse sectorielle : reporting par activité – compte de résultat

Ces états sont présentés selon les canaux de distribution utilisés par le Groupe dans ses reportings.

	Réseau salarié et acceptation *		Courtage **		Partenariat ***		Autres ****		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
(en milliers d'euros)										
Primes	3 524 780	2 160 185			3 889 660	4 080 633			7 414 440	6 240 818
Autres produits d'exploitation	26 720	27 039			49 420	48 929			76 140	75 967
Produits financiers	2 296 021	2 392 206			179 621	198 440	4 157	3 710	2 479 799	2 594 355
Variation de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers	378 344	1 154 232			484 212	2 690 985	-186	29	862 370	3 845 246
<b>Total des produits d'exploitation courants</b>	<b>6 225 865</b>	<b>5 733 662</b>			<b>4 602 913</b>	<b>7 018 986</b>	<b>3 971</b>	<b>3 738</b>	<b>10 832 749</b>	<b>12 756 386</b>
Charges des prestations des contrats	-4 318 628	-4 104 316			-4 548 182	-7 056 765			-8 866 810	-11 161 081
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	1 949	-1 364			-8 263	13 694			-6 314	12 329
Charges financières et de financement	-758 694	-491 220			-37 857	-36 178	-3 248	-3 565	-799 799	-530 963
Charges de gestion	-512 511	-399 816			-275 850	-280 323	-3 572	3 006	-791 933	-677 133
Eliminations inter-sectorielles	-327 281	-415 560			328 608	415 960	-1 327	-400		
<b>Total des charges d'exploitation courantes</b>	<b>-5 915 165</b>	<b>-5 412 276</b>			<b>-4 541 544</b>	<b>-6 943 612</b>	<b>-8 147</b>	<b>-959</b>	<b>-10 464 856</b>	<b>-12 356 848</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>310 700</b>	<b>321 386</b>			<b>61 369</b>	<b>75 374</b>	<b>-4 176</b>	<b>2 778</b>	<b>367 893</b>	<b>399 538</b>
Autres produits et charges opérationnels	485	361			807	428			1 292	788
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>311 185</b>	<b>321 746</b>			<b>62 176</b>	<b>75 802</b>	<b>-4 176</b>	<b>2 778</b>	<b>369 185</b>	<b>400 326</b>
Quote-part dans les résultats des entreprises associées			789	1 941			2 545	2 988	3 334	4 929
Dépréciation des écarts d'acquisition	-1 690	-1 690							-1 690	-1 690
Impôt sur les résultats	-90 999	-81 789			-18 956	-24 684	1 364	-951	-108 591	-107 424
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>218 496</b>	<b>238 268</b>	<b>789</b>	<b>1 941</b>	<b>43 220</b>	<b>51 118</b>	<b>-266</b>	<b>4 817</b>	<b>262 238</b>	<b>296 143</b>
dont minoritaires	3 745	4 470			1	2	-58	12	3 688	4 484
<b>dont Groupe</b>	<b>214 751</b>	<b>233 797</b>	<b>789</b>	<b>1 941</b>	<b>43 219</b>	<b>51 116</b>	<b>-208</b>	<b>4 805</b>	<b>258 550</b>	<b>291 659</b>

\* La colonne « réseau salarié et acceptation » regroupe les affaires acceptées de la société La Mondiale.

\*\* Il s'agit de l'activité grandes entreprises menée essentiellement par l'intermédiaire de courtiers; cette partie fait référence principalement à la clientèle d'ARIAL CNP ASSURANCES.

\*\*\* Fait référence à l'activité « épargne et patrimoine » des sociétés consolidées, essentiellement en partenariat avec des grands réseaux bancaires et regroupe principalement les clientèles de La Mondiale Partenaire et de la Mondiale Europartner.

\*\*\*\* Activités en dehors du périmètre assurance.

# Annexes aux comptes consolidés

## 1. Renseignements à caractère général et déclaration de conformité

### 1.1. Renseignements à caractère général

La Mondiale, société mère du périmètre, est une société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation à Conseil d'administration régie par le code des assurances. Elle est enregistrée au greffe du tribunal de commerce de Lille Métropole sous le n° RCS Lille 775 625 635.

Le siège social de La Mondiale est situé 32 avenue Emile Zola - 59370 - Mons-en-Barœul.

La Mondiale et ses filiales ont pour principale activité la protection sociale individuelle, collective et patrimoniale.

Dans tous ces paragraphes relatifs aux comptes consolidés, « La Mondiale » fait référence à « La Mondiale consolidée » ou « La Mondiale et ses filiales ».

Les états financiers consolidés de La Mondiale au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 incluent la Mutuelle, ses filiales et les intérêts du périmètre dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint. Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration qui s'est tenu le 24 mars 2021.

### 1.2. Déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales et de l'ordonnance n° 2004-1382 du 20 décembre 2004 concernant la mise en application en France de l'option ouverte par l'article 5 du règlement européen, La Mondiale a établi ses états financiers consolidés en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne avant l'arrêté des comptes.

L'exercice comparatif au titre de l'exercice 2019 est établi selon le même référentiel.

Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards), les interprétations de l'IFRS IC (International Financial Reporting Standards Interpretation Committee) et du SIC (Standard Interpretations Committee).

### Textes adoptés par l'Union Européenne :

• Norme IFRS 9 – Instruments financiers et les amendements à IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39 – Comptabilité de couverture générale, d'application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 selon l'IASB. La norme IFRS 9 – Instruments financiers a été publiée définitivement le 24 juillet 2014 et a été adoptée le 22 novembre 2016 par l'Union européenne. La publication de la version définitive vient remplacer les versions précédentes concernant la classification et l'évaluation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Cette norme établit les principes de comptabilisation et d'information financière en matière d'actifs financiers et de passifs financiers. Ces principes viendront remplacer ceux

actuellement énoncés par la norme IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

La date d'application publiée est le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Cependant, les amendements à IFRS 4, publiés le 12 septembre 2016 et adoptés par l'Union Européenne le 3 novembre 2017 et applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2018, modifient la norme actuelle IFRS 4 et permettent aux entités qui émettent des contrats d'assurance qui entrent dans le champ d'IFRS 4 d'atténuer certains effets qui seraient induits par l'application d'IFRS 9 avant que la nouvelle norme de l'IASB sur les contrats d'assurance (IFRS 17 – contrats d'assurance) ne soit adoptée.

Les amendements induisent deux options alternatives :

- (1) Appliquer une exemption temporaire d'application d'IFRS 9 jusqu'à la date d'application de la nouvelle norme « contrats d'assurance » mais au plus tard jusqu'aux périodes annuelles débutant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Pendant cette période de différé, des annexes supplémentaires sur les actifs financiers sont requises. Cette option n'est autorisée que pour les sociétés dont l'activité prépondérante est l'assurance et qui n'ont pas appliqué IFRS 9 auparavant ; ou

- (2) Adopter IFRS 9 mais, pour certains actifs financiers, retraiter du résultat les effets des inadéquations comptables qui pourraient apparaître avant l'application de la nouvelle norme sur les contrats d'assurance. Pendant la période intérimaire, des annexes supplémentaires sont requises.

Le Groupe AG2R LA MONDIALE a déterminé qu'il était éligible à l'exemption temporaire. En conséquence, le Groupe a décidé de différer l'application d'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les dispositions de cette norme, ainsi que les modalités d'application et son impact sur les comptes, sont à l'étude par le groupe. Les éléments présentés en § 5.3.4 (annexes supplémentaires requises en période de différé) sont des appréciations des impacts que la norme IFRS 9 pourrait avoir si elle devait être appliquée en l'état.

Toutefois, la confirmation de ces éléments n'interviendra qu'après :

• la prise de connaissance (en cours) et l'interprétation (en cours) suivant la publication de la norme IFRS 17 le 18 mai 2017 portant sur la comptabilisation des contrats d'assurances qui remplacera IFRS 4 et son interaction avec IFRS 9 ;

• l'adoption par la Commission européenne du futur standard sur les contrats d'assurances.

L'impact définitif de ces reclassements sur le résultat net dépendra des options de mise en œuvre de la norme IFRS 17. Dès lors, un chiffre précis demeure incertain.

Textes non encore adoptés par l'Union Européenne :

- La norme IFRS 17 « Contrats d'assurances » a été publiée le 18 mai 2017. Cette publication fait suite à de nombreuses années de travail menées par l'IASB. L'objectif de ce nouveau standard est de prescrire les principes du traitement comptable, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application. Ses dispositions remplaceront à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 (avec exercice comparatif obligatoire en 2022) celles appliquées selon la norme IFRS 4 actuellement en vigueur.

La norme IFRS 17 s'appliquera :

- aux contrats d'assurance et de réassurance émis ;
- à l'ensemble des traités de réassurance comportant un risque d'assurance significatif ;
- ainsi qu'aux contrats d'investissement émis avec un élément de participation discrétionnaire.

Par ailleurs, la norme IFRS 17 prescrit la distinction entre le contrat d'assurance et les autres composantes :

- Certains dérivés incorporés ;
- Les composantes d'investissement distinctes ;
- Les obligations de performance autres, telles que l'obligation de fournir un service ou un produit non-assurantiel.

Par conséquent, ces composantes devront faire l'objet d'une comptabilisation distincte en fonction des normes qui leur sont applicables.

A la souscription, le passif sera désormais valorisé selon une approche « building blocks » composée de :

- Un premier bloc égal à la valeur actuelle des cash-flows futurs ;
- Une marge pour risque, afin de tenir compte de l'incertitude relative à ces flux futurs ;
- Une « marge de service contractuelle » (« Contractual Service Margin – CSM »)

La CSM représente, à la souscription, le profit attendu sur les contrats, non encore acquis par la société, pour un groupe de contrats d'assurance. Elle est comptabilisée au passif, puis constatée en résultat au fil du temps, sur la durée de couverture résiduelle des contrats. Dans le cas où une perte est attendue, celle-ci ne fait pas l'objet d'une CSM négative mais est immédiatement comptabilisée en résultat lors de la souscription du contrat.

Un deuxième modèle « Variable Fee Approach » (VFA) est prescrit obligatoirement pour les contrats participatifs directs, qui répondent aux trois critères suivants :

- Les modalités contractuelles précisent que le titulaire a droit à une part d'un portefeuille d'éléments d'actifs sous-jacents ;
- L'entité s'attend à verser au titulaire une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents ;
- L'entité s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire soit, dans une proportion substantielle attribuable à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents.

Par ailleurs, l'approche générale (« building blocks ») est complétée par un modèle optionnel plus simple. Celui-ci est basé sur l'allocation des primes (« Premium Allocation Approach – PAA»). Il est applicable :

- A l'ensemble des contrats, dans la mesure où cette méthode aboutit à un résultat proche de l'approche générale ;
- Aux contrats à déroulement court (i.e. sur une période inférieure à 12 mois).

Le passif initial comptabilisé est égal aux primes reçues. Aucune CSM n'est ainsi calculée. Les frais d'acquisition peuvent être activés ou comptabilisés en charges.

La norme IFRS 17 prévoit une nouvelle granularité pour l'évaluation des passifs des contrats d'assurance. Ceux-ci doivent désormais être regroupés de la manière suivante :

- en premier lieu, définition d'un portefeuille de contrats constituant un groupe de contrats gérés ensemble et garantissant les mêmes risques. Celui-ci ne peut contenir des contrats émis à plus d'un an d'intervalle.
- en second lieu, le portefeuille est divisé en trois groupes comptables lors de la souscription pour le calcul et le suivi de la marge de service contractuelle (CSM). Ainsi sont distingués :
  - Les contrats onéreux ;
  - Les contrats qui au moment de la comptabilisation initiale n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires par la suite ;
  - Les autres contrats du portefeuille.

**La norme IFRS 17 a des implications significatives pour le groupe :**

- elle modifiera la présentation du bilan ainsi que des annexes aux états financiers ;
- elle définira une nouvelle présentation du résultat, distinguant :
  - Une marge d'assurance, résultante de l'amortissement de la CSM, de l'amortissement de l'ajustement pour risques, de l'écart d'expérience (sinistres et frais attendus versus ceux versés) et des charges de contrats onéreux ;
  - Un résultat financier, résultant des produits des placements et des charges financières d'assurance.
- elle impliquera également une réorganisation majeure des processus de gestion, et notamment les outils de comptabilité, d'inventaire, de gestion, de pilotage et de reporting ;
- de même, les outils de modélisation actuariels devraient être impactés ;
- enfin, l'organisation interne concernant le processus d'établissement des comptes devra être ajustée. De nouveaux processus de valorisation, de consolidation et de reporting devront être mis en place.

Les impacts relatifs à la norme IFRS 17 font l'objet d'une analyse par le Groupe. L'analyse de cette norme se fait en conjonction avec celle de la norme IFRS 9 (actifs financiers) qui a vocation à remplacer IAS 39 aux mêmes dates que celles prévues pour IFRS 17.

### 1.3. Base d'établissement des comptes

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros le plus proche. Ils sont établis sur la base du coût à l'exception :

- Des actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire qui sont évalués selon la norme comptable IFRS 4 ;
- Des actifs et passifs évalués à la juste valeur et notamment les instruments financiers à la juste valeur par résultat, les instruments financiers disponibles à la vente, les immeubles de placement détenus en représentation de contrats en unités de compte et les instruments dérivés.

La préparation des états financiers nécessite de réaliser des estimations et des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur les montants enregistrés dans les états financiers (passifs d'assurance notamment). Les estimations et hypothèses

ont été réalisées sur la base de l'expérience passée, des obligations réglementaires, des méthodes actuarielles communément admises et d'autres éléments considérés comme raisonnables. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de manière continue. Elles sont utilisées comme base d'exercice du jugement pour la détermination des valeurs d'actifs et de passifs dès lors que ces valeurs ne peuvent pas être obtenues directement par d'autres sources.

Les estimations faites par la Direction et jugements exercés pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- l'évaluation des marges futures utilisées pour l'amortissement des frais d'acquisition reportés ;
- la détermination du taux de partage des plus ou moins values latentes sur le portefeuille d'actifs financiers dans le cadre de la comptabilité reflet ;
- l'évaluation des provisions pour risques et charges et de certaines provisions techniques relatives à l'activité d'assurance.

Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé dans la période comptable au cours de laquelle le changement a été réalisé.

### 1.4. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent pour l'exercice 2020 à 1 329 milliers d'euros TTC au titre de l'audit légal des comptes et à 45 milliers d'euros TTC au titre des services autres que la certification des comptes. Les montants TTC comptabilisés dans les comptes 2019 étaient, respectivement, de 1 290 milliers d'euros et de 271 milliers d'euros.

Les honoraires relatifs aux services autres que la certification des comptes correspondent essentiellement à 1) des missions visant à émettre des lettres de confort pour les émissions d'emprunt, des rapports sur la responsabilité sociétale, sociale et environnementale (RSE) et sur la revue du best estimate et 2) d'autres prestations de conseils autorisés notamment la revue de test matérialité RSE, la consultation sur la phase de cadrage du projet de mise en œuvre des normes IFRS 9 et 17.

## 2. Le périmètre de consolidation

## 2.1. La composition du périmètre de consolidation

	2020				2019		
	Forme juridique	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
<b>Activités d'assurance</b>							
LA MONDIALE (1)	SAM	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ARIAL CNP ASSURANCES	SA	60,00	60,00	ME	60,00	60,00	ME
LA MONDIALE EUROPARTNER	SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LA MONDIALE PARTENAIRE	SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
<b>Activités financières</b>							
AG2R LA MONDIALE CASH	GIE	73,00	70,74	IG	62,00	61,20	IG
AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS	SA	29,38	29,38	ME	29,38	29,38	ME
<b>Activités immobilières</b>							
AG2R LA MONDIALE GESTION IMMOBILIERE	SAS	99,88	99,88	IG	99,88	99,88	IG
AGLM IMMO	SAS	91,95	91,95	IG	92,01	92,01	IG
PACIFIQUE	SCI	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
82-92 RÉAUMUR	SAS	100,00	91,95	IG	100,00	92,01	IG
68 FAUBOURG	SARL	100,00	91,95	IG	100,00	92,01	IG
<b>Autres activités</b>							
LA MONDIALE GRANDS CRUS	SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LA MONDIALE GROUPE	GIE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ALM INNOVATION	SAS	90,00	90,00	IG	90,00	90,00	IG

(1) Entité consolidante du périmètre La Mondiale

Forme juridique

GIE : Groupement d'intérêt économique SA : Société anonyme SAM : Société d'assurance mutuelle SARL : Société anonyme à responsabilité limitée

SAS : Société par action simplifiée SCI : Société civile immobilière

Méthode de consolidation

IG : Intégration globale ME : Mise en équivalence

	2020				2019		
	Forme juridique	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
<b>OPCVM</b>							
EDR FD EQ.EURO CORE O EUR 3D	SICAV	100%	100%	IG	100%	100%	IG
UNION MONEPLUS NE FCP 3DEC	FCP	100%	100%	IG	100%	100%	IG
ALM SELECTION ISR Part C	FCP	100%	100%	IG	NA	NA	NA
ALM SELECTION PEA-PME Part IC	FCP	100%	100%	IG	NA	NA	NA
ALM Solidaire ISR Part IC	FCP	100%	100%	IG	NA	NA	NA
EMERAUDE FCP	FCP	100%	100%	IG	100%	100%	IG
TERRE D'AVEN.EQUIL.65 FCP 3DEC	FCP	100%	100%	IG	100%	100%	IG
TERRE D'AVEN.PRUD.65 FCP 3DEC	FCP	100%	100%	IG	100%	100%	IG
CLUB STRATEDIS P.C/D FCP 3DEC	FCP	100%	100%	IG	100%	100%	IG
ALM DYNAMIC FCP	FCP	99%	99%	IG	99%	99%	IG
ICAMAP INVESTORS FPS C FIA	SICAV	98%	98%	IG	98%	98%	IG
ALM ACTIONS MONDE FCP 4DEC	FCP	98%	98%	IG	100%	100%	IG
PRIV S BAL EUR BC C.	SICAV	98%	98%	IG	98%	98%	IG
ALM CLASSIC FCP	FCP	98%	98%	IG	98%	98%	IG
ALM OFFENSIF FCP	FCP	97%	97%	IG	97%	97%	IG
EDR SI.EU.SUS.GR.OEURSI.3DEC	SICAV	94%	94%	IG	76%	76%	IG
CPR MONET SR Y SR C.	SICAV	91%	91%	IG	NA	NA	NA

	2020				2019		
	Forme juridique	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
RUSSELL INVESTMENT COMPANY PLC - THE WORLD EQUITY FUND II	SICAV	90%	90%	IG	100%	100%	IG
OSCAR FCP 3 DEC	FCP	85%	85%	IG	84%	84%	IG
SICAV EMPLOI DURABLE SI.	SICAV	73%	73%	IG	70%	70%	IG
ALM SELECTION MONDE FCP 4DEC	FCP	65%	65%	IG	54%	54%	IG
AURELIA INVESTISSEMENT C1 FCP	FCP	62%	62%	IG	70%	70%	IG
R PUR SI.	FCP	62%	62%	IG	NA	NA	NA
TIKEHAU INC.CR.ASSETS C SI.4D	SICAV	61%	61%	IG	59%	59%	IG
INDOSUEZ CAP EMERG.G FCP 3DEC	FCP	59%	59%	IG	62%	62%	IG
BNPP FLOR.70 CLASSIC C FCP3DEC	FCP	51%	51%	IG	67%	67%	IG
INDOSUEZ EUR.PATRIM.G FCP 3DEC	FCP	51%	51%	IG	NA	NA	NA
INDOSUEZ FUNDS GL.T.CAP EUR 3D	SICAV	46%	46%	ME	43%	43%	ME
INDOSUEZ FDS GLOBAL TRENDS 3D	SICAV	45%	45%	ME	NA	NA	NA
MAGELLAN I SICAV 4DEC	SICAV	44%	44%	ME	23%	23%	ME
HOTTINGUER PATRIMOINE MONDE SI	SICAV	44%	44%	ME	NA	NA	NA
OBJECT.ALPHA EUROPE A SI.3DEC	SICAV	41%	41%	ME	40%	40%	ME
OYSTER JAPAN OPP.I EUR2 CAP.3D	SICAV	37%	37%	ME	41%	41%	ME
VISIONFD EUR OP AC EUR	SICAV	37%	37%	ME	NA	NA	NA
EDR FD CH.CL.CR DEVISE EUR 3D	SICAV	37%	37%	ME	NA	NA	NA
AAMMF ARISTOTLE US EQ R EUR 3D	SICAV	36%	36%	ME	37%	37%	ME
ESSOR JAPON OPPORTUNITES SI.	SICAV	35%	35%	ME	34%	34%	ME
EDR Fund II - NEXT CR EUR	SICAV	35%	35%	ME	NA	NA	NA
EDR FD EM.CR.CL.CR DE.EUR H 3D	SICAV	34%	34%	ME	NA	NA	NA
INDO.FDS ASIA OPPORTUNIT.PE 3D	SICAV	33%	33%	ME	NA	NA	NA
HOTTINGUER PATR.EVOLUTION FCP	SICAV	30%	30%	ME	NA	NA	NA
ESSOR EMERGENT SI.	SICAV	29%	29%	ME	24%	24%	ME
OBJECTIF STRATEGIE L.TERM.SI.	SICAV	28%	28%	ME	27%	27%	ME
OSTRUM CASH EURIBOR TC SI.4DEC	SICAV	27%	27%	ME	28%	28%	ME
VF US EQ LCC AHC EUR C.	SICAV	26%	26%	ME	NA	NA	NA
HTIVB Fund	SICAV	25%	25%	ME	25%	25%	ME
SELENE PATRIMOINE CL.A EUR CAP	SICAV	25%	25%	ME	25%	25%	ME
VIS.FD EQ A USD CAP SICAV 3DEC	SICAV	24%	24%	ME	NA	NA	NA
EDR FUND BOND ALLOC.CR EUR 3D	SICAV	23%	23%	ME	25%	25%	ME
FP RUSSELL ICVC - INTERNATIONAL GROWTH ASSETS FUND	SICAV	21%	21%	ME	22%	22%	ME
UBS LS SA PDF U PHC CHF C.	SICAV	20%	20%	ME	NA	NA	NA
JMV FCP	FCP	NA	NA	NA	100%	100%	IG
ODDO RETRAITE PRUD.A FCP 3DEC	FCP	NA	NA	NA	100%	100%	IG
ACLODE FCP	FCP	NA	NA	NA	100%	100%	IG
INDOSUEZ ALLOC.MAND.D FCP 3DEC	FCP	NA	NA	NA	100%	100%	IG
ALM PATRIMOINE IC FCP 3DEC	FCP	NA	NA	NA	94%	94%	IG
KEREN CORPORATE ND 3DEC	SICAV	NA	NA	NA	81%	81%	IG
FP RUSSELL ICVC - UK GROWTH ASSETS FUND	SICAV	NA	NA	NA	36%	36%	ME
EDR FD ASEAN EQUITY A	SICAV	NA	NA	NA	35%	35%	ME
RBC FD-EM.MK EQ.FO H.EUR.C.3D	SICAV	NA	NA	NA	35%	35%	ME
EDR FD B.D.EX GL.D.C.CR EUR 3D	SICAV	NA	NA	NA	34%	34%	ME
EDMOND DE ROT.S.CR EUR SI.3DEC	SICAV	NA	NA	NA	31%	31%	ME
LMDG FL.C.TERME(EUR) R SI.3DEC	SICAV	NA	NA	NA	29%	29%	ME
NOVEPARGNE C SI.3DEC	SICAV	NA	NA	NA	27%	27%	ME

	2020			2019			Méthode de consolidation
	Forme juridique	% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt		
EURO SUS.GROWTH CR EUR SI.3DEC	SICAV	NA	NA	NA	25%	25%	ME
EDR SIC.EQ.US CR EUR H SI.3DEC	SICAV	NA	NA	NA	24%	24%	ME
CARMIGNAC P.INV.F EUR ACC 3D	SICAV	NA	NA	NA	23%	23%	ME
DIGITAL FDS STARS EURO.A 3DEC	SICAV	NA	NA	NA	22%	22%	ME
ESSOR USA OPPORTUNITES P SI.3D	SICAV	NA	NA	NA	21%	21%	ME
R-CO CLUB D EUR SI.4DEC	SICAV	NA	NA	NA	20%	20%	ME

## 2.2. Les règles retenues pour la détermination du périmètre

### Entreprises consolidées

Les entreprises sont consolidées dès lors qu'elles sont contrôlées par une ou plusieurs entreprises comprises dans le périmètre de consolidation, contrôle qui peut prendre diverses formes :

### Filiales

Selon la norme IFRS 10, le Groupe contrôle une filiale dès lors qu'il détient le pouvoir sur cette filiale. Ce pouvoir expose le groupe à des rendements variables sur cette filiale (dividendes, économies fiscales etc.) et lui confère également des droits (de vote notamment) exerçables lors de la prise de décisions sur les activités clés de la filiale et une capacité à agir sur ces rendements. Le contrôle découle donc du lien capitalistique (majorité des droits de vote) mais pas seulement. Il est tenu compte des droits de vote potentiels et des options de conversion pouvant être exercées mais également de la capacité réelle du Groupe à diriger les politiques opérationnelles et de financement de la filiale.

Dans la situation la plus simple et en l'absence d'autres facteurs (tels que l'existence d'accords contractuels), le contrôle de fait est établi si le Groupe détient plus de 40 % des droits de vote de la filiale, et si aucun autre actionnaire ne détient plus de 40 % ; les filiales sont alors consolidées par la méthode de l'intégration globale. Les comptes des entités contrôlées sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe à la date de la prise de contrôle.

### Entités sous contrôle conjoint (co-entreprises ou opérations conjointes)

Selon la norme IFRS 11 Partenariats, les entreprises sous contrôle conjoint sont les entités dans lesquelles le Groupe a un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel et pour lesquelles les décisions relatives aux activités significatives exigent un consentement unanime des parties qui partagent le contrôle. Ce contrôle conjoint peut prendre deux formes :

- Soit une activité conjointe, dès lors que l'accord contractuel confère au Groupe des droits et obligations sur des actifs et passifs spécifiques. Selon cette méthode, les quotes-parts du Groupe dans les différentes lignes d'actifs, de passifs, de charges et de produits sont constatées dans les comptes consolidés dès lors que le Groupe en acquiert le contrôle.
- Soit une co-entreprise, dès lors que l'accord contractuel confère au Groupe des droits sur l'actif net de l'entreprise. Les comptes de la co-entreprise sont alors consolidés selon la méthode de la mise en équivalence et intègrent donc uniquement la quote-part du Groupe dans les résultats et dans l'actif net de la co-entreprise à la date à laquelle il en obtient le contrôle.

### Entreprises associées (ou entreprises sous influence notable)

Selon la norme IAS 28, les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle ; l'influence notable existe si le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote ; les structures éventuellement concernées sont alors consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les comptes consolidés intègrent la quote-part du Groupe dans les résultats et dans l'actif net à la date à laquelle le Groupe acquiert l'influence notable et jusqu'à la date à laquelle elle cesse.

### Consolidation des OPCVM et des sociétés civiles immobilières

Toutes les entités contrôlées doivent être incluses dans le périmètre de consolidation y compris les entités structurées (cas des OPCVM notamment) et les sociétés civiles immobilières, dès lors que ces entités répondent aux critères d'analyse du contrôle tel que défini précédemment.

Les OPCVM et les sociétés civiles immobilières représentatifs de contrats en unités de compte sont pris en compte dans la détermination du pourcentage de contrôle et du pourcentage d'intérêt.

Pour pratiquer la consolidation de ces structures, les titres sont mis en juste-valeur par résultat (voir partie sur la classification des actifs et l'option de juste valeur dans la partie 4.2). Les intérêts minoritaires mis en évidence et relatifs aux OPCVM sont classés dans un poste spécifique au passif du bilan : « dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés ».

### Cas d'exclusion

En vertu du principe de matérialité, une entité contrôlée ou sous influence notable peut être exclue du périmètre de consolidation si cette exclusion n'altère pas l'image fidèle des comptes consolidés.

## 3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

### 3.1. Évolution du périmètre de consolidation

#### Entrées / acquisitions complémentaires :

Il n'y a pas eu d'entrée ou d'acquisition complémentaire en 2020.

#### Fusions et restructurations :

Le Groupe n'a pas connu de fusion ou de restructuration en 2020.

#### Sorties :

Aucune entité n'est sortie du périmètre en 2020.

### 3.2. Impacts de la pandémie covid-19

Dès l'annonce du confinement le 16 mars 2020, AG2R LA MONDIALE a immédiatement mis en application son dispositif de crise au service de l'accompagnement de ses assurés. Pour faire face à l'urgence, toute l'organisation du Groupe s'est adaptée et les équipes se sont mobilisées autour de son Plan de continuité d'activité. Faisant le choix de ne pas recourir au chômage partiel, AG2R LA MONDIALE a généralisé le travail à distance et déployé de nouvelles solutions informatiques permettant à l'ensemble de ses collaborateurs d'accomplir leurs missions.

Depuis le début de cette crise sans précédent, le Groupe participe pleinement à l'effort de solidarité nationale en appliquant l'ensemble des dispositions des fédérations professionnelles. De même, notre Groupe, fort de ses valeurs paritaires et mutualistes qui guident ses actions, s'est inscrit dans la droite ligne des attentes du Gouvernement et a réaffirmé son engagement.

Suivant la note de recommandations et d'observations de l'Autorité des Normes Comptables en date du 3 juillet 2020, une approche ciblée a été retenue pour la présentation des impacts de la pandémie covid-19.

Les impacts de la pandémie covid-19 au titre de l'exercice 2020 se résument ainsi :

- contribution au fonds de solidarité TPE covid-19 : AG2R LA MONDIALE a été parmi les premiers contributeurs, à hauteur de 5,9 M€ (La Mondiale, ARIAL CNP ASSURANCES et La Mondiale Partenaire), à l'effort de solidarité mené sous l'égide de la Fédération Française de l'Assurance (FFA). Au total, 400 millions d'euros ont été apportés au Fonds de solidarité mis en place par les pouvoirs publics en France en faveur des TPE et des indépendants.
- baisse ou annulation des dividendes perçus : face à la crise, les entreprises ont adopté différentes mesures pour protéger leur bilan. Si dans certains cas les régulateurs ou pouvoirs publics ont conditionné leurs aides à l'abandon ou à la baisse des montants distribués aux actionnaires, les effets de la crise ont également amené certaines entreprises à supprimer le dividende afin de préserver leur trésorerie. Sur le portefeuille de La Mondiale, la baisse des dividendes est évaluée à 50 M€ (avant prise en compte de la participation aux bénéficiaires), une part importante de ces annulations de dividendes concerne des sociétés françaises qui ont suivi les recommandations des pouvoirs publics et autorités de tutelle.

### 3.3. Dettes subordonnées

Pour soutenir ses activités au service de ses assurés, le Groupe a engagé des mesures d'amélioration de sa solvabilité, qui se sont traduites pour La Mondiale par :

- Le 23 juin 2020, l'émission de 500 M€ de titres subordonnés remboursables éligible aux fonds propres dits tier 2. La dette subordonnée, remboursable le 23 juin 2031, a été émise à un prix d'émission de 99,573 %. Le taux

d'intérêt est de 2,125 % l'an payable annuellement le 23 juin de chaque année. Compte tenu de ces caractéristiques le taux actuariel de l'émission est de 2,169 %.

- Le 20 octobre 2020 l'émission de 500 M€ de titres subordonnés remboursables éligible aux fonds propres dits tier 3. La dette subordonnée, remboursable le 20 avril 2026, a été émise à un prix d'émission de 99,402%. Le taux d'intérêt est de 0,75 % l'an payable annuellement le 20 avril de chaque année. Compte tenu de ces caractéristiques le taux actuariel de l'émission est de 0,862 %.

### 3.4. Traité de réassurance

AG2R Prévoyance, en tant que cédante, et La Mondiale, en tant que réassureur, ont conclu entre elles, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2020, un traité de cession en réassurance en quote-part à 25 % de l'ensemble des contrats assurés ou acceptés par la cédante au titre des risques Prévoyance et Frais de santé, nets de toute autre cession en réassurance. AG2R Prévoyance a versé en conséquence à la Mondiale une prime d'ouverture exceptionnelle d'un montant correspondant aux engagements cédés à la date d'effet du traité, évalués à 917 M€, ajustés des intérêts financiers dûs au titre de l'exercice 2020 selon les termes du traité ainsi que des flux de cession nets constatés postérieurement à la date d'effet. Ce versement est intervenu sous la forme de titres cédés en valeur de marché ainsi que d'un complément en numéraire. La cédante et le réassureur ont constaté les opérations de réassurance au titre de l'exercice 2020 dans leurs comptes de façon réciproque. Le chiffre d'affaires accepté par La Mondiale sur 2020 s'est ainsi élevé à 1 417 M€ incluant la prime d'ouverture. Les provisions sont représentées par un nantissement en titres du réassureur au profit de la cédante.

### 3.6. Événements significatifs postérieurs à la clôture

#### 3.6.1. Processus d'identification des événements

Les événements postérieurs à la clôture sont définis par la norme IAS 10. Ce sont les événements tant favorables que défavorables qui interviennent entre la date de clôture et la date à laquelle la publication des états financiers est autorisée.

Il faut distinguer deux types d'événements postérieurs à la clôture :

- Ceux qui confirment des situations qui existaient à la date de clôture et qui donnent lieu à des ajustements dans les comptes ;
- Ceux qui indiquent des situations apparues postérieurement à la date de clôture et qui sont mentionnés en annexe uniquement s'ils sont très significatifs. Dans ce cas, il faut préciser la nature de l'événement et son impact financier.

#### 3.6.2. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2020 et le 24 mars 2021, date à laquelle les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## 4. LES PRINCIPES ET MÉTHODES

### 4.1. Les principes et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés La Mondiale sont établis sur la base des normes International Financial Reporting Standards (IFRS), des IAS (International Accounting Standards), des interprétations de l'IFRS IC (International Financial Reporting Standards Interpretation Committee) et du SIC (Standard Interpretations Committee) en vigueur au 31 décembre 2020, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les sociétés sont consolidées sur la base de comptes arrêtés au 31 décembre.

## 4.2. Les principes comptables et méthodes d'évaluation

### 4.2.1. Homogénéisation des comptes sociaux

Les principes comptables décrits ci-après sont appliqués de manière homogène par les différentes entités consolidées. En application de la norme IFRS 4 et en attente des dispositions prévues par IFRS 17, les opérations d'assurance sont traitées conformément à la réglementation comptable locale en la matière.

### 4.2.2. Conversion

#### Transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont comptabilisées en appliquant le cours de change à la date de transaction ou éventuellement un cours moyen.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises figurant au bilan sont convertis en euros en appliquant le cours de change à la date de clôture. Les écarts de conversion afférents sont comptabilisés en résultat, sauf lorsque l'élément concerné fait partie d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises qui sont évalués au coût sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de transaction.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Lorsqu'un gain ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en capitaux propres, l'écart de change est également comptabilisé en capitaux propres. Lorsqu'un gain ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en résultat, l'écart de change est également comptabilisé en résultat.

#### Comptes des activités à l'étranger

Tous les bilans et comptes de résultat des entités consolidées sont établis en euros.

### 4.2.3. Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode dite de la comptabilité d'acquisition. Les écarts d'acquisition inscrits en tant que tels au bilan représentent les montants résultant de l'acquisition de filiales et de co-entreprises. En ce qui concerne les entreprises associées, la valeur comptable des écarts d'acquisition est intégrée à la valeur comptable de l'investissement dans l'entreprise associée.

Pour les regroupements d'entreprises effectués avant la date de transition aux normes IFRS, la comptabilisation est effectuée sur la base du coût présumé qui correspond à la valeur nette comptable selon le référentiel comptable antérieur. Pour rappel, le traitement des regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition n'a pas été reconsidéré lors de l'établissement du bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Pour les regroupements d'entreprises postérieurs à la date de transition aux IFRS, l'écart d'acquisition correspond à l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables comptabilisés.

Les écarts d'acquisition sont inclus dans les actifs incorporels. Ils sont comptabilisés au coût diminué des dépréciations successives. L'écart d'acquisition est présumé avoir une durée d'utilisation indéfinie, il est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) et n'est pas amorti. Des tests de dépréciation sont pratiqués si des événements ou des changements de circonstances conduisent à considérer une dépréciation comme possible.

Les tests de perte de valeur des écarts d'acquisition sont effectués en comparant la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT à sa valeur comptable.

En ce qui concerne les opérations de regroupements entre entités des périmètres La Mondiale et AG2R, elles s'analysent, au niveau du périmètre La Mondiale, compte tenu de l'existence de SGAM AG2R LA MONDIALE, comme des regroupements d'entreprises sous contrôle commun. Ces regroupements étant exclus du champ d'application de la norme IFRS 3, La Mondiale peut choisir de comptabiliser cette transaction dans ses comptes consolidés en valeur comptable ou selon les dispositions de la norme IFRS 3. La Mondiale a opté pour un enregistrement en valeur comptable et il y a imputation des écarts d'acquisition sur les fonds propres.

### 4.2.4. Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels sont comptabilisés au coût diminué du montant cumulé des amortissements et des dépréciations. Les dépenses internes de valorisation des fonds de commerce et de marques sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat lorsqu'elles sont encourues.

L'essentiel des autres actifs incorporels est composé de logiciels.

### 4.2.5. Actifs financiers

#### Classification

Les instruments financiers sont classés selon l'intention et la capacité à détenir les actifs investis :

- Titres de dettes détenus jusqu'à l'échéance, comptabilisés au coût amorti ;
- Prêts et créances comptabilisés au coût amorti ;
- Actifs détenus à des fins de transaction et actifs désignés à la juste valeur, avec variation de juste valeur enregistrée dans le compte de résultat ;
- Actifs disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur avec variation de juste valeur inscrite en capitaux propres.

L'essentiel des instruments financiers est classé en disponible à la vente.

L'option de juste valeur qui consiste à désigner, lors de leur entrée dans le bilan, les actifs et passifs financiers à la juste valeur avec variation de juste valeur en compte de résultat, a été utilisée principalement lorsque :

- Les actifs financiers pour lesquels le choix de l'option de juste valeur est approprié pour réduire la dissymétrie comptable, notamment dans les cas suivants :
  - Actifs adossés à des passifs résultant de contrats dont le risque financier est supporté par les assurés ;
  - Actifs inclus dans des stratégies de couverture mises en place pour des raisons économiques mais non éligibles à la comptabilité de couverture comme définie dans la norme IAS 39 ;
- Actifs issus de la consolidation des OPCVM dans la mesure où ils sont suivis et gérés à la juste valeur (voir partie 2.2 sur la consolidation des OPCVM et des sociétés immobilières) ;
- Actifs financiers comportant des dérivés incorporés.

Les investissements classés en disponible à la vente sont évalués à la juste valeur. Les plus et moins values latentes liées à la comptabilisation en juste valeur sont enregistrées dans un compte de réserve de juste valeur au sein des autres réserves dans les capitaux propres. Quand les investissements classés en disponible à la vente sont dépréciés ou vendus, leur juste valeur comptable est comptabilisée dans le compte de résultat en tant que dépréciations, gains ou pertes réalisés.

Les prêts et créances ainsi que les titres de dettes classés comme détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti. La catégorie des titres de créances détenus jusqu'à l'échéance n'est actuellement pas utilisée par La Mondiale. Conformément aux dispositions prévues dans les normes, La Mondiale se réserve le droit d'utiliser cette catégorie dans le futur en cas de besoin.

Les investissements classés en juste valeur par résultat sont évalués à la juste valeur. Les plus et moins values latentes et réalisées liées à la comptabilisation en juste valeur sont enregistrées au sein du compte de résultat dans le poste de variation de juste valeur.

Les actifs dont les variations de valeur ont pour effet de créer ou d'influencer directement les droits de bénéficiaires de contrats sont évalués à leur juste valeur. Sont concernés les contrats en unités de compte et les opérations tontinières. Les placements représentatifs des provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont évalués en fin d'exercice à leur juste valeur. Les variations en résultant sont inscrites au compte de résultat et sont sans effet sur le résultat technique et le résultat net de l'exercice.

Les normes IFRS ont introduit une hiérarchie à trois niveaux dans l'information à donner sur la juste valeur, et distinguent les évaluations de la juste valeur en fonction de la nature des données retenues dans les mesures effectuées (telles que les prix cotés, les données de marché observables et les autres données).

Le niveau 1 représente la juste valeur issue directement de cotations sur des marchés actifs et liquides. Ces cotations sont représentatives de transactions réelles et régulières dans des conditions normales de concurrence. Cette catégorie inclut également des valorisations d'obligations activement négociées sur des marchés liquides pouvant provenir de services externes de cotations si elles représentent un consensus avec une dispersion très limitée des prix.

Le niveau 2 représente la juste valeur issue de données de marchés observables. Le Groupe utilise des techniques de valorisation intégrant des données de marchés observables, ajustées si nécessaire des conditions de liquidité et du risque de crédit. A l'instar du niveau 1, ces données peuvent également provenir de services externes de cotations mais sur des marchés jugés moins actifs que ceux du niveau 1, par exemple du fait de transactions moins régulières ou de dispersion des prix plus importante. À titre d'exemple, les obligations d'entreprise qui représentent une partie prépondérante du portefeuille des placements sont classées au niveau 2.

Le niveau 3 regroupe l'ensemble des actifs dont la valorisation ressort de données de marchés non observables. La juste valeur peut provenir de modèles de valorisation internes dérivés de modèles standards ou d'agents externes fournissant une valorisation sans référence à un marché actif.

Les données relatives à cette classification sont présentées en annexe 7.7.

#### Comptabilisation

Les actifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque l'on dispose contractuellement de l'instrument. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur augmentée, pour les actifs financiers autres que ceux à la juste valeur par le résultat, des coûts de transactions directement attribuables.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont valorisés ultérieurement à la juste valeur. La variation de juste valeur est inscrite directement dans les capitaux propres en tenant compte du droit des assurés et de la fiscalité latente.

Les actifs financiers en juste valeur par résultat sont valorisés ultérieurement à la juste valeur. La variation de juste valeur est inscrite directement dans le résultat en tenant compte du droit des assurés et de la fiscalité latente.

Les prêts et créances ainsi que les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti.

#### Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés au bilan quand les droits contractuels aux flux de trésorerie issus de cet investissement se sont éteints ou quand ils ont été transférés et que La Mondiale a également transféré tous les risques et avantages liés à leur propriété.

### 4.2.6. Évaluation des placements immobiliers

Les immeubles de placement regroupent les biens immobiliers détenus (terrains et constructions) afin d'en retirer des loyers et valoriser le capital investi plutôt que de l'utiliser dans le cadre de l'exploitation du Groupe.

Conformément à l'option ouverte par la norme IAS 40 pour les immeubles de placement et IAS 16 pour les immeubles d'exploitation, La Mondiale a opté pour le modèle d'évaluation au coût de ses immeubles à l'exception de ceux en représentation de contrats en unités de compte qui sont évalués à la juste valeur. La juste valeur des immeubles évalués au coût est par ailleurs communiquée en note 5.3.1 de l'annexe. Cette juste valeur est déterminée sur la base des expertises quinquennales et des révisions annuelles effectuées par un expert indépendant agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Les terrains et immeubles sont inscrits à leur valeur d'acquisition (y compris frais d'achat et impôts) augmentée des travaux de construction et d'amélioration.

De plus, La Mondiale applique la norme IFRS 5 relative à la mise en évidence des actifs détenus destinés à la vente ; les éventuels actifs immobiliers concernés sont repris dans la ligne spécifique du bilan « actifs destinés à la vente ».

### 4.2.7. Dépréciation des placements

**Obligations et titres assimilés, placements immobiliers, actions et titres assimilés, autres que ceux représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte**

**Actifs financiers comptabilisés au coût amorti et titres de créances disponibles à la vente**

À chaque date d'arrêté des comptes, La Mondiale vérifie s'il existe un indice de perte de valeur, individuellement pour chacun des actifs financiers significatifs et collectivement pour les autres actifs financiers puis collectivement pour les groupes d'actifs financiers présentant un risque de crédit similaire pour lesquels il n'existe pas d'indice de dépréciation (selon les critères retenus tels que difficultés financières de l'émetteur, défaut de paiement des intérêts ou du capital, probabilité de faillite croissante de l'émetteur ou disparition du marché actif pour cet instrument).

Pour les obligations, une dotation aux provisions est comptabilisée en compte de résultat en cas de survenance d'un risque de crédit traduisant un risque de recouvrabilité des sommes dues par l'émetteur des titres. Si ce risque

diminue ou disparaît, la dotation aux provisions peut être reprise. Le montant de cette reprise est également enregistré dans le compte de résultat.

#### Instruments de capitaux propres disponibles à la vente

Pour les actions classées en « actifs disponibles à la vente », une baisse significative ou prolongée de la juste valeur du titre en dessous de son coût est une indication de perte de valeur des titres. C'est le cas des actions et OPCVM actions, en situation de pertes latentes pendant une période continue de 6 mois ou plus précédant la date de clôture, ou supérieures à 20 % de la valeur nette comptable à la date de clôture.

Si une telle situation existe pour les actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulée (mesurée comme la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute dépréciation de cet actif financier précédemment enregistrée dans le compte de résultat) fait l'objet d'une provision pour dépréciation constatée au compte de résultat.

Les provisions pour dépréciation enregistrées dans le compte de résultat ne sont reprises dans le compte de résultat qu'à partir du moment où l'actif est vendu ou décomptabilisé.

#### Actifs immobiliers

Conformément aux dispositions des normes IFRS, une provision pour dépréciation est déterminée ligne à ligne dès lors que la valeur comptable de l'immeuble concerné est supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé de la valeur d'utilité ou de la juste valeur, diminué des coûts estimés de vente.

#### 4.2.8. Instruments dérivés

La Mondiale utilise des instruments dérivés dans une optique de couverture à la hausse ou à la baisse des taux d'intérêts, principalement de manière à couvrir le taux de rendement de l'actif général. Des instruments dérivés sont également utilisés pour couvrir le risque de change (couverture d'actifs financiers et de dettes). Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur par résultat au bilan dans le poste « instruments dérivés ». Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture étant donné les implications sur le processus de gestion et la lourdeur des travaux associés à la documentation de l'efficacité de la relation de couverture.

#### 4.2.9. Frais d'acquisition reportés

Au sein du périmètre La Mondiale, les frais d'acquisition concernent essentiellement des contrats de type assurance ou à participation discrétionnaire entrant dans le champ de la norme IFRS 4. Par application de cette norme, l'évaluation et la comptabilisation des frais d'acquisition pour ce type de contrats restent identiques aux critères précédemment appliqués en normes françaises tandis que les critères applicables aux contrats d'investissement sans participation discrétionnaire sont ceux de la norme IAS 39.

Lorsque la structure de commissionnement le justifie, les frais engagés lors de l'acquisition de contrats d'assurance vie et d'investissement avec participation discrétionnaire sont capitalisés à l'actif du bilan alors que ceux relatifs à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire sont directement comptabilisés par résultat.

Les frais affectables à l'acquisition des contrats IFRS 4 sont portés à l'actif des comptes consolidés. Ces frais comprennent principalement les commissions, les frais de souscription et d'émission des polices.

Les frais d'acquisition reportés ne sont pas limités à l'écart de zillmérisation mais reportés dans la limite des marges nettes futures des contrats considérés y compris la marge financière. Celle-ci tient compte de taux de rendement prévisionnels des actifs, prudemment évalués.

Seuls sont différés et donc activés les coûts d'acquisition qui seront compensés par des produits futurs. Les frais d'acquisition couverts par des produits immédiats ou en excédent des produits futurs ne sont pas différés.

La méthode d'amortissement s'effectue par familles homogènes de produits. Les frais sont amortis sur la durée prudemment estimée des contrats au rythme de dégagement des marges futures, qui sont réévaluées à la clôture de chaque exercice.

En conséquence de l'activation des frais d'acquisition, les provisions mathématiques figurant au bilan sont présentées non zillmérisées.

#### 4.2.10. Trésorerie et équivalent de trésorerie

Le poste « Trésorerie et équivalent de trésorerie » comprend la caisse et les comptes bancaires débiteurs ainsi que les OPCVM monétaires du Gie La Mondiale Cash.

#### 4.2.11. Capitaux propres

Les capitaux propres comprennent notamment, outre le fonds d'établissement et les résultats mis en réserve, la quote-part des plus et moins-values latentes de placements, nettes de l'impôt et de l'impact de la comptabilité reflet, dont la variation de juste valeur ne passe pas par résultat.

#### 4.2.12. Dettes perpétuelles

Les titres super-subordonnés à durée indéterminée sont classés en capitaux propres. La charge financière (intérêts) liée à ces titres super-subordonnés reclassés en capitaux propres n'est plus comptabilisée en résultat mais directement en capitaux propres. Tous les autres titres de dettes, perpétuelles ou remboursables, sont classés en dettes financières.

#### 4.2.13. Passifs techniques et financiers

##### Classification des contrats

Le portefeuille de contrats d'assurance et d'investissement est classé selon les catégories suivantes :

- Passifs liés à des contrats d'assurance ;
- Passifs liés à des contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte) ;
- Passifs liés à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire ;
- Passifs liés à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire ;
- Passifs liés à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte) et avec participation discrétionnaire ;
- Passifs liés à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte) et sans participation discrétionnaire.

Les contrats dont les principes de comptabilisation et d'évaluation relèvent de la norme IFRS 4 incluent :

- Les contrats d'assurance comportant un aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;

- Les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation aux bénéficiaires (PB) discrétionnaire : contrats en euros avec participation aux bénéficiaires discrétionnaire et contrats en unités de compte comportant des supports en euros avec participation aux bénéficiaires discrétionnaire.

Les contrats financiers relevant de la norme IAS 39 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéficiaires discrétionnaire, soit des contrats d'épargne en unités de compte sans support euros et sans garantie plancher.

La Mondiale contracte des engagements qui transfèrent soit un risque d'assurance soit un risque financier voire les deux. Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance significatif. La prestation quand l'évènement sur lequel repose le risque d'assurance survient est comparée à celle au cas où cet évènement ne survient pas afin de déterminer si le risque d'assurance est significatif. Les contrats d'assurance peuvent également inclure un risque financier.

Les contrats d'investissement sont des contrats où seul un risque financier est transféré.

#### Les contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire

Par application de la norme IFRS 4 (principes IFRS assurance en phase I), l'évaluation des provisions techniques sur les contrats d'assurance ou à participation discrétionnaire suit les principes précédemment retenus par le Groupe en application des normes locales.

Les provisions d'assurance vie comprennent les provisions mathématiques qui représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris par l'assureur et ceux pris par l'assuré. Les provisions sont calculées en utilisant des méthodes actuarielles qui incluent des hypothèses portant sur les primes, la mortalité, la performance des investissements, les taux de rachat et l'évolution des dépenses.

Ces hypothèses s'appuient initialement sur les meilleures estimations basées sur l'expérience à la date de tarification. Elles tiennent compte d'une marge pour risque entre autres au travers d'un taux d'actualisation prudent. Ces hypothèses sont revues annuellement, comparées à des expériences récentes et si nécessaire mises à jour.

En application des méthodes préférentielles prévues par le Règlement CRC 2000-05, les provisions mathématiques sont constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels des actifs.

Elles sont, en France, calculées par référence aux tables homologuées sur la base de données publiées par l'INSEE. La prise en compte des effets des tables prospectives sur les provisions de rentes en cours de constitution faisait l'objet dans les comptes sociaux d'un étalement depuis l'exercice 1993. Les rentes en service sont provisionnées sur la base de tables prospectives.

En 2006, l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006 (publié au Journal officiel le 28 août 2006) a homologué les nouvelles tables de mortalité par génération sexuée TGH05 (masculine) et TGF05 (féminine). Ces nouvelles tables distinguent les populations assurées en fonction de leur année de naissance (génération à partir de 1900 jusque 2005) et leur sexe.

Dans les comptes sociaux, pour les rentes en service, les provisions sont calculées sur la base des tables prospectives sexuées publiées dans l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006 (TGF05 et TGH05) et des taux techniques

contractuels bornés par un taux d'actualisation de 3%. Pour les rentes en service et les rentes en constitution soumises à la directive 2004/113/CE (Gender Directive), les provisions sont calculées avec la table de mortalité (TGF05) ayant servi à la tarification. Pour l'établissement des comptes consolidés, aucun étalement de l'incidence des changements d'estimation n'est pratiqué.

Les provisions pour sinistres correspondent aux capitaux échus et aux sinistres survenus non encore réglés au 31 décembre.

#### Les contrats d'investissements sans participation discrétionnaire

Les contrats d'investissements sans participation aux bénéficiaires discrétionnaire sont traités comme des passifs financiers entrant dans le champ de la norme IAS 39.

Ces contrats sont donc comptabilisés :

- Soit en juste valeur avec la variation allant au compte de résultat (principalement des contrats libellés en unités de compte) ;
- Soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La comptabilité de dépôt est appliquée à tous ces contrats. Les primes nettes reçues de ces contrats ne sont pas comptabilisées en chiffre d'affaires et l'ensemble des chargements associés à ces contrats sont enregistrés au compte de résultat au poste « autres produits d'exploitation ».

#### 4.2.14. Test de suffisance des passifs

Des tests de suffisance du passif sont réalisés pour s'assurer du caractère suffisant des passifs d'assurance (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises). Ce test s'appuie sur une valeur actuelle des marges du portefeuille qui est comparée aux engagements pris vis-à-vis des clients. Il inclut des risques spécifiques comme les options et garanties ne faisant pas l'objet de règles de provisionnement détaillées en normes françaises. Le taux d'actualisation du risque est le taux sans risque EIOPA.

Les insuffisances éventuelles sont provisionnées avec pour contrepartie un impact en résultat.

La Mondiale n'a pas eu, à ce titre, en 2020 comme pour les exercices précédents, à enregistrer de provisions supplémentaires.

#### 4.2.15. Méthode d'affectation des charges par destination

Le référentiel IFRS permet de conserver la répartition des charges par destination que le Groupe applique suite à l'arrêté du 20 juin 1994 relatif au nouveau plan comptable assurance.

Cette démarche a pour objectif de répartir les charges d'exploitation, préalablement comptabilisées par nature, entre les différentes grandes fonctions des sociétés.

La démarche retenue pour passer des comptes par nature à la répartition par destination se fait par répartitions successives en cascade des coûts complets de chaque service.

À l'issue de cette répartition, les coûts de services sont répartis entre les grandes fonctions de l'entreprise : acquisition et administration des contrats, règlements des prestations, gestion des placements et autres services techniques.

**4.2.16. Plus et moins-values de cession intra-groupe**

Les plus et moins-values réalisées par les sociétés d'assurance sur les cessions internes sont éliminées avec application de participation aux bénéfices différée. De plus, les résultats dégagés lors des cessions internes portant sur des titres de participation de sociétés consolidées sont retraités.

**4.2.17. Participation aux bénéfices**

Les provisions pour participation aux bénéfices correspondent aux participations des assurés aux bénéfices techniques et financiers réalisés par les compagnies. Elles sont destinées à être versées aux assurés et à accroître leurs garanties après incorporation aux provisions mathématiques.

**4.2.18. Provision pour participation aux bénéfices différée et comptabilité reflet**

La comptabilité reflet est appliquée aux contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire. Lorsque des plus ou moins-values latentes sont comptabilisées, une provision pour participation aux bénéfices est enregistrée. À toute plus ou moins-value latente sur les actifs comptabilisés à la juste valeur par résultat est associé un impact de la comptabilité reflet en compte de résultat. De la même façon, à toute plus ou moins-value latente sur les actifs disponibles à la vente enregistrée par capitaux propres, correspond un impact de la comptabilité reflet comptabilisé en capitaux propres. Cette provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée d'une part sur la base des participations aux bénéfices octroyées aux assurés dans les années passées et d'autre part sur les éléments prévisionnels de La Mondiale.

Lorsque La Mondiale est en situation de participation aux bénéfices différée active, un test de recouvrabilité est réalisé.

Les participations différées actives et passives ne peuvent se compenser que lorsqu'elles résultent de différences positives et négatives de nature et d'échéance similaires.

**4.2.19. Impôts différés**

Ils sont comptabilisés en appliquant l'approche bilan de la méthode du report variable.

Il n'est pas constaté d'impôt différé sur les retraitements d'opérations intra-groupe liées à des titres de participations.

En ce qui concerne la prise en compte des actifs et passifs d'impôts différés :

- L'impôt différé passif est toujours comptabilisé (hormis le cas précité) ;
- En revanche, les actifs d'impôts différés ne sont portés à l'actif du bilan que si leur récupération est probable.

**4.3. LES RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION****Homogénéisation des comptes sociaux**

Les comptes des filiales intégrées qui n'appliquent pas le plan comptable assurance sont transposés par l'intermédiaire d'une interface qui permet le passage des comptes individuels aux comptes consolidés.

La répartition par destination des charges et produits se réalise en fonction de l'activité de la filiale dans l'ensemble consolidé considéré comme un périmètre d'assurance vie.

**Provisions pour dépréciations à caractère durable**

Les éventuelles provisions constituées par La Mondiale sur les titres de ses participations consolidées sont neutralisées.

**Provisions pour risques et charges**

Les provisions comptabilisées à titre prudentiel et dont la probabilité de sortie de ressources est faible sont neutralisées.

**Provisions pour risque d'exigibilité**

Ces provisions sont constituées dans les comptes sociaux des entreprises d'assurance françaises lorsque la valeur globale des actions, immeubles et titres inscrits au bilan est supérieure à la valeur de réalisation de ces biens. Dans les comptes consolidés IFRS, ces provisions ne sont pas maintenues. Elles sont remplacées par les dépréciations IFRS sur les titres ou les immeubles tels que les tests de dépréciation les font apparaître.

**Provisions pour égalisation**

Dans la mesure où elles ne correspondent pas à un engagement envers les assurés ou souscripteurs de contrats, ces provisions sont éliminées en consolidation, conformément aux dispositions en vigueur. Pour rappel, elles sont définies selon les articles R 331-3 et 331-6 du code des assurances et sont destinées à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès ou contre les risques de dommages corporels.

**Réserve de capitalisation**

Pour rappel, la réserve de capitalisation est fiscalisée dans les comptes sociaux, depuis 2010 (Loi de finances 2011).

En ce qui concerne les flux de période de la réserve de capitalisation, les mouvements de l'exercice de cette réserve, affectant le compte de résultat dans les comptes individuels, sont toujours annulés.

Le retraitement ne donne pas lieu à la constatation d'une participation aux bénéfices différée sauf s'il existait une probabilité forte de cession à court terme qui entraînerait une reprise de cette réserve.

Dans les comptes sociaux, la dotation à la réserve de capitalisation n'est pas déductible et la reprise de cette réserve n'est pas taxable. Cette modification revient à considérer que les plus ou moins values obligataires qui donnent lieu à dotation/reprise de réserve de capitalisation entrent dans le calcul de l'impôt (non déductibilité des flux sur la réserve de capitalisation). La charge ou le produit théorique d'impôt lié au retraitement fiscal est comptabilisé en compte non technique (avec contrepartie réserve de capitalisation) et contribue au résultat non technique de l'entreprise ; ce flux est neutralisé dans les comptes consolidés.

**Impôts différés**

Ils sont constatés dans les comptes consolidés en application des principes de consolidation. Il n'est pas constaté d'impôt différé dans les comptes sociaux.

Les impôts différés sont constatés en fonction du taux applicable lors de leur survenance. Si ce taux est connu à l'avance, il est retenu ; à défaut, on retient le taux applicable au titre de l'exercice où ils sont constatés.

Pour rappel, les dernières Lois de finances ont prévu la baisse progressive du taux normal de l'Impôt Sociétés pour converger vers un taux de 25 % en 2022 pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard d'euros.

Selon les normes en vigueur, le périmètre La Mondiale a appliqué pour le calcul de ses impôts différés une méthode prospective, avec prise en compte dans la mesure du possible du taux futur et mise en place d'échéanciers. Selon les natures de retraitements peuvent donc être appliqués

un taux « court terme » de 28,41 % ou un taux plus long terme de 25,83 % (25 % plus contribution additionnelle). En application de la norme IAS 12, les impôts différés ne sont pas actualisés. Les impôts différés naissent de la différence temporelle apparaissant entre la base taxable des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les comptes consolidés. Les actifs d'impôts différés sont reconnus dans la mesure où il est probable que le profit d'impôt sera utilisable.

**Engagements de retraite**

La Mondiale applique la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel », publiée le 16 juin 2011 et applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 ; celle-ci a apporté des modifications sur le traitement du coût des services passés en cas de changement de régimes, a supprimé la méthode dite du corridor et a prescrit la reconnaissance immédiate des écarts actuariels non plus par résultat mais par capitaux propres.

Les régimes en place au sein de La Mondiale sont des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Dans le cas des régimes à cotisations définies, les entités du périmètre ne sont engagées qu'au versement annuel des cotisations à un fond d'assurance. Les cotisations sont indiquées en annexe.

Les régimes à prestations définies, dont bénéficient les salariés du Groupe sont essentiellement les indemnités de fin de carrière.

Les engagements de retraite du périmètre La Mondiale sont estimés sur la base d'hypothèses actuarielles et de la méthode des unités de crédit projetés. Les droits des salariés sont calculés sur la base de la Convention collective ou conformément aux engagements contractuels.

L'âge moyen de départ à la retraite est établi par catégorie de personnel, la table de mortalité retenue est la table TF 00/02 et le taux d'actualisation fait référence à un taux de rendement des obligations d'entreprises de 1<sup>ère</sup> catégorie de même maturité que les engagements. Ce taux s'élève à 0,5 % pour l'exercice 2020.

Dans le cas des régimes à prestations définies, les passifs ou les actifs du régime sont reconnus au bilan comme la différence entre la dette actuarielle (correspondant à la valeur actuelle des engagements futurs) et la juste valeur des actifs des plans d'assurance.

**Réassurance interne**

Les flux résultant des traités de réassurance interne sont éliminés (flux et opérations bilanciels).

**Contrats de location**

A compter de la date de transition et selon la norme IFRS 16, les contrats de location sont inscrits au bilan dès l'origine du contrat de location pour la valeur actualisée des paiements futurs. Ces contrats sont enregistrés à l'actif en droit d'utilisation dans le poste « Immobilier d'exploitation » en contrepartie d'un passif locatif comptabilisé dans le poste « Autres dettes ».

Ils sont amortis sur la durée du contrat qui correspond en général à la durée ferme du contrat sauf si une intention de renouveler ou de résilier le contrat est connue.

Le Groupe n'a pas retraité les contrats relatifs aux véhicules et aux autres matériels d'exploitation, l'impact étant non significatif sur les comptes du groupe.

Au compte de résultat, les charges d'amortissement des droits d'utilisation sont comptabilisées dans le poste « charges de gestion ».

La charge d'intérêt relative au remboursement du passif locatif est comptabilisée dans les « charges financières ».

L'impact fiscal de ce retraitement de consolidation est pris en compte via la comptabilisation d'impôts différés.

**4.4. LA PRÉSENTATION DES COMPTES**

La présentation du bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie, du tableau de variation des capitaux propres et de l'annexe a été réalisée conformément aux principes édictés par les normes et aux pratiques comptables actuellement en vigueur.

**Présentation de l'information sectorielle**

Des comptes de résultat et bilans sectoriels par activités sont présentés au début des états financiers. Ils comportent une décomposition selon les trois grands types de canaux de distribution :

- Réseau salarié ;
- Courtage ;
- Partenariat ;
- Et « autre », relatif aux autres activités non significatives de type gestion d'actifs ou holding.

Il n'a pas été réalisé de décomposition géographique des états financiers dans la mesure où l'essentiel de l'activité s'exerce en France. Le tableau de détail du chiffre d'affaires mentionne cependant la part hors France, à savoir Luxembourg.

Le secteur « autres activités » est marginal. Les éléments s'y rapportant sont regroupés sous la ligne « autres produits nets » dans le compte de résultat.

Les éliminations des opérations inter sectorielles sont positionnées dans chacun des postes du bilan ou du compte de résultat.

**Tableau des flux de trésorerie**

Le tableau des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte.

## 5. Informations sur les postes du bilan

## 5.1. Écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	2020			2019		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
La Mondiale Partenaire	7 125		7 125	7 125		7 125
68 Faubourg	9 623	-9 623		9 623	-9 623	
Cours Albert 1 <sup>er</sup>	13 242		13 242	13 242		13 242
Prima Epargne	16 910	-16 900	10	16 910	-15 210	1 700
82-92 Réaumur	17 175		17 175	17 175		17 175
<b>Écarts d'acquisition actif au 31 décembre</b>	<b>64 075</b>	<b>-26 523</b>	<b>37 552</b>	<b>64 075</b>	<b>-24 883</b>	<b>39 242</b>

La valeur nette comptable antérieure à la date de première application des normes IFRS a été figée en colonne « Brut ».

## 5.2. Autres actifs incorporels

L'objectif de ce tableau est de distinguer au sein des actifs incorporels les valeurs de portefeuille et les logiciels. Il a aussi pour but de mettre en évidence les flux de la période en termes d'acquisition / cessions et d'amortissements.

2020 (en milliers d'euros)	Valeur brute au 1 <sup>er</sup> janvier	Variation de périmètre	Acquisitions	Cessions / Transfert	Valeur brute au 31 décembre	Dépréciation/ Amortissement au 1 <sup>er</sup> janvier	Entrée de périmètre	Dotations de la période	Reprises de la période	Dépréciation/ Amortissement au 31 décembre	Valeur nette au 31 décembre
Valeurs de portefeuille	850				850	-850				-850	
Logiciels	143 150		2 089		145 240	-133 978		-3 722		-137 700	7 540
Autres	920		533	-633	821	-262				-262	559
<b>Total</b>	<b>144 921</b>	<b>0</b>	<b>2 623</b>	<b>-633</b>	<b>146 911</b>	<b>-135 089</b>	<b>0</b>	<b>-3 722</b>	<b>0</b>	<b>-138 811</b>	<b>8 099</b>

2019 (en milliers d'euros)	Valeur brute au 1 <sup>er</sup> janvier	Variation de périmètre	Acquisitions	Cessions / Transfert	Valeur brute au 31 décembre	Dépréciation/ Amortissement au 1 <sup>er</sup> janvier	Entrée de périmètre	Dotations de la période	Reprises de la période	Dépréciation/ Amortissement au 31 décembre	Valeur nette au 31 décembre
Valeurs de portefeuille	6 009			-5 159	850	-5 938		-1 241	6 329	-850	0
Logiciels	138 500		4 484	166	143 150	-130 421		-3 556	0	-133 978	9 173
Autres	451		633	-164	920	-262		0	0	-262	658
<b>Total</b>	<b>144 960</b>	<b>0</b>	<b>5 117</b>	<b>-5 157</b>	<b>144 921</b>	<b>-136 621</b>	<b>0</b>	<b>-4 797</b>	<b>6 329</b>	<b>-135 089</b>	<b>9 831</b>

## 5.3. Notes sur les placements

## 5.3.1. Décomposition des placements

Ce tableau vise à fournir la décomposition des placements selon les catégories IFRS et les intentions de détention.

Décomposition des placements (en milliers d'euros)	2020							
	Prix de revient	Dépréciations	Amortissements	Réserves de réévaluation	Valeur au bilan	% de la valeur au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes
<b>Placements comptabilisés au coût</b>								
Immobilier d'exploitation	372 275	-130	-62 604		309 541	0,29 %	335 846	26 305
Immobilier de placement	3 470 558	-13 172	-182 923		3 274 463	3,02 %	5 028 322	1 753 859
<b>Placements disponibles à la vente</b>								
Parts de sociétés immobilières	71 228			1 707	72 935	0,07 %		
Obligations	59 015 185	-20 618	-418 875	973 157	59 548 849	54,85 %		
OPCVM	1 602 967	-46 051		58 554	1 615 471	1,49 %		
Actions	4 521 104	-535 177		153 717	4 139 644	3,81 %		
<b>Placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</b>								
Immobilier					36 180	0,03 %		
Obligations					3 381 016	3,11 %		
OPCVM					1 680 947	1,55 %		
Instruments dérivés					426 318	0,39 %		
<b>Prêts et créances</b>								
Prêts	4 737 821	-196			4 737 625	4,36 %		
<b>Total des placements hors unités de compte</b>					<b>79 222 990</b>	<b>72,97 %</b>		<b>1 780 163</b>
Immobilier (comptabilisé en juste valeur par résultat)					401 105	0,37 %		
Autres placements (comptabilisés en juste valeur par résultat)					28 941 357	26,66 %		
<b>Total des placements représentant les contrats en unités de compte</b>					<b>29 342 462</b>	<b>27,03 %</b>		
<b>Total des placements</b>					<b>108 565 452</b>	<b>100,00 %</b>		<b>1 780 163</b>

Les prêts intègrent les avances sur polices.

Cette ligne intègre également la contrepartie des titres pris en pension pour un montant de 3,5 milliards d'euros en 2020 (3 milliards d'euros à fin 2019).

L'immobilier d'exploitation et l'immobilier de placement sont évalués au coût et les plus ou moins values latentes sont mises en évidence. Selon la Loi du 31 décembre 1989, les sociétés d'assurance ont fait procéder à l'expertise de leur patrimoine immobilier. Cette expertise quinquennale est réalisée par la société Foncier Expertise et est réactualisée annuellement pour La Mondiale, AGLM Immo et la SARL 68 Faubourg.

Par rapport aux critères de choix qui président à l'inscription d'un actif financier en disponible à la vente, « trading » ou option en juste valeur, la classification retenue correspond à des intentions de gestion et de détention définies par grandes catégories de support, conformément aux modalités de gestion définies par la Direction des Investissements.

Les instruments dérivés sont présentés distinctement, soit à l'actif, soit au passif en fonction du sens de chaque ligne d'actifs.

2019								
Décomposition des placements (en milliers d'euros)	Prix de revient	Dépréciations	Amortissements	Réserves de réévaluation	Valeur au bilan	% de la valeur au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins valeurs latentes
<b>Placements comptabilisés au coût</b>								
Immobilier d'exploitation	400 124	-146	-63 211		336 767	0,33 %	352 779	16 012
Immobilier de placement	3 377 246	-137	-136 994		3 240 115	3,16 %	5 003 423	1 763 308
<b>Placements disponibles à la vente</b>								
Parts de sociétés immobilières	68 467			1 587	70 054	0,07 %		
Obligations	56 411 758	-20 598	-365 925	831 311	56 856 546	55,36 %		
OPCVM	1 302 318	-49 394		49 345	1 302 269	1,27 %		
Actions	4 367 741	-431 457		157 938	4 094 222	3,99 %		
<b>Placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</b>								
Immobilier					28 671	0,03 %		
Obligations					3 260 791	3,18 %		
OPCVM					1 282 559	1,25 %		
Instruments dérivés					368 231	0,36 %		
<b>Prêts et créances</b>								
Prêts	4 472 741	-169			4 472 572	4,36 %		
<b>Total des placements hors unités de compte</b>								
					75 312 797	73,34 %		1 779 320
<b>Immobilier (comptabilisé en juste valeur par résultat)</b>								
					352 145	0,34 %		
<b>Autres placements (comptabilisés en juste valeur par résultat)</b>								
					27 030 703	26,32 %		
<b>Total des placements représentant les contrats en unités de compte</b>								
					27 382 848	26,66 %		
<b>Total des placements</b>								
					102 695 645	100,00 %		1 779 320

## 5.3.2. Tableau de variation des valeurs brutes de l'immobilier d'exploitation et de placement

Ce tableau met en évidence les flux de période (acquisition, cessions...) des valeurs brutes relatifs à l'immobilier des sociétés du périmètre évalué au coût, en distinguant immobilier d'exploitation et de placement. Pour réconcilier le solde avec les montants présentés au bilan, il convient d'ajouter les amortissements et éventuelles dépréciations (voir 5.3.1.).

2020							
(en milliers d'euros)	Ouverture	Variation de périmètre (1)	Acquisitions	Cessions	Transferts	Retraitements Conso	Clôture
Immobilier d'exploitation	277 470		2 566	-28 530	-8 139	4 769	248 137
Immobilier de placement	3 377 247		276 230	-48 976	0	-133 943	3 470 558
<b>Total</b>	<b>3 654 717</b>	<b>0</b>	<b>278 797</b>	<b>-77 506</b>	<b>-8 139</b>	<b>-129 174</b>	<b>3 718 695</b>
2019							
(en milliers d'euros)	Ouverture	Variation de périmètre (1)	Acquisitions	Cessions	Transferts	Retraitements Conso	Clôture
Immobilier d'exploitation	334 549		2 978	-508	-39 503	-20 046	277 470
Immobilier de placement	3 324 108		436 787	-96 998	39 503	-326 152	3 377 247
<b>Total</b>	<b>3 658 657</b>	<b>0</b>	<b>439 764</b>	<b>-97 506</b>	<b>0</b>	<b>-346 198</b>	<b>3 654 717</b>

(1) Correspond à l'entrée en périmètre de la SCI AG2R Patrimoine

Le poste « immobilier d'exploitation » comprend les droits d'utilisation liés à IFRS 16 - contrats de location : voir note 6.12

## 5.3.3. Détail des instruments financiers dérivés

Au bilan, les instruments dérivés sont comptabilisés à l'actif ou au passif selon la position qui résulte de leur juste valeur. Au 31 décembre 2020, ils s'élèvent à 426 318 milliers d'euros à l'actif et 244 369 milliers d'euros au passif, soit une position nette de 181 949 milliers d'euros (69 121 milliers d'euros en 2019),

Instruments dérivés liés à des couvertures d'actif				
(en milliers d'euros)	2020		2019	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Swaps	2 279 349	-103 593	2 156 265	-195 306
Forwards	2 594 189	271 606	3 222 806	158 091
Puts	2 783 000	46 552	4 063 500	86 492
<b>Instruments dérivés</b>	<b>7 656 538</b>	<b>214 566</b>	<b>9 442 571</b>	<b>49 277</b>
Instruments dérivés liés à des couvertures de passif				
(en milliers d'euros)	2020		2019	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Swaps	1 093 334	-32 616	1 093 334	19 844
Forwards				
<b>Instruments dérivés</b>	<b>1 093 334</b>	<b>-32 616</b>	<b>1 093 334</b>	<b>19 844</b>

Tous les instruments dérivés sont des instruments négociés sur un marché de gré à gré.

Les swaps de taux permettent d'échanger la nature des taux d'intérêt (taux fixe ou taux variable) perçus sur les actifs ou payés sur les passifs.

Ces swaps de taux d'intérêt sont utilisés comme instruments de couverture afin de réduire le risque de taux lié aux engagements de versement d'intérêts sur les passifs. Ils sont adossés à des investissements obligataires afin d'obtenir des actifs synthétiques cohérents par rapport aux passifs, notamment aux titres subordonnés émis.

## 5.3.4. Exemption temporaire de l'application d'IFRS 9

La norme IFRS 9 a été adoptée par la commission européenne le 22 novembre 2016, la date d'application de cette norme est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Cependant, les amendements à IFRS 4, publiés le 12 septembre 2016 et adoptés par l'union européenne le 3 novembre 2017 et applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2018, modifient la norme actuelle IFRS 4 et permettent aux entités qui émettent des contrats d'assurance qui entrent dans le champ d'IFRS 4 d'atténuer certains effets qui seraient induits par l'application d'IFRS 9 avant que la nouvelle norme de l'IASB sur les contrats d'assurance (IFRS 17 – contrats d'assurance) ne soit adoptée.

Les amendements induisent deux options alternatives :

- (1) Appliquer une exemption temporaire d'application d'IFRS 9 jusqu'à la date d'application de la nouvelle norme « contrats d'assurance » mais au plus tard jusqu'aux périodes annuelles débutant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Pendant cette période de différé, des annexes supplémentaires sur les actifs financiers sont requises.

Cette option n'est autorisée que pour les sociétés dont l'activité prépondérante est l'assurance et qui n'ont pas appliqué IFRS 9 auparavant ; ou

- 2) adopter IFRS 9 mais, pour certains actifs financiers, retraiter du résultat les effets des inadéquations comptables qui pourraient apparaître avant l'application de la nouvelle norme sur les contrats d'assurance. Pendant la période intérimaire, des annexes supplémentaires sont requises.

Le Groupe La Mondiale a déterminé qu'il était éligible à l'exemption temporaire. En conséquence, le groupe a décidé de différer l'application d'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ainsi, sont présentées ci-après les annexes requises en période de différé d'application de la norme :

- Juste valeur à la clôture et variation de juste valeur sur la période des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2020		31/12/2019	
	Juste valeur à la fin de la période	Variation de la juste valeur sur la période	Juste valeur à la fin de la période	Variation de la juste valeur sur la période
Instruments de dettes au coût amorti (prêts et créances, détenus à maturité...)	998 228	-22 069	1 020 297	-16 547
Instruments de dettes par autres éléments du résultat global – disponibles à la vente (AFS)	55 062 886	1 498 100	53 564 786	2 724 048
Instruments de dettes par JVR – JVR sur option	3 024 621	108 503	2 916 118	1 119 207
<b>Total actifs financiers remplissant les critères SPPI</b>	<b>59 085 735</b>	<b>1 584 534</b>	<b>57 501 201</b>	<b>3 826 708</b>
Instruments de capitaux propres à la JV par autres éléments du résultat global – AFS	4 139 647	45 372	4 094 275	87 791
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	11 878 169	2 204 684	9 673 485	1 257 354
Actifs financiers à la JVR (performance gérée sur la JV)	181 949	112 829	69 120	101 988
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0	-0	0	0
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	29 342 462	1 959 614	27 382 848	3 557 127
<b>Total autres actifs financiers</b>	<b>45 542 227</b>	<b>4 322 499</b>	<b>41 219 729</b>	<b>5 004 259</b>
<b>Total actifs financiers</b>	<b>104 627 963</b>	<b>5 907 033</b>	<b>98 720 930</b>	<b>8 830 967</b>

- Exposition des actifs financiers remplissant les critères sppi (« solely payments of principal and interest ») par catégorie de risque de crédit

Risque de crédit faible au 31/12/2020								
(en milliers d'euros)	% AAA et Etat		% AA		% A		Pas de rating disponible	
	Juste valeur 31/12/2020	Valeur comptable IAS39	Juste valeur 31/12/2020	Valeur comptable IAS39	Juste valeur 31/12/2020	Valeur comptable IAS39	Juste valeur 31/12/2020	Valeur comptable IAS39
Obligations	29 233 065	29 233 065	4 037 533	4 037 533	11 749 359	11 749 359	851 557	851 557
Autres actifs							998 228	998 228
<b>Total actifs financiers SPPI</b>	<b>29 233 065</b>	<b>29 233 065</b>	<b>4 037 533</b>	<b>4 037 533</b>	<b>11 749 359</b>	<b>11 749 359</b>	<b>1 849 785</b>	<b>1 849 785</b>

Risque de crédit faible au 31/12/2019								
(en milliers d'euros)	% AAA et Etat		% AA		% A		Pas de rating disponible	
	Juste valeur 31/12/2019	Valeur comptable IAS39	Juste valeur 31/12/2019	Valeur comptable IAS39	Juste valeur 31/12/2019	Valeur comptable IAS39	Juste valeur 31/12/2019	Valeur comptable IAS39
Obligations	28 221 595	28 221 595	4 340 503	4 340 503	13 155 083	13 155 083	891 596	891 596
Autres actifs							1 070 439	1 070 439
<b>Total actifs financiers SPPI</b>	<b>28 221 595</b>	<b>28 221 595</b>	<b>4 340 503</b>	<b>4 340 503</b>	<b>13 155 083</b>	<b>13 155 083</b>	<b>1 962 035</b>	<b>1 962 035</b>

Risque de crédit élevé au 31/12/2020					Risque de crédit élevé au 31/12/2019			
(en milliers d'euros)	% BBB et <		% Autres		% BBB et <		% Autres	
	Juste valeur 31/12/2020	Valeur comptable IAS39	Juste valeur 31/12/2020	Valeur comptable IAS39	Juste valeur 31/12/2019	Valeur comptable IAS39	Juste valeur 31/12/2019	Valeur comptable IAS39
Obligations	12 215 993	12 215 993			9 821 985	9 821 985		
Autres actifs								
<b>Total actifs financiers SPPI</b>	<b>12 215 993</b>	<b>12 215 993</b>			<b>9 821 985</b>	<b>9 821 985</b>		

## 5.4. Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers

Ce tableau a pour objectif de mettre en évidence la part des réassureurs dans les passifs techniques et financiers selon les catégories de classification IFRS : contrats d'assurance ou d'investissement. Les parts en euros et en unités de compte sont réparties au sein de ces deux catégories et les parts avec ou sans participation discrétionnaire sont présentées au sein des contrats d'investissements.

Part des réassureurs dans les passifs techniques liés à des contrats d'assurance

(en milliers d'euros)	2020	2019	
Part des réassureurs dans les provisions techniques liées à des contrats d'assurance en euros	98 584	99 681	
Part des réassureurs dans les provisions techniques liées à des contrats d'assurance libellés en unités de compte	10 361	8 151	
<b>Total</b>	<b>108 945</b>	<b>107 832</b>	<b>A</b>

Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers liés à des contrats d'investissement

(en milliers d'euros)	2020	2019	
Part des réassureurs dans les passifs techniques liés à des contrats d'investissement en euros avec participation discrétionnaire	33 980	34 862	
Part des réassureurs dans les passifs financiers liés à des contrats d'investissement en euros sans participation discrétionnaire			
Part des réassureurs dans les passifs techniques liés à des contrats d'investissement libellés en unités de compte avec participation discrétionnaire			
Part des réassureurs dans les passifs financiers liés à des contrats d'investissement libellés en unités de compte sans participation discrétionnaire			
<b>Total</b>	<b>33 980</b>	<b>34 862</b>	<b>B</b>
<b>Réconciliation avec le solde au bilan</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	
Part des réassureurs dans la participation aux bénéfices	2 040	2 040	C
<b>Total de la part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers</b>	<b>144 965</b>	<b>144 734</b>	<b>A + B + C</b>

## 5.5. Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

(en milliers d'euros)	2020	2019
Primes acquises non émises	64 699	68 858
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	10 211	4 297
Créances nées d'opérations de réassurance	220 657	132 153
Participation bénéficiaire différée active	893 625	898 144
<b>Total</b>	<b>1 189 192</b>	<b>1 103 452</b>

La participation bénéficiaire différée active est présentée ci-dessous par nature de retraitement. A l'exception de la participation bénéficiaire différée active, il s'agit essentiellement de créances à moins d'un an.

## 5.5.1. Participation bénéficiaire différée active

(en milliers d'euros)	2020	2019
Participation différée nette sur réévaluations d'actifs à la juste valeur par résultat		
Participation différée nette sur réévaluations d'actifs constatées par capitaux propres		
Participation différée active relative à d'autres retraitements	-79 318	-68 731
Participation différée active relative à des plus values immobilières intragroupe	972 943	966 875
<b>Total</b>	<b>893 625</b>	<b>898 144</b>

La participation différée active sur les plus-values immobilières intragroupe brutes est de 972 943 K€, la participation sur la part amortie de la plus-value est de -79 318 K€.

## 5.6. Autres créances

(en milliers d'euros)	2020	2019
Etat, organismes de Sécurité sociale et collectivités publiques	58 466	50 439
Personnel	1 017	1 485
Autres créances	339 100	534 351
- Provisions pour dépréciation	-4 895	-6 075
<b>Total</b>	<b>393 688</b>	<b>580 200</b>

Il s'agit essentiellement de créances à moins d'un an.

## 5.7. Autres actifs corporels d'exploitation

(en milliers d'euros)	2020	2019
Valeur brute	108 542	108 474
Amortissements	-55 456	-56 458
<b>Valeur nette</b>	<b>53 086</b>	<b>52 016</b>

Pour rappel, l'immobilier d'exploitation est présenté au sein des placements.

## 5.8. Frais d'acquisition reportés

Ce tableau met en évidence les flux entre ouverture et clôture pour les frais d'acquisition reportés, à savoir essentiellement la capitalisation de nouveaux contrats et les amortissements de période.

(en milliers d'euros)	2020	2019
<b>Valeur nette au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>769 968</b>	<b>781 104</b>
Capitalisation de nouveaux contrats sur la période	200 334	200 530
<b>Nouveaux contrats de la période (valeur brute)</b>	<b>200 334</b>	<b>200 530</b>
Cessions de filiales		
Portefeuilles de contrats destinés à être vendus		
<b>Variation du périmètre des portefeuilles de contrats</b>		
Amortissements de la période	250 772	237 670
Intérêts capitalisés	-23 182	-26 003
Pertes de valeurs reconnues au cours de la période		
Reprises de pertes de valeur		
<b>Amortissements et pertes de valeur</b>	<b>-227 590</b>	<b>-211 667</b>
Variation de change		
Autres variations (*)		
Autres variations		
<b>Valeur nette au 31 décembre</b>	<b>742 712</b>	<b>769 968</b>

(\*) : ajustement des paramètres de calcul

Conformément aux principes énoncés dans la partie 4.2, ils ne sont pas limités à l'écart de zillmrisation. Les principaux paramètres retenus respectent les règles de prudence et se composent essentiellement d'une durée de vie des contrats limitée à 18 ans.

## 5.9. Impôts différés

## 5.9.1. Mise en évidence des impôts différés actif et passif

L'incidence sur les postes d'impôts différés du bilan s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	2020	2019
Impôts différés actif	-180 684	97 772
Impôts différés passif	723 518	987 180
<b>Incidence nette</b>	<b>-904 202</b>	<b>-889 408</b>
Inscrite à l'actif du bilan		0
Inscrite au passif du bilan	904 202	889 408

Tous les impôts différés sont comptabilisés. Les impôts différés concernent essentiellement le groupe fiscal SGAM AG2R LA MONDIALE. En présentation bilan, les impôts différés actifs sont compensés avec les impôts différés passifs de la même entité fiscale.

## 5.9.2. Analyse des impôts différés par grandes natures de retraitement

(en milliers d'euros)	2020		2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Différences temporaires	-194 656	17 496	-222 206	17 664
Retraitements :				
Frais d'acquisition reportés	14 018	205 144	64 131	269 272
Provisions techniques	13 554	87 735	84 913	150 947
Opérations intra-groupe	62 828	4 782	51 942	-6 011
Réévaluation des placements	-68 942	363 587	-72 128	308 226
Ecarts d'évaluation		45 421		46 133
Contrats de location IFRS 16	1 660		715	
Autres retraitements	-9 146	-647	-5 139	5 406
Compensations	180 684	180 684	97 772	97 772
<b>Incidence nette</b>		<b>904 402</b>		<b>889 408</b>
	<b>-904 402</b>		<b>-889 408</b>	

Les montants figurant sur la ligne « compensations » correspondent à la compensation actif / passif des impôts différés, réalisée au sein d'une même entité fiscale.

## 5.10. Dettes de financement

Les dettes de financement sont évaluées au coût.

Les titres subordonnés à durée indéterminée de La Mondiale Partenaire, de La Mondiale Europartner sont détenus par La Mondiale et sont éliminés.

(en milliers d'euros)	Echéance	2020	2019
Titres subordonnés à durée indéterminée β	Durée indéterminée	10 000	10 000
Titres subordonnés à durée indéterminée κ	Durée indéterminée	51 230	51 230
Titres subordonnés remboursables δ	2044	191 236	191 236
Titres subordonnés à durée indéterminée φ	Durée indéterminée	768 405	768 405
Titres subordonnés à durée indéterminée ρ	Durée indéterminée	431 913	471 782
Titres subordonnés à durée indéterminée h	Durée indéterminée	325 972	356 062
Titres subordonnés à durée indéterminée η	Durée indéterminée	252 628	275 948
Titres subordonnés hybrides K	2031	500 000	
Titres subordonnés L	2026	500 000	
Certificats Mutualistes	Durée indéterminée	25 038	19 754
<b>Total</b>		<b>3 056 422</b>	<b>2 144 417</b>

## 5.10.1. Caractéristiques des dettes de financement

(en milliers d'euros)	Taux d'intérêt applicable	Marché de cotation	Code ISIN	Cotation 31/12/2020	Cotation 31/12/2019
Titres subordonnés remboursables β	EURIBOR 3 mois + 2,87 %	Non coté	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Titres subordonnés à durée indéterminée κ	EURIBOR 3 mois + 2,70 %	Euro MTF à Luxembourg	FR0010021287	93,76 %	97,557 %
Titres subordonnés à durée indéterminée δ	6,75 %	EuroNext Paris	XS0919410828	118,36 %	122,404 %
Titres subordonnés à durée indéterminée φ	5,05 %	EuroNext Paris	XS1155697243	115,916 %	116,844 %
Titres subordonnés à durée indéterminée ρ	5,88 %	EuroNext Paris	XS1556395710	115,05 %	109,661 %
Titres subordonnés à durée indéterminée H	4,80 %	EuroNext Paris	XS1736887099	107,407 %	101,745 %
Titres subordonnés à durée indéterminée η	4,80 %	EuroNext Paris	XS1751476679	107,19 %	101,387 %
Titres subordonnés à durée indéterminée κ	2,13 %	Euronext Francfort, Munich, Stuttgart, Dusseldorf	FR0013519261	106,17 %	
Titres subordonnés L	0,75 %	Euronext Francfort, Munich, Stuttgart, Dusseldorf	FR0014000774	101,18 %	
Certificats Mutualistes	Non applicable	Non cotés	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Titres subordonnés à durée indéterminée ε	7,625 %	EuroNext Paris	XS0919401751		

## 5.11. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

## 5.11.1. Décomposition des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

Selon les principes évoqués en 4.2, Les passifs techniques et financiers sont classés en contrats d'assurance et d'investissement, libellés ou non en unités de compte. Les tableaux suivants explicitent cette décomposition.

## Passifs relatifs a des contrats d'assurance

(en milliers d'euros)	2020	2019	
Provisions mathématiques	28 022 593	27 704 645	
Provisions pour primes non acquises			
Provisions pour sinistres	229 803	182 284	
Autres provisions	492	937	
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en euros	28 252 888	27 887 866	<b>A</b>
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance libellés en unités de compte	7 330 022	7 111 475	<b>B</b>
<b>Total</b>	<b>35 582 910</b>	<b>34 999 341</b>	

## Passifs relatifs à des contrats d'investissement

(en milliers d'euros)	2020	2019	
Provisions mathématiques	29 018 743	28 461 609	
Provisions pour primes non acquises			
Provisions pour sinistres	124 803	75 755	
Autres provisions	21 024	17 769	
<b>Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros avec participation discrétionnaire</b>	<b>29 164 570</b>	<b>28 555 133</b>	<b>C</b>
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros sans participation discrétionnaire			<b>D</b>
<b>Sous- total des passifs relatifs à des contrats d'investissement en euros</b>	<b>29 164 570</b>	<b>28 555 133</b>	
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement libellés en unités de compte avec participation discrétionnaire	18 518 497	16 779 868	<b>E</b>
Passifs financiers relatifs à des contrats d'investissement libellés en unités de compte sans participation discrétionnaire	3 288 861	3 307 472	<b>F</b>
<b>Sous- total des passifs relatifs à des contrats d'investissement libellés en unités de compte</b>	<b>21 807 358</b>	<b>20 087 340</b>	
<b>Total</b>	<b>50 971 928</b>	<b>48 642 473</b>	

Réconciliation avec les soldes du bilan	2020	2019	
Total des passifs techniques hors unités de compte suivant tableau ci-dessus	57 417 458	56 442 999	<b>A+C+D</b>
Participation aux bénéfices sociale	2 410 462	2 288 006	
<b>Total des passifs techniques et financiers hors unités de compte</b>	<b>59 827 920</b>	<b>58 731 005</b>	
<b>Total des passifs techniques et financiers libellés en unités de compte</b>	<b>29 137 380</b>	<b>27 198 815</b>	<b>B+E+F</b>

L'agrégat « participation aux bénéfices » intègre des retraitements effectués en consolidation.

Les éventuelles provisions pour risques croissants ou risques en cours sont classées dans la rubrique « autres provisions ».

Dans la mesure où la notion de juste valeur des contrats n'a pas encore été définie, le groupe attend la phase ii des IFRS pour donner une définition et un montant adéquats de cette juste valeur.

5.11.2. Analyse de la variation des passifs techniques et financiers du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

Les tableaux suivants expliquent la variation de période pour les années 2020 et 2019 des passifs techniques et financiers selon les trois grandes catégories IFRS (IFRS 4 assurance, IFRS 4 investissement et IAS 39 investissement).

2020					
(en milliers d'euros)		IFRS 4 Assurance	IFRS 4 Investissement	IAS 39 Investissement	Total
<b>Passifs techniques et passifs financiers bruts au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>1</b>	<b>34 999 341</b>	<b>45 319 653</b>	<b>3 307 472</b>	<b>83 626 466</b>
Primes	a	3 164 408	4 248 823	65 315	7 478 546
Prestations	b	2 303 301	3 090 132	197 271	5 590 704
Revalorisation des provisions (IC, PB, ACAV)	c	816 066	854 934	132 587	1 803 587
Résultat technique et autres	d	422 653	328 462	11 398	762 513
Transferts	e	190 911	-183 615	-7 844	-549
Variations de périmètre et changements de méthode comptable	f				
Variations de change	g				
<b>Passifs techniques et passifs financiers bruts au 31 décembre</b>	<b>2</b>	<b>36 444 773</b>	<b>46 821 201</b>	<b>3 288 861</b>	<b>86 554 835</b>

Explication du flux : 2 = 1 + a - b + c - d + e + f + g.

2020					
(en milliers d'euros)		IFRS 4 Assurance	IFRS 4 Investissement	IAS 39 Investissement	Total
<b>Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>1</b>	<b>107 833</b>	<b>34 862</b>		<b>142 694</b>
Primes cédées	a	47 221	662		47 883
Part des réassureurs dans la charge de sinistres	b	28 388	1 543		29 931
Part des réassureurs dans la revalorisation des provisions (IC,PB, ACAV)	c	-241			-241
Résultat technique et autres cédés	d	17 479			17 479
Transferts	e				
Variations de périmètre et changements de méthode comptable	f				
Variations de change	g				
<b>Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 31 décembre</b>	<b>2</b>	<b>108 946</b>	<b>33 980</b>	<b>0</b>	<b>142 926</b>

Explication du flux : 2 = 1 + a - b + c - d + e + f + g.

2019					
(en milliers d'euros)		IFRS 4 Assurance	IFRS 4 Investissement	IAS 39 Investissement	Total
<b>Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>1</b>	<b>32 734 523</b>	<b>41 901 664</b>	<b>3 223 440</b>	<b>77 859 627</b>
Primes cédées	a	1 884 180	4 310 426	47 641	6 242 247
Part des réassureurs dans la charge de sinistres	b	1 862 325	3 017 185	239 443	5 118 953
Part des réassureurs dans la revalorisation des provisions (IC,PB, ACAV)	c	1 668 299	2 697 477	454 110	4 819 886
Résultat technique et autres cédés	d	-145 492	214 320	-401 777	-332 949
Transferts	e	429 173	-358 409	-580 054	-509 290
Variations de périmètre et changements de méthode comptable	f				
Variations de change	g				
<b>Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 31 décembre</b>	<b>2</b>	<b>34 999 341</b>	<b>45 319 653</b>	<b>3 307 472</b>	<b>83 626 466</b>

Explication du flux : 2 = 1 + a - b + c - d + e + f + g.

					2019
(en milliers d'euros)		IFRS 4 Assurance	IFRS 4 Investissement	IAS 39 Investissement	Total
<b>Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>1</b>	<b>84 782</b>	<b>35 567</b>		<b>120 349</b>
Primes cédées	a	47 232	713		47 945
Part des réassureurs dans la charge de sinistres	b	23 707	-1 420		22 287
Part des réassureurs dans la revalorisation des provisions (IC, PB, ACAV)	c	-262	0		-262
Résultat technique et autres cédés	d	213	2 837		3 050
Transferts	e				
Variations de périmètre et changements de méthode comptable	f				
Variations de change	g				
<b>Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 31 décembre</b>	<b>2</b>	<b>107 832</b>	<b>34 862</b>		<b>142 695</b>

Explication du flux : 2 = 1 + a - b + c - d + e + f + g.

#### 5.12. Participation aux bénéfices différée passive relative à l'application de la comptabilité reflet

(en milliers d'euros)	2020	2019
Participation différée nette sur réévaluations d'actifs à la juste valeur par résultat	271 409	291 712
Participation différée nette sur réévaluations d'actifs constatées par capitaux propres	6 387 222	5 489 888
Participation différée passive relative à d'autres retraitements		
<b>Total</b>	<b>6 658 631</b>	<b>5 781 600</b>

Le retraitement de la réserve de capitalisation ne donne pas lieu à la constatation d'une participation aux bénéfices différée sauf s'il existe une probabilité forte de cession à court terme de titres qui entraînerait une reprise de cette réserve.

#### 5.13. Provisions pour risques et charges

##### 5.13.1. Tableau récapitulatif des provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	2020	2019
Provisions pour engagements sociaux	53 301	52 041
Provisions pour litiges	22 660	14 499
Provisions à caractère financier	2 084	1 749
Autres provisions pour risques et charges	12 046	11 017
<b>Total</b>	<b>90 092</b>	<b>79 306</b>

##### 5.13.2. Analyse par nature des provisions pour risques et charges et explication de la variation de l'exercice

(en milliers d'euros)	provisions pour litiges	provisions à caractère financier	autres provisions pour risques et charges
<b>Valeur comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>14 499</b>	<b>1 749</b>	<b>11 017</b>
Dotations de l'exercice	8 943	355	1 047
Reprises de l'exercice relatives à des provisions utilisées	-611	0	0
Reprises de l'exercice relatives à des provisions non utilisées	-306	-19	-17
Autres mouvements de l'exercice	136	0	0
<b>Valeur comptable au 31 décembre 2020</b>	<b>22 660</b>	<b>2 084</b>	<b>12 046</b>

Les provisions pour engagements de retraite font l'objet d'une analyse spécifique ci-après.

#### 5.13.3. Provisions pour engagements de retraite

##### Hypothèses actuarielles :

Les hypothèses actuarielles prises en compte pour ce calcul de provisions pour engagements de retraite sont explicitées dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

	Exercice 2020	Exercice 2019
Droits des salariés calculés sur la base de :	Accord d'entreprise de juillet 2010 Départ à l'initiative du salarié	Accord d'entreprise de juillet 2010 Départ à l'initiative du salarié
Age de départ à la retraite :	Age de liquidation taux plein, selon génération.	Age de liquidation taux plein, selon génération.
Probabilité de vie au terme :	THF00-02 en phase de constitution / TGHF05 en phase de restitution	THF00-02 en phase de constitution / TGHF05 en phase de restitution
Probabilité d'être présent dans la société au terme :	Table de rotation du personnel par âge	Table de rotation du personnel par âge
Evolution des salaires (y compris inflation) :	Taux de revalorisation générale des salaires compris entre 1,5 % et 1,7 %	Taux de revalorisation générale des salaires compris entre 1,5 % et 1,7 %
Taux de charges sociales	Administratif : 59,46 %, autres salariés : 52,54 %	Administratif : 62,09 %, autres salariés : 53,22 %
Taux d'actualisation	0,5 %	0,5 %
Personnel assuré :	Ensemble du personnel	Ensemble du personnel
Date de mise à jour :	31/12/2020	31/12/2019

Analyse des provisions pour engagements de retraite	2020	2019
<b>Analyse des éléments du passif et de l'actif de l'exercice</b>		
<b>Valeur actualisée de l'obligation d'ouverture</b>	<b>52 041</b>	<b>44 483</b>
Intérêts sur actualisation	239	702
Coût des services rendus de la période	3 073	2 767
Coût des services passés non comptabilisés		
Effet liquidation, réduction		
Prestations servies	-1 873	-1 800
Ajustements des droits acquis	41	179
Ecart actuariel sur actifs généré pendant l'exercice	-220	5 709
<b>Valeur actualisée de l'obligation de clôture</b>	<b>53 301</b>	<b>52 041</b>
<b>Juste valeur des actifs à l'ouverture</b>	<b>48 396</b>	<b>41 284</b>
Rendement attendu des actifs	489	444
Cotisations	244	9 399
Prestations servies	-1 050	-1 659
Ajustements des droits acquis	-1 439	-202
Cessions, acquisitions		
Ecart actuariel sur actifs généré pendant l'exercice	2 904	-870
<b>Juste valeur des actifs à la clôture</b>	<b>49 543</b>	<b>48 396</b>

Montants comptabilisés au bilan et au compte de résultat	2020	2019
<b>Valeur actualisée de l'obligation de clôture</b>	<b>53 301</b>	<b>52 041</b>
Juste valeur des actifs de clôture	49 543	48 396
Reclassement entre provision mathématique et provision retraite	49 543	48 396
Coût des services passés non comptabilisés		
<b>Passif comptabilisé au bilan</b>	<b>53 301</b>	<b>52 041</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 073	2 767
Intérêts sur actualisation	239	702
Rendement attendu des actifs de couverture		
Ajustements des droits acquis	- 1831	-1 622
Profit / perte actuariel net comptabilisé au cours de l'exercice	131	254
Coût des services passés		
Amortissement de l'exercice		
<b>Charge comptabilisée au compte de résultat</b>	<b>1 612</b>	<b>2 102</b>
Ecart actuariel net comptabilisé par capitaux propres	-352	5 455

## 5.14. Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

(en milliers d'euros)	2020	2019
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	336 057	370 120
Dettes nées d'opérations de réassurance	53 604	50 291
<b>Total</b>	<b>389 661</b>	<b>420 410</b>

Il s'agit essentiellement de dettes à moins d'un an.

## 5.15. Autres dettes

(en milliers d'euros)	2020	2019
Dépôts et cautionnements reçus	20 646	22 989
Etat, organismes de Sécurité sociale et collectivités publiques	53 738	56 119
Personnel	44 294	45 995
Autres dettes	6 837 791	5 623 433
<b>Total</b>	<b>6 956 469</b>	<b>5 748 536</b>

A l'exception des dépôts reçus des locataires, il s'agit essentiellement de dettes à moins d'un an.

Le poste « autres dettes » comprend :

- 5 522 Millions d'euros de titres prêtés ou mis en pension au 31/12/2020.
- 101 Millions d'euros de passifs locatifs liés à IFRS 16 - contrats de location : voir note 6.12

## 5.16. Engagements hors-bilan

(en milliers d'euros)	2020	2019
<b>Engagements donnés</b>		
Engagements de garanties (cautions et avals)	267 323	245 424
Engagements sur titres (nantissements)	10 548 356	9 274 169
Autres engagements donnés	3 068	3 068
<b>Engagements reçus</b>		
Engagements de garanties (cautions et avals)	3 123	3 255
Engagements sur titres (nantissements)	48 867	45 995
Autres engagements reçus	163 685	128 144

Les cautions entre les sociétés du Groupe intégrées globalement sont éliminées.

## 6. Informations sur les postes du compte de résultat

## 6.1. Primes ou chiffre d'affaires des autres activités par zone géographique

(en milliers d'euros)	France	Union Européenne	Reste du monde	2020 Total	2019 Total
Primes de l'assurance vie	5 336 831	2 075 270		7 412 101	6 238 534
Primes de l'assurance non vie					
Variation des provisions pour primes non acquises					
Chiffre d'affaires des autres activités	2 339			2 339	2 284
<b>Total</b>				<b>7 414 440</b>	<b>6 240 818</b>

La zone géographique est définie par le pays d'émission de la prime ou de constatation du chiffre d'affaires.

## 6.2. Autres produits d'exploitation

(en milliers d'euros)	2020	2019
Subventions liées aux majorations légales de rentes		
Prélèvements sur contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	16 931	18 225
Autres produits	59 209	57 742
<b>Total</b>	<b>76 140</b>	<b>75 967</b>

La ligne « autres produits » comprend essentiellement les autres produits techniques des sociétés d'assurance.

## 6.3. Produits financiers

Décomposition des produits financiers (en milliers d'euros)	Produits des placements		Plus values de cession		Etalement de la surcote décote sur obligations		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Placements immobiliers	201 231	190 786	67 149	65 383			268 380	256 169
Valeurs mobilières et prêts	1 604 146	1 677 032	560 443	609 425	46 830	51 729	2 211 419	2 338 186
<b>Placements financiers hors unités de compte</b>	<b>1 805 377</b>	<b>1 867 819</b>	<b>627 592</b>	<b>674 808</b>	<b>46 830</b>	<b>51 729</b>	<b>2 479 799</b>	<b>2 594 355</b>

Les valeurs mobilières concernent essentiellement des placements disponibles à la vente.

Les plus - values sur cessions intragroupe (y compris d'immeubles) sont retraitées, avec application de participation bénéficiaire différée et d'impôt différé.

Le montant net des plus ou moins values de cessions sur les actifs disponibles à la vente est de 257 139 K€ (contre 410 328 K€ en 2019), dont 299 785 K€ de plus value et 42 646 K€ de moins value.

## 6.4. Variation de juste valeur et dépréciation des instruments financiers

L'objectif de ce tableau est de mettre en évidence les variations de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers, y compris l'ajustement acav relatif aux contrats en unités de compte.

La juste valeur par résultat correspond à l'option de juste valeur (pas de classement en trading).

(en milliers d'euros)	2020	2019
Variation de valeur des instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat	317 055	292 121
Ajustement ACAV	683 525	3 575 587
Variation de dépréciation	-138 210	-22 462
<b>Total</b>	<b>862 370</b>	<b>3 845 246</b>

## 6.5. Charges des prestations des contrats

(en milliers d'euros)	2020	2019
Charge des sinistres	-5 926 749	-4 947 558
Charge des provisions d'assurance	-1 540 201	-4 806 312
Participation des assurés aux résultats	-1 399 859	-1 407 211
<b>Total</b>	<b>-8 866 810</b>	<b>-11 161 081</b>

## 6.6. Charges ou produits nets des cessions en réassurance

(en milliers d'euros)	2020	2019
Primes cédées	-53 491	-56 425
Cession de charges de sinistres	35 456	28 406
Cession de provisions techniques	-4 227	19 601
Commissions reçues des réassureurs	16 650	21 320
Participation aux résultats cédée		
Résultat financier	-702	-573
<b>Charge nette de réassurance</b>	<b>-6 314</b>	<b>12 329</b>

## 6.7. Charges financières et de financement

(en milliers d'euros)	Frais de gestion des placements		Moins value de cession		Amortissements/Étalement de la surcote décote sur obligations		Autres charges financières		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Placements immobiliers	-37 534	-33 104	-61 826	-3 351	-68 244	-67 597			-167 604	-104 052
Valeurs mobilières et prêts	-41 520	-41 447	-205 567	-76 349	-129 380	-119 576	-255 729	-189 540	-632 195	-426 911
<b>Placements financiers hors unités de compte</b>	<b>-79 054</b>	<b>-74 550</b>	<b>-267 393</b>	<b>-79 700</b>	<b>-197 624</b>	<b>-187 173</b>	<b>-255 729</b>	<b>-189 540</b>	<b>-799 799</b>	<b>-530 963</b>

Les amortissements des valeurs mobilières concernent uniquement les obligations au titre de l'étalement de la prime ou de la décote comptabilisées lors de l'achat ou de la souscription.

Les autres charges financières incluent 91,2 M€ millions d'euros de charges de financement en 2020 contre 99,5 M€ million en 2019.

## 6.8. Charges de gestion

(en milliers d'euros)	2020	2019
Frais d'acquisition des contrats	-450 211	-359 819
Frais d'administration	-295 816	-292 526
Autres charges techniques	-45 906	-24 791
<b>Total</b>	<b>-791 933</b>	<b>-677 135</b>

L'intéressement des salariés est compris dans les autres charges techniques.

En 2020, la contribution au fonds de solidarité COVID-19 a été comptabilisée en charges exceptionnelles dans les comptes sociaux.

Celle-ci a été reclassée en « Autres charges techniques » dans les comptes consolidés pour les entités en intégration globale. Le montant ainsi reclassé est de 4 850 K€.

## 6.9. Notes sur l'impôt sur les résultats

## 6.9.1. Tableau récapitulatif

(en milliers d'euros)	2020	2019
Charge d'impôt de La Mondiale et des sociétés consolidées	-93 635	-33 873
Retraitement d'impôts différés	-14 956	-73 551
<b>Total</b>	<b>-108 591</b>	<b>-107 424</b>

Un groupe fiscal a été constitué entre la SGAM AG2R LA MONDIALE et ses principales filiales détenues à plus de 95 %.

## 6.9.2. Analyse par nature de la charge d'impôt et des retraitements d'impôts différés

(en milliers d'euros)	2020	2019
Charge d'impôt de La Mondiale et des sociétés consolidées	-93 635	-33 873
impôts différés sur différences temporaires	-5 399	-65 842
impôts différés relatifs au retraitement des frais d'acquisition reportés	14 015	5 006
impôts différés relatifs au retraitement de provisions techniques	-8 151	-23 789
impôts différés relatifs à la réévaluation des placements	-19 887	-14 211
impôts différés relatifs au retraitement des charges sur emprunts	891	891
impôts différés relatifs au retraitement de la réserve de capitalisation	946	715
impôts différés relatifs à d'autres retraitements	2 629	23 679
<b>Total des retraitements d'impôts différés</b>	<b>-14 956</b>	<b>-73 551</b>
<b>Total</b>	<b>-108 591</b>	<b>-107 424</b>

## 6.9.3. Tableau de preuve d'impôt

Le tableau suivant a pour objectif de réconcilier la charge d'impôt théorique avec la charge d'impôt effective qui apparaît au compte de résultat.

(en milliers d'euros)	2020	2019
Résultat avant impôt	370 829	403 564
Taux d'impôt théorique	25,83 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique	-95 785	-138 947
Différences permanentes	-5 607	1 183
Différences de taux		
Activation de différences temporelles non constatées à la clôture précédente		
Activation de déficits fiscaux non constatés à la clôture précédente		
Résultat non soumis à l'impôt sur les sociétés		
Retraitements de consolidation non soumis à l'impôt différé	6 029	574
Crédits d'impôts	6 931	5 998
Incidences du report variable		
Différence entre le taux théorique et le taux réel	-22 028	2 463
Incidence taux prospectif	5 376	19 271
Autres	-3 507	2 024
charge d'impôt effective au compte de résultat	-108 591	-107 434

## 6.10. Personnel

L'effectif permanent des sociétés intégrées du périmètre La Mondiale au 31 décembre 2020 s'élève à 3 293 personnes. Les engagements pour les sociétés consolidées globalement, en matière de pensions et indemnités de départ à la retraite sont inscrits au compte de provisions pour risques et charges. Ils s'élèvent à 53,3 millions d'euros à fin 2020.

## 6.11. Informations sur les parties liées

L'objectif de cette partie est de donner un ensemble d'informations sur les parties liées avec La Mondiale et ses filiales, à savoir les entités du périmètre consolidé et les dirigeants. Ces informations sont classées par thèmes.

## 6.11.1. Informations sur les intérêts minoritaires au titre de la norme IFRS 12

Le tableau ci-contre présente la part des intérêts minoritaires détenus par chaque entité dans les capitaux propres minoritaires totaux au 31 décembre.

en milliers d'euros					
2020	68 Faubourg	AGLM Immo	ALM Innovation	Autres entités	Total
Capitaux propres minoritaires par contribution	-937	372 199	995	-207	372 050

2019	68 Faubourg	AGLM Immo	ALM Innovation	Autres entités	Total
Capitaux propres minoritaires par contribution	-827	367 144	999	6	367 322

## 6.11.2. Co-entreprises

La co-entreprise ARIAL CNP ASSURANCES, issue du partenariat entre le Groupe AG2R LA MONDIALE et CNP ASSURANCES fait l'objet d'un contrôle conjoint et est donc consolidée par mise en équivalence.

Ci-après les principaux agrégats :

Données sociales, en milliers d'euros 2020			
	Bilan		Compte de résultat
Placements	5 796 803	Primes brutes	974 441
Capitaux Propres	111 795	Primes cédées	-974 441
Provisions Techniques	18 262 950	Résultat Technique	2 661
<b>Total Bilan</b>	<b>24 322 074</b>	<b>Résultat Net</b>	<b>1 097</b>

L'activité d'ARIAL CNP ASSURANCES est intégralement réassurée par La Mondiale, CNP ASSURANCES et d'autres réassureurs externes.

## 6.11.3. Solidarité financière

La convention d'affiliation conclue le 16 janvier 2008 entre SGAM AG2R LA MONDIALE et La Mondiale, prévoit une clause de solidarité financière dont les modalités sont les suivantes :

Si La Mondiale au niveau de ses comptes consolidés, se trouve dans la perspective de ne plus respecter les règles prudentielles s'imposant à lui, de ne plus couvrir le montant réglementaire de la marge de solvabilité, de voir passer en dessous de 100% sa marge de solvabilité hors plus values latentes, ou d'avoir au niveau de ses comptes sociaux, une insuffisance d'actifs en représentation de ses engagements réglementés, le conseil d'administration de SGAM AG2R LA MONDIALE décidera de mettre en oeuvre les mécanismes de solidarité financière en utilisant les outils suivants :

- affectation de tout ou partie du fonds d'établissement de SGAM AG2R LA MONDIALE sous forme de prêt à la mondiale ;
- mise en oeuvre d'un plan de réassurance : le conseil d'administration SGAM AG2R LA MONDIALE pourra arrêter le montant des engagements que La Mondiale cèdera en réassurance à une autre entreprise affiliée, qui s'engagera à accepter ces cessions ;
- émission de titres : SGAM AG2R LA MONDIALE pourra émettre des obligations, des titres participatifs et des titres subordonnés selon les modalités prévues dans la convention d'affiliation.

En outre, ces mécanismes de solidarité financière ne pourront pas conduire cumulativement à mobiliser des capitaux engagés supérieurs à 30 % des fonds propres consolidés de l'entreprise aidante.

## 6.11.4. Réassurance

La Mondiale effectue des opérations de réassurance avec les sociétés La Mondiale Partenaire, ARIAL CNP ASSURANCES, AG2R Prévoyance et La Mondiale Europartner ; dans ces cas, c'est La Mondiale qui remplit le rôle de réassureur.

ARIAL CNP ASSURANCES effectue des opérations de réassurance avec AG2R Prévoyance.

## 6.11.5. Prestation de service

Les sociétés AG2R LA MONDIALE Gestion d'Actifs (ex AGICAM), GIE AG2R LA MONDIALE Cash et GIE La Mondiale Groupe ont des liens de prestations de service avec la majeure partie des entités consolidées du Groupe (prestations de gestion d'actifs et rétrocessions associées, refacturation de gestion de trésorerie, mise à disposition de moyens humains et informatiques).

## 6.11.6. Emprunts subordonnés

La Mondiale a souscrit les emprunts subordonnés émis par les entités La Mondiale Partenaire et La Mondiale Europartner.

## 6.11.7. Rémunération des dirigeants

Au titre de 2020, les sommes attribuées au titre des rémunérations, indemnités et avantages en nature aux cadres dirigeants des GIE AG2R et La Mondiale Groupe ont été de 9 360 milliers d'euros, pour 8 734 milliers d'euros en 2019.

Le montant des indemnités versé aux dirigeants et mandataires sociaux du périmètre La Mondiale a été de 569 milliers d'euros en 2020 et de 538 milliers d'euros en 2019.

Les membres du Comité Exécutif et du Comité de Direction générale relevant du GIE La Mondiale Executive bénéficient depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1990, au-delà des dispositions prévues par la convention collective des personnels de Direction, d'un régime de retraite complémentaire au titre de l'article 39 du code général des impôts.

Ce régime prévoit le versement d'une retraite supplémentaire pour les cadres dirigeants justifiant d'un minimum de 10 ans d'ancienneté dans leur fonction à la date de leur cessation d'activité pour départ à la retraite.

Son montant est égal à 10 %, majoré de 0,5 % par année d'ancienneté, du salaire moyen des 5 dernières années, plafonné à 25 % de ce salaire moyen.

Les autres membres du Comité Exécutif et du Comité de Direction générale relevant du GIE AG2R bénéficient de régimes de retraite supplémentaires mis en place par accord d'entreprise et concernant l'ensemble du personnel du périmètre AG2R. Cet accord a été renégocié et conclu en juillet 2016. Il comprend :

- d'une part, un régime de retraite à cotisations définies financé par l'employeur et le salarié : (Tranche A : employeur 2,80% - salarié 0% et Tranche B : employeur 3,50% - salarié 1,50%)
- d'autre part, un régime de retraite à prestations définies, à la charge de l'employeur prévoyant, sous condition d'ancienneté et dans le cadre d'un départ en retraite, une pension dont le montant ne peut excéder 58% du salaire brut de référence. Ce régime est aujourd'hui fermé aux nouveaux entrants et sera définitivement fermé aux salariés actifs en juillet 2023.

## 6.12 Informations relatives à IFRS 16

			Valeur brute			
	Type de bien	Poste du bilan consolidé	31/12/2019	augmentation	diminution	31/12/2020
Droits d'utilisation	Immeubles	Immobilier d'exploitation	122 653	1 485		124 138
<b>Total</b>			<b>122 653</b>	<b>1 485</b>		<b>124 138</b>
			Amortissements			
	Type de bien	Poste du bilan consolidé	31/12/2019	dotation	reprise	31/12/2020
Droits d'utilisation	Immeubles	Immobilier d'exploitation	13 424	16 209	-21	29 612
<b>Total</b>			<b>13 424</b>	<b>16 209</b>	<b>-21</b>	<b>29 612</b>
			Valeur nette			
	Type de bien	Poste du bilan consolidé	31/12/2019			31/12/2020
Droits d'utilisation	Immeubles	Immobilier d'exploitation	109 230			94 527
<b>Total</b>			<b>109 230</b>			<b>94 527</b>
		Poste du bilan consolidé	31/12/2019	augmentation	diminution	31/12/2020
Passifs locatifs		Autres dettes	111 990	1 507	-12 545	100 952

## Echéancier du passif locatif

Echéancier du passif locatif				
	Total	inf. à 1 an	entre 2 et 5 ans	sup. à 5 ans
Passifs locatifs	100 952	16 551	65 355	19 046

Pour l'exercice 2020, la charge d'intérêts sur les passifs locatifs est de 1017 milliers d'euros.

Dans le cadre de la crise liée au covid-19, le groupe n'a pas bénéficié de report ou d'annulation de loyers.

## 7. Analyse des principaux risques conformément à la norme IFRS 7

L'analyse des risques de La Mondiale, intégrant la nomenclature définie dans la directive solvabilité 2 comporte deux parties :

- Une partie explicative et qualitative sur les notions de risque d'assurance, de risque financier et de risque opérationnel ;
- Une partie quantitative sur les risques de crédit, de marché et de liquidité.

## 7.1. Risque d'assurance

## 7.1.1. Termes et conditions des contrats

Nature des risques couverts par classe de contrats et description sommaire des branches

Les engagements diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance et conduisent à distinguer trois classes de contrats : épargne, retraite, prévoyance et santé.

Engagement de nature essentiellement financière pour les contrats d'épargne

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue :

- Les contrats ou supports libellés en euros pour lesquels l'engagement consiste en le paiement d'un capital augmenté d'un éventuel taux minimum garanti (TMG) et complété d'une participation aux bénéfices en cas de décès, de rachat ou au terme ;
- Les contrats en unités de compte pour lesquels l'assuré supporte le risque financier et pour lesquels les engagements assurés correspondent aux garanties complémentaires proposées, du type garantie de capital en cas de décès.

Engagement de nature technique et financière pour les contrats de retraite

Les engagements sur les rentes viagères sont la conjonction de deux éléments :

- La durée viagère de versement qui est aléatoire ;
- Le taux d'intérêt technique qui traduit la rémunération des fonds gérés.

Engagement de nature technique essentiellement pour les contrats de risque

Au sein des produits de prévoyance et de santé, les principaux facteurs d'appréciation des risques sont l'âge, le sexe et la catégorie socioprofessionnelle.

## Description des principales garanties accordées

Les contrats d'épargne en euros se caractérisent par le versement d'un capital et regroupent les différents types de contrats suivants :

- Capitaux différés avec contre-assurance des primes : versement du capital ou conversion du capital en rente ;
- Termes fixes : versement du capital au terme du contrat, que l'assuré soit vivant ou décédé ;
- Mixtes : versement d'un capital en cas de décès, s'il se produit au cours de la période de garantie ou au terme du contrat si l'assuré est toujours en vie ;
- Bons de capitalisation : paiement d'un capital.

Ces contrats présentent généralement des garanties de capitalisation des primes versées à un taux minimal et font l'objet d'une clause de participation aux bénéficiaires.

Les contrats d'épargne en unités de compte se caractérisent par l'absence de garantie principale en euros ; ils offrent toutefois des garanties complémentaires permettant de garantir le paiement d'un capital en cas d'événement imprévisible tel que le décès ou l'invalidité totale et définitive : versement de la différence, si elle est positive entre le cumul des versements bruts ou nets et l'épargne acquise.

Les contrats de retraite se caractérisent par le versement d'une rente viagère, complément de revenu à la retraite.

Les contrats de risque ou de prévoyance santé regroupent différents types de garanties principales attachées au décès, à l'incapacité, l'invalidité, la dépendance, la santé et au chômage.

## 7.1.2. Définition des risques d'assurance

Le risque d'assurance ou risque de souscription comporte trois composantes :

- Le risque de tarification correspond à une insuffisance des primes pour faire face aux engagements pris (mauvaise appréciation des caractéristiques du risque assuré ou évaluation de la prime erronée). Les lancements de nouveaux produits ou modifications de produits existants peuvent conduire à la matérialisation de ce type de risque. Afin de le mettre sous contrôle, une validation par la direction générale et les directions concernées (technique, marketing, risques) est opérée avant la décision de lancement de produit ou modification des garanties. Les garanties et options accordées au sein des produits sont régulièrement revues et suivies ;
- Le risque de provisionnement correspond au risque que les provisions soient insuffisantes pour couvrir les engagements pris, du fait d'une mauvaise interprétation des données disponibles, d'une modification ultérieure des facteurs de risque ou de paramètres de calcul inadéquats ;
- Le risque catastrophe correspond au risque d'être exposé de manière brutale à un sinistre de fréquence faible mais de montant élevé ou à une accumulation de sinistres causés par un seul événement.

## 7.1.3. Politique de réassurance

La politique de réassurance de La Mondiale repose sur les principes suivants :

Offrir une protection complète tout en se couvrant contre tous les risques susceptibles de toucher le portefeuille.

Cette couverture consiste en :

- Des couvertures de premier rang :
  - Couverture proportionnelle pour les contrats individuels ;
  - Couverture non-proportionnelle en excédent de sinistre pour les contrats individuels et collectifs ;
- Des couvertures de deuxième rang (risque catastrophe) ;
- Des couvertures spécifiques pour les risques plus récents (maladies redoutées, dépendance, etc.).

Céder les risques auprès de réassureurs présentant des capacités de solvabilité satisfaisantes : la notation fait ainsi l'objet d'un suivi régulier.

Ne conserver qu'une rétention maîtrisée.

## Contrôle et définition du plan de réassurance

Chaque année, le plan de réassurance de La Mondiale et de ses filiales est présenté au comité actif-passif, qui analyse l'application de la politique retenue par la direction générale et propose les orientations et modifications à apporter lors du renouvellement.

La mise en application et la gestion de la réassurance relèvent de la direction de la réassurance. Pour cela, le principe de séparation des fonctions a été retenu entre l'établissement des documents contractuels et la gestion des comptes vis-à-vis des réassureurs. Cette gestion fait l'objet de contrôles internes (direction des risques / audit interne).

Chacune des couvertures de réassurance fait l'objet d'un traité de réassurance comprenant les conditions générales et les conditions particulières. Tous ces traités sont référencés conformément à la réglementation. La rédaction des traités est coordonnée par la mondiale avec l'ensemble des réassureurs pour avoir une cohérence de conditions générales et particulières.

Par ailleurs, à chaque nouveau produit, une étude de risque est menée pour apprécier les sinistres maximums probables et définir la couverture de réassurance la plus adéquate.

## 7.1.4. Maîtrise des risques d'assurance

La gestion des risques d'assurance est assurée par la direction des risques techniques du Groupe AG2R LA MONDIALE et structurée autour du comité actif-passif.

Le comité actif-passif est l'organisation faîtière des travaux actuariels et de gestion des risques de nature technique. Il se réunit mensuellement et regroupe les différents représentants des services concernés (direction des risques techniques, direction technique de chacune des entités, direction des investissements et du financement, comptabilité groupe, contrôle de gestion et actuariat d'inventaire).

Le comité actif-passif a pour missions :

- D'identifier et de suivre les risques de nature technique (risques de marché, risques de crédit, risques de souscription) et de proposer les plans d'actions nécessaires à la gestion active de ceux-ci ;
- D'apporter une vision prospective des techniques d'évaluation des risques ;
- De s'assurer de l'allocation efficiente des ressources au regard de ces risques ;
- De valider les méthodes et outils actuariels afin d'établir la doctrine du groupe en matière technique ;
- De contrôler la politique de réassurance mise en œuvre et son adéquation avec les objectifs de gestion du risque ;
- De s'assurer de la mise en commun des travaux réalisés.

Dans ce cadre, le comité actif-passif a notamment examiné au cours de l'exercice les principaux travaux d'analyse prospective et de contrôle qui ont été réalisés :

- Contrôle de ses principaux risques techniques à partir de l'analyse des tableaux de bords de gestion actif-passif ;
- Analyse du risque à la hausse et la baisse des taux sur la base de projections actif-passif multiples, suivant divers scénarios défavorables ;
- Analyse détaillée de la sinistralité du portefeuille et de son évolution dans le temps au regard des tables prospectives de mortalité ;
- Examen des hypothèses et du résultat prévisionnel ;
- Examen détaillé des tableaux de bords d'évaluation de la valeur du portefeuille (annuel) et de la valeur des affaires nouvelles (trimestriel) ;
- Examen de diverses études visant à optimiser la couverture de l'exigence de marge de solvabilité ;
- Travaux d'évaluation du besoin de marge de solvabilité dans la perspective de l'application des nouvelles normes de solvabilité (solvabilité 2).

## 7.2. Risques financiers

### 7.2.1. Définition des risques financiers

#### Risque de marché

Il affecte le rendement des actifs adossés aux capitaux propres et provisions techniques.

Les niveaux de marché et les retours sur investissement sont une part importante de la rentabilité globale de La Mondiale et les fluctuations des marchés financiers peuvent avoir un effet significatif sur les résultats des opérations.

Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent affecter les rendements obligataires et leur valeur de marché. Durant les périodes où les taux d'intérêt augmentent, les prix des valeurs à rendement fixe tendent à baisser et les gains réalisés sur leur cession sont plus faibles ou les pertes réalisées plus importantes.

De manière similaire, le rendement des actifs en représentation des engagements techniques est essentiel dans la définition des participations bénéficiaires attribuées aux assurés.

Les variations des taux d'intérêt et le rendement des marchés actions peuvent également avoir un impact sur le comportement des assurés. Ce phénomène est particulièrement observable dans l'activité d'assurance vie et d'épargne.

La mondiale investit une part de ses actifs en actions qui sont généralement sujettes à des risques de volatilité.

Le risque de placement sur les portefeuilles d'assurance vie est parfois supporté par les assurés pour la part des contrats en unités de compte. Dans ce cas, les fluctuations sur les titres sous-jacents affecteront directement ou indirectement les résultats financiers des opérations d'assurance vie.

Par ailleurs, de telles fluctuations peuvent affecter la solvabilité consolidée de La Mondiale, en particulier sur le niveau de plus-values latentes admises en couverture de l'exigence de marge de solvabilité.

#### Risque de crédit

La mondiale présente un risque de contrepartie dans ses relations avec les tiers. L'exposition concerne essentiellement les actifs financiers, les avances sur polices et les prêts et emprunts de titres.

#### Risque de liquidité

Il s'agit du risque de ne pouvoir vendre à son prix réel un actif financier ou de ne pas pouvoir le vendre. C'est également le risque de ne pouvoir faire face à ses engagements, par exemple de ne pas pouvoir rembourser des assurés qui en feraient la demande.

#### 7.2.2. Maîtrise des risques financiers

Les risques précédemment évoqués ont vocation à être suivis au sein des comités financiers ; ceux-ci ont pour mission l'examen de la conjoncture économique et financière, l'analyse des besoins de financement de la mutuelle et du périmètre de consolidation, de la politique de placements et des objectifs de résultat.

Dans ce cadre, ces comités mesurent les risques financiers auxquels La Mondiale est confrontée, examinent la gestion écoutée et en évaluent les performances, étudient toutes prévisions de résultats, bilan et structure financière et donnent leur avis sur les moyens de financement, examinent tous les placements, notamment les placements nouveaux, donnent leur avis sur les investissements importants et évaluent la gestion des participations.

Ils se prononcent également sur les orientations en matière de politique de financement de la mutuelle, de politique de placements et d'allocations d'actifs, incluant les limites et ratios prudentiels à respecter.

Dans le cadre de la gestion actif-passif, le comité financier appréhende et gère le risque de liquidité en surveillant l'adéquation des engagements par rapport aux placements en terme de maturité.

Les comités suivants s'assurent également de la gestion des risques financiers :

- Les comités crédits sont chargés d'examiner et de fixer, trimestriellement, les engagements maximaux, en fonction des notations des émetteurs obligataires ;
- Les comités intermédiaires sont chargés de vérifier la répartition des allocations de fonds entre intermédiaires ainsi que la liste des intermédiaires autorisés (analyse de la dispersion) ;
- Le comité conjoncture, hebdomadaire, a pour mission de suivre les tendances conjoncturelles (suivi des souscriptions, rachats et suivi des performances des OPCVM) ;
- Le comité sélection des gestionnaires d'OPCVM a pour mission l'analyse de la performance des fonds de fonds et des SICAV ; il s'assure de la performance des fonds de fonds comparée au benchmark et de la performance des OPCVM internes et de la sélection des OPCVM externes.

Des contrôles réguliers sont opérés dans le cadre de la gestion des valeurs mobilières et des actifs immobiliers pour couvrir les risques financiers sur ces domaines (opérations, en-cours, engagements, arbitrages, congruence, ...)

Conformément à la réglementation en vigueur pour les sociétés de gestion d'actifs, un rapport de contrôle interne est transmis à l'autorité des marchés financiers (AMF).

En termes de gestion de fonds propres, La Mondiale respecte les contraintes réglementaires et dispose d'une marge de solvabilité consolidée supérieure aux ratios requis par la réglementation.

## 7.3. Risques opérationnels

### 7.3.1. Définition des risques opérationnels

La mondiale définit le risque opérationnel comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, d'individus, de systèmes ou résultant d'événements extérieurs.

La direction des risques a pour missions de couvrir, par un dispositif intégré et transversal, la gestion des risques techniques et opérationnels.

Le déploiement opérationnel de la politique de gestion des risques repose sur une organisation décentralisée, au plus près des directions opérationnelles, coordonnée et supervisée par la direction des risques.

Le fonctionnement du dispositif de contrôle interne relève de la responsabilité des directions opérationnelles, au travers de correspondants risques opérationnels qui assurent un rôle d'interface entre la direction des risques opérationnels, leurs directions et les managers et collaborateurs qui les composent. Les correspondants risques opérationnels contribuent au déploiement et à l'amélioration de la démarche de gestion des risques opérationnels au sein de l'activité dont ils ont la charge.

Les risques opérationnels peuvent être classés dans les catégories suivantes :

- Le risque de fraude interne ou externe concerne toute fraude ou malversation réalisée par un membre du personnel ou un tiers, qu'il s'agisse d'un client, bénéficiaire ou partenaire ; des contrôles et des procédures ont été mis en place sur les zones les plus sensibles ;
- Le risque lié aux ressources humaines englobe le risque lié à l'inadéquation entre les compétences disponibles et les besoins (risque homme clé, formation), le risque lié à une politique de rémunération inadaptée (adéquation aux pratiques de marché, fidélisation), les risques liés à la politique de recrutement (anticipation des besoins, sourcing), et le risque lié aux relations sociales au niveau des instances représentatives ou des phases de négociation ;
- Le risque lié aux systèmes d'information englobe les risques liés aux activités de planification du développement des systèmes, à la conception, au développement et à la maintenance d'applications, ainsi que les risques liés à l'exploitation des applications et progiciels ;
- Le risque lié à la réalisation des opérations porte sur la fiabilité des données, le respect des procédures, la fiabilité des livrables, les erreurs humaines et le pilotage de l'activité ;
- Le risque lié à l'organisation opérationnelle englobe les risques liés à l'inadéquation entre la stratégie et l'organisation, à l'inefficacité des processus définis ou à la mauvaise définition des interfaces ;

- Le risque sécurité couvre la continuité et la reprise d'activité (mise en place du plan de continuité d'activité), la sécurité des systèmes d'informations, des biens et personnes ;
- Le risque lié à la gestion déléguée et aux fournisseurs englobe le risque de disparition ou dysfonctionnement d'un sous-traitant, les risques liés à la contractualisation et au respect des engagements ;
- Le risque commercial et partenariats : il s'agit des risques liés à la défaillance d'un partenaire, à la répartition des responsabilités, au commissionnement, à la diffusion des produits, à la connaissance des besoins clients et à la déontologie.

### 7.3.2. Autres risques opérationnels

Aux risques opérationnels précédents s'ajoutent les risques stratégiques, composés notamment :

- Du risque de développement recouvrant l'adéquation entre l'offre et le marché (produits, services ou tarifs), la croissance interne ou externe et les risques de communication externe ;
- Des risques d'environnement incluant notamment les risques liés à la concurrence ou à l'évolution du secteur, ainsi que le risque de réputation lié aux relations avec les clients et tiers.

Par ailleurs, les risques suivants font l'objet d'une vigilance particulière :

- Déontologie professionnelle : les risques liés à la déontologie visent notamment le non-respect de règles d'éthique ou de déontologie dans la relation client. L'application des principes déontologiques définis par la FFA et l'AMF est particulièrement suivie ;
- La lutte contre le blanchiment : La Mondiale a mis en place des procédures anti-blanchiment avec pour objectif de lutter efficacement contre le blanchiment des capitaux ; à la suite des évolutions de la réglementation en 2009, le groupe a procédé à l'adaptation de ses procédures de lutte anti-blanchiment ;
- Assurance et couverture de risques : La Mondiale a mis en place et actualise périodiquement un programme d'assurances en vue de protéger son patrimoine. Les polices souscrites concernent les assurances de dommages aux biens (risques bâtiments et informatiques), les assurances de responsabilité civile et les assurances des personnes (assistance). Les assurances souscrites et le niveau d'auto-assurance sont fonction des activités, de la taille et de la sinistralité des principales entités concernées.

### 7.4. Risque de crédit

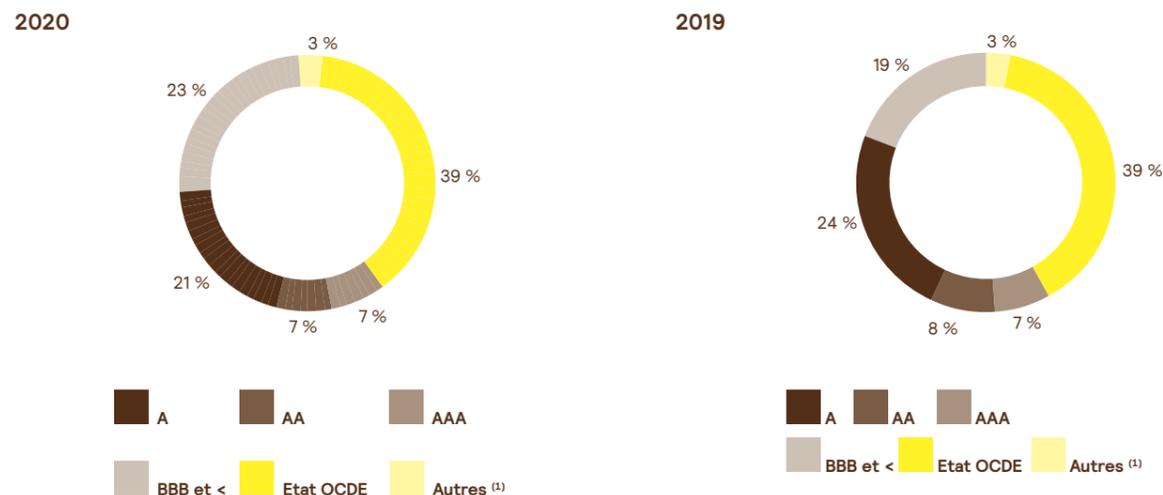
Les notations à long terme sont présentées ci-dessous d'après les évaluations disponibles auprès des agences de notation standard & poor's, fitch et moody's.

Quand les notations diffèrent entre les différentes agences pour une contrepartie, c'est la plus basse qui est présentée, sachant que c'est la classification de standard & poor's et de fitch qui sert de référence pour cette présentation.

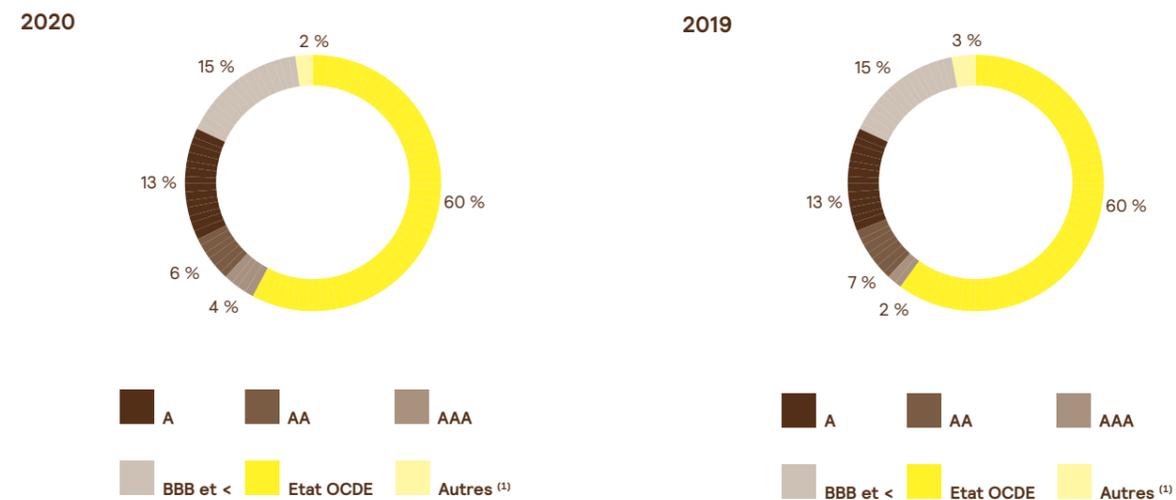
7.4.1. Risque de crédit des obligations

Obligations disponibles à la vente	2020			2019		
	%	% Cumulés	Duration	%	% Cumulés	Duration
Etat OCDE	39 %	39 %	8,68	39 %	39 %	8,25
AAA	7 %	46 %	4,52	7 %	46 %	4,96
AA	7 %	53 %	6,31	8 %	54 %	5,47
A	21 %	74 %	6,55	24 %	78 %	6,44
BBB et <	23 %	97 %	6,37	19 %	97 %	6,19
Autres (1)	3 %	100 %	5,05	3 %	100 %	4,50
<b>Total</b>	<b>100 %</b>		<b>7,15</b>	<b>100 %</b>		<b>6,86</b>

(1) Dont titres de créances négociables, certificats de dépôts et billets de trésorerie représentatifs d'opérations de pension livrée sur obligations.



Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat	2020			2019		
	%	% Cumulés	Duration	%	% Cumulés	Duration
Etat OCDE	60 %	60 %	6,24	60 %	60 %	6,49
AAA	4 %	64 %	13,94	2 %	63 %	12,21
AA	6 %	70 %	8,56	7 %	70 %	7,31
A	13 %	82 %	4,41	15 %	84 %	5,19
BBB et <	15 %	98 %	7,17	13 %	97 %	7,02
Non noté	2 %	100 %	6,39	3 %	100 %	5,66
<b>Total</b>	<b>100 %</b>		<b>6,57</b>	<b>100 %</b>		<b>6,36</b>



Les obligations classées en titres disponibles à la vente représentent 59 279 millions d'euros en 2020 alors que ce montant s'élevait à 56 686 millions d'euros en 2019.

Le total des obligations classées en juste valeur par résultat est de 3 381 millions d'euros en 2020 contre 3 261 millions d'euros l'année précédente.

La part des obligations comptabilisées en juste valeur par résultat et évaluées bbb ou non notées est non significative dans le portefeuille obligataire total (0,95 % du total).

7.4.2. Risque de crédit des instruments dérivés

Instruments dérivés	2020	2019
AA	1 %	0 %
A	56 %	84 %
BBB	43 %	16 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

## 7.4.3. Risque de crédit de la part des réassureurs dans les passifs relatifs aux

## Contrats d'assurance et financiers

L'objectif est de présenter une répartition du risque de crédit lié aux contrats de réassurance souscrits, par réassureur, pour le périmètre La Mondiale.

## Réassurance au 31/12/2020

(en milliers d'euros) Notation	Provisions réassurées	Solde des comptes courants	Dépôt espèces	Autres garanties	Exposition nette
AAA					
AA	41 169	-69	7 129	36 225	-2 254
A	90 676	-2 171	38 463	12 643	37 400
BBB					
BB					
B					
< B					
Non noté	13 120	-182			12 938
<b>Total</b>	<b>144 965</b>	<b>-2 421</b>	<b>45 592</b>	<b>48 868</b>	<b>48 083</b>

## Réassurance au 31/12/2019

(en milliers d'euros) Notation	Provisions réassurées	Solde des comptes courants	Dépôt espèces	Autres garanties	Exposition nette
AAA					
AA	43 706	1 618	6 623	37 407	1 294
A	88 619	-1 605	39 838	8 589	38 587
BBB					
BB					
B					
< B					
Non noté	12 409	-128			12 281
<b>Total</b>	<b>144 734</b>	<b>-114</b>	<b>46 461</b>	<b>45 996</b>	<b>52 163</b>

## 7.5. Risque de marché

## 7.5.1. Risque de taux

Hors placements en unités de compte (en milliers d'euros)	Répartition de la valeur au bilan par échéance						Valeur au bilan 2020	Valeur au bilan 2019
	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans		
Nature des instruments financiers								
Obligations (taux fixe)	2 947 696	3 532 474	3 900 136	4 080 307	4 956 262	42 762 084	62 178 959	59 362 667
Autres actifs financiers exposés au risque de prix								
Actifs financiers exposés au risque de prix	2 947 696	3 532 474	3 900 136	4 080 307	4 956 262	42 762 084	62 178 959	59 362 667
Obligations (taux variable)	92 096	132 136	32 910	11 021	30 000	452 744	750 906	754 668
Autres actifs financiers exposés au risque de variation des flux de trésorerie								
Actifs financiers exposés au risque de variation des flux de trésorerie	92 096	132 136	32 910	11 021	30 000	452 744	750 906	754 668
OPCVM obligations disponibles à la vente						299 621	299 621	261 912
OPCVM obligations en juste valeur par résultat						1 314 496	1 314 496	801 060
<b>Total des actifs financiers exposés au risque de taux</b>	<b>3 039 792</b>	<b>3 664 609</b>	<b>3 933 046</b>	<b>4 091 328</b>	<b>4 986 262</b>	<b>44 828 945</b>	<b>64 543 982</b>	<b>61 180 307</b>
Dettes de financement						2 995 192	2 995 192	2 063 433
Passifs financiers exposés au risque de prix						2 995 192	2 995 192	2 063 433
Dettes de financement						61 230	61 230	61 230
Passifs financiers exposés au risque de variation des flux de trésorerie						61 230	61 230	61 230
<b>Total des passifs financiers exposés au risque de taux</b>						<b>3 056 422</b>	<b>3 056 422</b>	<b>2 124 663</b>

Hors Certificats mutualistes pour 19 754 K€

## 7.5.2. Risque action

Exposition par zone géographique (1) (en milliers d'euros)	France		Europe		Etats-Unis		Autres zones		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Nature des actifs financiers										
Actions disponibles à la vente	2 626 116	2 666 946	1 361 069	1 427 207	266	264	81	8	3 987 532	4 094 425
OPCVM actions disponibles à la vente	797 642	643 724	431 136	392 002	27 660			4 631	1 256 438	1 040 357
OPCVM actions comptabilisés à la juste valeur par résultat	283 130	371 483	78 306	110 017					361 436	481 499
<b>Total</b>	<b>3 706 888</b>	<b>3 682 152</b>	<b>1 870 512</b>	<b>1 929 226</b>	<b>27 926</b>	<b>264</b>	<b>81</b>	<b>4 640</b>	<b>5 605 407</b>	<b>5 616 282</b>

(1) Suivant le code ISIN permettant d'identifier le pays.

## 7.5.3. Risque de change

Exposition des placements financiers au risque de change	2020		2019	
	Valeur comptable en devises	Valeur comptable en euros	Valeur comptable en devises	Valeur comptable en euros
(en milliers d'euros)				
Actifs financiers libellés en USD	1 373 599	1 119 387	1 067 822	950 527
Actifs financiers libellés en YEN	38 882 768	307 398	31 006 050	254 273
Actifs financiers libellés en GBP	754 163	840 425	612 968	720 460
Actifs financiers libellés en CHF	432 940	400 796	445 121	410 098
Actifs financiers libellés en autres devises		41 828		49 765
<b>Total des placements financiers (hors placements en unités de compte)</b>		<b>2 709 833</b>		<b>2 385 124</b>
Actifs financiers libellés en USD	2 125 566	1 734 907	1 591 208	1 417 048
Actifs financiers libellés en YEN	4 556 579	36 087	4 939 966	40 511
Actifs financiers libellés en GBP	391 866	436 639	397 685	467 501
Actifs financiers libellés en CHF	111 208	102 952	15 002 619	568 702
Actifs financiers libellés en autres devises	803 005	569 216		20 711
<b>Total des placements financiers en unités de compte</b>		<b>2 879 801</b>		<b>2 514 475</b>

Les placements financiers sont présentés par rapport à leur devise de référence sur le marché principal de cotation.

## 7.5.4. Analyse de sensibilité

Les analyses de sensibilité présentées ci-après correspondent à :

- une hausse ou baisse équivalente du marché obligataire au sens augmentation ou baisse de 100 points de base simulé sur le taux de rendement de marché déterminé pour chaque titre obligataire à partir de sa valeur de marché et de ses caractéristiques propres.

Plus précisément, le taux de rentabilité interne est calculé d'après les données du marché pour chaque ligne du portefeuille obligataire. C'est ce taux décalé de 100 points de base qui est utilisé pour l'évaluation de la nouvelle valeur de marché des obligations.

- une hausse ou baisse équivalente du marché actions (+/- 20 %) ; l'impact mentionné sur ce point inclut l'impact lié au test de dépréciation des actifs.

Les impacts sont présentés nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés.

2020				
(en milliers d'euros)	Courbe des taux + 100 points de base	Courbe des taux - 100 points de base	Marché actions - 20 %	Marché actions + 20 %
Impact sur les capitaux propres	-604 581	682 854	-151 004	151 004
Impact sur le résultat	-24 159	27 381	-7 475	7 475

2019				
(en milliers d'euros)	Courbe des taux + 100 points de base	Courbe des taux - 100 points de base	Marché actions - 20 %	Marché actions + 20 %
Impact sur les capitaux propres	-548 395	614 540	-150 184	150 184
Impact sur le résultat	-23 082	26 143	-13 093	13 093

## 7.6. Échéanciers

## 7.6.1. Échéancier des instruments dérivés

Nature des instruments	Échéancier des notionnels au 31/12/2020					
	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans
(en milliers d'euros)						
Swaps de taux	136 186	113 450	104 165	315 471	37 368	2 666 043
Forwards	1 938 116	121 978	350 136	183 959		
Puts	2 783 000					
<b>Total</b>	<b>4 857 302</b>	<b>235 428</b>	<b>454 301</b>	<b>499 431</b>	<b>37 368</b>	<b>2 666 043</b>

Nature des instruments	Valeur notionnelle		Juste valeur	
	2020	2019	2020	2019
(en milliers d'euros)				
Swaps de taux	3 372 683	3 249 599	-136 209	-175 462
Forwards	2 594 189	3 222 806	271 606	158 091
Puts	2 783 000	4 063 500	46 552	86 492
<b>Total</b>	<b>8 749 872</b>	<b>10 535 905</b>	<b>181 949</b>	<b>69 120</b>

Pour plus de détails sur les stratégies de couverture mises en place par le Groupe, nous renvoyons le lecteur aux commentaires réalisés sur l'annexe 5.3.3. « Instruments dérivés ».

## 7.6.2. Échéancier des passifs

Le propos de ces tableaux est de mettre en évidence les notions de contrats arbitrables, rachetables ou transférables ainsi que la répartition par échéance contractuelle.

On entend par arbitrable le fait de pouvoir modifier le support en euros ou en unités de compte.

Ils sont présentés pour les passifs en euros comme pour les passifs en unités de compte.

Passifs en euros (en milliers d'euros)	2020			
	Arbitrables	Non Arbitrables	Total	en %
Rachetables	28 923 565	4 044 142	32 967 707	58 %
Non rachetables, transférables	9 739 190	5 597 375	15 336 565	27 %
Non rachetables, non transférables	118 508	8 618 558	8 737 066	15 %
<b>Total</b>	<b>38 781 264</b>	<b>18 260 074</b>	<b>57 041 337</b>	<b>100 %</b>

Passifs en euros (en milliers d'euros)	Répartition par échéances contractuelles des contrats non rachetables, non arbitrables, non transférables							
	Rachetables, arbitrables ou transférables	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans ou viager	Total
Contrats d'assurance IFRS 4	19 929 162	278 196	24 924	23 102	21 638	17 910	8 589 527	28 884 458
Contrats d'investissement IFRS 4	20 991 398	133 456	175	44			7 031 807	28 156 879
Contrats d'investissement IAS 39								
<b>Total</b>	<b>40 920 560</b>	<b>411 651</b>	<b>25 099</b>	<b>23 146</b>	<b>21 638</b>	<b>17 910</b>	<b>15 621 333</b>	<b>57 041 337</b>



## Analyse sectorielle

### 7.7. Analyse des actifs financiers comptabilisés en juste valeur

L'amendement à IFRS 7 « Améliorations des informations à fournir sur les instruments financiers », publié le 5 mars 2009, a introduit une hiérarchie à trois niveaux dans l'information à donner sur la juste valeur, et distingue les évaluations de la juste valeur en fonction de la nature des données retenues dans les mesures effectuées (telles que les prix cotés, les données de marché observables et les autres données).

Le tableau qui suit présente les instruments financiers selon cette hiérarchie de juste valeur à trois niveaux. Les actifs présentés sont ceux qui sont évalués par juste valeur par résultat ou par capitaux propres, y compris ceux représentatifs de contrats en unités de compte.

Le niveau 1 représente la juste valeur issue directement de cotations sur des marchés actifs et liquides. Ces cotations sont représentatives de transactions réelles et régulières dans des conditions normales de concurrence. Cette catégorie inclut également des valorisations d'obligations activement négociées sur des marchés liquides pouvant provenir de services externes de cotations si elles représentent un consensus avec une dispersion très limitée des prix.

Le niveau 2 représente la juste valeur issue de données de marchés observables. Le Groupe utilise des techniques de valorisation intégrant des données de marchés observables, ajustées si nécessaire des conditions de liquidité et du risque de crédit. A l'instar du niveau 1, ces données peuvent également provenir de services externes de cotations mais sur des marchés jugés moins actifs que ceux du niveau 1, par exemple du fait de transactions moins régulières ou de dispersion des prix plus importante. A titre d'exemple, les obligations d'entreprise qui représentent une partie prépondérante du portefeuille des placements sont classées au niveau 2.

Le niveau 3 regroupe l'ensemble des actifs dont la valorisation ressort de données de marchés non observables. La juste valeur peut provenir de modèles de valorisation internes dérivés de modèles standards ou d'agents externes fournissant une valorisation sans référence à un marché actif.

(en milliers d'euros)	Total 2020	Placements hors unités de comptes	Placements des contrats en unités de comptes	Instruments dérivés
1 - Juste valeur issue directement de cotations sur des marchés actifs	58 303 472	32 523 455	25 780 017	
2 - Juste valeur issue de données observables de marché	40 261 579	37 312 047	2 523 215	426 318
3 - Juste valeur issue de données non observables de marché	1 678 757	639 530	1 039 227	
<b>Total</b>	<b>100 243 808</b>	<b>70 475 031</b>	<b>29 342 458</b>	<b>426 318</b>

(en milliers d'euros)	Total 2019	Placements hors unités de comptes	Placements des contrats en unités de comptes	Instruments dérivés
1 - Juste valeur issue directement de cotations sur des marchés actifs	54 623 460	30 131 316	24 492 144	
2 - Juste valeur issue de données observables de marché	38 453 964	36 044 463	2 041 270	368 231
3 - Juste valeur issue de données non observables de marché	1 568 768	719 334	849 434	
<b>Total</b>	<b>94 646 192</b>	<b>66 895 113</b>	<b>27 382 848</b>	<b>368 231</b>



# 8. Comptes sociaux

114	Bilan	146	Les résultats techniques par catégories
116	Compte de résultat	148	Le tableau des filiales et participations
117	Tableau des engagements reçus et donnés	150	L'état récapitulatif des placements
118	Annexe aux comptes sociaux	154	Les rapports des commissaires aux comptes
	118 1. Domaine d'activité de la société		
	118 2. Faits marquants de l'exercice		
	119 3. Principes et méthodes comptables		
	127 4. Notes sur les postes de bilan		
	140 5. Notes sur les postes du compte de résultat		
	142 6. Autres informations		
	143 7. Informations relatives au PERP géré		

# Bilan au 31 décembre 2020

LA MONDIALE

<b>Actif</b>			
<b>Montant net</b>			
(en milliers d'euros)	Notes	2020	2019
<b>Actifs incorporels</b>	<b>4.1.a</b>	<b>8</b>	<b>1 178</b>
<b>Placements</b>	<b>4.1.b</b>	<b>66 195 898</b>	<b>62 916 565</b>
Terrains et constructions		4 501 956	4 501 534
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		1 427 525	1 327 517
Autres placements		60 266 417	57 087 514
Créances pour espèces déposées auprès des ent. cédantes			
<b>Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte</b>	<b>4.1.c</b>	<b>6 378 239</b>	<b>6 254 853</b>
<b>Total des placements</b>		<b>72 574 137</b>	<b>69 171 417</b>
<b>Parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques</b>		<b>91 143</b>	<b>85 234</b>
Provisions d'assurance vie		34 825	35 741
Provisions sinistres (vie)		45 957	41 342
Provisions techniques des contrats en unités de compte		10 361	8 151
<b>Créances</b>	<b>4.3</b>	<b>448 692</b>	<b>436 276</b>
Créances nées d'opérations d'assurance directe		136 491	132 756
Primes acquises non émises		64 699	68 858
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		71 792	63 897
Créances nées d'opérations de réassurance		282 363	110 324
Autres créances		29 838	193 197
Personnel		2	2
État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques		719	6 225
Débiteurs divers		29 118	186 970
<b>Autres actifs</b>		<b>1 706 366</b>	<b>1 358 245</b>
Actifs corporels d'exploitation		268	275
Comptes courants et caisse		1 706 098	1 357 970
<b>Comptes de régularisation</b>		<b>987 448</b>	<b>1 000 181</b>
Intérêts et loyers acquis non échus		680 387	701 209
Frais d'acquisition reportés	3.1.6	9 723	11 665
Autres comptes de régularisation		297 337	287 307
<b>Total de l'actif</b>		<b>75 807 794</b>	<b>72 052 532</b>

<b>Passif</b>			
<b>Montant net</b>			
(en milliers d'euros)	Notes	2020	2019
<b>Capitaux propres</b>			
Fonds d'établissement	4.4	434 059	376 999
Primes liées au capital social		2 020	2 020
Réserves de réévaluation		656	656
Réserve de capitalisation		1 328 539	1 235 440
Autres réserves		942 569	812 653
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		63 471	134 886
Ecart résultant de changement de méthodes		-9 754	-9 754
<b>Totaux des capitaux propres</b>	<b>4.5</b>	<b>2 761 562</b>	<b>2 552 902</b>
<b>Passifs subordonnés</b>	<b>4.6</b>	<b>3 677 134</b>	<b>2 770 413</b>
<b>Provisions techniques brutes</b>		<b>55 750 563</b>	<b>54 593 765</b>
Provisions d'assurance vie	5.6.b	52 901 939	52 314 995
Provisions pour sinistres (vie)		560 969	130 117
Provisions pour participation aux bénéficiaires (vie)		2 180 542	2 133 306
Provision pour égalisation		90 549	
Autres provisions techniques (vie)		16 564	15 348
<b>Provisions techniques des contrats en unités de compte</b>		<b>6 398 412</b>	<b>6 263 032</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>4.8.a</b>	<b>17 813</b>	<b>12 008</b>
<b>Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>		<b>37 099</b>	<b>37 971</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>4.3</b>	<b>6 353 048</b>	<b>5 161 987</b>
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		214 997	211 511
Dettes nées d'opérations de réassurance		185 692	134 233
Dettes envers les établissements de crédit		59 176	3 337
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		5 270 871	4 245 102
Personnel			
État, organismes de Sécurité sociale et collectivités publiques		16 278	21 436
Créanciers divers		606 035	546 368
<b>Comptes de régularisation passif</b>		<b>812 163</b>	<b>660 455</b>
<b>Total du passif</b>		<b>75 807 794</b>	<b>72 052 532</b>

# Compte de résultat au 31 décembre 2020

LA MONDIALE

Compte technique de l'assurance vie	Notes	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
(en milliers d'euros)				2020	2019
<b>Primes brutes</b>	5.6.a	5 291 403	37 062	5 254 342	4 299 725
<b>Produits des placements</b>	5.1	2 160 484		2 160 484	2 470 442
Revenus des placements		1 535 482		1 535 482	1 557 633
Autres produits de placements		61 442		61 442	69 475
Profits provenant de la réalisation de placements		544 896		544 896	835 794
Reprise sur la réserve de capitalisation		18 665		18 665	7 540
<b>Ajustement ACAV (plus-values)</b>		243 614		243 614	878 168
<b>Autres produits techniques</b>		24 160		24 160	23 901
<b>Charges des sinistres</b>		4 987 511	27 381	4 960 130	3 006 446
Prestations et frais payés		4 539 053	22 767	4 516 287	2 980 341
Frais de règlement des prestations		17 606		17 606	18 952
Charges des provisions pour sinistres		430 852	4 615	426 237	7 153
<b>Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques</b>		246 661	1 294	245 367	2 428 906
Provisions d'assurance vie		-2 752	-916	-1 836	1 710 810
Provisions sur contrats en unités de compte		158 863	2 209	156 654	718 096
Autres provisions techniques		90 549		90 549	0
<b>Participation aux résultats</b>	5.6.d	962 047		962 047	1 140 646
<b>Frais d'acquisition et d'administration</b>		490 770	11 037	479 732	388 130
Frais d'acquisition		369 250		369 250	278 117
Frais d'administration		121 520		121 520	122 823
Commissions reçues des réassureurs			11 037	-11 037	-12 811
<b>Charges des placements</b>	5.1	916 766		916 766	539 200
Frais externes de gestion des placements et intérêts		288 486		288 486	204 007
Frais internes de gestion des placements		11 284		11 284	12 348
Autres charges de placements		228 454		228 454	131 571
Pertes provenant de la réalisation de placements		231 704		231 704	88 736
Dotation à la réserve de capitalisation		156 838		156 838	102 539
<b>Ajustement ACAV (moins-values)</b>		21 814		21 814	0
<b>Autres charges techniques</b>		22 606		22 606	19 948
<b>Produits des placements transférés</b>		27 818		27 818	40 541
<b>Résultat technique de l'assurance vie</b>		43 669	-2 651	46 320	108 418

Compte non technique	Notes	2020	Montant net
(en milliers d'euros)			2019
<b>Résultat technique de l'assurance vie</b>		46 320	108 418
<b>Produits des placements alloués</b>		27 818	40 541
<b>Autres produits non techniques</b>		50 273	35 329
<b>Autres charges non techniques</b>		6 226	2 596
<b>Résultat exceptionnel</b>		-2 660	
Produits exceptionnels			3 750
Charges exceptionnelles		2 660	3 750
<b>Intéressement des salariés</b>			
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	5.5	52 053	46 806
<b>Résultat de l'exercice</b>		63 471	134 886

# Tableau des engagements reçus et donnés

LA MONDIALE

Hors bilan	Notes	2020	Montant net
(en milliers d'euros)			2019
<b>Engagements reçus (dont instruments financiers à terme)</b>	4.9	8 595 159	12 489 110
<b>Engagements donnés</b>		38 443 231	40 305 533
Avals, cautions et garanties de crédit donnés		267 188	245 154
Titres et actifs acquis avec engagement de revente			
Autres engagements sur titres, actifs et revenus		5 778 509	8 425 610
Autres engagements donnés		32 397 534	31 634 770
<b>Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires</b>		48 868	45 996



Les durées d'amortissement retenues sont conformes aux recommandations de la FFA :

	Habitations et bureaux Pré 1945		Habitations et bureaux Post 1945 Hors IGH				Immeubles IGH	
	Bureaux Haussmanniens non restructurés		Bureaux		Logements		Bureaux IGH	
Composants	Durée	Q/P	Durée	Q/P	Durée	Q/P	Durée	Q/P
Gros œuvre	120	65 %	80	65 %	80	65 %	70	40 %
Clos couvert	35	10 %	30	10 %	30	10 %	30	30 %
Corps d'état techniques	25	15 %	25	15 %	25	15 %	25	25 %
Corps d'état architecturaux	15	10 %	15	10 %	15	10 %	15	5 %

La décomposition des immeubles peut néanmoins être différente de ces préconisations, dans le cas où des informations plus précises (factures, maîtres d'œuvres, etc.) permettraient d'identifier chacun des composants.

La valeur de réalisation des immeubles, qui figure dans l'état des placements, est déterminée à partir d'expertises quinquennales effectuées par un expert agréé par l'ACPR. Ces expertises sont actualisées annuellement.

#### Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

#### Autres placements

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont inscrites à leur prix d'achat hors intérêt couru.

La différence entre la valeur d'achat et la valeur de remboursement, calculée ligne à ligne selon la méthode actuarielle pour les obligations à taux fixes et selon la méthode linéaire pour les obligations à taux variables, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres. La contrepartie est enregistrée dans les comptes de régularisation actif ou passif.

La valeur estimée de réalisation des obligations et autres valeurs mobilières à revenus fixes correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale, ou à défaut à leur dernière valeur connue.

Les actions et titres assimilés sont inscrits au bilan au prix d'achat (valeur brute). La société a opté, pour ses acquisitions réalisées à compter de 2006, pour l'intégration des frais d'acquisition dans le prix de revient des titres.

Leur valeur de réalisation est déterminée comme suit :

- les actions : la valeur de réalisation est déterminée conformément à l'article R 343-11 du Code des assurances ;
- les titres cotés : le dernier cours coté au jour de l'inventaire ou à défaut la dernière valeur connue ;
- les titres non cotés : la valeur vénale, qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- les titres de participation et dans les entreprises liées, dont la valeur de référence est la valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise.

La valorisation de ces titres repose alors essentiellement sur :

- l'actif net réévalué, retraité si nécessaire de différents ajustements (notamment lorsque les sociétés détenues sont à prépondérance immobilière et détiennent elles-mêmes des actifs immobiliers) ;
- le cas échéant, la valeur des portefeuilles détenus dans les sociétés d'assurance, correspondant à la valeur actuelle probable des résultats futurs, relatifs aux affaires en cours à la date du calcul.

Ces éléments intègrent des effets de capitalisation, la valeur de la production nouvelle de la période, ainsi que les effets de la conjoncture économique.

Pour ceux des titres de participation devant être cédés rapidement, c'est la valeur de réalisation figurant à l'état détaillé des placements ou la dernière valeur connue lors de l'arrêté des comptes, qui est retenue comme référence.

- les actions de SICAV et les FCP : le dernier prix de rachat publié au jour d'inventaire ou à défaut la dernière valeur connue.

Depuis le 13 décembre 2013, en application de l'ancien règlement ANC n°2013-03 concernant les actifs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances abrogé et repris par le titre II du livre I du règlement ANC n° 2015-11, il est tenu compte d'un amortissement actuariel de la décote/surcote sur la durée résiduelle de vie du placement.

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont enregistrées au compte de résultat de l'année de la cession. Elles sont déterminées selon la méthode FIFO (premier entré – premier sorti).

#### Placements représentatifs des contrats en unités de compte

Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte (UC) sont évalués en fin d'exercice à leur valeur de réalisation. Les variations en résultant sont inscrites séparément au compte de résultat et sont sans effet sur le résultat technique et le résultat net de l'exercice.

Au titre de la réassurance des UC entre La Mondiale et ARIAL CNP ASSURANCES, il est comptabilisé dans les comptes de La Mondiale une créance pour dépôt d'espèces envers la cédante ARIAL CNP ASSURANCES, les actifs relatifs aux contrats en UC acceptés n'étant pas transférés au réassureur La Mondiale.

Le montant de ce dépôt est ajusté à tout instant afin qu'il soit toujours exactement égal au montant des actifs UC détenus par la cédante. Cet ajustement comprend notamment les intérêts du dépôt espèces égaux aux ajustements ACAV de la cédante. Ce dépôt a été comptabilisé en placements UC.

#### Titres prêtés ou mis en pension

Les titres prêtés ou mis en pension restent à l'actif du bilan pendant toute la durée de l'opération dans un sous-compte des placements correspondants. Les dettes relatives aux titres prêtés ou mis en pension sont enregistrées et présentées distinctement au bilan dans la rubrique «Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus».

#### Titres pris en pension

Les créances relatives aux titres pris en pension sont enregistrées au bilan au poste «Autres placements».

#### 3.1.2.2 Provisions

##### Obligations et autres valeurs mobilières à revenus fixes

Conformément aux dispositions de l'article R 343-9 du Code des assurances et du titre II du livre I du règlement ANC n° 2015-11, les moins-values éventuelles résultant de la comparaison de leur valeur nette comptable, diminuée ou majorée de l'amortissement des surcotes/décotes, avec leur valeur de remboursement ne font pas l'objet de provision pour dépréciation durable.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il est considéré que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Le risque de contrepartie doit être avéré, et ne se limitera pas à un risque de défaillance, il sera observé en regard de la combinaison de plusieurs facteurs et événements associés révélant des difficultés financières importantes de l'émetteur.

Le montant de la dépréciation le cas échéant, sera évalué en tenant compte :

- du nombre de transactions sur le titre et de leur cotation : si celles-ci sont peu significatives ou absentes, la provision pourra être égale au prix de revient total du titre ;
- de la moins-value latente et de son évolution si une valeur de titre est fournie par un opérateur référencé par le Groupe.

Par ailleurs, en cas de dévalorisation supérieure à 50 % entre la valeur nette et la valeur de réalisation pendant 6 mois consécutifs, une analyse financière écrite est réalisée par la Direction des Investissements, analyse qui confirmera ou non le risque de crédit sur le titre et la comptabilisation d'une provision pour risques.

Conformément au titre II du livre I du règlement ANC n° 2015-11, le calcul du provisionnement des valeurs amortissables relevant de l'article R 343-10 est conditionné à l'intention de détention du titre :

- jusqu'à maturité : les dépréciations à caractère durable s'analysent alors au regard du seul risque de crédit et correspondent à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels ;
- jusqu'à un horizon de détention du titre : dépréciation à hauteur de la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable.

#### Placements immobiliers, actions et titres assimilés, autres que ceux représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte.

Conformément aux dispositions comptables définies au titre II du livre I et au titre II du livre II du règlement ANC n° 2015-11 doivent être constituées :

- une provision pour risque d'exigibilité, au passif du bilan, lorsque la valeur globale des immeubles, actions et titres assimilés inscrite au bilan est supérieure à la valeur de réalisation de ces actifs. La provision à constituer le cas échéant est alors égale à la différence entre la valeur comptable nette de l'actif concerné de la société et la valeur de réalisation du même portefeuille calculée sur la moyenne des cours des 30 jours précédents le jour de clôture d'inventaire ou à défaut le dernier cours coté avant cette date ou le dernier prix de rachat publié avant cette date pour les fonds communs de placement (FCP).
- une provision pour dépréciation durable déterminée ligne à ligne pour ces mêmes actifs dans la mesure où la valeur de référence (valeur d'utilité ou valeur de rendement) fait apparaître une décote significative et présentant un caractère durable.

#### 1 – Détermination de la valeur de référence

La valeur de référence est déterminée sur la base d'une évaluation qui est fonction de la nature des actifs et de la stratégie de détention.

Cette dernière, qui porte sur les objectifs de placement, les durées de détention et la politique d'arbitrage, est fixée par l'entreprise dans une optique de continuité, sans toutefois faire obstacle à la saisie d'opportunités de marchés.

#### Les actifs immobiliers sont classés en deux catégories :

- les immeubles d'exploitation, destinés à être conservés par l'entreprise et dont la valeur de référence retenue pour l'évaluation est la valeur d'utilité ;
- les immeubles locatifs (ou de placement), également destinés à être conservés par l'entreprise et dont la valeur de référence est fonction de la valeur de rendement tenant compte des flux futurs.

Par exception, dans le cas où les immeubles sont destinés à être vendus dans un bref délai, la valeur prise en considération en lieu et place des valeurs d'utilité ou de rendement est la valeur de réalisation probable, c'est-à-dire la valeur de négociation ou, à défaut, la valeur d'expertise figurant à l'état récapitulatif des placements.

## Comptes sociaux

Les actions et titres assimilés sont classés en deux catégories :

- les titres de participation et dans les entreprises liées, dont la valeur de référence est la valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise ;

Pour ceux des titres de participation devant être cédés rapidement, c'est la valeur de réalisation figurant à l'état récapitulatif des placements ou la dernière valeur connue lors de l'arrêté des comptes, qui est retenue comme référence ;

- les titres de placement, qui sont évalués à leur valeur probable de négociation.

## 2 – Détermination de la provision pour dépréciation durable

Une provision pour dépréciation est constatée ligne à ligne dans le cas où les valeurs de référence sont inférieures aux valeurs d'acquisition, pour autant qu'elle présente un caractère significatif et durable.

Les actions et titres assimilés, qui présentent une dépréciation significative de plus de 20 % et sur une période de six mois consécutifs, font l'objet d'une provision à hauteur de la moins-value constatée. Ces critères sont ajustés en cas de volatilité forte des marchés. Toutefois, lorsque la société s'engage à les détenir durablement, la provision à caractère durable est évaluée sur la base de la valeur future des cours en s'appuyant sur un taux de rendement futur propre à chaque titre et sur un horizon de détention à 8 ans. Les cours sont projetés avec un taux de marché fonction du titre ou de la place : ce taux est égal au taux sans risque long terme de la place majoré d'une prime de risque propre au titre dépendant du bêta du titre (la prime de risque du titre est déterminée par la prime de risque du marché multipliée par le coefficient bêta du titre). Il sera procédé de même pour un OPCVM en retenant un bêta de 1 en cas d'indisponibilité de l'information. La provision est ajustée lorsque le cours de bourse devient supérieur à la valeur de référence utilisée.

Si une cession anticipée intervient à une date antérieure à l'horizon de détention, une documentation est établie afin de préciser les facteurs endogènes ou exogènes ayant conduit à une remise en cause des hypothèses retenues (actualisation significative des hypothèses de valorisation).

L'horizon de détention des placements servant à l'évaluation de la valeur future des actions et titres assimilés, est de 8 ans pour s'approcher du taux de rotation faible du portefeuille.

Il convient de noter que les valeurs futures ainsi déterminées s'écartent des valeurs de réalisation reprises dans l'état détaillé des placements, qui, conformément aux dispositions prévues par le Code des assurances, correspondent aux dernières cotations ou derniers prix de rachat publiés.

### 3.1.3 Autres Actifs

Pour ce qui concerne les actifs corporels d'exploitation, les règles d'amortissement ont été définies comme suit :

- matériel de transport : 5 ans en linéaire ;

- mobilier et matériel : 10 ans en linéaire ;

- agencements :

\* biens en propriété :

- nouvelle installation : 10 ans en linéaire ;

- remplacement pour usure : 5 ans en linéaire.

\* biens en location : 9 ans en linéaire correspondant à la durée du bail.

### 3.1.4 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

### 3.1.5 Délais de paiement

Concernant les dettes fournisseurs, en pratique, la question du délai de paiement aux fournisseurs ne se pose pas car tous les frais généraux sont centralisés sur le GIE La Mondiale Groupe et les quelques factures reçues en direct des fournisseurs (non significatives) sont payées à leur réception.

En application de la circulaire de la FFA en date du 29 mai 2017, la notion de règlement des créances clients ne trouve pas à s'appliquer pour notre société puisque les soldes de ses créances sont constituées par des opérations d'assurance ou de réassurance et des comptes courants intragroupe. En matière d'assurance, la question du délai de règlement clients ne se pose pas dans les mêmes termes qu'en matière commerciale. Bien qu'un processus de relance puis de mise en demeure soit mis en place, le paiement d'une prime d'assurance n'est pas obligatoire, l'absence de paiement des primes entraînant soit la non-couverture du risque, soit la non-alimentation du compte d'épargne ou de retraite du souscripteur.

En conséquence, les chiffres communiqués dans le tableau des informations relatives aux délais de paiement prévu dans l'article D. 441-4 du Code de commerce correspondent aux créances constituées des loyers facturés aux locataires du patrimoine immobilier détenu par La Mondiale SAM et non encaissés à la date de clôture de l'exercice.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)

	Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)

#### (A) Tranche de retard de paiement

Nombre de factures concernées												Non identifiable
Montant total des factures concernées (préciser : HT ou TTC)		22 K€ TTC	2 K€ TTC	1 K€ TTC				117 K€ TTC			882 K€ TTC	999 K€ TTC
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser : HT ou TTC)		0,92 %										
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : HT ou TTC)								1,27 %			9,45 %	

#### (B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées

Nombre de factures exclues												Non identifiable
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)												161 K€ TTC

#### (C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article I.441-6 ou article I.443-1 du code de commerce)

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais inscrits sur la facture		Délais inscrits sur la facture	
	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser)		<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser)	
<input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)		<input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)		

### 3.1.6 Comptes de régularisation

#### Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition relatifs à un ensemble de contrats commercialisés par le passé ont été inscrits à l'actif dans les exercices antérieurs de leur commercialisation et donnent lieu à un amortissement actuariel chaque année calculé sur la durée de vie résiduelle de ces contrats. Ces frais comprennent les commissions et les frais internes affectés sur les contrats concernés (charges directes et indirectes).

Conformément à l'article R 343-13 du Code des assurances, La Mondiale a limité le montant des « frais d'acquisition reportés » à l'écart de zillmérization des contrats non libérés de primes.

Une provision pour frais d'acquisition reportés est incluse dans les provisions techniques pour le même montant que celui qui est inscrit à l'actif.

#### Autres comptes de régularisation

Les autres principaux postes correspondent à l'amortissement de la différence entre le prix d'achat et le prix de remboursement d'obligations et aux intérêts courus non échus.

### 3.1.7 Fonds propres

Le fonds d'établissement est constitué :

- des droits d'adhésion prélevés sur la première cotisation versée par les nouveaux sociétaires, en application de l'article 42 de la Loi de finances pour 1999, et sur décision du Conseil d'administration du 17 juin 1999.
- des certificats mutualistes émis par La Mondiale et souscrits par SGAM AG2R LA MONDIALE.

La réserve pour fonds de garantie est dotée lors de l'affectation du résultat au titre de la contribution instituée par la Loi sur l'épargne et la sécurité financière du 25 juin 1999 et son décret d'application n°99-688 du 3 août 1999.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, selon la recommandation CNC n°2003-R.01 du 1<sup>er</sup> avril 2003 reprise par la recommandation RECO n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises, les engagements de retraite doivent être provisionnés dans les comptes sociaux. Cette recommandation est reprise dans le recueil des normes comptables françaises.

Le personnel étant salarié du GIE La Mondiale Groupe, la dotation au titre de l'exercice est comptabilisée dans les comptes du GIE qui la réaffecte à ses membres.

### 3.1.8 Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif. L'entité La Mondiale détermine la majorité de ses provisions par enroulé sur la base d'éléments de flux projetés (méthodologie fast close), en tenant compte des flux réels de primes, prestations et ajustement ACAV (true-up).

### Provisions d'assurance vie

Elles comprennent les provisions mathématiques qui représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris par l'assureur et ceux pris par l'assuré :  
 - pour l'assureur, il s'agit de la valeur actuelle du capital garanti compte tenu de la probabilité de versement de ce capital ;  
 - pour l'assuré, il s'agit de la valeur actuelle des cotisations restant à payer.

Les provisions mathématiques sont calculées par référence aux tables homologuées.

Pour les rentes en service, les provisions sont calculées sur la base des tables prospectives sexuées publiées dans l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006 (TGF05 et TGH05) et des taux techniques contractuels bornés par un taux d'actualisation de 3 %.  
 Pour les rentes en service et les rentes en constitution soumises à la directive 2004/113/CE (Gender Directive), les provisions sont calculées avec la table de mortalité (TGF05) ayant servi à la tarification.

Pour les contrats en cours de constitution avec sorties en rentes obligatoires, l'écart entre les tables prévues aux conditions générales des contrats et les tables prospectives est intégralement provisionné au 31 décembre de l'exercice.

### Provisions pour sinistres (vie)

Elles correspondent aux capitaux échus et aux sinistres survenus non encore réglés au 31 décembre.

Une estimation des prestations à régler sur les sinistres non connus est effectuée et intégrée dans ces provisions.

### Provision pour participation aux excédents

Elle correspond à la participation des assurés aux excédents techniques et financiers réalisés par l'entreprise. Cette participation est destinée à être versée aux assurés et à accroître leurs garanties (par incorporation aux provisions mathématiques).

En application de l'article A 132-16 du Code des assurances, cette provision sera inscrite aux provisions mathématiques ou versée aux souscripteurs, dans un délai maximal de 8 ans.

### Provision pour aléas financiers

L'article R.343-3.5° du Code des assurances définit la provision pour aléas financiers comme la provision destinée à compenser la baisse de rendement de l'actif. Les modalités de détermination de cette provision sont décrites dans l'article 142-8 du règlement ANC n° 2015-11.

### Provision pour risque d'exigibilité

L'article 142-9 du règlement ANC n° 2015-11 stipule que l'article R.343-3.6° du Code des assurances définit la provision pour risque d'exigibilité comme la provision destinée à faire face aux engagements dans le cas de moins-value de l'ensemble des actifs mentionnés à l'article R. 343-10. La provision à constituer est évaluée dans les conditions définies à l'article R. 343-5. Les modalités d'étalement de la charge constituée par la dotation de la provision pour risque d'exigibilité sont précisées à l'article R.343-6 du Code des assurances.

### Provision globale de gestion

Cette provision est définie par l'article R.343-3.4° du Code des assurances comme la provision destinée à couvrir les charges de gestion future des contrats non couvertes par ailleurs. Les dispositions comptables sont prévues dans l'article 142-6 du règlement ANC n° 2015-11. Elle est dotée à due concurrence de l'ensemble des charges de gestion future des contrats non couvertes par des chargements ou par prélèvements sur produits financiers.

Le calcul de la provision globale de gestion a été réalisé par portefeuilles homogènes. Une simulation du passif tenant compte, d'une part, d'une loi de chute naturelle et, d'autre part, d'une loi de chute par rachats (sur la base des observations des trois dernières années) a permis de déterminer l'évolution des provisions mathématiques sur la durée restante de chacun des portefeuilles.

L'estimation des taux prospectifs de rendement de l'actif utilisables pour le calcul de cette provision a été réalisée sur une hypothèse de réinvestissement systématique des cash-flows disponibles selon la répartition type correspondant à la politique d'investissements de La Mondiale, soit 82 % obligations, et 18 % autres actifs (actions et immobiliers).

Le calcul a été réalisé sur la base des éléments connus au 30 septembre 2020. Les volumes de flux ont été annualisés. Les coûts 2020 ont été calculés sur la base des coûts réels 2019 sans dérive. Des sensibilités aux variations de TME (+/- 20 points de base), de taux obligataire 3 ans (+/- 5 points de base) et de coûts (+/-2 %) ont été réalisées.

### Provision pour garantie plancher

Cette provision est destinée à couvrir la garantie minimum contractuellement accordée aux clients en cas de décès lorsque, du fait de l'évolution des marchés boursiers, la valeur de l'engagement des contrats en unités de compte est inférieure à la garantie minimale.

Le montant provisionné au titre de ce risque a été déterminé en prenant le montant le plus élevé des deux méthodes suivantes :

- méthode déterministe, avec un scénario de baisse complémentaire des unités de compte (50 % de la volatilité retenue égale au maximum entre la volatilité du support et celle de la catégorie du support), avec absence de rachats, et avec mortalité conforme à la table TH-TF00-02 à 100 % ;
- méthode des options de ventes (put avec la méthode Black and Scholes).

Le calcul a été réalisé sur la base des éléments connus au 30 septembre 2020.

### Provisions techniques des contrats en unités de compte (UC)

Les « provisions techniques des contrats en UC » intègrent :  
 - la part UC des contrats multi-supports et représentés par des OPCVM ;  
 - la part UC des contrats acceptés d'ARIAL CNP ASSURANCES. Les OPCVM de ces contrats figurent au bilan d'ARIAL CNP ASSURANCES, et sont représentés dans les comptes de La Mondiale sous la forme d'un dépôt comptabilisé à l'actif du bilan au poste « Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte ».

Les engagements adossés à l'actif général en euros des contrats multi-supports sont intégrés dans les provisions mathématiques vie.

Les provisions des contrats représentés par des unités de compte sont réévaluées en fin d'exercice en fonction de la valeur de réalisation de ces titres à la clôture de l'exercice.

### Provisions pour primes à émettre

Elles correspondent aux primes sur les contrats de retraite restant à émettre pour l'exercice, nettes de chargements sur primes et de primes affectées aux garanties de prévoyance complémentaires. Une estimation des primes périodiques restant à émettre est effectuée pour le calcul de ces provisions.

### 3.1.9 Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée dès lors que la société a une obligation envers un tiers à la date de clôture qui rend probable une sortie de ressources pour la régler, et que le montant de cette obligation peut être évalué de façon fiable.

## 3.2 Postes du compte de résultat

### 3.2.1 Primes

Les primes correspondent aux primes émises, nettes d'annulation et aux primes à émettre pour la part acquise de l'exercice.

### 3.2.2 Produits financiers

Conformément au titre III du livre III du règlement ANC n° 2015-11, les produits financiers ont été enregistrés pour leur totalité en « résultat technique vie ».  
 Les produits des placements alloués au « résultat non technique » ont été calculés conformément aux règles définies aux règlements précités.

### 3.2.3 Répartition des charges par destination

L'arrêté du 20 juin 1994 relatif au plan comptable assurance repris par le règlement ANC n° 2015-11, impose la répartition des charges par destination. Cette démarche a pour objectif de répartir les charges d'exploitation, préalablement comptabilisées par nature, entre les différentes grandes fonctions de la société d'assurance.

La démarche retenue par La Mondiale pour passer des comptes par nature à la répartition par destination se fait par répartitions successives en cascade des coûts complets de chaque service.

A l'issue de cette répartition, les coûts de services sont répartis entre les grandes fonctions de l'entreprise : acquisition et administration des contrats, règlement des prestations, gestion des placements et autres charges techniques.

### 3.2.4 Impôts sur les bénéfices

La société La Mondiale fait partie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, du groupe fiscal constitué par SGAM AG2R LA MONDIALE établissant ses comptes en tant qu'entreprise combinante en application des articles 223 A et suivants du Code général des impôts.

Les personnes morales dénuées de capital social mentionnées au deuxième alinéa de l'article 223 A du CGI, liées par un lien de combinaison à l'entité SGAM AG2R LA MONDIALE, sont obligatoirement membres du groupe fiscal dont cette dernière est la tête de groupe.

Les Entités intégrées verseront à SGAM AG2R LA MONDIALE, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés (et toutes les contributions additionnelles en vigueur) du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat et/ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle était imposable distinctement, déduction faite de l'ensemble des droits à imputation dont les Entités intégrées auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

S'agissant des économies d'impôt éventuelles générées par l'intégration fiscale, la convention prévoit la réallocation par SGAM AG2R LA MONDIALE à titre définitif aux entités intégrées d'une somme égale à l'économie d'impôt sur les sociétés, immédiate, que lui a procuré la prise en compte de leurs déficits ou moins-value à long terme.

De même, la fraction des crédits d'impôt utilisés par le groupe fiscal qui excède le montant imputé par les membres sur leur propre charge d'impôt sera remboursée aux Entités intégrées par SGAM AG2R LA MONDIALE pour la fraction de leur montant qui ne trouve pas à s'imputer sur le montant de la charge d'impôt des membres.

En conséquence, les Entités intégrées seront privées des crédits d'impôts et réductions d'impôts qui leur auront été remboursés par SGAM AG2R LA MONDIALE pour la détermination ultérieure de la charge d'impôt.

La Mondiale a réalisé, entre 2017 et 2020, des apports d'immeubles au profit de la société AGLM IMMO, membre du même groupe fiscal. Ces apports ont dégagé des plus-values, neutralisées lors de la détermination du résultat d'ensemble en application des dispositions de l'article 223 F du CGI. SGAM AG2R LA MONDIALE a alors constaté une économie d'impôt à caractère provisoire, l'impôt afférant à ces plus-values ayant vocation à être reversé à l'Etat lors de la survenance de certains événements, mentionnés au premier et deuxième paragraphes de l'article 223 F du CGI.

L'intention commune de SGAM AG2R LA MONDIALE et La Mondiale étant que La Mondiale ne verse effectivement à SGAM AG2R LA MONDIALE l'impôt sur les sociétés dû à raison de ces opérations qu'au moment où cet impôt serait dû par cette dernière à l'Etat, et à hauteur du montant effectivement dû. La convention d'intégration fiscale a fait l'objet d'avenants au cours de l'année 2020, avec effet à la clôture des comptes 2019 prévoyant :

- que SGAM AG2R LA MONDIALE réalloue à La Mondiale la fraction devenue définitive de l'économie d'impôt réalisée par SGAM AG2R LA MONDIALE au titre de ces opérations du fait de la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés, et ce au moment où cette baisse se réalise ;
- que La Mondiale supporte l'intégralité des surcoûts d'intégration fiscale au titre des exercices 2019 à 2021, liés à la coexistence de plusieurs taux d'impôt sur les sociétés en fonction du chiffre d'affaires des entités membres, ce dans la limite maximum de l'impôt qui aurait été supporté au cumul par La Mondiale si elle n'avait jamais été intégrée dans ce groupe.

### 3.3 Engagements hors bilan

Les engagements donnés et reçus sont enregistrés à leur valeur nominale.

En ce qui concerne les dérivés, les appels de marge ou flux intermédiaires constatés durant la stratégie sont enregistrés en compte de régularisation actif ou passif jusqu'au débouclage de la stratégie.

Ils constituent un élément de couverture du risque de contrepartie. Ils peuvent être réalisés en cash ou en titres.

#### 3.3.1 Options de vente

La Mondiale a recours à l'achat d'options de vente (put) consistant en une couverture de la valeur de marché d'actifs détenus et permettant de protéger le rendement de La Mondiale sur son portefeuille actions. L'instrument a pour sous-jacent un indice de marché. L'exercice (ou non) de l'option, ou sa cession, sont décorrélés des cessions d'actions en portefeuille. Il n'y a pas de symétrie ou de lien entre les opérations sur options et la cession effective des actions en portefeuille sur le marché.

La valeur temps de l'option intégrée dans la prime au moment de l'acquisition est amortie linéairement, sur la durée de l'option, et la variation de valeur intrinsèque à la clôture, dans le cas où la valeur de l'indice est inférieure au prix de l'option, est comptabilisée en résultat.

#### 3.3.2 Échanges de taux d'intérêts

Les instruments financiers présents dans les engagements hors bilan permettent de permuter la nature des intérêts perçus sur les actifs ou payés sur les passifs, à taux fixe ou variable, afin de réduire le risque de taux existant dans l'engagement pris par La Mondiale dans le versement d'intérêts sur ses passifs.

Cette couverture est composée d'instruments négociés sur un marché de gré à gré.

##### 3.3.2.1 Les swaps long terme

La Mondiale a souscrit des swaps adossés à des investissements obligataires permettant d'obtenir des actifs synthétiques cohérents par rapport aux passifs, notamment aux titres subordonnés émis.

L'adéquation de la stratégie annule en grande partie le risque de taux.

Les swaps sont qualifiés de long terme dès lors que leur échéance initiale est supérieure à un an.

Le résultat net dégagé par l'opération de swap est comptabilisé dans un compte spécifique.

Si le swap comprend une soulte, elle est comptabilisée dans un compte de régularisation et amortie sur la durée du swap.

##### 3.3.2.2 Les swaps court terme

La Mondiale reçoit des dépôts en espèces en garantie de titres prêtés à des contreparties. Ces sommes sont productives d'intérêts à taux variable en faveur des contreparties. La Mondiale place ces ressources sur le marché dont une partie produit du taux fixe. Afin de couvrir ce risque de taux elle peut donc mettre en place des swaps court terme vendeur de taux fixe et acheteur de taux variable.

Les intérêts reçus et payés sont comptabilisés en pertes ou profits selon l'évolution des taux d'intérêts.

Les durées étant courtes, les soultes sont non significatives.

##### 3.3.2.3 Les forwards

Un contrat forward est un contrat à terme négocié avec une contrepartie permettant d'acheter ou de vendre un actif à un prix et une date future précisés dans le contrat sur un marché de gré à gré.

La stratégie définie est la réduction significative des aléas sur les placements futurs de La Mondiale dans le cadre du renouvellement des obligations lorsqu'elles arriveront à échéance, en adéquation avec ses engagements compte tenu du fait que la durée des actifs de La Mondiale est structurellement plus faible que celle de ses passifs.

A leur dénouement, les contrats forwards sont comptabilisés à leur prix à terme en tenant compte de leur soulte (sans amortissement).

##### 3.3.3 Couverture du risque de change

Afin de couvrir le risque de change, il a été décidé de couvrir les positions à la fois relatives aux titres en devises mais également les positions issues de traités de réassurance en devises, ainsi que les dettes émises en dollars US par La Mondiale.

##### 3.3.3.1 Les swaps en devise

Des swaps en devises sont souscrits afin de couvrir le risque de change sur les emprunts émis en devises et les obligations souscrites en devises.

Le nominal des swaps est enregistré dans un compte d'engagements hors bilan.

L'écart de conversion portant sur les nominaux de swaps convertis au cours de clôture est enregistré en compte de résultat à la clôture par la contrepartie d'un compte d'écart de conversion.

Les intérêts payés sur les emprunts en cours d'année sont, quant à eux, convertis au taux défini dans le contrat d'échange et comptabilisés dans les charges.

Les coupons perçus sur les obligations en devises sont convertis au taux du jour du détachement.

##### 3.3.3.2 Achats et ventes de devises à terme

Des achats et ventes de devises à terme sont conclus afin de couvrir le risque de change lié aux achats et ventes de titres en devises, ainsi qu'aux traités de réassurance en devises.

Le nominal des achats et ventes à terme est enregistré dans un compte d'engagements hors bilan. L'écart de conversion portant sur les valeurs nominales converties au cours de clôture est enregistré en compte de résultat à la clôture par la contrepartie d'un compte d'écart de conversion.

### 3.4 Ecart de conversion

Les actifs et passifs exprimés en devises, relatifs à des éléments opérationnels et non structurels, enregistrés dans les comptes en contrevalet euros aux taux de transaction, ainsi que les engagements hors bilan liés aux opérations de couverture, sont convertis à la clôture aux taux de change en vigueur au 31 décembre de l'exercice. Les différences de change qui en résultent sont enregistrées au compte de résultat, conformément à l'avis CNC n° 2007-2 du 4 mai 2007 repris par le titre IV du livre II du règlement ANC n°2015-11, et dans le respect des principes définis.

La conversion des engagements hors bilan donne lieu à la comptabilisation d'un écart de conversion au bilan, par la contrepartie du compte de résultat.

### 3.5 Opérations réalisées dans le cadre du plan d'épargne retraite populaire (PERP)

Conformément aux règles énoncées par l'avis CNC n° 2004-16 du 27 octobre 2004 repris par le titre III du livre II du règlement ANC n° 2015-11, les opérations relatives au PERP sont cantonnées dans un patrimoine d'affectation géré comme un établissement distinct au sein de notre Société. Une « entité » distincte a été créée dans notre progiciel comptable. Les comptes de notre Société sont établis par un cumul de balances.

Des états financiers distincts sont établis au titre du PERP et présentés au Conseil d'administration.

Les opérations réalisées entre le plan et le patrimoine général de notre Société sont constatées dans l'un et l'autre patrimoine comme des opérations d'achat et de vente avec constatation du résultat de cession calculé selon la méthode FIFO.

Dans les comptes du plan :

- la provision pour participation aux excédents enregistre le bénéfice technique et financier dégagé par le plan au cours de l'exercice ;
  - la provision pour risque d'exigibilité doit être constituée lorsque l'ensemble des actifs non amortissables du canton est globalement en moins-value latente ;
  - la réserve de capitalisation est calculée sur les portefeuilles cantonnés et est classée en autres provisions techniques vie.
- Les autres postes d'actif et de passif sont évalués suivant les mêmes principes et méthodes que ceux retenus par la Société et décrits ci-avant.

## 4. Notes sur les postes de bilan

### 4.1. Évolution des actifs

#### a) Actifs incorporels

Valeur Brute (en milliers d'euros)	Au 01/01/2020	Augmentations	Diminutions	Transferts	Au 31/12/2020
Actifs incorporels (1)	858				858
Logiciels	63 902				63 902
Mali techniques de fusion	11 700				11 700
Immobilisations en cours					
<b>Total</b>	<b>76 460</b>				<b>76 460</b>

(1) Ce poste enregistre la marque d'un produit d'assurance pour 8 K€ et le prix d'achat de portefeuilles de contrats pour 850 K€

Le mali technique de fusion est celui relatif à la fusion-absorption par La Mondiale de la société Prima Epargne au 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour 11 700 K€, celui-ci a fait l'objet d'une dépréciation sur 10 ans. Il est totalement déprécié au 31 décembre 2020.

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Au 01/01/2020	Augmentations	Diminutions	Transferts	Au 31/12/2020
Actifs incorporels	850				850
Logiciels	63 902				63 902
Mali techniques de fusion	10 530	1 170			11 700
Immobilisations en cours					
<b>Total</b>	<b>75 282</b>	<b>1 170</b>			<b>76 452</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>1 178</b>	<b>-1 170</b>			<b>8</b>

## Comptes sociaux

## b) Placements représentatifs des contrats en euros

Valeur Brute (en milliers d'euros)	Au 01/01/2020	Augmentations (5)	Diminutions	Remboursements	Transferts	Au 31/12/2020
Terrains et constructions (1)	300 950	1 800	39 974			262 777
Titres de propriété sur entreprises liées et participations à dominante immobilière (2)	4 248 044	30 394				4 278 438
Titres de propriété sur entreprises liées et participations (3)	651 973	6				651 979
Dont parts restant à verser	-7 500		-485			-7 015
Bons, obligations et créances sur ces entreprises	620 000	100 00				720 000
Actions et autres titres à revenus variables autres que les parts d'OPCVM	3 206 001	319 222	74 447	8 027		3 442 738
Parts d'OPCVM (autres que celles visées ci-dessous)	977 819	498 294	340 337	31 007		1 104 699
Dont parts non libérées	-280 649	-12 755	-4 214			-289 189
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes	997 399	6 877 023	6 347 990	3 303		1 523 129
Dont parts non libérées	-89 955	-42 288				-132 243
Obligations et autres titres à revenus fixes	48 869 127	7 311 620	2 902 651	2 320 000		50 958 095
Dont parts non libérées	-79 690	14 961				-64 729
Prêts aux entreprises et aux collectivités	62 297			4 069		58 228
Autres placements	16 891	2 689		2 335		17 244
Titres empruntés et pris en pension	3 005 373	3 188 388	2 899 388			3 294 422
Dépôts d'espèces et cautions	75					75
<b>Total</b>	<b>62 955 949</b>	<b>18 329 436</b>	<b>12 604 738</b>	<b>2 368 821</b>		<b>66 311 826</b>
Titres prêtés ou mis en pension (4)	-4 240 815	-9 222 950	-8 192 081			-5 271 684

(1) Les diminutions correspondent à hauteur de 37 340 K€ à la valeur brute des immeubles apportés à la SAS AGLM IMMO.

(2) Inclus à l'actif du bilan dans le poste « Terrains et constructions »

L'augmentation mentionnée correspond principalement à l'augmentation de capital de la SAS AGLM IMMO liée à la souscription d'actions nouvelles en rémunération des immeubles apportés pour 29 150 K€.

(3) Les titres de participation dans les entreprises d'assurance représentent 467 929 K€.

(4) Classés au passif du bilan dans la rubrique « Autres dettes »

(5) Y compris les virements de compte à compte entre les lignes de titres et la ligne « titres prêtés ou mis en pension » (sorties et rentrées des titres en portefeuille)

La Mondiale a constitué auprès de la BNP Paribas Securities Services un gage sur cinq comptes d'instruments financiers permettant le nantissement de titres dans le cadre des acceptations en réassurance, au profit de La Mondiale Partenaire, d'ARIAL CNP ASSURANCES, d'AG2R Prévoyance, de La Mondiale Europartner et de Zurich Eurolife Luxembourg à hauteur des créances garanties, respectivement d'un montant de 14 350 906 K€, 8 822 304 K€, 1 165 130 K€, 7 494 786 K€ et 315 107 K€.

## Comptes sociaux

Amortissements, provisions et mali techniques (en milliers d'euros)	Au 01/01/2020	Augmentations	Diminutions	Transferts	Au 31/12/2020
Terrains et constructions	40 586	4 078	15 974		28 690
Titres de propriété sur entreprises liées et participations					
Bons, obligations et créances sur ces entreprises					
<b>Sous-total Amortissements</b>	<b>40 586</b>	<b>4 078</b>	<b>15 974</b>		<b>28 690</b>
Terrains et constructions	6 874	4 000	306		10 568
Titres de propriété sur entreprises liées et participations à dominante immobilière					
Titres de propriété sur entreprises liées et participations	17 269		3		17 266
Bons, obligations et créances sur ces entreprises					
Actions et autres titres à revenus variables autres que les parts d'OPCVM	11 080	89 379	3 619		96 840
Parts d'OPCVM (autres que celles visées ci-dessous)	18 320	11			18 331
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes					
Obligations et autres titres à revenus fixes	18 000	17 000	18 000		17 000
Prêts aux entreprises et aux collectivités					
Autres placements	67	10	32		45
<b>Sous-total Provisions</b>	<b>71 610</b>	<b>110 399</b>	<b>21 960</b>		<b>160 050</b>
Terrains et constructions					
Titres de propriété sur entreprises liées et participations	-72 812				-72 812
<b>Sous-total mali techniques</b>	<b>-72 812</b>				<b>-72 812</b>
<b>Total</b>	<b>39 384</b>	<b>114 477</b>	<b>37 933</b>		<b>115 928</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>62 916 564</b>	<b>18 214 959</b>	<b>14 935 625</b>		<b>66 195 898</b>
Titres prêtés ou mis en pension	-4 240 815	-9 222 950	-8 192 081		-5 271 684

## c) Placements représentatifs des contrats en unités de compte

Valeur Brute (en milliers d'euros)	Au 01/01/2020	Augmentations	Diminutions	Transferts	Au 31/12/2020
Placements représentatifs des contrats en unités de compte (1)	6 254 853	407 232	283 846		6 378 239
<b>Total</b>	<b>6 254 853</b>	<b>407 232</b>	<b>283 846</b>		<b>6 378 239</b>

(1) dont dépôt reçu d'ARIAL CNP ASSURANCES au titre de la réassurance UC (actifs UC détenus par ARIAL CNP ASSURANCES) pour 2 864 158 K€.

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Au 01/01/2020	Augmentations	Diminutions	Transferts	Au 31/12/2020
Placements représentatifs des contrats en unités de compte					
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>6 254 853</b>	<b>407 232</b>	<b>283 846</b>	<b>0</b>	<b>6 378 239</b>

## d) Cumul des placements

Cumul des placements	69 171 417	18 622 191	15 219 471		72 574 137
Titres prêtés ou mis en pension	-4 240 815	-9 222 950	-8 192 081		-5 271 684

Au 31 décembre 2020 les plus-values latentes ressortent à 8 486 454 K€, dont 689 617 K€ relatives aux placements immobiliers, 1 870 436 K€ relatives aux actions et autres titres à revenu variable, et 5 927 554 K€ relatives aux obligations

Par ailleurs, les plus-values latentes sur les instruments financiers à terme sont de 266 365 K€.

## 4.2. Opérations avec les entreprises liées et celles avec lesquelles existe un lien de participation

Éléments concernant les entreprises liées et les participations (en milliers d'euros)		
Postes	Liées	Avec lesquelles la Société a un lien de participation
Participations	4 814 718	115 699
Créances sur dépôt espèces		
Bons, obligations et TCN	720 000	
Prêts		
Créances nées d'opérations de réassurance	32 281	83 616
Autres créances	186 302	1 826
Disponibilités	1 544 386	
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	181 758	
Autres dettes	335 764	1 429
Produits de participation	77 573	1 986
Autres produits financiers	34 506	
Charges financières	2 163	

Les créances et dettes correspondent à des opérations courantes et sont exigibles à court terme.

## 4.3. Créances et dettes selon leur durée

Les créances s'élèvent à 448 692 K€ et sont toutes à moins d'un an d'échéance.

Les dettes s'élèvent à 6 353 048 K€ et se répartissent ainsi :

Détail et échéances des dettes			
(en milliers d'euros)	<1 an	de 1 à 5 ans	>5 ans
Echéances des titres mis en pension	1 151 701	3 453 767	666 216
Autres dettes	1 081 364		
<b>Total</b>	<b>2 233 065</b>	<b>3 453 767</b>	<b>666 216</b>

Les charges à payer et les produits à recevoir se répartissent ainsi :		
(en milliers d'euros)	Charges à payer	Produits à recevoir
Organismes sociaux	8 796	
Impôts et taxes	6 082	155
Frais immobiliers	3 733	1 300
Frais financiers	39 546	6 396
Frais généraux	10 102	1 818
<b>Total</b>	<b>68 259</b>	<b>9 669</b>

## 4.4. Fonds d'établissement

La Mondiale est une Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation.

Le fonds d'établissement constitué s'élève à 434 059 K€ et comprend :

- des droits d'adhésion prélevés pour 101 912 K€ ;
- la partie remboursée des emprunts (PSSDI) émis en 2005 et 2006 pour 81 000 K€ ;
- les certificats mutualistes émis depuis 2016 pour 250 384 K€. Ces certificats mutualistes, d'une valeur nominale de 10 €, ont été entièrement souscrits par SGAM AG2R LA MONDIALE.

## 4.5. Fonds propres

Fonds propres (en milliers d'euros)	Au 01/01/2020	Variation	Au 31/12/2020
<b>Fonds d'établissement</b>	<b>376 999</b>	<b>57 060</b>	<b>434 059</b>
<b>Primes de fusion</b>	<b>2 020</b>		<b>2 020</b>
<b>Réserve de réévaluation</b>	<b>656</b>		<b>656</b>
<b>Réserves statutaires</b>			
Réserve de plus-values nettes à long terme			
Réserve facultative	799 471	129 718	929 189
<b>Réserves réglementées</b>			
Réserve de capitalisation	1 235 440	93 099	1 328 539
Autres réserves réglementées	93		93
Réserve pour fonds de garantie	13 089	198	13 287
Réserve pour remboursement d'emprunts			
<b>Ecart résultant de changement de méthodes</b>	<b>-9 754</b>		<b>-9 754</b>
<b>Report à nouveau</b>			
<b>Résultat</b>			
Résultat de l'exercice 2019	134 886	-134 886	
Résultat de l'exercice 2020		63 471	63 471
<b>Total</b>	<b>2 552 902</b>	<b>208 660</b>	<b>2 761 562</b>

En application de l'article 42 de la Loi de finances pour 1999, et sur décision du Conseil d'administration du 17 juin 1999, un droit d'adhésion est prélevé sur la première cotisation versée par les nouveaux sociétaires. Le montant porté en fonds d'établissement en 2020 est de 4 215 K€.

La réserve pour fonds de garantie a été dotée pour 198 K€ lors de l'affectation du résultat au titre de la contribution instituée par la Loi sur l'épargne et la sécurité financière du 25 juin 1999 et son décret d'application n°99-688 du 3 août 1999.

Le poste « Écart résultant de changement de méthodes » comprend un prélèvement sur fonds propres de 9 754 K€ au titre des engagements de retraite existant au 31 décembre 2003, avant le transfert du personnel au GIE La Mondiale Groupe en date du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Selon la recommandation CNC n°2003-R.01 du 1<sup>er</sup> avril 2003 reprise par la recommandation RECO n° 2013-02 du 7 novembre 2013, les engagements de retraite doivent être provisionnés dans les comptes sociaux. Ceux-ci étaient mentionnés en engagements hors bilan jusqu'au 31 décembre 2003 dans les états financiers de La Mondiale.

## 4.6. Passifs subordonnés

En synthèse, la situation des titres émis au 31 décembre 2020 se résume comme suit :

Passifs subordonnés (en milliers d'euros)	1 <sup>ère</sup> date de rachat possible	Durée	Nominal	Echéances		
				- 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
TSDI 2002	09/12/2012	Indéterminée	10 000			10 000
TSDI 2003/2004	14/10/2013	Indéterminée	51 230			51 230
PSSDI 2005	25/11/2015	Indéterminée	91 000			91 000
TSSDI 2006	15/11/2016	Indéterminée	54 750			54 750
TSDI 2014	17/12/2025	Indéterminée	768 405			768 405
TSR 2013	25/04/2024	Déterminée	191 236		191 236	
TSR 30NC10_012017 (1)	26/01/2027	Déterminée	431 913			431 913
TSR 30NC10_122017 (2)	14/12/2027	Déterminée	325 972			325 972
TSR 30NC10_012018 (3)	18/01/2028	Déterminée	252 628			252 628
Perpétuel NC10-2019	24/04/2029	Indéterminée	500 000			500 000
TSR 2020	23/06/2031	Déterminée	500 000			500 000
TSR 2020	20/04/2026	Déterminée	500 000			500 000
<b>Total</b>			<b>3 677 134</b>		<b>191 236</b>	<b>3 485 898</b>

(1) dont écart de change cumulé au 31/12/2020 pour -67 217 K€.

(2) dont écart de change cumulé au 31/12/2020 pour -12 552 K€.

(3) dont écart de change cumulé au 31/12/2020 pour -3 053 K€.

## Titres subordonnés à durée indéterminée

Les titres émis en 2002 correspondent aux titres émis par la société Prima Epargne qui a été fusionnée dans La Mondiale en 2011. Ces titres, souscrits par AG2R Prévoyance, ont été émis au pair pour un montant total de 10 000 K€ en date du 9 décembre 2002. Ils ont bénéficié pendant 10 ans, d'un taux annuel fixé sur le taux de l'obligation d'état 4,463 % augmenté de 2 %, ce taux étant désormais variable indexé sur l'Euribor.

Les titres subordonnés à durée indéterminée émis en 2003 et 2004 se décomposaient ainsi à l'origine de leur émission :

- émission d'une première tranche de 175 000 K€ le 14 octobre 2003 ;
- émission d'une deuxième tranche de 25 000 K€ le 21 novembre 2003 ;
- émission d'une troisième tranche de 100 000 K€ en juin 2004 ;
- émission d'une quatrième tranche de 100 000 K€ en juillet 2004.

Le 25 avril 2013, ces titres ont été échangés contre des titres subordonnés remboursables à hauteur de 331 700 K€ et rachetés à hauteur de 17 070 K€, portant ainsi le montant de cette dette à 51 230 K€.

Le taux d'intérêt applicable, fixé à 5,875 % jusqu'en 2013, est calculé sur l'Euribor 3 mois majoré de 2,70 % depuis.

Les titres émis en 2005 correspondent à des prêts super subordonnés à durée indéterminée d'un montant initial de 122 000 K€, diminué d'un remboursement par anticipation fin 2005 de 25 % soit 31 000 K€, portant ainsi le montant de la dette à 91 000 K€.

Le taux d'intérêt applicable, antérieurement calculé sur l'Euribor 3 mois majoré de 1,05 %, est, depuis la date du premier call possible (non exercé), soit le 30 novembre 2015, calculé sur l'Euribor 3 mois majoré de 2,05 %.

Les titres émis en 2006 correspondent à un titre super subordonné à durée indéterminée d'un montant initial de 200 000 K€, diminué de remboursements successifs par anticipation fin 2006 et début 2007 de 20 % de cet emprunt, soit 40 000 K€ puis 5 % de cet emprunt, soit 10 000 K€ puis soumis à l'échange le 17 décembre 2014 contre des titres subordonnés à durée indéterminée à hauteur de 95 250 K€, portant ainsi le montant de la dette résiduelle en regard de l'opération initiale à 54 750 K€.

Le taux d'intérêt applicable est calculé sur un taux fixe de 5,11 %, soit le niveau du swap 10 ans à l'émission majoré de 1,13 %.

Le rapport entre les revenus de placements affectés aux contrats et les revenus de placements dégagés dans l'exercice, tel que défini au chapitre 3 (h) (4) (iv) du prospectus de l'émission de l'emprunt de 200 000 K€ doit être au moins de 90 % pour que les intérêts liés à cet emprunt soient dus. Il ressort au titre de l'exercice 2020 à 94,04 %.

Les titres émis en 2014 se sont inscrits dans le cadre d'une opération d'émissions nouvelles et d'échanges sur les dettes existantes.

En effet, en date du 17 décembre 2014, le Conseil d'administration a approuvé l'émission de titres subordonnés à durée indéterminée pour 768 405 K€ dont 500 000 K€ au titre de souscriptions nouvelles, 99 458 K€ issus de l'échange à hauteur de 95 250 K€ des titres subordonnés à durée indéterminée émis en 2006 et 168 947 K€ issus de l'échange à hauteur de 140 464 K€ des titres subordonnés remboursables émis en 2013.

Le taux d'intérêt applicable est fixé à 5,05 % par an pendant 11 ans (jusqu'au 17 décembre 2025, 1<sup>ère</sup> date de rachat possible).

Le 24 octobre 2019 La Mondiale a procédé à l'émission de titres subordonnés à durée indéterminée à taux fixe d'un montant de 500 000 K€. Le taux d'intérêt applicable est de 4,375 % par an jusqu'au 24 avril 2029 (1<sup>ère</sup> date de rachat possible), puis est calculé sur la base du Swap 10 ans majoré de 4 411 points de base.

## Titres subordonnés remboursables

Le 25 avril 2013 La Mondiale a procédé à l'émission de titres subordonnés remboursables le 25 avril 2044 à hauteur de 331 700 K€. Le taux d'intérêt applicable est de 6,75 % par an jusqu'au 25 avril 2024 (1<sup>ère</sup> date de rachat possible), puis est calculé sur la base de l'Euribor 3 mois majoré de 604 points de base.

Le 17 décembre 2014, ces titres ont été échangés contre des titres subordonnés à durée indéterminée à hauteur de 140 464 K€, portant ainsi le montant de la dette sur l'émission de ces titres 2013 à 191 236 K€.

Le 26 janvier 2017 La Mondiale a procédé à l'émission de titres subordonnés remboursables le 26 janvier 2047 à hauteur de 530 000 K\$ soit 499 129 K€ en contrevalet euros au taux de conversion à la date de l'émission. Le taux d'intérêt applicable est de 3,38 % (après couverture de change) par an jusqu'au 26 janvier 2027 (1<sup>ère</sup> date de rachat possible), puis est calculé sur la base du Swap 5 ans dollar majoré de 4 482 points de base.

Deux swaps de 265 000 K\$ chacun ont été mis en place le 26 janvier 2017 afin de couvrir les écarts de change et de taux d'intérêt sur cet emprunt. Ces swaps sont comptabilisés en engagements hors bilan et ont fait l'objet d'une réévaluation au 31 décembre 2020 sur la base du taux de change à cette date portant leur encours à 431 913 K€.

Le 14 décembre 2017 La Mondiale a procédé à l'émission de titres subordonnés remboursables le 14 décembre 2047 à hauteur de 400 000 K\$ soit 338 524 K€ en contrevalet euros au taux de conversion à la date de l'émission. Le taux d'intérêt applicable est de 2,56 % (après couverture de change) par an jusqu'au 14 décembre 2027 (1<sup>ère</sup> date de rachat possible), puis est calculé sur la base du Swap 5 ans dollar majoré de 344 points de base.

Deux swaps de 200 000 K\$ chacun ont été mis en place le 14 décembre 2017 afin de couvrir les écarts de change et de taux d'intérêt sur cet emprunt. Ces swaps sont comptabilisés en engagements hors bilan et ont fait l'objet d'une réévaluation au 31 décembre 2020 sur la base du taux de change à cette date portant leur encours à 325 972 K€.

Le 18 janvier 2018 La Mondiale a procédé à l'émission de titres subordonnés remboursables le 18 janvier 2048 à hauteur de 310 000 K\$ soit 255 681 K€ en contrevalet euros au taux de conversion à la date de l'émission. Le taux d'intérêt applicable est de 2,57 % (après couverture de change) par an jusqu'au 18 janvier 2028 (1<sup>ère</sup> date de rachat possible), puis est calculé sur la base du Swap 5 ans dollar majoré de 323,5 points de base.

Deux swaps de 155 000 K\$ chacun ont été mis en place le 18 janvier 2018 afin de couvrir les écarts de change et de taux d'intérêt sur cet emprunt. Ces swaps sont comptabilisés en engagements hors bilan et ont fait l'objet d'une réévaluation au 31 décembre 2020 sur la base du taux de change à cette date portant leur encours à 252 628 K€.

Le 23 juin 2020 La Mondiale a procédé à l'émission de titres subordonnés remboursables le 23 juin 2031 à hauteur de 500 000 K€. Le taux d'intérêt applicable est de 2,125 % par an jusqu'au 23 juin 2031.

Le 20 octobre 2020 La Mondiale a procédé à l'émission de titres subordonnés remboursables le 20 avril 2026 à hauteur de 500 000 K€. Le taux d'intérêt applicable est de 0,75 % par an jusqu'au 20 avril 2026. La 1<sup>ère</sup> date de rachat possible est fixée au 20 janvier 2026.

Synthèse des mouvements sur l'exercice 2020						
Passifs subordonnés par date d'émission initiale (en milliers d'euros)	Durée	Au 01/01/2020	Emissions nouvelles	Remboursement	Ecart de conversion	Au 31/12/2020
TSDI 2002	Indéterminée	10 000				10 000
TSDI 2003/2004	Indéterminée	51 230				51 230
PSSDI 2005	Indéterminée	91 000				91 000
TSSDI 2006	Indéterminée	54 750				54 750
TSDI 2014	Indéterminée	768 405				768 405
TSR 2013	Déterminée	191 236				191 236
TSR 30NC10_012017	Déterminée	471 782			-39 869	431 913
TSR 30NC10_122017	Déterminée	356 062			-30 090	325 972
TSR 30NC10_012018	Déterminée	275 948			-23 320	252 628
TSR Perpétuel NC10-2019	Indéterminée	500 000				500 000
TSR 2020	Déterminée		500 000			500 000
TSR 2020	Déterminée		500 000			500 000
<b>Total</b>		<b>2 770 413</b>	<b>1 000 000</b>	<b>0</b>	<b>-93 279</b>	<b>3 677 134</b>

**4.7. Provisions techniques****Provision pour participation aux excédents**

Conformément à la décision du Conseil d'administration du 16 décembre, une dotation à la provision pour participation aux excédents a été réalisée.

Cette provision sera inscrite aux provisions mathématiques ou versée aux souscripteurs dans un délai de huit ans conformément à l'article A.132-16 du Code des assurances.

**Provision pour aléas financiers**

La Mondiale n'a pas eu à doter cette provision au 31 décembre 2020.

**Provision pour risque d'exigibilité**

La Mondiale n'a pas eu à doter cette provision au 31 décembre 2020.

**Provision globale de gestion**

Au terme des calculs décrits précédemment, la provision globale de gestion calculée au 31 décembre 2020 concerne principalement des contrats d'épargne et de retraite. Le montant de la provision globale de gestion constatée dans les comptes 2020 est de 224 892 K€.

**4.8. Autres informations sur le bilan****a) Provisions pour risques et charges**

Provisions pour risques et charges (en milliers d'euros)	Provisions à caractère juridique	Provisions à caractère social et fiscal	Provisions à caractère financier	Autres provisions pour risques et charges	Total
Valeur comptable au 01/01/2020	823	177		11 008	12 008
Dotations de l'exercice		4 459	354	1 000	5 814
Reprises de l'exercice relatives à des provisions utilisées					
Reprises de l'exercice relatives à des provisions non utilisées				8	8
Autres mouvements de l'exercice					
<b>Valeur comptable au 31/12/2020</b>	<b>823</b>	<b>4 636</b>	<b>354</b>	<b>12 000</b>	<b>17 813</b>

Les provisions à caractère juridique reprennent les provisions pour litiges et contentieux.

Les provisions à caractère social et fiscal reprennent les provisions issues des contrôles fiscaux ou sociaux, ou les provisions pour charges envers les organismes fiscaux et sociaux.

Un contrôle fiscal sur les exercices 2016 et 2017 a eu lieu en 2019 sur La Mondiale. Des échanges avec l'administration fiscale sont actuellement en cours sur les propositions de rectifications contestées par La Mondiale, liées aux hypothèses retenues pour le calcul de certaines provisions techniques, et avant l'émission de l'avis de mise en recouvrement qui reste suspendu à leur aboutissement. Aucune provision pour charge n'a donc été constatée dans les comptes 2020.

Un contrôle fiscal sur les exercices 2015 et 2016 a eu lieu en 2018 sur l'établissement stable de La Mondiale en Nouvelle Calédonie par l'administration fiscale calédonienne, au titre des contrats souscrits par des assurés domiciliés sur le territoire.

Le principal chef de redressement porte sur la limitation de la déductibilité des frais administratifs et de gestion, qualifiés, selon la réglementation locale, de « frais de siège », au motif de leur réalisation en dehors du territoire de Nouvelle Calédonie. Une procédure contentieuse a été engagée dès l'issue du contrôle et se poursuit en appel, bien que les sommes redressées aient été mises en recouvrement et réglées pour stopper le cours des intérêts et majorations. Compte tenu de notre appréciation de la justification de nos positions, mais également de l'évolution des contentieux devant les tribunaux, il a été décidé de doter une provision pour charge de 4 400 K€ dans les comptes 2020 correspondant à une probabilité de risque d'évolution défavorable des procédures en cours.

Les autres provisions pour risques et charges comprennent une provision pour risque de gestion pour 12 000 K€, cette provision a fait l'objet d'une réintégration fiscale.

**b) Comptes de régularisation**

Le poste «comptes de régularisation passif» correspond essentiellement à l'amortissement de la différence entre le prix d'achat et le prix de remboursement d'obligations («décote») pour 727 936 K€ ainsi qu'à l'étalement des soultes de swaps pour 160 537 K€ et à l'amortissement des primes payées de 101 711 K€ lors de l'achat des options de vente (put) pour 23 454 K€.

Le poste «comptes de régularisation actif» correspond essentiellement aux intérêts courus non échus pour 680 387 K€ ainsi qu'à l'amortissement de la différence entre le prix d'achat et le prix de remboursement d'obligations («surcote») pour 280 192 K€.

**4.9. Hors bilan**

Parmi les engagements hors bilan, les engagements passés avec les entreprises ayant un lien de participation sont des engagements donnés et se décomposent ainsi :

- 31 833 126 K€ correspondant aux engagements donnés à La Mondiale Partenaire, ARIAL CNP ASSURANCES, La Mondiale Europartner et AG2R Prévoyance, en garantie des passifs acceptés au titre de la réassurance des contrats adossés à des supports euros ;
- 262 700 K€ correspondant à un engagement donné à ARIAL CNP ASSURANCES en garantie de passifs réassurés.

Les principaux autres engagements correspondent :

- aux swaps de taux d'intérêt (long terme et court terme) pour 2 142 804 K€,
- aux swaps sur les emprunts émis en Dollar US pour 1 010 513 K€,
- aux options put pour 2 783 000 K€.
- aux achats forwards pour 945 644 K€
- et aux engagements d'achats et ventes à terme de devises pour 1 679 549 K€.

Ces engagements, à l'exception des options put, figurent en engagements reçus et donnés pour un montant identique.

Les autres engagements reçus et donnés, en dehors des engagements passés avec les entreprises ayant un lien de participation et de ceux qui sont liés aux instruments financiers, incluent :

- engagements donnés :
  - des nantissements de titres en garantie de passifs réassurés pour 560 922 K€ ;
  - des garanties de financement de programmes pluriannuels de Fondations pour 4 488 K€ ;
  - des engagements donnés divers pour 3 486 K€.
- engagements reçus :
  - des nantissements reçus des réassureurs pour 48 868 K€ ;
  - un engagement de remboursement échelonné de dette obligataire pour 33 650 K€.

**4.9.1. Échanges de taux d'intérêts****4.9.1.1. Les swaps long terme**

Les soultes de swaps payées ou reçues comptabilisées au compte de régularisation représentent au 31 décembre 2020 un montant net d'amortissement créditeur de 160 537 K€ au titre des swaps actif.

La durée des amortissements des différentes soultes s'étale jusqu'en avril 2050.

Leur position au 31 décembre 2020 est la suivante :

Échéances	Nominal (en milliers d'euros)	Titres ou dettes couverts
15/01/2021	26 893	BNP 5% 15/01/2021
15/04/2021	43 191	SG 5.20 15/04/2021
02/06/2021	35 576	BEI 02/06/2021
21/06/2021	10 000	CAISSE FR DE FIN CAFFIL
07/12/2021	10 000	JP MORGAN TV 2021
09/03/2022	20 000	CITITGROUP TV 22
03/05/2022	20 000	BANK OF AMERICA CMS10Y 03/05/22
15/06/2022	10 000	INTESA TV 06/2022
21/06/2022	22 000	BANK OF AMERICA TV 12-0622
28/06/2022	23 450	METLIFE CMS COLLARED 2022
12/07/2022	15 000	ING BANK TV 12/07/2027
26/04/2023	10 511	AMERICAN 5 % 2023
13/09/2023	22 246	GECC 4.125% 13/09/2023
15/09/2023	69 402	BTP INFLATION
12/01/2024	29 337	INTESA SAN 5.25% 24
15/04/2024	32 597	BPCE SA
20/05/2024	33 369	HSBC 6 ½ 05/20/24
22/06/2024	50 000	CAFFIL 2.05% 22/06/2024
25/07/2024	50 000	CADES INFLATION
30/10/2024	27 773	Credit Agricole 2.125% 30/10/2024
30/11/2024	75 000	Espagne 1.80% inflation 30/11/2024
15/02/2025	17 174	Legrand 2025
03/08/2025	19 558	DAIMLER FIN 3.5%15-030825



## 4.9.1.2. Les swaps court terme

Au 31 décembre 2020 la position est nulle.

## 4.9.1.3. Les forwards

En 2020, le portefeuille obligataire de La Mondiale comportait deux contrats forward qui sont arrivés à leur échéance le 6 juillet 2020. A leur dénouement, ces deux contrats ont été comptabilisés au prix à terme en tenant compte de la soulte (sans amortissement) pour un montant global de 128 052 K€.

En dehors de ces deux contrats, aucun autre flux intermédiaire n'a été constaté sur ces opérations en 2020.

Leur position au 31 décembre 2020 est la suivante :

ISIN	Libellé	Con- trepartie	Notionnel (en milliers)	Engage- ment	Date départ	Date échéance	Taux achat fixé	Taux spot	Valori- sation	Montant à terme	Ecart entre valori- sation 31/12/2020 et montant à terme
FR0000187635	OAT 5.75%25- OCT32	SG	50 000	63 100	17/09/2015	21/09/2022	2,742%	0,24%	17 650	63 100	- 45 450
FR0010371401	OAT 4%- 25OCT38	NATIXIS	50 000	58 878	03/12/2015	07/12/2022	2,619%	0,55%	22 727	58 878	- 36 151
FR0010371401	OAT 4%06- 25102038	NATIXIS	50 000	63 682	14/04/2016	18/04/2023	1,940%	0,55%	17 011	63 682	- 46 671
FR0010371401	OAT 4%06- 25102038	SG	50 000	61 800	25/04/2016	27/04/2023	2,188%	0,55%	18 856	61 800	- 42 944
FR0010773192	OAT 4.50% 25/04/41	DB	50 000	72 549	12/09/2016	14/09/2023	1,553%	0,64%	15 004	72 549	- 57 545
FR0010773192	OAT 4.50% 25/04/41	GOLD- MAN SACHS	50 000	74 541	27/10/2016	29/10/2021	1,560%	0,64%	18 059	74 541	- 56 481
FR0010773192	OAT 4.50% 25/04/41	DB	50 000	70 644	09/11/2016	13/11/2023	1,736%	0,64%	16 493	70 644	- 54 151
FR0010773192	OAT 4.50% 25/04/41	JP MOR- GAN	50 000	73 616	09/11/2016	15/11/2021	1,642%	0,64%	18 856	73 616	- 54 761
FR0010773192	OAT 4.50% 25/04/41	JP MOR- GAN	50 000	71 669	10/11/2016	15/11/2021	1,830%	0,64%	20 826	71 669	- 50 843
FR0010773192	OAT 4.50% 25/04/41	JP MOR- GAN	50 000	69 746	23/11/2016	25/11/2021	2,020%	0,64%	22 670	69 746	- 47 075
FR0010371401	OAT 4%06- 25102038	DB	50 000	59 774	12/12/2016	14/12/2023	2,418%	0,55%	19 397	59 774	- 40 377
FR0010773192	OAT 4.50% 25/04/41	DB	50 000	62 057	26/01/2017	30/01/2024	2,727%	0,64%	24 638	62 057	- 37 419
FR0010371401	OAT 4%06- 25102038	BNP	50 000	56 657	07/02/2017	09/02/2024	2,876%	0,55%	22 192	56 657	- 34 464
FR0010773192	OAT 4.50% 25/04/41	DB	50 000	65 246	03/07/2017	05/07/2024	2,293%	0,64%	20 244	65 246	- 45 002
ES00000124C5	SPGB 5.15 10/31/28	DB	20 000	21 687	22/10/2018	24/10/2023	3,299%	0,37%	3 414	21 687	- 18 273
<b>Total (en milliers d'euros)</b>			<b>720 000</b>	<b>945 644</b>					<b>278 037</b>	<b>945 644</b>	<b>- 667 607</b>

## 4.9.1.4. L'option de vente Put

Leur position au 31 décembre 2020 est la suivante :

Libellé produit	Date valeur	Date échéance	Quantité	Montant de la prime versée	Amortissement (1)
PUT 2200	26/06/2020	17/12/2021	7 769	9 018	3 156
PUT 2200	31/07/2020	17/12/2021	15 000	13 946	4 253
PUT 2200	04/08/2020	17/12/2021	5 000	4 399	1 317
PUT 2200	05/08/2020	17/12/2021	5 000	4 127	1 230
PUT 2200	10/08/2020	17/12/2021	4 625	3 728	1 095
PUT 2200	24/08/2020	17/12/2021	556,00	455	124
PUT 2200	09/09/2020	17/12/2021	12 600	10 493	2 572
PUT 2200	22/09/2020	17/12/2021	15 000	12 547	2 804
PUT 2200	28/09/2020	17/12/2021	7 000	6 054	1 311
PUT 2200	16/10/2020	17/12/2021	7 500	5 236	942
PUT 2200	23/10/2020	17/12/2021	10 000	7 845	1 304
PUT 2200	28/10/2020	17/12/2021	5 000	4 105	641
PUT 2200	29/10/2020	17/12/2021	5 000	5 425	837
PUT 2200	05/11/2020	17/12/2021	5 000	4 056	567
PUT 2200	11/11/2020	17/12/2021	18 700	8 968	1 138
PUT 2200	12/11/2020	17/12/2021	2 750	1 309	163
<b>TOTAL</b>			<b>126 500</b>	<b>101 711</b>	<b>23 454</b>

(1) l'amortissement des primes versées est réalisé au prorata temporis.

Au 31 décembre 2020 la valeur intrinsèque cumulée des options de vente put est nulle.

## 4.9.1.5. Les autres instruments

Au 31 décembre 2020, la position est nulle.

## 4.9.2. Maintien des taux d'intérêts

Néant.

## 4.9.3. Couverture du risque de change

## 4.9.3.1. Swaps en devises

Des swaps ont été souscrits afin de couvrir le risque de change sur les emprunts de 530 000 K\$, 400 000 K\$ et 31 000 K\$ émis respectivement le 26 janvier 2017, le 14 décembre 2017 et 18 janvier 2018 figurant au passif (nominal et intérêts).

Leur position au 31 décembre 2020 est la suivante :

Echéance	Nominal en devises (en milliers de dollars)	Nominal converti au cours à terme	Nominal converti au cours de clôture
26/01/2027	265 000 K\$	249 565 K€	215 956 K€
26/01/2027	265 000 K\$	249 565 K€	215 956 K€
14/12/2027	200 000 K\$	169 262 K€	162 986 K€
14/12/2027	200 000 K\$	169 262 K€	162 986 K€
18/01/2028	155 000 K\$	127 840 K€	126 314 K€
18/01/2028	155 000 K\$	127 840 K€	126 314 K€
<b>Total</b>	<b>1 240 000 K\$</b>	<b>1 093 334 K€</b>	<b>1 010 512 K€</b>

## 4.9.3.2. Achats et ventes de devises à terme

Le montant total des engagements d'achats et ventes à terme de devises s'élève à 1 679 549 K€ au 31 décembre 2020.

## 4.9.4. Opérations dénouées au cours de l'exercice

Les instruments financiers arrivés à terme en 2020 n'ont généré aucun produit ou charge supplémentaire liés à leur dénouement.

## 4.9.5. Déqualifications de stratégies

Néant.

## 5. Notes sur les postes du compte de résultat

## 5. 1. Ventilation des produits et charges de placements

(en milliers d'euros)	Placements dans les entreprises liées	Placements dans les participations	Placements autres	Placements TOTAL
Revenus des participations	55 881	1 986	4	57 870
Revenus des placements immobiliers			8 566	8 566
Revenus des autres placements	40 081		1 431 948	1 472 029
Autres revenus financiers (1)			58 458	58 458
Profits provenant de la réalisation des placements (2)	15 953		547 608	563 561
Charges des participations				
Charges des placements immobiliers	-498		-4 606	-5 104
Charges des autres placements	-1 200		-177 672	-178 872
Autres frais financiers (3)			-228 454	-228 454
Pertes provenant de la réalisation des placements (4)	-217		-388 324	-388 542
<b>Total des produits nets</b>	<b>109 999</b>	<b>1 986</b>	<b>1 247 528</b>	<b>1 359 513</b>
Intérêts sur emprunts subordonnés	-248		-115 547	-115 795
<b>Total des produits des placements nets de charges</b>	<b>109 752</b>	<b>1 986</b>	<b>1 131 981</b>	<b>1 243 718</b>

(1) Dont reprises de provisions pour 17 867 K€.

(2) Dont :

- reprises à la réserve de capitalisation pour 18 665 K€ ;
- plus-values réalisées sur cessions de puts pour 165 786 K€ ;
- profits de change pour 79 445 K€.

(3) Les « Autres frais financiers » intègrent notamment :

- des dotations aux amortissements sur différence de remboursement pour 119 737 K€ ;
- des dotations aux amortissements des immeubles pour 4 078 K€ ;
- des dotations aux provisions pour 103 491 K€.

(4) Dont :

- dotations à la réserve de capitalisation pour 156 838 K€ ;
- moins-values réalisées sur cessions de puts pour 46 922 K€ ;
- pertes de change pour 78 381 K€.

## 5. 2. Ventilation des produits et charges des opérations techniques

L'état est joint en annexe du présent document.

## 5. 3. Charges de personnel, commissions et autres frais généraux

a) Charges de personnel, cotisations sociales : 153 K€

b) Commissions externes afférentes aux opérations d'assurance directe : 2 910 K€

c) Rémunérations des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes (y compris sur PERP) figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 536 K€ et se répartit de la façon suivante :

Honoraires (en milliers d'euros)	KPMG	MAZARS
Audit légal	317	256
Autres missions	2	-39

Les honoraires relatifs aux services autres que la certification des comptes correspondent essentiellement à des missions visant à émettre des lettres de confort pour les émissions d'emprunt.

d) Autres frais généraux (hors honoraires des commissaires aux comptes) : 536 726 K€

Les autres frais généraux se ventilent de la façon suivante :

- coûts directs : 193 380 K€
- coûts engagés par les GIE : 343 346 K€

Conformément à la méthode décrite dans le chapitre « Principes et méthodes comptables » les charges réparties par destination s'élèvent à 542 266 K€ après imputation, sur le poste « Frais d'acquisition », de l'amortissement de l'exercice au titre des frais d'acquisition antérieurement reportés pour un montant de 1 942 K€.

Les frais généraux correspondent à hauteur de 343 346 K€ aux coûts engagés par le GIE La Mondiale Groupe et les autres GIE du Groupe au profit de la Société.

Les autres frais correspondent à hauteur de 193 380 K€ aux coûts engagés directement par la société. Parmi les commissions et les coûts directs, les commissions d'acceptation relatives à des traités avec des entreprises liées et avec lesquelles existe un lien de participation s'élèvent à 183 894 K€.

## 5. 4. Dérogations aux principes généraux d'évaluation en application de la réglementation comptable

Néant.

## 5. 5. Impôts sur les sociétés

En 2020, La Mondiale a enregistré dans ses comptes une charge d'impôts sur les sociétés égale à 85 320 K€. Par ailleurs, La Mondiale enregistre des crédits d'impôts à hauteur de 5 935 K€.

L'économie d'impôts constatée par SGAM AG2R LA MONDIALE à la clôture de l'exercice du fait de la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés applicable au titre de l'exercice suivant et afférente aux plus-values d'apports d'immeubles réalisées par La Mondiale à la SAS AGLM Immo de 2017 à 2020, restant neutralisées pour la détermination du résultat d'ensemble, a été réallouée à La Mondiale pour 31 389 K€. Par ailleurs, SGAM AG2R LA MONDIALE a affecté à La Mondiale la charge d'impôts résultant de la différence entre les produits d'impôts versés par les membres du groupe d'intégration fiscale et la charge d'impôt du groupe compte tenu du différentiel de taux d'impôt sur cette période, à hauteur de 2 829 K€.

La charge nette d'impôts sur les sociétés constatée dans les comptes 2020 de La Mondiale est donc de 52 053 K€.

## 5. 6. Primes par territoire, entrées et sorties de portefeuille, provisions techniques vie et participation bénéficiaire

## a) Ventilation des primes brutes émises

Les primes émises se décomposent comme suit :

- en France : 5 291 403 K€
- dans l'Espace économique européen (hors France) : néant
- hors Espace économique européen : néant

Le chiffre d'affaires intègre les primes d'acceptation générées par les traités de réassurance signés avec La Mondiale Partenaire, ARIAL CNP ASSURANCES, La Mondiale Europartner et AG2R Prévoyance à hauteur respectivement 896 897 K€, 701 517 K€, 869 141 K€ et 1 451 887 K€, aux termes desquels La Mondiale réassure à 100 % les risques euros des contrats mono ou multi-supports et les contrats en UC d'ARIAL CNP ASSURANCES, ainsi qu'en quote-part à 25 % les risques prévoyance et frais de santé d'AG2R Prévoyance.

## b) Variation des provisions d'assurance vie adossées à l'actif général (dont Perp)

Détail de la variation entre le bilan d'ouverture et le bilan de clôture :

À l'ouverture :	52 314 995 K€
Charges de provisions d'assurance vie :	-2 752 K€
Intérêts techniques :	368 918 K€
Participation directement incorporée :	154 818 K€
Prélèvement sur le fonds de participation pour incorporation aux provisions :	84 999 K€
Ecart de change :	-19 039 K€
À la clôture :	52 901 939 K€

## c) Variation des autres provisions techniques

Néant

## d) Participation des assurés aux résultats techniques et financiers

(en milliers d'euros)	Exercice				
	2016	2017	2018	2019	2020
<b>A : Participation aux résultats totaux (A1 + A2)</b>	<b>1 399 645</b>	<b>1 743 224</b>	<b>1 105 755</b>	<b>1 140 646</b>	<b>962 047</b>
A1 : participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	1 204 987	1 243 669	1 155 667	1 064 205	914 811
A1a : dont participation bénéficiaire attribuée à des contrats	804 259	845 415	752 153	690 063	545 968
A1b : dont intérêts techniques attribués à des contrats	400 728	398 254	403 514	374 142	368 843
A2 : dotation nette de reprise à la provision pour participation aux bénéfices	194 658	499 555	-49 912	76 442	47 236
<b>B : Participation aux résultats des contrats relevant des catégories visées à l'article A 132-10</b>					
B1 : provisions mathématiques moyennes (1)	19 780 339	20 238 523	21 029 120	21 781 458	22 459 829
B2a : montant minimal de la participation aux résultats	476 833	465 723	361 053	65 158	257 355
B2b : montant minimal de la participation aux résultats déduction faite des intérêts techniques attribués (formule réglementaire)	76 105	67 469	-42 461	-308 984	-111 488
B3 : montant effectif de la participation aux résultats	732 205	1 015 341	460 613	535 494	492 360
B3a : dont participation bénéficiaire attribuée à des contrats	136 868	118 288	106 765	86 177	78 090
B3b : dont intérêts techniques attribués à des contrats	400 728	398 254	403 514	374 142	368 843
B3c : dont dotation nette de reprise à la provision pour participation aux bénéfices	194 609	498 799	-49 666	75 174	45 427

(1) Demi-somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice correspondant aux contrats des catégories visées à l'article A 132-10.

## 5. 7. Résultat non technique

Il a été constaté dans les comptes 2020 de La Mondiale un produit non technique de 49 647 K€ et une charge non technique de 5 789 K€ correspondant à la charge théorique d'impôt sur les sociétés liée au retraitement fiscal des dotations et des reprises effectuées sur la réserve de capitalisation au cours de l'exercice.

Par ailleurs une charge exceptionnelle de 2 660 K€ a été comptabilisée au titre de la contribution au fonds de solidarité covid-19.

## 5. 8. Intéressement

Le personnel appartient au GIE La Mondiale Groupe. L'intéressement est donc comptabilisé en charges chez le GIE et versé par celui-ci aux salariés. Il est compris dans les coûts réaffectés par le GIE et donc dans le poste frais généraux de La Mondiale.

## 6. Autres informations

## a) Consolidation

La Mondiale est Société mère du périmètre de consolidation du Groupe La Mondiale, lui-même faisant partie du périmètre de combinaison SGAM AG2R LA MONDIALE, dont le siège social est situé au 14-16 Boulevard Malesherbes, 75008 Paris (n° identification 502 858 418 RCS Paris). Elle établit des comptes consolidés conformément aux normes IFRS actuellement en vigueur et telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

## b) Solidarité financière

La convention d'affiliation entre La Mondiale et SGAM AG2R LA MONDIALE signée le 30 juin 2017 définit des liens de solidarité financière importants et durables entre les coaffiliés. Une convention d'affiliation identique a été signée entre SGAPS AG2R LA MONDIALE, qui s'est substituée à AG2R Prévoyance en tant que co-adhérent avec La Mondiale de la SGAM AG2R LA MONDIALE à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2018, et SGAM AG2R LA MONDIALE.

Cette convention d'affiliation prévoit le déclenchement de la solidarité financière par le Conseil d'administration de la Sgam dès que le ratio combiné de l'entreprise affiliée et ses membres, filiales et participations devient inférieur à 110 % de son exigence de capital de solvabilité requis (SCR) ou 110 % de son exigence de capital minimum requis (MCR) sans qu'il soit besoin de soumettre ce déclenchement à l'approbation du Conseil d'administration de l'entité bénéficiaire.

La mise en oeuvre de la solidarité financière peut être effectuée :

- par l'affectation à l'Entreprise affiliée ou ses membres ou filiales sous forme de prêt de tout ou partie du fonds d'établissement de la Sgam ;
- par le recours à la souscription de prêts ou de titres de dettes ou toute autre opération permettant d'augmenter les fonds propres de l'Entreprise affiliée ou de ses membres ou filiales en difficultés ;
- par la cession en réassurance des engagements déterminés par la Sgam de l'Entreprise affiliée ou ses membres ou filiales à une autre entreprise affiliée qui s'engage à accepter ces cessions.

Les mécanismes de solidarité financière ne pourront pas conduire à ce que l'Entreprise affiliée ou ses membres ou filiales aidant ne respecte plus les obligations réglementaires qui s'imposent à elle et en particulier à ce que leur couverture d'exigence de capital de solvabilité requis (SCR) ou de capital minimum requis (MCR) soit inférieure à 100 %.

## c) Informations sur le personnel

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, selon la recommandation CNC n°20 03-R.01 du 1<sup>er</sup> avril 2003 reprise par la recommandation RECO n°2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises, les engagements de retraite doivent être provisionnés dans les comptes sociaux. Cette recommandation est reprise dans le recueil des normes comptables françaises.

L'ensemble des moyens humains du Groupe est regroupé dans les GIE La Mondiale Groupe et La Mondiale Exécutive. L'effectif moyen du personnel en activité dans les GIE au cours de l'exercice 2020 est de 3 012 personnes.

Au titre des engagements de retraite liés au personnel employé par les GIE, soit une provision est constituée directement dans les comptes de ces GIE, soit ces engagements sont externalisés : dans les deux cas, la charge de l'exercice liée à ces engagements fait l'objet d'une réaffectation aux membres des GIE.

Le montant global des indemnités allouées aux membres du Conseil d'administration de La Mondiale comptabilisé sur l'exercice 2020, net des reprises de provision, s'élève à 518 K€.

## d) Evénements post-clôture

Aucun autre événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2020, date de clôture des comptes annuels, et la date d'arrêt des comptes par le Conseil d'administration.

## 7. Informations relatives au PERP géré

## 7. 1. Tableau récapitulatif des plans gérés

(en milliers d'euros)	Perp Mondiale Solutions Retraite
GERP	Association Héli
Nombre d'adhérents	28 530
Chiffre d'affaires de l'exercice 2020	93 029
<b>Encours gérés au 31 décembre 2020</b>	
Actif général	535 295
Unités de compte	134 916

## 7. 2. Informations détaillées relatives au PERP Mondiale Solutions Retraite

## 7.2.1. Tableau récapitulatif des actifs

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Placements immobiliers			
Actions et autres titres à revenus variables autres que les parts d'OPCVM			
Parts d'OPCVM (autres que celles visées ci-dessous)	29 342	29 342	30 675
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes			
Obligations et autres titres à revenus fixes	511 336	509 783	572 252
Actifs représentatifs de contrats en unité de compte	134 681	134 681	134 681
<b>Total</b>	<b>675 358</b>	<b>673 806</b>	<b>737 608</b>

## 7.2.2. Détail des engagements

(en milliers d'euros)	Perp Mondiale Solutions Retraite
Engagements en euros :	535 038
dont engagements rentes en service :	95 340
Engagements en unités de compte :	134 916
Provision pour Participation aux Bénéfices :	4 448
Réserve de capitalisation :	16 564
Provision pour sinistre à payer :	257
Provision pour risque d'exigibilité :	

## Comptes sociaux

### 7.2.3. Analyse des nouvelles adhésions

Adhérents au 1 <sup>er</sup> janvier 2020		Nouvelles adhésions		Mouvements Sortants (Hors rentes)	Conversion en rentes	Adhérents au 31 décembre 2020	
Quantité	Montant primes comptabilisées en 2020	Quantité	Montant primes comptabilisées en 2020	Quantité	Quantité	Quantité	Montant primes comptabilisées en 2020
28 053	74 947 K€	2 063	18 082 K€	392	1 194	28 530	93 029 K€

### 7.2.4. Etat récapitulatif des transferts internes sur les actifs Néant.



# Résultat technique par catégories au 31 décembre 2020

(en milliers d'euros)	contrats de capitalisation		contrats individuels en euros ou devises	
	à primes uniques ou versements libres	d'assurance temporaire décès	d'assurance vie à primes uniques ou versements libres	d'assurance vie à primes périodiques
1. Primes		35 414	157 488	515 680
2. Charges des prestations	186	20 265	251 296	470 855
3. Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	430	-1 972	-102 052	-17 845
4. Ajustement Acav				
<b>A - Solde de souscription</b>	<b>-616</b>	<b>17 121</b>	<b>8 245</b>	<b>62 669</b>
5. Frais d'acquisition		4 053	22 019	116 626
6. Autres charges de gestion nettes		1 941	10 370	21 812
<b>B - Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>		<b>5 994</b>	<b>32 390</b>	<b>138 438</b>
7. Produits nets des placements	21	695	110 522	271 072
8. Participation aux résultats *	7	13	89 657	220 166
<b>C - Solde financier</b>	<b>14</b>	<b>682</b>	<b>20 865</b>	<b>50 906</b>
9. Primes cédées		25 129		108
10. Part des réassureurs dans les charges des prestations		2 221		85
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques		19 065		-35
12. Part des réassureurs dans la participation aux résultats				
13. Commissions reçues des réassureurs		6 206		60
<b>D - Solde de réassurance</b>		<b>2 363</b>		<b>1</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>-601</b>	<b>14 172</b>	<b>-3 280</b>	<b>-24 861</b>
<b>Hors compte</b>				
14. Montant des rachats			173 057	162 719
15. Int. techniques bruts de l'exercice	7	13	7 151	188 036
16. Prov. techniques brutes à la clôture	967	42 275	5 167 608	10 164 477
17. Prov. techniques brutes à l'ouverture	530	32 645	5 170 516	9 822 433

\* Y compris dotation à la provision pour participation aux excédents, répartie forfaitairement au prorata de la participation affectée aux contrats dans l'année

contrats collectifs en euros ou devises		contrats en unités de compte		plans d'épargne retraite populaire	acceptations en réassurance		dommages corporels		Total général
d'assurance en cas de décès	d'assurance en cas de vie	à primes uniques ou versements libres	à primes périodiques	Perp	Vie	non vie	contrats individuels	contrats collectifs	
8 868	129 266	41 232	284 556	93 029	2 789 761	1 182 359	44 730	9 021	<b>5 291 403</b>
8 240	349 479	20 822	53 131	23 105	3 067 847	685 606	23 782	12 898	<b>4 987 511</b>
-324	-219 495	24 715	266 423	64 517	-210 497	431 223	-5 830	-454	<b>228 838</b>
	1 434	9 419	69 274	2 199	139 475				<b>221 801</b>
953	716	5 114	34 276	7 605	71 886	65 530	26 778	-3 423	<b>296 854</b>
1 159	12 492	3 775	66 765		37 521	84 246	10 163	10 432	<b>369 250</b>
309	23 006	-2 114	-9 075	-6	63 202		7 734	2 785	<b>119 966</b>
1 469	35 498	1 661	57 690	-6	100 723	84 246	17 897	13 218	<b>489 216</b>
183	200 350			12 030	588 814	11 110	2 068	1 211	<b>1 198 078</b>
	181 079			10 036	459 471	1 618			<b>962 047</b>
183	19 271			1 994	129 343	9 492	2 068	1 211	<b>236 031</b>
69	37		1 397		662		9 515	144	<b>37 062</b>
-84			11		1 542		22 370	1 236	<b>27 381</b>
			2 209		-880		-19 065		<b>1 294</b>
			306				4 432	34	<b>11 037</b>
-153	-37		1 129				-1 778	1 126	<b>2 651</b>
-487	-15 547	3 453	-22 285	9 605	100 506	-9 224	9 172	-14 303	<b>46 320</b>
	39 310	20 577	55 451	7 837	2 265 343				<b>2 724 294</b>
	173 637				75				<b>368 918</b>
7 594	7 299 625	506 746	2 880 982	691 222	34 471 212	776 450	93 262	46 555	<b>62 148 975</b>
5 785	7 305 037	480 418	2 783 976	616 669	34 489 418	0	107 207	42 163	<b>60 856 797</b>

# Tableau des filiales et participations

(Art. L233-1 et L233-2 du code du commerce)

(en milliers d'euros)	adresse	capital	capitaux propres hors capital et hors résultat de l'exercice	quote-part de capital détenu (en %) par La Mondiale	
<b>Filiales</b>					
<b>Activités d'assurances</b>					
ARIAL CNP ASSURANCES S.A.	32, avenue Émile Zola	59370 MONS-EN-BAROEUL	10 848	99 851	60,00
La Mondiale Partenaire S.A.	14 bld Malesherbes	75008 PARIS	73 413	825 234	99,99
La Mondiale Europartner S.A.	Atrium Business Park 23 - Z.A. Bourmicht	8070 BERTRANGE - LUXEMBOURG	173 182	77 623	100,00
<b>Activités immobilières</b>					
SCEA Château Soutard	Lieu-dit Soutard	33330 SAINT ÉMILION	157 000	-6 061	0,01
SAS AGLM IMMO	32, avenue Émile Zola	59370 MONS-EN-BAROEUL	2 214 001	2 277 818	91,95
SCI PACIFIQUE	32, avenue Émile Zola	59370 MONS-EN-BAROEUL	28 300		99,99
<b>Activités autres qu'assurances et immobilières</b>					
GIE AG2R La Mondiale Cash	32, avenue Émile Zola	59370 MONS-EN-BAROEUL	76		58,00
La Mondiale Grands Crus S.A.S.	Lieu-dit Soutard	33330 SAINT ÉMILION	159 001	-1 392	100,00
AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS	151-155 rue de Bercy	75012 PARIS	6 969	719	29,38
AG2R LA MONDIALE Gestion immobilière	104-110 bld Haussmann	75008 PARIS	40	4	100,00
ALM INNOVATION	14 bld Malesherbes	75008 PARIS	10 000	-13	90,00
<b>Participations</b>					
SOLIFAP	3/5, rue de Romainville	75019 PARIS	37 105	-5	18,64
DOM PLUS S.A.S.	3, rue Roland Garros	38320 EYBENS	1 024	10 929	11,32
Primavita S.A.S.	37, boulevard Brune	75014 PARIS	43	-34	5,88
S.A.S. Champagne Jean-Louis Malard	23 rue Jeanson	51160 AY	900	-372	10,00
OPCI Multimarket S.P.P.I.C.A.V.	128 boulevard Raspail	75006 PARIS	171 106	-7 811	16,20
CLUB RATING	76, rue Saint Lazare	75009 PARIS	1 515	0	19,05

valeur nette des titres détenus par La Mondiale	prêts et avances consentis par La Mondiale et non remboursés	cautions, avals, nantissements donnés par La Mondiale au profit des sociétés	chiffre d'affaires hors taxe brut	bénéfice ou perte du dernier exercice clos	dividendes encaissés par La Mondiale au cours de l'exercice	Observations
65 070		9 085 004	974 441	1 097		
73 408		14 350 906	1 876 928	22 441		
294 919		7 494 786	2 075 270	12 514		
2			2 735	-2 323		Chiffres 2019
4 219 312			171 493	47 459	49 978	
28 299			1 563	830	846	
42	1 544 386		4 312			
162 500			431	-1 526		
9 917			70 614	8 696	2 989	
51			10 312	2 372	2 068	
9 000				-35		
5 866			539	-133		
1 490			13 194	-380		Chiffres 2019
0			287	-52		
0			21 432	82		Chiffres 2019
23 610			8 078	7 894	1 719	Chiffres 2019
600				-39		Chiffres 2019

# État récapitulatif des placements 2020

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette (1)	Valeur de réalisation
<b>1 - Placements</b>			
a) Terrains et constructions			
I. Terrains non construits			
II. Parts de sociétés non cotées à objet foncier			
III. Immeubles bâtis hors immeubles d'exploitation	262 222	223 423	312 144
IV. Parts et actions de sociétés immobilières non cotées hors immeubles d'exploitation	4 278 438	4 278 438	4 879 334
V. Immeubles d'exploitation (immeubles bâtis et parts de sociétés immobilières non cotées)	555	96	95
b) Terrains et constructions en cours			
I. Terrains affectés à une construction en cours			
II. Immeubles en cours			
III. Parts et actions de sociétés immobilières non cotées (immeubles en cours)			
IV. Immobilisations grevées de droits (commodats)			
V. Immeubles d'exploitation en cours			
<b>Total des placements immobiliers</b>	<b>4 541 215</b>	<b>4 501 956</b>	<b>5 191 573</b>
<b>2 - Placements financiers</b>			
2.1 Actions, parts et autres titres à revenu variable			
a) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans les entités avec lesquelles il n'existe pas de lien de participation ou entités liées			
I. Actions et titres cotés	3 423 890	3 327 626	3 950 187
II. Actions et parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	261 924	261 924	266 852
III. Actions et parts d'autres OPCVM	2 365 905	2 347 573	2 718 897
IV. Actions et titres non cotés	18 848	18 474	33 042
b) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans des entités liées			
I. Actions et titres cotés			
II. Actions et titres non cotés	486 888	542 434	1 334 655
c) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation			
I. Actions et titres cotés	165 089	164 887	229 722
II. Actions et titres non cotés	<b>6 722 544</b>	<b>6 662 919</b>	<b>8 533 355</b>
<b>Sous-total des actions, parts et autres titres à revenu variable</b>			
2.2 Autres titres de placement			
a) Autres titres de placement hors placements dans des entités avec lesquelles il existe un lien de participation ou entités liées			
I. Obligations, titres de créance négociables et titres à revenu fixe			
• Obligations et titres assimilés cotés			
- Obligations et titres assimilés émis par des organismes de titrisation			
- Obligations, parts de fonds communs de créances et titres participatifs négociés sur un marché reconnu, autres que celles ou ceux visés à ligne précédente			
• Obligations non cotées			
- Obligations non cotées émises par des organismes de titrisation			
- Autres obligations non cotées			
• Titres de créance négociables			
- Titres de créance négociables d'un an au plus			
- Bons à moyen terme négociables			
- Autres titres de créance négociables			
• Autres	720 000	720 000	720 000
II. Prêts			
• Prêts obtenus ou garantis par un État membre de l'OCDE			
• Prêts hypothécaires	228	228	228
• Autres prêts			
- Prêts garantis	58 228	58 228	58 228
- Prêts non garantis	9 607	9 607	9 607
• Avances sur polices / sur bulletins d'adhésion à un règlement ou sur contrat	7 409	7 365	7 365
III. Dépôts auprès des établissements de crédit	150 000	150 000	150 000
IV. Autres placements			
• Dépôts et cautionnements			
• Créances représentatives de titres prêtés			
• Dépôts de garantie liés à des instruments financiers à terme effectués en espèces			
• Titres déposés en garantie avec transfert de propriété au titre d'opérations sur instruments financiers à terme			
• Autres	3 294 497	3 294 497	3 294 497
V. Créances pour espèces déposées chez les cédantes			
VI. Créance de la composante dépôt d'un contrat de réassurance			
b) Autres titres de placement dans les entreprises liées			
I. Obligations, titres de créance négociables et titres à revenu fixe			
• Obligations et titres assimilés cotés			
- Obligations et titres assimilés émis par des organismes de titrisation			
- Obligations, parts de fonds communs de créances et titres participatifs négociés sur un marché reconnu, autres que celles ou ceux visés à ligne précédente			
• Obligations non cotées			
- Obligations non cotées émises par des organismes de titrisation			
- Autres obligations non cotées			
• Titres de créance négociables			
- Titres de créance négociables d'un an au plus			
- Bons à moyen terme négociables			
- Autres titres de créance négociables			
• Autres			
II. Prêts			
• Prêts obtenus ou garantis par un État membre de l'OCDE			
• Prêts hypothécaires			
• Autres prêts			
- Prêts garantis			
- Prêts non garantis			
• Avances sur polices / sur bulletins d'adhésion à un règlement ou sur contrat			
III. Dépôts auprès des établissements de crédit			
IV. Autres placements			

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette (1)	Valeur de réalisation
- Obligations et titres assimilés émis par des organismes de titrisation			
- Obligations, parts de fonds communs de créances et titres participatifs négociés sur un marché reconnu, autres que celles ou ceux visés aux lignes précédentes	30 647 551	30 630 551	33 123 766
• Obligations et titres assimilés non cotés			
- Obligations non cotées émises par des organismes de titrisation			
- Autres obligations non cotées	272 594	272 594	268 324
• Titres de créance négociables et bons du Trésor			
- Titres de créance négociables d'un an au plus			
- Bons à moyen terme négociables			
- Autres titres de créance négociables			
- Bons du Trésor	30 000	30 000	30 000
• Autres	3 044	3 044	1 892
II. Prêts			
• Prêts obtenus ou garantis par un État membre de l'OCDE			
• Prêts hypothécaires	228	228	228
• Autres prêts			
- Prêts garantis	58 228	58 228	58 228
- Prêts non garantis	9 607	9 607	9 607
• Avances sur polices / sur bulletins d'adhésion à un règlement ou sur contrat	7 409	7 365	7 365
III. Dépôts auprès des établissements de crédit	150 000	150 000	150 000
IV. Autres placements			
• Dépôts et cautionnements			
• Créances représentatives de titres prêtés			
• Dépôts de garantie liés à des instruments financiers à terme effectués en espèces			
• Titres déposés en garantie avec transfert de propriété au titre d'opérations sur instruments financiers à terme			
• Autres	3 294 497	3 294 497	3 294 497
V. Créances pour espèces déposées chez les cédantes			
VI. Créance de la composante dépôt d'un contrat de réassurance			
b) Autres titres de placement dans les entreprises liées			
I. Obligations, titres de créance négociables et titres à revenu fixe			
• Obligations et titres assimilés cotés			
- Obligations et titres assimilés émis par des organismes de titrisation			
- Obligations, parts de fonds communs de créances et titres participatifs négociés sur un marché reconnu, autres que celles ou ceux visés à ligne précédente			
• Obligations non cotées			
- Obligations non cotées émises par des organismes de titrisation			
- Autres obligations non cotées			
• Titres de créance négociables			
- Titres de créance négociables d'un an au plus			
- Bons à moyen terme négociables			
- Autres titres de créance négociables			
• Autres	720 000	720 000	720 000
II. Prêts			
• Prêts obtenus ou garantis par un État membre de l'OCDE			
• Prêts hypothécaires			
• Autres prêts			
- Prêts garantis			
- Prêts non garantis			
• Avances sur polices / sur bulletins d'adhésion à un règlement ou sur contrat			
III. Dépôts auprès des établissements de crédit			
IV. Autres placements			

## Comptes sociaux

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette (1)	Valeur de réalisation
V. Créances pour espèces déposées chez les cédantes			
VI. Créance de la composante dépôt d'un contrat de réassurance			
c) Autres titres de placement dans des entités avec lesquelles il existe un lien de participation			
I. Obligations, titres de créance négociables et titres à revenu fixe			
• Obligations et titres assimilés cotés			
- Obligations et titres assimilés émis par des organismes de titrisation			
- Obligations, parts de fonds communs de créances et titres participatifs négociés sur un marché reconnu, autres que celles ou ceux visés à ligne précédente			
• Obligations non cotées			
- Obligations non cotées émises par des organismes de titrisation			
- Autres obligations non cotées			
• Titres de créance négociables			
- Titres de créance négociables d'un an au plus			
- Bons à moyen terme négociables			
- Autres titres de créance négociables			
• Autres			
II. Prêts			
III. Dépôts auprès des établissements de crédit			
IV. Autres placements			
V. Créances pour espèces déposées chez les cédantes			
VI. Créance de la composante dépôt d'un contrat de réassurance			
<b>Sous-total autres titres de placement</b>	<b>55 048 065</b>	<b>55 031 021</b>	<b>60 957 423</b>
<b>Total des placements financiers</b>	<b>66 311 824</b>	<b>66 195 896</b>	<b>74 682 350</b>
<b>3 - Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte</b>			
a) Placements immobiliers			
b) Titres à revenu variable autres que les OPCVM			
c) Obligations, titres de créance négociables et autres titres à revenu fixe	2 864 158	2 864 158	2 864 158
d) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	16 339	16 339	16 339
e) Parts d'autres OPCVM	3 497 742	3 497 742	3 497 742
<b>Total des placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte</b>	<b>6 378 239</b>	<b>6 378 239</b>	<b>6 378 239</b>
<b>Total général</b>	<b>72 690 063</b>	<b>72 574 135</b>	<b>81 060 589</b>

(1) La valeur nette des actifs issus des fusions est augmentée des mali techniques.



# Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le **31 décembre 2020**.



A l'Assemblée Générale,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société d'Assurance Mutuelle La Mondiale relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société d'Assurance Mutuelle à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

## Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et

leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## 1. Evaluation des provisions d'assurance vie

### Risque identifié

Les provisions d'assurance vie présentées dans le bilan de votre société comprennent notamment les provisions mathématiques, la provision pour participation aux excédents et la provision globale de gestion. Comme indiqué dans les notes 3.1.8 et 4.7 de l'annexe aux comptes annuels :

- les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles probables des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés ;
- la provision pour participation aux excédents correspond à la participation des assurés aux excédents techniques et financiers réalisés par l'entreprise ;
- la provision globale de gestion est destinée à couvrir les charges futures non couvertes par les chargements sur primes ou prélèvements sur produits financiers.

## Les provisions constituent un point clé de l'audit du fait :

- de l'importance de ces provisions au passif du bilan de l'entité. Ces provisions techniques représentent 55,75 Mds €, soit 73,5% du passif des comptes de La Mondiale ;
- de l'importance du jugement dans leur évaluation. Certaines de ces provisions font appel à du jugement en matière de choix de modélisation ou de détermination des hypothèses (notamment la provision globale de gestion).

## Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'évaluation des provisions d'assurance vie, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- la mise à jour de notre compréhension des procédures et des méthodes de calcul concourant à la détermination des provisions d'assurance vie ;
- l'appréciation du dispositif de contrôle et des tests sur l'efficacité des contrôles que nous avons jugés clés pour notre audit, notamment sur les données servant de base à l'évaluation des provisions techniques ;
- la revue des méthodes et hypothèses retenues pour le calcul de ces provisions et leur conformité à la réglementation, notamment les hypothèses en arrêté anticipé (Fast Close) ;
- la revue analytique des provisions d'assurance vie ;
- l'analyse de la marge technique ;
- le contrôle de récurrence sur le calcul des provisions mathématiques ;
- le re-calculation de certaines provisions techniques en Fast Close ;
- le contrôle de cohérence de la dotation de participation aux bénéficiaires sur l'exercice ;
- la réconciliation des provisions techniques avec la comptabilité.

## 2. Valorisation des placements financiers et évaluation des risques de dépréciation durable et des risques de contrepartie

### Risque identifié

Le coût d'entrée des placements et leurs modalités d'évaluation à la clôture de l'exercice sont précisés dans la note 3.1.2 « Placements » de l'annexe aux comptes annuels, qui précise également les modalités de détermination des provisions pour dépréciation durable et de la provision pour risque d'exigibilité.

Compte-tenu de la volatilité des marchés et des incertitudes macroéconomiques, la valorisation des actifs financiers constitue toujours une zone de risque inhérent.

Le risque n'est pas uniforme pour toutes les typologies d'actifs financiers. En effet, le risque est plus important pour les actifs financiers difficiles à valoriser compte tenu du fait que leur valeur de marché n'est pas facilement identifiable ou absente des marchés.

Compte tenu du montant des placements (72,6 Mds €) et leur poids relatif au bilan (96%), et de l'importance du jugement exercé par la Direction, notamment sur le calcul des valeurs recouvrables pour les modalités de dépréciation durable, nous avons considéré la valorisation des placements financiers et leur dépréciation comme point clé de l'audit.

## Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- la revue de la conception, de la mise en œuvre et l'efficacité des contrôles clés sur le processus de gestion des actifs financiers ainsi que sur leur valorisation et sur leur comptabilisation ;
- la revue du rapprochement entre la comptabilité et l'inventaire des placements des postes de bilan et compte de résultat relatifs aux placements financiers ;
- la réalisation de tests de détail sur les acquisitions, cessions et revenus de titres ;
- la réalisation de tests de détail sur les tombées de coupons et les plus et moins-values de cession ;
- le contrôle de la valorisation : contre valorisation externe en utilisant notre outil de valorisation pour les titres cotés, et revue des valorisations des titres non cotés, en vérifiant que l'estimation des valeurs déterminée par la Direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des données utilisées ;
- la réalisation d'un re-calculation indépendant des provisions pour dépréciation durable et de la provision pour risque d'exigibilité ;
- l'examen et la justification du risque de contrepartie sur la base de l'évolution des valeurs boursières ;
- la réalisation de re-calculs sur les intérêts courus non échus et la surcote/décote ;
- l'examen du traitement comptable des opérations spécifiques de l'année ;
- la revue du rapprochement réalisé par la société des quantités de titres de l'état détaillé des placements avec les relevés dépositaires, et la réalisation de tests de détail sur les quantités ;
- la circularisation des dépositaires.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux délégués des sociétaires, à l'exception du point ci-dessous relatif aux délais de paiement, et étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations prudentielles relatives au ratio de solvabilité, extraites du rapport prévu par l'article L.355-5 du code des assurances.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre Société d'Assurance Mutuelle considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

## Les rapports des commissaires aux comptes

### Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

#### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Société d'Assurance Mutuelle La Mondiale par l'Assemblée Générale du 28 Mai 2015 pour le cabinet Mazars et par l'Assemblée Générale du 30 juin 1984 pour le cabinet KPMG.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Mazars était dans la 6<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG dans la 36<sup>ème</sup> année sans interruption.

#### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société d'Assurance Mutuelle à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société d'Assurance Mutuelle ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

#### Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société d'Assurance Mutuelle.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les

fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société d'Assurance Mutuelle à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes	
Fait à Courbevoie et Paris La Défense, le 26 avril 2021	
KPMG S.A.	MAZARS
Xavier DUPUY	Olivier LECLERC
Associé	Associé
	Maxime SIMOEN
	Associé

# Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le **31 décembre 2020**.



A l'Assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce et R322-57 du code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce et R322-57 du code des assurances relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



#### Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

##### Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce et R322-57 du code des assurances, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

##### 1. Souscription de titres subordonnés à durée indéterminée auprès de AG2R Prévoyance par La Mondiale à hauteur de 100 000 000 € en date du 17 décembre 2020

###### Personnes concernées

André Renaudin, Philippe Dabat, Jean-Marc Robinet, David Simon

##### Nature et objet

Le Conseil d'administration du 16 décembre 2020 a autorisé l'émission par AG2R Prévoyance de titres subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 100 000 000 €.

##### Modalités

- L'émission porte sur des titres subordonnés remboursables de 100 000 000 €, soit 1 000 obligations de 100 000 € chacune.
- Le taux d'intérêt annuel fixe est de 4 % payable annuellement.

Le montant total des intérêts comptabilisés sur les titres subordonnés remboursables s'élève à 98 630 € en 2020.

##### 2. Traité de réassurance PS20005F entre AG2R Prévoyance et La Mondiale

###### Personnes concernées

André Renaudin, Philippe Dabat, Jean-Marc Robinet, David Simon

## Les rapports des commissaires aux comptes

### Nature et objet

Le Conseil d'administration a autorisé le 16 décembre 2020 la mise en place du traité de réassurance PS20005F, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2020, entre AG2R Prévoyance, en qualité de cédante, et La Mondiale, en qualité de réassureur.

Ce traité a pour objet de réassurer les contrats assurés par AG2R Prévoyance sur les risques prévoyance et frais de santé nets de toute autre cession de réassurance proportionnelle et non proportionnelle.

### Modalités

Ce traité prévoit notamment :

- Un engagement de La Mondiale à hauteur de 25 % des contrats assurés par AG2R Prévoyance sur les risques prévoyance et frais de santé,
- Le versement par La Mondiale à AG2R Prévoyance d'une commission fixée à 15 % des primes de réassurance,
- Le versement par AG2R Prévoyance à La Mondiale :
  - D'une prime unique exceptionnelle correspondant à la reprise des engagements à la date d'effet du traité affectée de la quote-part s'élevant à 917 054 259 €. Cette prime sera versée sous forme de titres en valeur de marché,
  - En 2020, des produits financiers correspondant à la période entre la date d'effet du traité et la date de versement de la prime unique exceptionnelle.

La Mondiale a enregistré une charge de 99 246 411,16 € au titre de la commission de réassurance sur l'exercice 2020.

### 3. Avenant 02.19 au traité de réassurance New Business RS16005O3 conclu entre ARIAL CNP ASSURANCES, La Mondiale et CNP Assurances en date du 29 novembre 2019, signé le 28 février 2020

Et Avenant 01.19 au traité de réassurance New Business N° RS16005O3 conclu entre ARIAL CNP ASSURANCES, La Mondiale et CNP Assurances en date du 1<sup>er</sup> septembre 2019, signé le 29 septembre 2020

#### Personnes concernées

- André Renaudin, Philippe Dabat, David Simon, Jean-Marc Robinet, Pierre Geirnaert et Antoine Lissowski ;

### Nature et objet

Le Conseil d'administration du 7 octobre 2020 a autorisé les avenants 02.19 et 01.19, ayant pour effet de modifier le traité de réassurance New Business conclu le 1<sup>er</sup> avril 2016. L'objet de ces avenants est de respectivement, tenir compte des modalités spécifiques relatives au contrat collectif d'assurance vie n° RK 127 674 019 souscrit par EDF et aménager le traité de réassurance New Business afin de prendre en compte la réassurance de 1<sup>er</sup> niveau.

Ils viennent s'ajouter à l'avenant 01.17 autorisé le 26 septembre 2018, afin de tenir compte des modalités spécifiques relatives au contrat de retraite collective à cotisations définies n°1500-1501 souscrit par l'entreprise Société Générale.

### Modalités

- Le traité du 1<sup>er</sup> avril 2016, prévoit notamment :
  - Une quote-part de réassurance égale à 40 % pour CNP Assurances et 60 % pour La Mondiale,
  - L'absence de commissions de réassurance pour la première année (montant révisable annuellement)
- L'avenant 01.17 du 27 décembre 2017, signé en septembre 2018, prévoit, par exception avec les traités de réassurance en vigueur sur les affaires nouvelles dans le cadre du partenariat qui prévoient une réassurance à 60 % par La Mondiale et à 40 % par CNP Assurances (traité New Business), que le contrat de retraite collective à cotisations

définies n°1500-1501 souscrit par la Société Générale serait réassuré, à effet du 29 décembre 2017, à 50 % par La Mondiale et à 50 % par CNP Assurances.

- L'avenant 02.19 prévoit une réassurance à 65 % pour CNP Assurances et à 35 % pour La Mondiale
- L'avenant 01.19 prévoit que la quote-part de réassurance s'applique après prise en compte de toute autre réassurance pouvant exister sur les portefeuilles réassurés.

### Motifs justifiant son intérêt pour la société

Cet avenant s'inscrit dans le cadre du partenariat entre La Mondiale et CNP Assurances visant à renforcer le portefeuille de retraite collective au travail d'ARIAL CNP ASSURANCES.

Le montant total de la rémunération financière enregistré en charges par La Mondiale au titre du traité New Business s'élève à de 10 914 098,14 € en 2020.

### 4. Avenant 01.20 au traité de réassurance FG11005A entre La Mondiale Partenaire et La Mondiale signé le 16 juillet 2020 par La Mondiale et le 25 août 2020 par La Mondiale Partenaire

#### Personnes concernées

André Renaudin, David Simon et Philippe Dabat

### Nature et objet

Le Conseil d'administration a autorisé le 10 juin 2020 la mise en place de l'avenant 01.20. Il a pour objet d'intégrer le fonds « Euro Actif Sélection » au traité de réassurance FG11005A conclu entre La Mondiale Partenaire et La Mondiale et de préciser les modalités de participations bénéficiaires liées à ce fonds. Il a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le Conseil d'administration avait autorisé la mise en place du traité de réassurance FG11005A en remplacement des deux traités de réassurance PAR200053 et ANJ200153, à compter de 1<sup>er</sup> janvier 2011, entre La Mondiale Partenaire, en qualité de cédante, et La Mondiale, en qualité de réassureur.

Il concerne les portefeuilles en cours au 31/12/2010 issus des traités résiliés ainsi que toutes nouvelles souscriptions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Ce traité avait été modifié par les avenants n°01.16 et 02.16, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2016 intégrant une garantie de taux, modifiant la commission de réassurance et les frais du réassureur (avenant n°01.16) et précisant le traitement des rétrocessions des commissions des fonds de la poche active des Eurothématiques (avenant n°02.16).

### Modalités

Ce traité prévoit notamment :

- Le versement d'une participation bénéficiaire,
- L'insertion d'une garantie de taux de 0,5 % portée par La Mondiale et la modification des modalités de calcul de la participation bénéficiaire (avenant n°01.16),
- Le versement d'une commission à La Mondiale Partenaire par La Mondiale de 0,15 % du passif réassuré (avenants n°01.16 et 02.16),
- Le reversement intégral à La Mondiale Partenaire des rétrocessions de commissions perçues par La Mondiale au titre des fonds de la poche active des Eurothématiques (avenant n°02.16).

Les principales caractéristiques de ce nouvel avenant sont les suivantes :

- Le fonds est intégré en quote-part à 100 % ;
- Le versement d'une commission à La Mondiale Partenaire par La Mondiale s'élevant à 0,15 % du passif réassuré, ainsi que d'une participation bénéficiaire, dont le taux sera défini par l'Assemblée générale de La Mondiale en

fonction des résultats financiers de l'année du Fonds général. Ce taux ne pourra être inférieur au minimum entre le taux de 0,50 % et le taux technique brut moyen du portefeuille réassuré ;

- Le taux défini précédemment sera diminué du coût d'achat du CallSpread et augmenté par les résultats financiers de l'année du panier de l'option ;
- L'insertion de frais de réassurance de 0,30 % du passif réassuré.

La Mondiale a enregistré une charge de 219 700 161,18 € au titre de la rémunération financière, ainsi qu'une commission de réassurance de 21 721 938,09 € sur l'exercice 2020.

### 5. Avenant 01.20 au traité de réassurance FG050054 entre La Mondiale Europartner et La Mondiale signé le 16 juillet 2020 par La Mondiale et le 4 septembre 2020 par La Mondiale Europartner

#### Personnes concernées

- André Renaudin, Philippe Dabat et David Simon

### Nature et objet

L'avenant 01.20 autorisé par le Conseil d'administration le 10 juin 2020 et à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2020, a pour objet d'intégrer le fonds « Euro Actif Sélection » au traité de réassurance FG050054 en quote-part à 100 % du portefeuille Fonds général de La Mondiale Europartner auprès de La Mondiale et de préciser les modalités de participations bénéficiaires liées à ce fonds.

Il s'ajoute à l'avenant n°01.13, à effet du 1<sup>er</sup> octobre 2013, et les avenants n°01.16 et 02.16, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### Modalités

Ces avenants prévoient notamment :

- Le versement d'une participation bénéficiaire (avenant n°01.13),
- L'insertion d'une garantie de taux de 0,5 % portée par La Mondiale et la modification des modalités de calcul de la participation bénéficiaire (avenant n°01.16),
- Le versement d'une commission à La Mondiale Europartner par La Mondiale de 0,25 % du passif réassuré (avenants n°01.16 et 02.16),
- Le reversement intégral à La Mondiale Europartner des rétrocessions de commissions perçues par La Mondiale au titre des fonds de la poche active des Eurothématiques (avenant n°02.16).

Les principales caractéristiques de l'avenant 01.20 sont les suivantes :

- Le versement à La Mondiale Partenaire par La Mondiale, d'une part, d'une commission de réassurance égale à 0,25 % de passif réassuré ainsi que, d'autre part, d'une participation bénéficiaire. Le taux de la participation bénéficiaire sera défini par l'Assemblée générale de La Mondiale en fonction des résultats financiers de l'année du Fonds Général et ne pourra être inférieur au minimum entre le taux de 0,50 % et le taux technique brut moyen du portefeuille réassuré.
- Le taux défini précédemment sera diminué du coût d'achat du CallSpread et augmenté par les résultats financiers de l'année du panier de l'option.

La Mondiale a enregistré une charge de 100 020 826,19 € au titre de la rémunération financière, ainsi qu'une commission de réassurance de 17 815 347,75 € sur l'exercice 2020.

## Les rapports des commissaires aux comptes

### 6. Traité d'apport en nature signé entre AGLM IMMO et La Mondiale en date du 1<sup>er</sup> juillet 2020

#### Personnes concernées

La Mondiale et AGLM IMMO

### Nature et objet

Le Conseil d'administration du 17 mars 2020 a autorisé l'apport en nature de biens immobiliers de La Mondiale à AGLM IMMO.

### Modalités

Ce traité prévoit notamment l'apport d'un ensemble immobilier constituant le siège social de la société La Mondiale situé, pour partie, sur la commune de MONS-EN-BAROEUL (59370), 52 rue Emile Zola, 9 avenue Virnot, 6-8-10 rue Jean-Jacques Rousseau, quartier des Sarts et, pour partie, sur la commune de LILLE (59000), rue César Franck.

L'apport de ces immeubles a généré une plus-value nette s'élevant à 7 582 784,65 €.

### 7. Traité de réassurance EE20005A sur le nouveau fonds épargne en euros conclu entre La Mondiale et La Mondiale Partenaire signé le 10 juin 2020

#### Personnes concernées

André Renaudin, Philippe Dabat, David Simon

### Nature et objet

Le Conseil d'administration du 17 mars 2020 a autorisé le traité conclu entre La Mondiale Partenaire, cédante, et La Mondiale, réassureur, et porte sur les nouvelles souscriptions, les arbitrages et les versements libres effectués sur le fonds « Euro Essentiel ».

### Modalités

Ce traité, à effet du 1<sup>er</sup> février 2020, prévoit :

- L'engagement de La Mondiale à hauteur de 100 %
- Le versement à La Mondiale Partenaire par La Mondiale, d'une part, d'une commission de réassurance égale à 0,15 % de passif réassuré ainsi que, d'autre part, d'une participation bénéficiaire. Le taux de la participation bénéficiaire sera défini par l'Assemblée générale de La Mondiale en fonction des résultats financiers de l'année du fonds « Euro Essentiel », et ne pourra être inférieur à -1 % du passif réassuré.
- Des frais de réassurance s'élevant à 0,30 % du passif réassuré.

La Mondiale a enregistré une charge de 25 891,48 € au titre de la rémunération financière, ainsi qu'une commission de réassurance de 2 505,62 € au cours de l'exercice 2020.

### 8. Traité de réassurance EE200054 sur le nouveau fonds épargne en euros conclu entre La Mondiale et La Mondiale Europartner signé le 10 juin 2020

#### Personnes concernées

André Renaudin, Philippe Dabat, David Simon

### Nature et objet

Le Conseil d'administration du 17 mars 2020 a autorisé le traité conclu entre La Mondiale Europartner, cédante, et La Mondiale, réassureur, et porte sur les nouvelles souscriptions, les arbitrages et les versements libres effectués sur le fonds « Euro Essentiel ».

## Les rapports des commissaires aux comptes

### Modalités

Ce traité, à effet du 1<sup>er</sup> février 2020, prévoit :

- L’engagement de La Mondiale à hauteur de 100 %
- Le versement à La Mondiale Europartner par La Mondiale, d’une part, d’une commission de réassurance égale à 0,25 % de passif réassuré ainsi que, d’autre part, d’une participation bénéficiaire. Le taux de la participation bénéficiaire sera défini par l’Assemblée générale de La Mondiale en fonction des résultats financiers de l’année du fonds « Euro Essentiel », et ne pourra être inférieur à -1 % du passif réassuré.
- Des frais de réassurance s’élevant à 0,45 % du passif réassuré.

Ce traité n’ayant fait l’objet d’aucun mouvement en 2020, le montant de la charge enregistré au titre de la rémunération financière sur l’exercice 2020 est nul.

### 9. Avenant n°2 à la reconnaissance de dettes par La Mondiale à SGAM AG2R LA MONDIALE en date du 8 mars 2018, signé le 1<sup>er</sup> décembre 2020

#### Personnes concernées

André-Paul Bahuon, Gautier Bataille de Longprey, Michel Chassang, Delphine Gallin, Pierre Geirnaert, Gilles Guitton, Manou Heitzmann-Massenez, Odette Jariel, Thierry Jeantet, Philippe Lamblin, Franck Mouglin, Joëlle Prévot-Madère, Sylvie Reulet, Nicolas Schimel, Isabelle Simelière, Bernard Stalter, André Renaudin, Philippe Dabat, Jean-Marc Robinet, David Simon et Jean-François Dutilleul

#### Nature et objet

Le Conseil d’administration du 17 mars 2020 a autorisé l’ajustement du montant de la dette prévue par la convention initiale à la suite de l’apport d’immeubles détenus par La Mondiale à la SAS AGLM IMMO, en date du 1er janvier 2019.

Cet avenant modifie l’avenant n°1 signé le 7 mai 2019, qui avait déjà fait évoluer le montant de la dette prévue par la convention initiale.

#### Modalités

- La reconnaissance de dette, signée le 8 mars 2018 prévoit les modalités suivantes :
  - Montant initial de la dette : 146 566 264 €
  - Le montant de la dette évoluera chaque année en fonction notamment du montant de l’impôt que La Mondiale règlera à SGAM AG2R LA MONDIALE.

- L’avenant n°1 faisait évoluer les modalités de la reconnaissance de dette initiale selon les conditions suivantes :
  - Montant initial de la dette : 146 566 264 €
  - Le montant de la dette à date de signature de l’avenant s’élève à 218 006 153 €.

- L’avenant n°2 fait évoluer les modalités de la reconnaissance de dette initiale selon les conditions suivantes :
  - Montant initial de la dette : 146 566 264 €
  - Le montant de la dette à date de signature de l’avenant s’élève à 309 480 933€.

Le montant amorti sur l’exercice 2020 s’élève à 32 775 959 €, portant le montant de la dette au 31 décembre 2020 à 246 832 147 €.

**10.Prorogation en 2020 et pour 6 ans des statuts de la Fondation d’entreprise AG2R LA MONDIALE, engagement de subvention de 800.000 € par an pendant 6 ans et établissement d’une caution solidaire avec BNP au profit de ladite fondation**

### Personnes concernées

Odette Jariel, Manon Heitmann-Massenez, Jean-François Dutilleul, Thierry Jeantet, Pierre Geirnaert, André Renaudin

### Nature et objet

Le 26 septembre 2019, le Conseil d’administration a autorisé La Mondiale à s’engager à verser 4 800 000 € au titre du programme d’action pluriannuel à réaliser par la Fondation. Ce versement est assorti d’une caution bancaire solidaire souscrite auprès de BNP Paribas.

Le Conseil d’administration du 25 septembre 2013 avait approuvé les statuts de la Fondation AG2R LA MONDIALE ainsi que la mise en œuvre des formalités nécessaires à l’établissement d’une caution solidaire.

Modalités : Cet engagement garantit le paiement à première demande, au profit de la Fondation AG2R LA MONDIALE, de la somme de 4 800 000 € sur 6 ans, soit 800 000 € par an.

Le montant total de la subvention comptabilisée s’élève à 800 000 € en 2020.

### Conventions autorisées et conclues depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions suivantes, autorisées depuis la clôture de l’exercice écoulé, qui ont fait l’objet de l’autorisation préalable de votre Conseil d’administration.

### 1. Avenant n°3 à la reconnaissance de dettes par La Mondiale à SGAM AG2R LA MONDIALE en date du 8 mars 2018, signé le 8 février 2021

#### Personnes concernées

André-Paul Bahuon, Gautier Bataille de Longprey, Michel Chassang, Delphine Gallin, Pierre Geirnaert, Gilles Guitton, Manou Heitzmann-Massenez, Odette Jariel, Thierry Jeantet, Philippe Lamblin, Franck Mouglin, Joëlle Prévot-Madère, Sylvie Reulet, Nicolas Schimel, Isabelle Simelière, Bernard Stalter, André Renaudin, Philippe Dabat, Jean-Marc Robinet, David Simon et Jean-François Dutilleul

#### Nature et objet

Le Conseil d’administration du 16 décembre 2020 a autorisé l’ajustement du montant de la dette prévue par la convention initiale à la suite de l’apport par La Mondiale, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020 d’immeubles qu’elle détenait à SAS AGLM IMMO.

#### Modalités

- La reconnaissance de dette, signée le 8 mars 2018 prévoit les modalités suivantes :
  - Montant initial de la dette : 146 566 264 €
  - Le montant de la dette évoluera chaque année en fonction notamment du montant de l’impôt que La Mondiale règlera à SGAM AG2R LA MONDIALE.

- L’avenant n°1 fait évoluer les modalités de la reconnaissance de dette initiale selon les conditions suivantes :
  - Montant initial de la dette : 146 566 264 €
  - Le montant de la dette à date de signature de l’avenant s’élève à 218 006 153€.

- L’avenant n°2 fait évoluer les modalités de la reconnaissance de dette initiale selon les conditions suivantes :
  - Montant initial de la dette : 146 566 264 €
  - Le montant de la dette à date de signature de l’avenant s’élève à 309 480 933€.

- L’avenant n°3 précise que La Mondiale a généré une plus-value fiscale nette soumise à l’impôt sur les sociétés au taux global de 32,02 % pour l’exercice 2020.

### 2. Avenant 02.20 au traité de réassurance FG050054 entre La Mondiale Europartner et La Mondiale signé le 5 janvier 2021 par La Mondiale Europartner et le 11 janvier 2021 par La Mondiale.

#### Personnes concernées

André Renaudin, Philippe Dabat et David Simon

#### Nature et objet

L’avenant 02.20 a pour objet de modifier le taux de rétention pour coût de change et les limites du corridor pour les devises en francs suisse. Il prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Son annexe 2 annule et remplace l’annexe 2 de l’avenant 01.16.

Il s’ajoute aux avenants 01.20, à effet du 1er janvier 2020, à l’avenant n°01.13, à effet du 1er octobre 2013, et aux avenants n°01.16 et 02.16, à effet du 1er janvier 2016.

#### Modalités

Ces avenants prévoient notamment :

- Le versement d’une participation bénéficiaire. Le taux est défini par l’Assemblée générale de La Mondiale en fonction des résultats financiers de l’année du Fonds général. Ce taux ne pourra être inférieur au minimum entre le taux de 0,50 % et le taux technique brut moyen du portefeuille réassuré (avenant n°01.13). Le taux défini précédemment sera diminué du coût d’achat du CallSpread et augmenté par les résultats financiers de l’année du panier de l’option (avenant 01.20).
- L’insertion d’une garantie de taux de 0.5 % portée par La Mondiale et la modification des modalités de calcul de la participation bénéficiaire (avenant n°01.16).
- Le versement d’une commission à La Mondiale Europartner par La Mondiale de 0.25 % du passif réassuré (avenants n°01.16, 02.16 et 01.20).
- Le reversement intégral à La Mondiale Europartner des rétrocessions de commissions perçues par La Mondiale au titre des fonds de la poche active des Eurothématiques (avenant n°02.16).
- Le versement de frais de réassurance s’élevant à 0,45 % du passif réassuré (avenant 01.20)

Ce nouvel avenant précise prévoir :

- Un abaissement du taux de rétention à 1,25 %
- Une mise à jour des seuils de partage de la réserve à 6 %/-6 % des provisions.

La Mondiale a enregistré une charge de 100 020 826,19 € au titre de la rémunération financière, ainsi qu’une commission de réassurance de 17 815 347,75 € sur l’exercice 2020.

**Conventions des exercices antérieurs non soumises à l’approbation d’une précédente assemblée générale**  
Nous avons été avisés de la convention suivante, autorisée au cours de l’exercice 2017 et qui n’a pas été soumise à l’approbation d’une précédente assemblée générale.

### 1. Subvention versée par La Mondiale à l’Association Projets pour bien vieillir

#### Personnes concernées

Pierre Geirnaert

#### Nature et objet

Le Conseil d’administration du 19 décembre 2017 a autorisé le versement d’une subvention annuelle par La Mondiale à l’Association Projets pour bien vieillir.

## Les rapports des commissaires aux comptes

### Modalités

Le montant versé au titre de l’année 2020 s’élève à 2 000 000 €.

### Conventions déjà approuvées par l’Assemblée générale Conventions approuvées au cours d’exercices antérieurs a) dont l’exécution s’est poursuivie au cours de l’exercice écoulé

En application de l’article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l’exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l’assemblée générale au cours d’exercices antérieurs, s’est poursuivie au cours de l’exercice écoulé.

### 1. Souscription d’un TSR par La Mondiale auprès d’AG2R Prévoyance à hauteur de 100.000.000 € en date du 3 juin 2019

#### Personnes concernées

- André Renaudin, Philippe Dabat, Jean-Marc Robinet, David Simon

#### Nature et objet

Le Conseil d’administration du 27 mars 2019 a autorisé l’émission par AG2R Prévoyance d’un emprunt obligatoire subordonné de dernier rang à durée déterminée pour un montant de 100 000 000 €.

#### Modalités

- L’émission porte sur des titres subordonnés remboursables de 100 000 000 €, soit 1 000 obligations de 100 000 € chacune.
- Le taux d’intérêt annuel fixe est de 4,12 % payable annuellement.
- Ces titres sont émis pour une durée de 30 ans.
- L’émetteur dispose de la possibilité de rembourser tout ou partie de l’emprunt sur une durée de 5 ans après l’émission des titres, à condition d’en avoir informé préalablement l’ACPR.

Le montant total des intérêts comptabilisés sur les titres subordonnés remboursables s’élève à 4 120 000 € en 2020.

### 2. Souscription par La Mondiale d’un emprunt obligataire de dernier rang à durée indéterminée émis par AG2R Prévoyance pour un montant de 70.000.000 € en date du 21 décembre 2018

Personnes concernées : André Renaudin, Philippe Dabat, Jean-Marc Robinet, David Simon et Paule Arcangeli.

Nature et objet : Le Conseil d’administration du 19 décembre 2018 a autorisé la souscription par La Mondiale d’un emprunt obligataire de dernier rang à durée indéterminée portant intérêt à taux fixe émis par AG2R Prévoyance pour un montant total de 70.000.000 €.

#### Modalités

- Nominal : 100.000 € (soit 700 obligations)
- Taux d’intérêt : taux fixe de 4,12 % payable annuellement à terme échu le 21 décembre de chaque année et pour la première fois le 21 décembre 2019 pour la période du 21 décembre 2018 (inclus) jusqu’au 21 décembre 2019

Le montant total des intérêts comptabilisés au titre de l’emprunt s’élève à 2 884 000 € au titre de l’exercice 2020.

## Les rapports des commissaires aux comptes

**3. Avenant n°01.18 au traité de réassurance stock n°RS160053 conclu entre ARIAL CNP ASSURANCES et La Mondiale en date du 14 novembre 2018**

**Personnes concernées :**

– André Renaudin, Philippe Dabat, David Simon, Jean-Marc Robinet et Pierre Geirnaert ;

### Nature et objet

Le Conseil d’administration du 19 décembre 2018 a autorisé l’avenant n°01.18 qui a pour objet la réévaluation de la commission de réassurance stock à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il vient s’ajouter à l’avenant 17.1 autorisé le 9 mai 2017, afin de refléter dans le traité de réassurance les nouvelles modalités de l’apport partiel d’actifs de La Mondiale à ARIAL CNP ASSURANCES, conformément au traité d’apport partiel d’actifs conclu entre les deux sociétés.

Le traité de réassurance stock initial, à effet au 1er avril 2016, encadre la réassurance des affaires en stock d’ARIAL CNP ASSURANCES par La Mondiale. Le traité remplace et annule le traité FG20053 conclu entre La Mondiale et ARIAL CNP ASSURANCES.

### Modalités

• Le traité, du 1<sup>er</sup> avril 2016, prévoit notamment :

– que les contrats concernés sont les contrats d’assurance en euros ou en UC du stock ARIAL CNP ASSURANCES et du stock LME souscrits ou transférés à ARIAL CNP ASSURANCES à la date d’effet du traité,  
– que le montant des commissions de réassurance est fixé à 1 200 000 € (révisable annuellement).

• Son avenant 17.1, signé le 29 mai 2017, a pour objet de préciser les nouvelles modalités du traité de réassurance Stock La Mondiale conformément aux stipulations du traité d’apport La Mondiale.

• L’avenant 01.18 fixe les commissions de réassurance versées à ARIAL CNP ASSURANCES à 600 000 €.

### Motifs justifiant son intérêt pour la société

Cet avenant s’inscrit dans le cadre du partenariat entre La Mondiale et CNP Assurances au travers d’ARIAL CNP ASSURANCES.

La commission de réassurance versée par La Mondiale à ARIAL CNP ASSURANCES au titre du traité Stock s’élève à 600 000 € en 2020.

Le montant total de la rémunération financière versée par La Mondiale à ARIAL CNP ASSURANCES au titre du traité Stock s’élève à 164 443 001,94 € en 2020.

**4. Emission par La Mondiale de certificats mutualistes en date du 1<sup>er</sup> décembre 2016 souscrits par SGAM AG2R LA MONDIALE**

Date d’autorisation par le Conseil d’administration et les AG : 12/10/2016, 30/11/2016 et 30/11/2017

### Personnes concernées

André Renaudin, Sylvain de Forges, Jean-Marc Robinet, Jean-François Dutilleul, André-Paul Bahuon, Serge Fautré, Pierre Geirnaert, Gilles Guitton, Thierry Jeantet, Philippe Lamblin, Guy Roulet, Sylvie Reulet et Odette Jariel

### Objet

L’Assemblée générale du 30 novembre 2017 a autorisé et approuvé l’émission par La Mondiale de certificats mutualistes souscrits par SGAM AG2R LA MONDIALE, pour un montant

maximal de 150 000 000 €. Cette autorisation annule et remplace la précédente autorisation du 30 novembre 2016 et clôture par anticipation la période de souscription de cette émission découlant de l’autorisation du 30 novembre 2016.

### Modalités

• L’engagement de SGAM AG2R LA MONDIALE à souscrire l’ensemble des certificats mutualistes à émettre au prix de 10 € par titre dans la limite d’un montant total de 150 millions d’euros.

• L’émission sera réalisée au fur et à mesure de la souscription des certificats dans un délai maximum de 24 mois à compter de la date de l’Assemblée générale ayant autorisé et approuvé cette émission, étant entendu que les certificats mutualistes détenus en propre par SGAM AG2R LA MONDIALE par suite de rachats de certificats émis dans le cadre de l’émission autorisée par l’assemblée générale du 30 novembre 2016 seront remplacés prioritairement à l’émission des certificats objet de la présente autorisation.

• La rémunération est fixée chaque année par l’Assemblée générale ordinaire de La Mondiale lors de l’approbation des comptes, dans les limites fixées par la loi et payable en numéraire.

• Les frais d’émission à la charge de La Mondiale seront d’un montant maximum de 150 000 €.

• La mise en place d’un programme de rachat au titre des années 2016, 2017 et 2018.

**5. Souscription par La Mondiale de titres subordonnés remboursables émis par La Mondiale Partenaire pour un montant total de 100 000 000 €**

### Personnes concernées

– André Renaudin, Sylvain de Forges, Alain Gajan et Philippe Dabat.

### Nature et objet

Le Conseil d’administration du 15 décembre 2016 a autorisé l’émission par La Mondiale Partenaire de TSR intégralement souscrits par La Mondiale pour un montant de 100 000 000 €.

### Modalités

– L’émission porte sur des titres subordonnés remboursables de 100 000 000 €, soit 1 000 obligations de 100 000 € chacune.

– Le taux d’intérêt annuel fixe est de 5 % payable annuellement.

– Ces titres sont émis pour une durée de 30 ans.

– L’émetteur dispose de la possibilité de rembourser tout ou partie de l’emprunt sur une durée de 5 ans après l’émission des titres, à condition d’en avoir informé préalablement l’ACPR.

Le montant total des intérêts comptabilisés sur les titres subordonnés remboursables s’élève à 5 000 000 € en 2020.

**6. Souscription par La Mondiale de titres subordonnés remboursables émis par La Mondiale Europartner pour un montant total de 50 000 000 €**

### Personnes concernées :

– André Renaudin, Sylvain de Forges et Philippe Dabat ;

### Nature et objet

Le Conseil d’administration du 12 octobre 2016 a autorisé l’émission par La Mondiale Europartner de TSR intégralement souscrits par La Mondiale pour un montant de 50 000 000 €.

### Modalités

– L’émission porte sur des titres subordonnés remboursables de 100 000 €, soit 500 titres de 200 € chacun.

– Le taux d’intérêt annuel fixe est de 5 % payable annuellement.  
– Ces titres sont émis pour une durée de 30 ans.  
– L’émetteur dispose de la possibilité de rembourser tout ou partie de l’emprunt sur une durée de 5 ans après l’émission des titres, à condition d’en avoir informé préalablement l’ACPR.

Le montant total des intérêts comptabilisés sur les titres subordonnés remboursables s’élève à 2 500 000 € en 2020.

**7. Traité de réassurance du Fonds Général de AG2R Prévoyance n° FG140057 entre AG2R Prévoyance et La Mondiale et son avenant n°01.16**

### Personnes concernées

André Renaudin, Philippe Dabat, Jean-Marc Robinet.

### Nature et objet

Un traité de réassurance a été conclu le 20 février 2014, à effet du 31 décembre 2013, entre AG2R Prévoyance, en qualité de cédante, et La Mondiale SAM, en qualité de réassureur. Ce traité a été modifié par avenant par autorisation du Conseil d’administration du 29 septembre 2015.

### Modalités

Ce traité et son avenant n°01.16, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2016, prévoient notamment :

– la réassurance sur la partie en « Fonds Général » des contrats composant le portefeuille réassuré,

– l’engagement de La Mondiale à hauteur de 100 % du portefeuille,

– le versement à AG2R Prévoyance par La Mondiale, d’une part, d’une commission égale à 0,15 % du passif moyen réassuré ainsi que, d’autre part, d’une participation bénéficiaire,

– une garantie de taux de 0,5 % portée par La Mondiale (avenant n°01.16).

Pour ce traité, La Mondiale a enregistré une charge de 3 481 278,02 € au titre de la rémunération financière, ainsi qu’une commission de réassurance de 307 171,59 € sur l’exercice 2020.

**8. Avenants au traité de réassurance FG050054 en quote-part à 100 % du portefeuille « Fonds Général » de La Mondiale Europartner auprès de La Mondiale**

Personnes concernées : André Renaudin, Philippe Dabat et Sylvain de Forges

### Nature et objet

Le Conseil d’administration a autorisé la révision du périmètre réassuré de La Mondiale Europartner auprès de La Mondiale, afin d’y intégrer :

– En 2008, les affaires souscrites antérieurement au 1er janvier 2005 pour la partie Fonds Euro et toujours en cours au 11 décembre 2008

– En 2010, le portefeuille Epargne – Retraite accepté en réassurance par la cédante pour sa partie « euros »

– En 2011, le portefeuille Epargne-Retraite en GBP et en USD et les portefeuilles Epargne – Retraite Eurothématiques et les Fonds Club 2, 3 et 4.

### Modalités

Ces avenants prévoient notamment :

– Le versement d’une participation bénéficiaire fixée en fonction des résultats financiers du Fonds Général  
– Le versement d’une commission de réassurance.

La Mondiale a enregistré une charge de 100 020 826,19 € au titre de la rémunération financière, ainsi qu’une commission de réassurance de 17 815 347,75 € sur l’exercice 2020.

## Les rapports des commissaires aux comptes

**9. Avenant n°01.16 au traité de réassurance n°RPD120054 entre La Mondiale Europartner et La Mondiale**

Personnes concernées : André Renaudin, Philippe Dabat et Sylvain de Forges.

### Nature et objet

Le traité de réassurance en quote-part pure n° RPD120054 a été conclu à effet du 1er juillet 2012 entre La Mondiale Europartner, cédante, et La Mondiale, réassureur, afin de couvrir les engagements de rentes en cours de service pour les contrats collectifs à prestations définies.

Il a été modifié par l’avenant n°01.16, à effet du 1er janvier 2016, ayant pour objet de modifier la commission de réassurance, le calcul de la participation bénéficiaire et les frais du réassureur.

### Modalités

Cet avenant prévoit notamment :

– La commission versée par le réassureur est fixée à 0,25 % du passif réassuré.

– Produits financiers : le réassureur versera à la cédante des produits financiers correspondant à ce taux :

• Diminué de 0,45 point et appliqué au passif réassuré ;

• Diminué ou majoré du résultat technique constaté sur le portefeuille de retraite de même nature avec lequel le présent contrat est mutualisé.

La Mondiale a enregistré une charge de 1 557 923,54 € au titre de la rémunération financière, ainsi qu’une commission de réassurance de 401 713,71 € au cours de l’exercice 2020.

**10. Mandat de gestion conclu le 15 avril 2015 entre La Mondiale, en qualité de mandant, et AG2R LA MONDIALE Gestion d’actifs, en qualité de mandataire**

**Personnes concernées**

André Renaudin, Philippe Dabat et Sylvain de Forges

### Nature et objet

Le 9 avril 2015, le Conseil d’administration a autorisé la mise en place d’un mandat de gestion des actions du portefeuille de La Mondiale, afin d’actualiser les engagements réciproques des parties et de prendre en compte les évolutions réglementaires.

### Modalités

Ce mandat, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2015, prévoit notamment :

– Les orientations de gestion (objectif de gestion du portefeuille, composition du portefeuille, actifs éligibles, opérations autorisées...),

– Une commission annuelle versée à AG2R LA MONDIALE Gestion d’actifs de 0,01 % HT pour les actions et OPC hors fonds gérés par cette dernière.

Le Montant de la commission versée à AG2R LA MONDIALE Gestion d’actifs s’élève à 414 002,35 € au titre de l’exercice 2020.

**11. Souscription par La Mondiale à deux tranches de TSDI émis par La Mondiale Europartner pour un montant total de 30 000 000€**

### Personnes concernées

André Renaudin, Philippe Dabat et Sylvain de Forges

### Nature et objet

Le Conseil d’administration a autorisé en dates du 3 juillet 2013 et 18 décembre 2013, la proposition faite par l’Assemblée générale de La Mondiale Europartner de souscrire en totalité à l’émission d’une première et d’une deuxième tranche de titres subordonnés à durée indéterminée pour les montants respectivement de 10 000 000 € et 20 000 000 €.

## Les rapports des commissaires aux comptes

**Modalités**

- Première tranche de 10 000 000 € : 1 000 titres de 10 000 € de nominal chacun, un taux de référence Euribor 3M et une marge de 500 points de base.
- Deuxième tranche de 20 000 000 € : 2 000 titres de 10 000 € de nominal chacun, un taux de référence Euribor 3M et une marge de 500 points de base.

Le montant total des intérêts comptabilisés sur les titres subordonnés remboursables s'élève à 1 374 969 € en 2020.

**12. Souscription par La Mondiale à une tranche de TSDI émis par La Mondiale Europartner pour un montant de 20 000 000 €**

**Personnes concernées**

André Renaudin, Philippe Dabat et Sylvain de Forges

**Nature et objet**

Par délibération du 17 novembre 2011, le Conseil d'administration a autorisé la souscription par La Mondiale à la totalité des titres subordonnés à durée indéterminée émis par La Mondiale Europartner pour un montant total de 20 000 000 €.

**Modalités**

Le montant de 20 000 000 € se décompose en 2 000 titres de 10 000 € nominal chacun.

La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents, majorée de 500 points de base.

Le montant total des intérêts comptabilisés au titre de la tranche de TSDI s'élève à 916 646 € au titre de l'exercice 2020.

**13. Souscription par La Mondiale à des obligations remboursables en actions émises par Cofinimur**

**Personne concernée**

Serge Fautré (Expiration du mandat d'administrateur chez La Mondiale au cours de l'exercice 2020)

**Nature et objet**

Le 17 novembre 2011, le Conseil d'administration de La Mondiale a autorisé la souscription par La Mondiale à des obligations remboursables en actions à échéance du 22 décembre 2023 émises par Cofinimur.

**Modalités**

Les obligations ont été émises au pair avec un prix de souscription global représentant un emprunt obligataire de 52 000 000 €. La rémunération des titres se fait sur la base d'un taux de 5,5 %.

Le montant total des intérêts comptabilisés au titre des obligations remboursables s'élève à 1 157 442 € au titre de l'exercice 2020.

**14. Souscription par La Mondiale à une tranche de TSDI émis par La Mondiale Europartner pour un montant de 10 000 000 €**

**Personnes concernées**

André Renaudin, Philippe Dabat et Sylvain de Forges

**Objet**

Le 17 novembre 2011, le Conseil d'administration a autorisé la souscription par La Mondiale à l'intégralité d'une première tranche de 10 000 000 € correspondant à la totalité des TSDI émis par La Mondiale Europartner en date du 29 décembre 2011.

**Modalités**

- Les 1 000 titres subordonnés à durée indéterminée d'une valeur nominale de 10 000 €, soit pour un montant total de 10 000 000 €, sont portés intégralement par La Mondiale ;
- Le taux de référence est l'Euribor 3 mois ;
- Une marge de 500 points de base.

Le montant total des intérêts comptabilisés au titre de la tranche de TSDI s'élève à 458 323 € au titre de l'exercice 2020.

**15. Souscription par La Mondiale à l'intégralité des deux tranches de TSDI émis par La Mondiale Partenaire de 2004 à 2007 pour un montant total de 210 000 000 €**

**Personnes concernées**

André Renaudin, Sylvain de Forges, Alain Gajan et Philippe Dabat

**Première tranche****Nature et objet**

Le 20 octobre 2004, le Conseil d'administration a autorisé la souscription par La Mondiale à l'intégralité de la première tranche de TSDI émise le 28 décembre 2004 par La Mondiale Partenaire pour un montant de 110 000 000 €.

**Modalités**

- Nominal : 10 000 € (soit 11 000 titres)
- Taux de référence : Euribor 3M
- Marge : 175 points de base

**Seconde tranche****Nature et objet**

Le 10 octobre 2007, le Conseil d'administration a autorisé la souscription par La Mondiale à l'intégralité de la seconde tranche de TSDI émise le 31 octobre 2007 par La Mondiale Partenaire pour un montant de 100 000 000 €.

**Modalités**

- Nominal : 10.000 € (soit 10 000 titres)
- Taux de référence : Euribor 3M
- Marge : 175 points de base

Les intérêts comptabilisés sur l'ensemble des tranches s'élèvent à 2 799 782 € au titre de l'exercice 2020.

**16. Souscription par La Mondiale à deux tranches de titres subordonnés à durée indéterminée émis par La Mondiale Europartner de 2009 à 2010 pour un montant total de 30 000 000€**

**Personnes concernées**

André Renaudin, Philippe Dabat et Sylvain de Forges

**Première tranche**

Nature et objet : Le 21 octobre 2009, le Conseil d'administration a autorisé la souscription par La Mondiale à l'intégralité des TSDI émis par La Mondiale Europartner le 29 décembre 2009 pour un montant de 15 000 000 €.

**Modalités**

- Nominal : 10 000€ (soit 1.500 titres)
- Taux de référence : Euribor 3M
- Marge : 500 points de base

**Seconde tranche****Nature et objet**

Le 18 novembre 2010, le Conseil d'administration a autorisé la souscription par La Mondiale à l'intégralité des TSDI émis par La Mondiale Europartner le 29 décembre 2010 pour un montant de 15 000 000 €.

**Modalités**

- Nominal : 10 000 € (soit 1 500 titres)
- Taux de référence : Euribor 3M
- Marge : 500 points de base

Les intérêts comptabilisés sur l'ensemble des tranches s'élèvent à 1 374 969 € au titre de l'exercice 2020.

Les Commissaires aux comptes

Fait à Paris La Défense,

le 26 avril 2021

KPMG S.A

MAZARS

Xavier DUPUY

Olivier LECLERC

Associé

Associé

Maxime SIMOEN

Associé

# Rapport spécial des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2020.

Mesdames, Messieurs les délégués des Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons, en application de l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance de toute nature souscrits auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants dont nous avons été avisés.

Le président de votre conseil d'administration nous a communiqué ces contrats d'assurance, en indiquant ceux qui ont été souscrits à des conditions préférentielles dont nous avons été informés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la prise de connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée, l'analyse de leurs caractéristiques ainsi que la mise en œuvre de diligences consistant à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné communication d'aucun contrat d'assurance entrant dans le champ de l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances souscrits à des conditions préférentielles par rapport à celles appliquées aux autres Sociétaires.

Rapport spécial des  
Commissaires aux Comptes  
prévu par l'article  
R.322-57-IV-2° du Code  
des assurances sur les  
contrats d'assurance de  
toute nature souscrits  
auprès de la société  
par ses administrateurs,  
ses dirigeants salariés  
et leurs conjoints,  
ascendants et descendants

Les Commissaires aux comptes

Fait à Paris La Défense et Courbevoie, le 14 avril 2021

KPMG S.A.

MAZARS

Xavier Dupuy  
Associé

Olivier Leclerc    Maxime Simoen  
Associé            Associé

**LA MONDIALE**  
32, avenue Emile Zola  
59370 Mons-en-Baroeul  
T. : 03 20 67 37 00  
[www.ag2rlamondiale.fr](http://www.ag2rlamondiale.fr)